

RAPPORT ANNUEL

2024

LA BANQUE SCOTIA A POUR VISION D'ÊTRE LE PARTENAIRE FINANCIER DE CONFIANCE DE SA CLIENTÈLE ET D'ASSURER UNE CROISSANCE RENTABLE ET DURABLE.

Notre stratégie

Dévoilée à l'occasion de notre Journée des investisseurs tenue en décembre 2023, notre stratégie repose sur quatre grands piliers.



PRENDRE DE L'AMPLEUR ET CROÎTRE DANS LES MARCHÉS PRIORITAIRES

Nous injectons la majorité de nos capitaux supplémentaires dans nos activités prioritaires au Canada, aux États-Unis et au Mexique afin de soutenir notre stratégie de croissance et de renforcer notre connectivité dans le couloir nord-américain.



FACILITER LA VIE DE NOTRE CLIENTÈLE

En simplifiant et en améliorant l'accès à nos produits et services, nous nous engageons à faciliter l'expérience bancaire de notre clientèle.



ACQUÉRIR DES RELATIONS BANCAIRES PRINCIPALES

Grâce à nos services-conseils et à nos solutions, nous nous appliquons à offrir une expérience de grande qualité dans tous les canaux.



GAGNER EN TANT QU'ÉQUIPE

En investissant dans notre personnel, notre culture et nos collectivités, nous nous efforçons d'être l'employeur de choix pour nos employés et de créer un lieu de travail où ils peuvent s'épanouir.

BÉNÉFICE NET PRÉSENTÉ

7,9 G\$



BÉNÉFICE NET AJUSTÉ²

8,6 G\$

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES PRÉSENTÉ¹

10,2 %



RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES AJUSTÉ²

11,3 %

TOTAL DES ACTIFS

1 400 G\$



RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1³

13,1 %

¹ Se reporter au « Glossaire » à la page 132.

² Se reporter aux « Mesures non conformes aux PCGR » commençant à la page 20.

³ Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

Table des matières

- 1 Message du chef de la direction aux actionnaires
- 10 Équipe de la haute direction
- 11 Message du président du conseil aux actionnaires
- 12 Conseil d'administration
- 13 Faits saillants ESG
- 15 Faits saillants du rapport de gestion
- 135 États financiers consolidés

Message du chef de la direction aux actionnaires

Chères et chers actionnaires,

Il y a un an, nous dévoilions notre nouvelle stratégie d'entreprise à l'occasion de la Journée des investisseurs 2023, au cours de laquelle nous avons également présenté la nouvelle vision audacieuse de la Banque Scotia : *être le partenaire financier de confiance de notre clientèle et assurer une croissance durable et rentable.*

Un an après l'inauguration de cette stratégie, je peux affirmer en toute confiance que nous sommes sur la bonne voie. Bien qu'il soit encore tôt et qu'il reste encore beaucoup à faire, nous pouvons déjà nous féliciter des progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos priorités stratégiques, notamment en ce qui a trait à la canalisation de nos efforts vers la croissance des dépôts et la répartition judicieuse du capital. Nous renforçons notre bilan, y compris en réduisant nos besoins de financement de gros, en maintenant de solides indicateurs de liquidité et en augmentant notre ratio des actions ordinaires et assimilées de T1. Nous avons également fait preuve de rigueur dans l'affectation du capital, en investissant dans des secteurs qui stimuleront la croissance de la Banque tout en optimisant notre utilisation du capital déjà affecté aux marchés qui ont enregistré des rendements plus faibles. Nous avons également instauré un nouveau cadre régissant la culture organisationnelle de la Banque, LienScotia, qui énonce les valeurs

Scott Thomson

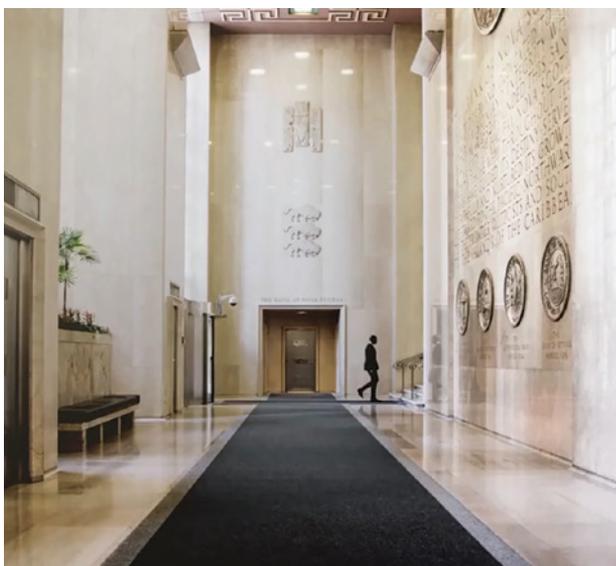
Président et
chef de la direction



à respecter et les comportements à adopter pour favoriser une performance de haut niveau et soutenir la mise en œuvre de notre stratégie.

Le succès que nous avons connu cette année ne se limite pas à nos réalisations, il tient également à la manière dont nous avons fait les choses. La Banque Scotia a encore une fois été couronnée banque de l'année au Canada par la revue *The Banker*, une publication du *Financial Times*, ainsi que meilleure banque au Canada par les magazines *Global Finance* et *Euromoney*, des distinctions qui attestent bien de ses avancées. Le magazine *Euromoney* a également accordé à la Banque Scotia le titre de meilleure banque au monde en matière de responsabilité d'entreprise. Je suis extrêmement fier des progrès réalisés à ce jour, de la force de notre équipe et de tout ce que nous accomplissons ensemble.

« La Banque Scotia a encore une fois été couronnée banque de l'année au Canada par la revue *The Banker*, une publication du *Financial Times*, ainsi que meilleure banque au Canada par les magazines *Global Finance* et *Euromoney*, des distinctions qui attestent bien de ses avancées. Le magazine *Euromoney* a également accordé à la Banque Scotia le titre de meilleure banque au monde en matière de responsabilité d'entreprise. »



LienScotia

LienScotia énonce les valeurs fondamentales à respecter et les principaux comportements à adopter pour nous aider à façonner un avenir meilleur pour notre clientèle, nos actionnaires et notre personnel partout dans le monde.

Nous nous engageons à créer des espaces sûrs pour apprendre et évoluer, à encourager la prise de responsabilité, à promouvoir l'inclusivité et à reconnaître que **seul le travail d'équipe nous permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.**

Valeurs

Une culture rigoureuse axée sur les valeurs a toujours fait partie intégrante de la Banque Scotia. Nos valeurs guident nos décisions et nos interactions au quotidien, notre approche axée sur la clientèle se reflétant dans la façon dont nous menons nos activités à l'échelle de la Banque.

Comportements

Les principaux comportements à adopter sont ceux attendus de chacun des BanquiersScotia dans la poursuite de nos objectifs prioritaires, et ils sous-tendent la stratégie que nous mettons de l'avant pour les atteindre, en équipe.



Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires

La croissance de nos activités prioritaires au Canada, aux États-Unis et au Mexique est au cœur même de notre stratégie. Nous sommes la seule banque à mener des activités à grande échelle dans le corridor nord-américain, ce qui constitue un facteur de différenciation unique en notre faveur, et nous affectons la majeure partie de nos capitaux à notre croissance en Amérique du Nord.

« Nous sommes la seule banque à mener des activités à grande échelle dans le corridor nord-américain, ce qui constitue un facteur de différenciation unique en notre faveur, et nous affectons la majeure partie de nos capitaux à la croissance de nos activités en Amérique du Nord. »

Au Canada, nous avons accordé une plus grande importance à la croissance des dépôts dans l'ensemble de nos portefeuilles, les investissements et les dépôts de particuliers ayant augmenté d'environ 6 % cette année. Bien qu'il y ait encore place au progrès, nous avons investi dans la transformation de la composition de nos activités au sein de nos différents secteurs d'activité. Nous observons un fort élan au sein de notre secteur Gestion de patrimoine mondiale, dont le bénéfice affiche une croissance de 10 % d'un exercice à l'autre. Les revenus tirés des frais et des commissions au sein de notre secteur Services bancaires et marchés mondiaux sont quant à eux en hausse d'environ 14 % cette année. Cette augmentation témoigne non seulement de l'importance croissante que nous accordons à la proposition d'une gamme de services plus globale à notre clientèle, mais aussi de la valeur que cette dernière accorde à notre offre.

Du côté de notre secteur Opérations internationales, les pays où nous exerçons des activités se positionnent



pour être à même de dégager des rendements plus élevés nonobstant une injection moindre de capitaux cette année. Nous accordons moins d'importance aux secteurs dont la valeur stratégique à long terme est limitée pour la Banque, comme en témoigne l'entente annoncée plus tôt cette année visant la vente de nos activités de crédit à la consommation au Pérou, et nous nous concentrons plutôt davantage sur les secteurs et les clientèles qui génèrent de meilleurs rendements. Nous constatons le rôle important que tous les pays où nous exerçons des activités, même ceux situés ailleurs qu'en Amérique du Nord, jouent dans la croissance et la création de valeur pour nos actionnaires, et nous optimisons les capitaux déjà affectés à ces entreprises.

Dans le cadre de notre engagement à affecter davantage de capitaux en Amérique du Nord, nous avons annoncé cette année avoir investi dans KeyCorp, une grande banque régionale américaine. Cette approche à faible risque et à rendement élevé nous a permis de déployer des capitaux sur le marché américain, et ce, de manière efficiente tout en contribuant à la croissance à court terme de notre bénéfice.

En ce qui a trait à notre cible de mobilisation de 350 milliards de dollars en financement lié au climat¹ d'ici 2030, nous avons octroyé 40 milliards de dollars cette année, pour un total de 172 milliards de dollars depuis le 1^{er} novembre 2018.

¹ Le financement lié au climat comprend les produits et services (par exemple, les prêts et les services-conseils) ainsi que d'autres types de transaction (par exemple, les prêts liés à la durabilité ou les prêts à usage déterminé) qui appuient, entre autres, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ceux-ci, la prévention de la pollution, la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'économie circulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter au cadre financier lié au climat de la Banque Scotia.



« Cette année, le programme Scène+ a franchi le cap des 15 millions de membres, et près de 40 % de la clientèle de la Banque ayant adhéré au programme Scène+ détient au moins trois produits de la Banque Scotia. »

Acquérir des relations bancaires principales

Pour mener à bien notre mission, nous privilégions la valeur plutôt que le volume dans nos relations avec la clientèle. Nous mettons davantage l'accent sur des relations approfondies avec la clientèle multiproduits, plutôt qu'avec celle ayant uniquement recours à nos services de prêt, et nous améliorons notre proposition de valeur pour la clientèle de l'ensemble de nos canaux. Nous avons déjà commencé à voir des résultats positifs, puisque nous comptons environ 280 000 relations bancaires principales de plus aux Services bancaires aux particuliers au Canada et à l'international. Il s'agit là d'une clientèle à qui nous pouvons fournir des solutions bancaires de base, grâce à la fourniture de produits et services en continu, et qui utilise les services numériques. Bien que des progrès notables aient été réalisés en matière de croissance de la clientèle principale, il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser nos aspirations à long terme.

Du côté de notre secteur Services aux particuliers au Canada, notre Programme hypothécaire+ a entraîné une forte croissance du nombre de relations bancaires principales. La clientèle de ce programme peut bénéficier de taux hypothécaires préférentiels dans le cadre d'un forfait de produits, et plus de 75 % des nouveaux prêts hypothécaires montés cette année ont été conclus par l'intermédiaire du Programme hypothécaire+. Grâce à notre programme Scène+, nous continuons de renforcer nos partenariats et d'approfondir les relations avec notre clientèle, notamment par le lancement de nouveaux produits cette année, comme la carte Visa Affaires Home Hardware PRO Scotia, conçue pour aider les

entrepreneurs œuvrant dans le secteur des métiers spécialisés ou des métiers de la construction à mieux gérer et à faire croître leur entreprise. Cette année, le programme Scène+ a franchi le cap des 15 millions de membres, et près de 40 % de la clientèle de la Banque ayant adhéré au programme Scène+ détient au moins trois produits de la Banque Scotia.

Pour la clientèle férue de technologie numérique qui préfère habituellement effectuer des transactions virtuelles, notre Banque Tangerine demeure la première banque numérique en importance au Canada. Pour une treizième année consécutive, la Banque Tangerine est arrivée en tête du sondage de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires aux particuliers au Canada pour 2024, creusant son avance sur les autres banques de taille moyenne au chapitre de la satisfaction globale de la clientèle et gagnant encore du terrain au chapitre de la confiance de la clientèle et de la performance des canaux numériques.

Nous avons également travaillé à améliorer la capacité de nos services de gestion de la trésorerie et de notre secteur Transactions bancaires mondiales afin de répondre aux besoins courants de nos entreprises clientes en matière de transactions, de liquidités et de fonds de roulement, alors que nous cherchons à accroître les relations bancaires principales. Notre plateforme de gestion de trésorerie, Accès Scotia, nous permettra de rehausser notre offre au Mexique et au Canada. Nous mettons désormais l'accent sur le renforcement de nos capacités aux États-Unis afin de permettre à notre clientèle de multinationales, de sociétés et d'entreprises de transiger plus facilement dans le corridor nord-américain. Reconnaisant les efforts de la Banque Scotia au chapitre de la gestion de trésorerie, le magazine *Euromoney* l'a nommée meilleure banque de gestion

de trésorerie en Amérique du Nord pour les comptes d'entreprise et meilleure banque de gestion de trésorerie en Amérique du Nord pour les opérations de change à la lumière des résultats de son sondage de 2024 sur la gestion de trésorerie.

Faciliter la vie de notre clientèle

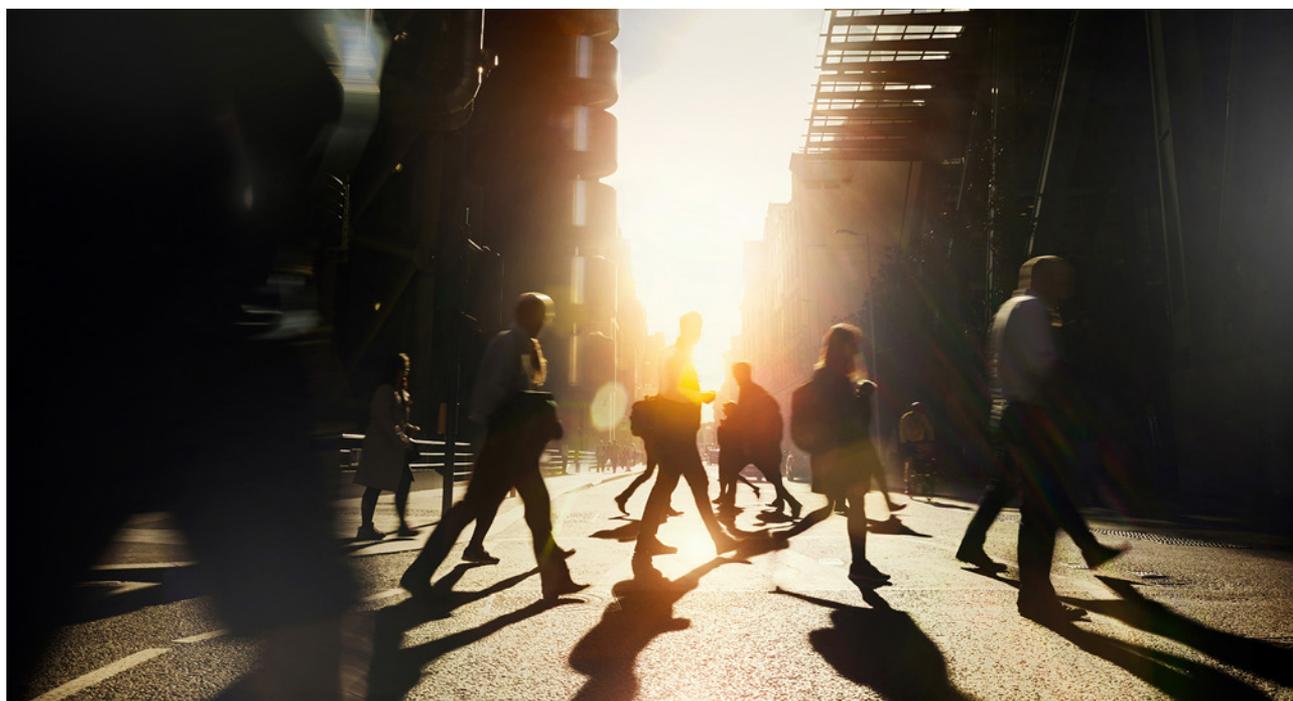
Le troisième pilier de notre stratégie consiste à faciliter la vie de notre clientèle en simplifiant et en améliorant l'accès à nos produits et services ainsi qu'en façonnant une organisation à la fois plus efficace et plus efficiente.

Nos efforts de régionalisation sont l'une des pierres angulaires de cette approche. Nous prenons de l'envergure et tirons parti de plateformes communes afin d'améliorer l'expérience de notre clientèle, d'accroître les relations bancaires principales et de travailler plus efficacement. Au sein de notre secteur Opérations internationales plus spécifiquement, il s'agit de passer d'un modèle fédéré à un modèle plus unifié – tant au niveau des rôles et des responsabilités, que des produits, des processus et des procédures ainsi que de l'architecture sous-jacente – de sorte que la clientèle puisse effectuer ses transactions aisément et uniformément dans tous les territoires que nous couvrons,

peu importe le pays d'où elle provient. Nous avons déjà bien progressé à cet égard, ce qui nous a permis de dégager un levier d'exploitation positif de 5 % au sein du secteur Opérations internationales. À l'avenant, notre Réseau canadien a également fait de beaux progrès, dégagant un levier d'exploitation positif de 2,6 %.

« Nous prenons de l'envergure et tirons parti de plateformes communes afin d'améliorer l'expérience de notre clientèle, d'accroître les relations bancaires principales et de travailler plus efficacement. »

Nous investissons aussi dans notre technologie de base, ayant notamment élargi notre partenariat avec Google Cloud cette année pour en faire la plateforme infonuagique de choix pour la prochaine phase de notre projet d'accélération de la transition vers l'infonuagique. Grâce à ce partenariat, nous pourrions améliorer encore davantage l'expérience de notre clientèle et de notre personnel, renforcer la sécurité de la Banque et adopter plus rapidement les technologies qui façonnent l'avenir du commerce et de la société, telle l'IA générative. Notre partenariat nous a déjà permis d'offrir à notre clientèle une expérience bancaire plus personnalisée et prévisible, notamment en alimentant en amont notre robot conversationnel primé.



Gagner en tant qu'équipe

Enfin, notre quatrième pilier – gagner en tant qu'équipe – traduit l'importance du rôle de chaque BanquierScotia et BanquièreScotia dans la poursuite de nos objectifs. En éliminant les cloisonnements et en investissant dans notre personnel, notre culture organisationnelle et les collectivités où nous sommes présents, nous contribuons à créer un environnement où tout notre personnel peut s'épanouir et donner le meilleur de lui-même, chaque jour. Cette année, dans le cadre du sondage interne mené auprès des membres du personnel, les BanquiersScotia et BanquièreScotia ont exprimé un sentiment d'appartenance. En outre, la confiance envers la haute direction a augmenté au cours de l'exercice, dépassant largement le point de référence du secteur des services financiers. Nous sommes fiers que la Banque Scotia ait

« En éliminant les cloisonnements et en investissant dans notre personnel, notre culture organisationnelle et les collectivités où nous sommes présents, nous contribuons à créer un environnement où tout notre personnel peut s'épanouir et donner le meilleur de lui-même, chaque jour. »

été reconnue comme étant l'un des Meilleurs lieux de travail^{MC} au Canada par Great Place to Work[®] pour une cinquième année d'affilée.

La collaboration de plus en plus étroite entre nos secteurs d'activité pour répondre aux besoins de notre clientèle est un exemple de la manière dont nous concrétisons notre approche à l'échelle de l'entreprise. Par exemple, en 2024, 13 milliards de dollars sont attribuables à des recommandations internes provenant de nos secteurs Services aux particuliers, Services bancaires commerciaux et Gestion de patrimoine au Canada, ce qui nous a permis d'offrir une gamme plus globale de produits et de services à cette clientèle, et d'ainsi pouvoir mieux répondre à ses besoins en matière de services financiers.

Des progrès considérables ont été réalisés en regard de notre stratégie. Pour pouvoir poursuivre sur cette lancée, nous devons favoriser une culture de performance de haut niveau. Forts des bases solides qui avaient déjà été jetées, nous avons instauré cette année un nouveau cadre régissant la culture organisationnelle de la Banque, LienScotia, qui énonce les valeurs fondamentales à respecter ainsi que de nouveaux comportements à adopter. Nous nous engageons à créer des espaces sûrs pour apprendre et évoluer, à encourager la prise de responsabilité, à promouvoir l'inclusivité et à reconnaître que seul le travail d'équipe nous permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, et LienScotia est la concrétisation de cette promesse.

Prix et distinctions



Nommée banque de l'année au Canada pour une cinquième année de suite par la revue *The Banker*, ainsi que banque de l'année aux Bahamas, à la Barbade, dans les îles Caïmans et dans les îles Turks et Caïcos.



Lauréate de 11 prix d'excellence du magazine *Euromoney* pour 2024, la Banque Scotia a notamment été couronnée meilleure banque au monde en matière de responsabilité d'entreprise et meilleure banque au Canada, au Chili, aux Bahamas, en Jamaïque et à Trinité-et-Tobago.



Nommée meilleure banque de gestion de trésorerie en Amérique du Nord pour les comptes de grandes entreprises et meilleure banque de gestion de trésorerie en Amérique du Nord pour les opérations de change par le magazine *Euromoney*.



« Au cours de l'exercice, nous avons franchi un jalon important sur le chemin vers la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones : nous avons lancé notre plan d'action pour la vérité et la réconciliation. »

Au cours des prochains mois, LienScotia sera enchâssé dans tous les aspects organisationnels de la Banque, depuis la façon d'établir les objectifs de rendement et de perfectionnement jusqu'aux programmes de reconnaissance en vigueur, en passant par la manière dont nous récompensons notre équipe à la fin de l'année. Nous sommes convaincus que ces comportements nous aideront à créer un milieu de travail qui nous permettra de façonner le meilleur avenir possible pour notre personnel, notre clientèle et notre Banque.

Au cours de l'exercice, nous avons franchi un jalon important sur le chemin vers la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones : nous avons lancé notre plan d'action pour la vérité et la réconciliation. Celui-ci énonce 37 engagements significatifs et progressifs couvrant l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de la Banque. Nous nous sommes également associés à la société Nch'kay Development Corporation, à la société Des Nedhe Group et à la Première Nation des Chippewas de Rama pour créer Cedar Leaf Capital, la première maison de courtage détenue majoritairement par des autochtones au Canada. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, je suis convaincu que la Banque Scotia est sur la bonne voie pour favoriser le progrès économique de la clientèle autochtone et encourager une culture de réconciliation qui profitera à tout un chacun.



Nommée meilleure banque au Canada en 2024 par le magazine *Global Finance*.



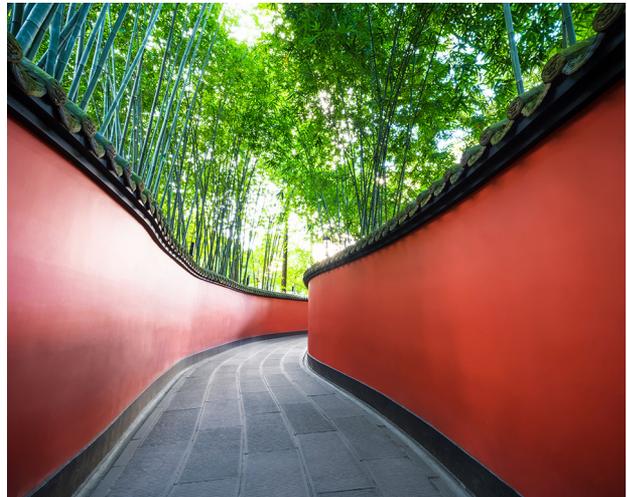
Lauréate de 6 prix au palmarès *Global Private Banking Awards* du magazine *Euromoney* pour 2024, Gestion de patrimoine mondiale a également remporté 21 trophées *Fundgrade A+^{MC}* cette année.



Reconnue en tant que meilleure banque pour les sociétés au Chili par *International Finance*.

Au cours de l'exercice écoulé, des progrès significatifs ont été réalisés dans le développement des gens et des collectivités qui nous entourent. Grâce à ScotialNSPIRE, notre programme d'investissement communautaire de 500 millions de dollars sur 10 ans visant à favoriser une plus grande inclusion économique, nous avons investi plus de 156 millions de dollars depuis 2021 dans 300 organismes qui promeuvent des initiatives significatives partout où la Banque est présente. En 2024, les BanquiersScotia et BanquièresScotia ont également recueilli plus de 14 millions de dollars dans le cadre de notre toute première campagne mondiale de générosité des employés, qui a été menée cette année, et ils ont consigné plus de 250 000 heures de bénévolat dans notre plateforme interne d'engagement communautaire.

En reconnaissance de nos efforts passés et des efforts que nous avons déployés au cours de la dernière année, la Banque Scotia figure dans l'indice de durabilité Dow Jones North America pour la sixième année consécutive, se hissant au premier rang en Amérique du Nord parmi les banques ayant participé à l'évaluation de durabilité des entreprises S&P Global.



**« Merci, chères et chers actionnaires,
pour votre soutien inébranlable envers
la Banque et son équipe de direction.
Merci, chère clientèle, pour votre fidélité. »**



Reconnue comme l'un des Meilleurs lieux de travail^{MC} au Canada par *Great Place to Work*[®] pour une cinquième année de suite.



Nommée parmi les meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada en 2024 par Mediacorp Canada Inc. pour une quatrième année de suite.



Récompensée pour la mixité de genre de ses cadres supérieurs, la Banque Scotia figure dans le palmarès *Women Lead Here* du *Globe and Mail* pour une quatrième année de suite.



Inscrite à l'indice de durabilité Dow Jones North America pour la sixième année consécutive, la Banque Scotia a obtenu un score d'évaluation de durabilité des entreprises de S&P Global qui la classe parmi le 4 % des meilleures banques au monde et qui la hisse au premier rang en Amérique du Nord pour 2023.

Orientée vers l'avenir

Devant l'incertitude économique persistante, les conflits géopolitiques en cours et l'évolution rapide des préférences de la clientèle, votre Banque demeure résiliente, évolutive et bien positionnée pour l'avenir. Nous demeurons convaincus de la solidité du corridor nord-américain. Cet automne, toute l'équipe de la haute direction de la Banque Scotia s'est réunie à Toronto pour passer en revue les progrès réalisés en regard de notre stratégie jusqu'à présent et coordonner les prochaines étapes de notre parcours. Au terme de cette réunion, nous formons une équipe unie, confiante et orientée vers l'avenir.

À l'aube de 2025, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Néanmoins, nous commençons déjà à voir les bienfaits de la mise en œuvre et de l'exécution rigoureuses de notre stratégie, et nous sommes en bonne voie d'atteindre les objectifs financiers à moyen terme que nous nous étions fixés lors de la Journée des investisseurs de décembre dernier. Nous continuerons de réaffecter des capitaux depuis les marchés en développement vers les marchés développés, tout en priorisant la valeur plutôt que le volume et en approfondissant les relations avec notre clientèle.

Merci, chères et chers actionnaires, pour votre soutien inébranlable envers la Banque et son équipe de direction. Merci, chère clientèle, pour votre fidélité. Au cours des douze derniers mois, nous avons travaillé sans relâche pour gagner et conserver votre confiance, que nous ne tiendrons jamais pour acquise.

J'aimerais également remercier tous nos BanquiersScotia et toutes nos BanquièresScotia, qui mettent leur passion, leur expertise approfondie et leurs efforts acharnés au service de toutes les parties prenantes, et ce, dans tous les pays où la Banque exerce ses activités.

J'ai le privilège de guider cette grande institution alors qu'elle entame un nouveau chapitre de son histoire, et j'ai hâte de voir ce que 2025 nous réserve.



Scott Thomson
Président et chef de la direction



Obtention par la Banque Scotia de la certification la plus élevée, soit le niveau Or, dans le cadre du programme Accréditation de partenariat en relations autochtones du Conseil canadien pour les entreprises autochtones.



Reconnue comme l'un des Meilleurs lieux de travail au Canada dans le secteur des services financiers et de l'assurance par *Great Place to Work*® pour la septième année d'affilée.



Reconnue comme ayant l'une des équipes de direction les plus dignes de confiance au Canada par *Great Place to Work*® en 2024.



Obtention par la Banque Scotia de la certification *Aequales* au Mexique, en reconnaissance de ses normes élevées en matière d'équité des genres et de diversité.

Équipe de la haute direction

Scott Thomson

Président et chef de la direction

Jacqui Allard

Cheffe de groupe,
Gestion de patrimoine mondiale

Ian Arellano

Vice-président à la direction et
directeur, Affaires juridiques

Francisco Aristeguieta

Chef de groupe,
Opérations internationales

Anique Asher

Cheffe, Stratégie et Exploitation

Aris Bogdaneris

Chef de groupe,
Réseau canadien

Tim Clark

Chef de groupe et
chef de l'information

Travis Machen

Chef de la direction et chef de groupe,
Services bancaires et marchés mondiaux

Jenny Poulos

Cheffe, Ressources humaines

Phil Thomas

Chef de groupe et chef,
Gestion du risque

Raj Viswanathan

Chef de groupe et chef,
Affaires financières

Julie Walsh

Vice-présidente à la direction
et cheffe, Conformité

Membres de l'équipe de la haute direction en poste au 3 décembre 2024.

Comme il a été annoncé précédemment, Glen Gowland, vice-président, prendra sa retraite de la Banque le 31 décembre 2024.



Message du président du conseil aux actionnaires

Aaron Regent

Président du conseil
d'administration



Chères et chers actionnaires,

Année charnière pour la Banque Scotia, l'exercice 2024 a été marqué par le dévoilement de sa nouvelle stratégie soutenue par une vision audacieuse : être le partenaire financier de confiance de notre clientèle. Votre conseil d'administration a encadré activement la mise en œuvre de cette stratégie, et il est ravi des progrès réalisés en regard du plan annoncé il y a un an à l'occasion de notre Journée des investisseurs.

PERFORMANCE EN 2024

Sous la gouverne de son président et chef de la direction, M. Scott Thomson, la Banque a franchi d'importants jalons en vue de la consolidation de ses assises, notamment grâce à l'accroissement des relations bancaires principales, au renforcement de son bilan, à l'amélioration de la composition de ses activités et à la croissance des dépôts. Le repositionnement des secteurs d'activité de la Banque se poursuit au fil de la réaffectation des capitaux depuis les marchés en développement vers les marchés développés, en mettant l'accent sur le corridor nord-américain. Les bienfaits de cette nouvelle manière de penser et d'agir, à savoir en tant qu'organisation unique capable de compromis vers l'obtention de résultats communs, se font déjà sentir. La Banque a également fait d'importants progrès pour accroître sa valeur et sa productivité grâce à la réduction de ses coûts et à l'amélioration de ses processus, et elle a continué de renforcer ses programmes de gestion de la conformité et des risques. Nous sommes conscients que la Banque continue d'évoluer dans un environnement macroéconomique incertain et qu'il reste encore du travail à faire pour mettre sa stratégie en place au sein de ses principaux secteurs prioritaires, mais nous croyons que la Banque est bien positionnée pour 2025 et nous nous réjouissons déjà des progrès que nous allons réaliser.

GOVERNANCE ET ENGAGEMENTS

Cette année, votre conseil d'administration a poursuivi ses échanges avec les actionnaires et, bien qu'un large éventail de thèmes ait été abordé, l'accent a surtout été mis sur les enjeux en matière de gouvernance, de climat et de leadership. Échanger avec nos actionnaires tout au long de l'année est un engagement clé de notre processus de

gouvernance, car cela nous permet de nous sensibiliser aux enjeux qui sont les plus importants à leurs yeux.

Votre conseil d'administration a joué un rôle déterminant dans la surveillance des avancées de la Banque en regard des engagements qu'elle a pris relativement aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Nous avons notamment appuyé le plan d'action pour la vérité et la réconciliation de la Banque, qui décrit en détail les engagements formels de la Banque Scotia et les mesures qu'elle compte prendre pour parvenir à la réconciliation et pour bâtir une relation de confiance avec son personnel et sa clientèle d'origine autochtone ainsi qu'avec les communautés autochtones. La Banque s'est également associée à la société Nch'ka'y Development Corporation, à Des Nedhe Financial LP et à la Première Nation des Chippewas de Rama pour créer Cedar Leaf Capital, la première maison de courtage détenue majoritairement par des Autochtones au Canada. Lancée en octobre, cette initiative vise à favoriser une plus grande présence autochtone sur les marchés financiers.

CULTURE

Votre conseil d'administration reconnaît que la force de la Banque repose sur son personnel. Grâce au LienScotia, le nouveau cadre régissant la culture organisationnelle de la Banque, nous sommes convaincus que l'accent profond qui sera désormais mis sur les valeurs à respecter et les comportements à adopter pour soutenir la mise en œuvre de notre stratégie permettra à la Banque Scotia d'atteindre ses objectifs en 2025 et par la suite.

REMERCIEMENTS

Au nom de tout le conseil d'administration, j'aimerais remercier M. Thomson et l'équipe de la haute direction pour leur leadership, ainsi que tous les BanquiersScotia et toutes les BanquièresScotia pour leur dévouement exceptionnel. Je tiens également à remercier nos actionnaires pour leur soutien et leur confiance inébranlables envers notre Banque. Nous espérons vous voir à l'occasion de la prochaine assemblée annuelle de la Banque Scotia, qui se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, là où tout a commencé.

Conseil d'administration

Aaron W. Regent

- Président du conseil
- Fondateur, président du conseil et chef de la direction de Magris Performance Materials Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

Présidence des comités

Nora A. Aufreiter

- Présidente du comité du capital humain et de la rémunération et membre du comité d'évaluation des risques
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014

Calin Rovinescu, C.M.

- Président du comité de gouvernance et membre du comité du capital humain et de la rémunération
- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} novembre 2020

Guillermo E. Babatz

- Président du comité d'évaluation des risques et membre du comité du capital humain et de la rémunération
- Associé directeur d'Atik Capital, S.C.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014

Benita M. Warmbold

- Présidente du comité d'audit et de révision et membre du comité de gouvernance
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 29 octobre 2018

Scott B. Bonham

- Administrateur de sociétés et cofondateur d'Intentional Capital
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 25 janvier 2016

Daniel (Don) H. Callahan

- Administrateur de sociétés et président non dirigeant du conseil d'administration de Time USA LLC
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 15 juin 2021

W. Dave Dowrich

- Premier vice-président à la direction et chef des Affaires financières de la Teachers Insurance and Annuity Association of America (TIAA)
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} juin 2022

Michael B. Medline

- Président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de Sobeys Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2023

Lynn K. Patterson

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2020

Michael D. Penner

- Administrateur de sociétés, associé-conseil de Partners Group AG, président non dirigeant du conseil d'administration de Partners Group (Canada) Inc. et directeur général et président du conseil d'administration de United States Infrastructure Corporation et d'Enfragen, LLC.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 juin 2017

Una M. Power

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Sandra J. Stuart

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2023

Scott Thomson

- Président et chef de la direction de la Banque Scotia
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Steven C. Van Wyk

- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 15 novembre 2024

Au 3 décembre 2024

Faits saillants ESG

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Octroi d'un total de 40 milliards de dollars en financement lié au climat en 2024 dans le respect du cadre financier lié au climat de la Banque Scotia.
- Émission d'un total de 5,7 milliards de dollars en placements durables en Europe, au Mexique et au Canada, sous l'impulsion d'un cadre de référence des émissions durables renouvelé.
- Lancement d'un CPG durable destiné aux particuliers et aux petites entreprises et réalisation d'une émission de référence d'instruments durables dont le produit peut servir à financer des activités en lien avec l'énergie nucléaire, dans le respect de notre cadre de référence des émissions durables.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

- Publication de notre tout premier plan d'action pour la vérité et la réconciliation.
- Octroi de plus de 156 millions de dollars depuis 2021 à 300 organismes qui exercent leurs activités dans les collectivités où nous sommes présents par l'intermédiaire de ScotiaINSPIRE.
- Mobilisation de plus de 39 000 entrepreneures dans le cadre de L'initiative Femmes de la Banque Scotia^{MD}, les programmes offerts au Canada, au Chili, au Costa Rica, en Jamaïque, au Pérou et aux États-Unis ayant été conçus dans le but d'aider les femmes à élargir leurs horizons économiques et professionnels.

GOVERNANCE

- Maintien de notre présence au sein de l'indice de durabilité Dow Jones et de la cote ESG de « AAA » attribuée par MSCI.
- Nommée banque de l'année au Canada pour une cinquième fois par le magazine *The Banker*.
- Lauréate de 11 prix d'excellence décernés par le magazine *Euromoney* en 2024, dont ceux de meilleure banque au Canada et de meilleure banque au monde au chapitre de la responsabilité d'entreprise.

NOS ENGAGEMENTS POUR LE CLIMAT

1. Financer des solutions climatiques

Mobiliser 350 milliards de dollars en financement lié au climat¹ d'ici 2030. Depuis le 1^{er} novembre 2018, nous avons octroyé 172 milliards de dollars en regard de cette cible.

2. Passer à la carboneutralité

Atteindre notre objectif de carboneutralité des émissions financées d'ici 2050. Dans cette optique, nous collaborerons avec

notre clientèle afin de soutenir ses stratégies environnementales et nous nous attachons à fixer des cibles de réduction de l'intensité des émissions sectorielles pour 2030. Notre cadre de présentation des engagements pour le climat à l'intention de la clientèle et les notes d'état de préparation à la carboneutralité que nous avons obtenues nous aident à engager la discussion avec notre clientèle afin

de mieux comprendre comment soutenir ses stratégies environnementales.

3. Réduire nos propres émissions

Adopter des solutions qui permettront à la Banque de réduire les émissions liées à ses activités, notamment s'approvisionner exclusivement en électricité provenant de sources non polluantes² d'ici 2025 au Canada.

¹ Le financement lié au climat comprend les produits et services (par exemple, les prêts et les services-conseils) ainsi que d'autres types de transactions (par exemple, les prêts liés à la durabilité ou les prêts à usage déterminé) qui appuient, entre autres, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ceux-ci, la prévention de la pollution, la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'économie circulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter au cadre financier lié au climat de la Banque Scotia.

² Physiquement ou virtuellement. Les sources non polluantes incluent les sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, géothermie, énergie marémotrice) et les sources d'énergie nucléaires, et peuvent comprendre l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER). Au Canada, les sources d'électricité non polluantes sont établies en fonction des données sur la production provinciale d'électricité par source tirées du *Cahier d'information sur l'énergie, 2023-2024* (pages 62 et 63) publié par Ressources naturelles Canada.

ScotiaINSPIRE^{MC}

ScotiaINSPIRE aide les personnes défavorisées à atteindre leur plein potentiel en finançant des programmes qui favorisent l'éducation, l'emploi et le soutien aux besoins essentiels. La stratégie de ScotiaINSPIRE en Amérique latine et dans les Antilles met davantage l'accent sur la promotion de l'action communautaire pour les droits de la personne et l'harmonie sociale.

- Renouvellement du partenariat avec Windmill Microlending, à qui nous avons versé 2,5 millions de dollars pour soutenir l'avancement professionnel de personnes immigrantes ou réfugiées qualifiées au Canada.
- Partenariat avec Teach For All, à qui nous avons versé 1,4 million de dollars pour améliorer les programmes de formation des délégués de classe dans des communautés mal desservies aux États-Unis et au Mexique.
- Don de 1 million de dollars à la Fondation du CHUM pour améliorer l'accès aux soins de santé et services de soutien au mieux-être des Autochtones au Canada.

Le plan d'action pour la vérité et la réconciliation de la Banque Scotia énonce 37 engagements significatifs pris dans le cadre du processus de réconciliation avec les peuples autochtones au Canada.

En outre, la Banque :

- a obtenu la certification Or dans le cadre du programme Accréditation de partenariat en relations autochtones du Conseil canadien pour les entreprises autochtones.
- a appuyé la campagne Moose Hide qui vise à sensibiliser la population à la violence fondée sur le genre et aux femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues ou assassinées.
- a amplifié la voix des auteurs autochtones et offert plus de 2 800 exemplaires du livre *La journée du chandail orange* de Phyllis Webstad à des écoles et organismes autochtones.
- s'est associée à Nch'kày Development, à Des Nedhe Financial et à la Première Nation des Chippewas de Rama pour créer Cedar Leaf Capital, la première maison de courtage détenue majoritairement par des Autochtones au Canada.

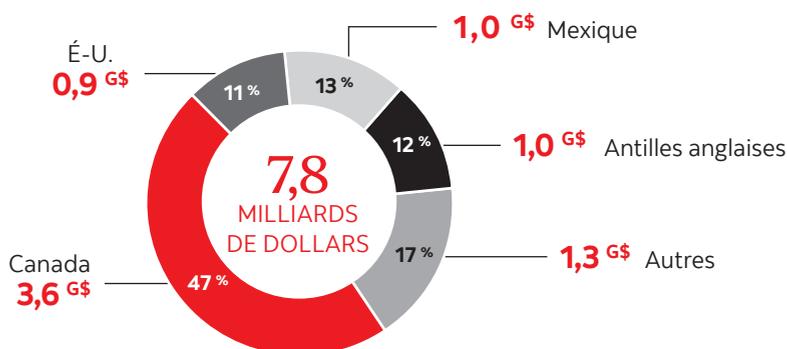
Faits saillants du rapport de gestion

Objectifs financiers à moyen terme*

Mesures clés	Objectifs à moyen terme	Performance sur 3 ans	Performance pour 2024
Croissance du bénéfice par action Données présentées Données ajustées¹	TCAC d'au moins 7 %	-8,6 %⁴ -6,3 %⁴	2,6 % -0,2 %
Rendement des capitaux propres ² Données présentées Données ajustées¹	Au moins 14 %	11,8 %⁵ 12,9 %⁵	10,2 % 11,3 %
Levier d'exploitation ² Données présentées Données ajustées¹	Positif	-3,4 %⁵ -2,4 %⁵	1,5 % 2,3 %
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 ³	Au moins 12 %	12,5 %⁵	13,1 %

Bénéfice par marchés pour 2024, données présentées

Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres



* Se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2024 de la Banque pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. L'expression « moyen terme » désigne le TCAC sur cinq ans (exercices 2023 à 2028) pour la croissance du bénéfice par action et l'exercice 2028 pour le rendement des capitaux propres.

¹ Se reporter aux « Mesures non conformes aux PCGR » commençant à la page 20.

² Se reporter au « Glossaire » à la page 132 pour obtenir la définition de la mesure.

³ Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2022 ont été déterminés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018).

⁴ Reflète le TCAC sur 3 ans.

⁵ Reflète la moyenne sur 3 ans.

BÉNÉFICE PAR ACTION¹

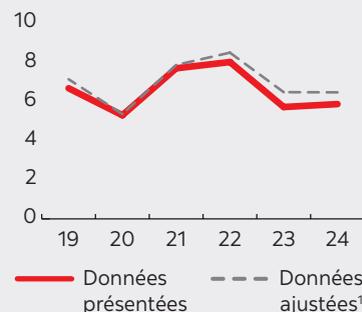
Données présentées

Données ajustées¹

5,87 \$ | **6,47 \$**

TCAC sur 5 ans, données présentées = -2,6 %

TCAC sur 5 ans, données ajustées¹ = -2,0 %

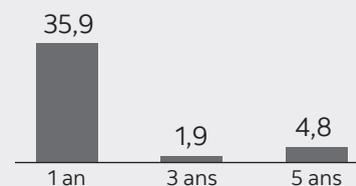


DIVIDENDES VERSÉS

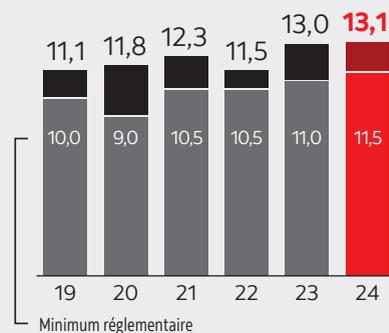
En dollars par action



RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES (%)



RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1 (%)³



RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS (GTDAR)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents publiés, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Type de risque	Numéro	Information fournie	Pages		
			Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	16		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	75-78		
	3	Risques importants et risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	80-81, 85-91		
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	55-58, 100-103, 116		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	72-74		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	75-78		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	79		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	75-76		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale.	55-58	205	4, 5
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	59		24-26
	11	b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.			20-21
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des autres fonds propres de T1 et des fonds propres de T2.	60-61		103
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	55-58		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés en fonction du risque de marché.	63-68, 79, 123	174	7, 39-42, 46-63, 76-81, 85, 100, 106, 112
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	63-68	174, 223-229	18-19, 39-81, 85, 90-93
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	63-68	224	18-19, 39-64, 85, 90-93
Liquidité et financement	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	63-68		65, 84, 105
	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	64-66		66-69, 110
	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	98-103		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	100		
Risque de marché	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	104-106		
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	103-104		
	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	97		
	23	Examen des facteurs importants du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	92-98	228-229	
Risque de crédit	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	92-98	228-229	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	92-98	228	
	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	85-91, 118-123	184-185, 224-227	7, 39-42, 46-63, 76-81
Autres risques	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		154-156, 185	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	88, 118-121	185	36-37
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions sur dérivés.	82-83	172-175	111
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	83-85, 89		
	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	67, 107-108		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	71		

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2024 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 3 décembre 2024.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2024, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2024 de la Banque sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Table des matières

- 18 Énoncés prospectifs
- 19 Faits saillants financiers
- 20 Mesures non conformes aux PCGR

Survol de la performance

- 27 Résultats financiers – 2024 par rapport à 2023
- 27 Objectifs financiers à moyen terme
- 27 Rendement revenant aux actionnaires
- 28 Événements récents
- 28 Stratégie, survol économique et perspectives
- 29 Incidence de la conversion des devises

Résultats financiers du Groupe

- 30 Bénéfice net
- 30 Revenus d'intérêts nets
- 31 Revenus autres que d'intérêts
- 32 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
- 34 Charges autres que d'intérêts
- 34 Charge d'impôt sur le résultat
- 35 Revue du quatrième trimestre
- 37 Analyse des tendances

Survol des secteurs d'activité

- 38 Survol
- 41 Réseau canadien
- 44 Opérations internationales
- 48 Gestion de patrimoine mondiale
- 51 Services bancaires et marchés mondiaux
- 54 Autres

Situation financière du Groupe

- 55 État de la situation financière
- 55 Gestion du capital
- 68 Arrangements hors bilan
- 70 Instruments financiers
- 71 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Gestion du risque

- 72 Cadre de gestion du risque
- 82 Risque de crédit
- 92 Risque de marché
- 98 Risque de liquidité
- 107 Autres risques

Contrôles et méthodes comptables

- 111 Contrôles et procédures
- 111 Principales méthodes et estimations comptables
- 116 Prises de position futures en comptabilité
- 116 Faits nouveaux en matière de réglementation
- 117 Transactions avec des parties liées

Données supplémentaires et glossaire

- 118 Renseignements par secteurs géographiques
- 119 Risque de crédit
- 124 Revenus et charges
- 126 Informations trimestrielles choisies
- 127 Informations annuelles choisies
- 127 Statistiques des dix derniers exercices
- 132 Glossaire

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2024 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « tenter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités et à l'échelle mondiale; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; le risque géopolitique; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités et sur l'économie mondiale de guerres, de conflits ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; les changements technologiques, y compris l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos activités ainsi que la résilience technologique; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exhaustivité et l'exactitude de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; la lutte contre le blanchiment d'argent; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, la connectivité à Internet, l'accessibilité du réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque, ce qui pourrait entraîner des violations de données, un accès non autorisé à des données sensibles, un déni de service et d'éventuels incidents de vol d'identité; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les changements climatiques, notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité (en interne et avec nos clients et autres parties prenantes) dans les délais attendus et notre capacité à promouvoir nos produits et services de finance durable; la survenance de catastrophes naturelles ou autres et les réclamations découlant de ces événements, y compris les perturbations des infrastructures publiques, telles que les services de transport et de communication et les systèmes d'alimentation en énergie ou en eau; les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; le marché de l'habitation et la dette des ménages au Canada; le déclenchement ou la persistance de crises sanitaires ou de pandémies à grande échelle, notamment leur incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable significative sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure significative, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2024 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques significatives sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2024 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2025 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

T1 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)		
Revenus d'intérêts nets	19 252	18 262
Revenus autres que d'intérêts	14 418	13 952
Total des revenus	33 670	32 214
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 051	3 422
Charges autres que d'intérêts	19 695	19 121
Charge d'impôt sur le résultat	2 032	2 221
Bénéfice net	7 892	7 450
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 286	6 919
Performance d'exploitation		
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,94	5,78
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,87	5,72
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	10,2	10,3
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) ³⁾	12,6	12,9
Ratio de productivité (en pourcentage) ²⁾	58,5	59,4
Levier d'exploitation (en pourcentage) ²⁾	1,5	(9,3)
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ³⁾	2,16	2,12
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	63 860	90 312
Actifs détenus à des fins de transaction	129 727	117 868
Prêts	760 829	750 911
Total des actifs	1 412 027	1 411 043
Dépôts	943 849	952 333
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	73 590	68 767
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8 779	8 075
Actifs sous administration ²⁾	771 454	673 550
Actifs sous gestion ²⁾	373 030	316 604
Mesures des fonds propres et de la liquidité		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ⁴⁾	13,1	13,0
Ratio de T1 (en pourcentage) ⁴⁾	15,0	14,8
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ⁴⁾	16,7	17,2
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) ⁵⁾	29,7	30,6
Ratio de levier (en pourcentage) ⁶⁾	4,4	4,2
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) ⁵⁾	8,8	8,6
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars) ⁴⁾	463 992	440 017
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁷⁾	131	136
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) ⁸⁾	119	116
Qualité du crédit		
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	4 685	3 845
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁹⁾	6 736	6 629
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,88	0,74
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,61	0,50
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ^{2), 10)}	0,53	0,44
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ^{2), 10)}	0,52	0,35
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ²⁾	0,46	0,32
Résultats ajustés³⁾		
Total des revenus ajustés (en millions de dollars)	33 813	31 847
Charges autres que d'intérêts ajustées (en millions de dollars)	18 961	18 253
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	8 627	8 363
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	6,47	6,48
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	11,3	11,6
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés (en pourcentage)	13,7	14,4
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	56,1	57,3
Levier d'exploitation ajusté (en pourcentage)	2,3	(8,5)
Données sur les actions ordinaires		
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	71,69	56,15
Actions en circulation (en millions)		
Nombre moyen – de base	1 226	1 197
Nombre moyen – dilué	1 232	1 204
Clôture de la période	1 244	1 214
Dividendes versés par action (en dollars)	4,24	4,18
Rendement de l'action (en pourcentage) ²⁾	6,5	6,5
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	89 214	68 169
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ²⁾	59,14	56,64
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ²⁾	1,2	1,0
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) ²⁾	12,0	9,7
Autres données		
Effectif (équivalent temps plein)	88 488	89 483
Succursales et bureaux	2 236	2 379

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 20.

4) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

5) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

6) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

7) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Divulgateur public du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

8) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* du BSIF (janvier 2021).

9) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

10) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définis par les PCGR. Ces mesures et ratios n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières et ratios financiers similaires présentés par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent rapport de gestion et ils sont définis ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

La section qui suit présente les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. La direction tient compte des résultats et mesures présentés et ajustés qui sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer les résultats présentés et les résultats ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	19 252 \$	18 262 \$
Revenus autres que d'intérêts	14 418	13 952
Total des revenus	33 670	32 214
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 051	3 422
Charges autres que d'intérêts	19 695	19 121
Bénéfice avant impôt sur le résultat	9 924	9 671
Charge d'impôt sur le résultat	2 032	2 221
Bénéfice net	7 892 \$	7 450 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	134	112
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	7 758	7 338
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	472	419
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 286 \$	6 919 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,87 \$	5,72 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 232	1 204
Ajustements		
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)		
Cessions et réduction d'activités	143 \$	(367) \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)		
Cessions et réduction d'activités	(7)	–
Dépréciation d'actifs non financiers	440	346
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	53	354
Provision pour frais juridiques	176	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	72	81
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	87
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	734 \$	868 \$
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	877	501
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat		
Cessions et réduction d'activités	(46)	48
Dépréciation d'actifs non financiers	(61)	(73)
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(15)	(96)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(20)	(22)
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	(24)
Dividende pour la relance du Canada	–	579
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(142)	412
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	735	913
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(2)	(3)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	733 \$	910 \$
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets ajustés	19 252 \$	18 262 \$
Revenus autres que d'intérêts ajustés	14 561	13 585
Total des revenus ajustés	33 813	31 847
Dotations ajustées au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 051	3 422
Charges autres que d'intérêts ajustées	18 961	18 253
Bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat	10 801	10 172
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	2 174	1 809
Bénéfice net ajusté	8 627 \$	8 363 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	136	115
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	8 491	8 248
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	472	419
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	8 019 \$	7 829 \$
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	6,47 \$	6,48 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	0,60 \$	0,76 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 232	1 204

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

T3 Incidence des ajustements sur les revenus (charges)

(en millions de dollars)	Pour les exercices				Pour les trimestres clos les			
	2024		2023		31 octobre 2024		31 octobre 2023	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
a) Cessions et réduction d'activités	136 \$	90 \$	(367)\$	(319)\$	– \$	– \$	(367)\$	(319)\$
Dépréciation d'actifs non financiers :								
b) Participation dans des sociétés associées	343	309	185	159	343	309	185	159
b) Immobilisations incorporelles, y compris les logiciels	97	70	161	114	97	70	161	114
c) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	53	38	354	258	53	38	354	258
d) Provision pour frais juridiques	176	176	–	–	–	–	–	–
e) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	72	52	81	59	19	13	19	14
f) Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	–	87	63	–	–	87	63
g) Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	579	–	–	–	–
Total	877 \$	735 \$	501 \$	913 \$	512 \$	430 \$	439 \$	289 \$
Incidence sur le BPA dilué		0,60 \$		0,76 \$		0,35 \$		0,24 \$
Incidence sur le CET1¹⁾		(9 pdb)		(6 pdb)		(5 pdb)		6 pdb

1) Y compris les effets connexes sur les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques.

Les résultats de la Banque présentés pour l'exercice 2024 et l'exercice 2023 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Sauf indication contraire, ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.

a) Cessions et réduction d'activités

Au troisième trimestre de 2024, la Banque a conclu une entente visant la vente de CrediScotia Financiera, une filiale de crédit à la consommation en propriété exclusive établie au Pérou, à Banco Santander. La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 143 millions de dollars au titre des revenus autres que d'intérêts ainsi qu'un recouvrement de 7 millions de dollars au titre des charges autres que d'intérêts (collectivement, 90 millions de dollars après impôt), dont la majeure partie a trait au goodwill. Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a vendu sa participation de 20 % dans les activités de Services Financiers de Canadian Tire (« SFCT ») à La Société Canadian Tire. La vente a donné lieu à un profit net de 367 millions de dollars (319 millions de dollars après impôt). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 37 afférente aux états financiers consolidés.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

Au quatrième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une perte de valeur de 343 millions de dollars (309 millions de dollars après impôt) liée à sa participation dans une société associée, Bank of Xi'an Co. Ltd., en Chine, en raison surtout de l'affaiblissement persistant des perspectives économiques en Chine, dont la valeur de marché est demeurée inférieure à la valeur comptable de la Banque pendant une période prolongée (quatrième trimestre de 2023 – 185 millions de dollars avant impôt et 159 millions de dollars après impôt). Au quatrième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux logiciels de 97 millions de dollars (70 millions de dollars après impôt). Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une dépréciation des logiciels et des autres immobilisations incorporelles de 161 millions de dollars (114 millions de dollars après impôt). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux notes 18 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

c) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ

Au quatrième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé des provisions pour indemnités de départ de 53 millions de dollars (38 millions de dollars après impôt) liées aux efforts continus de la Banque pour rationaliser sa structure organisationnelle et soutenir l'exécution de sa stratégie. Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 millions de dollars (258 millions de dollars après impôt) liées à la réduction et à la modification de l'effectif découlant de ses initiatives de numérisation intégrale et d'automatisation et des nouvelles préférences des clients pour leurs opérations bancaires courantes, ainsi que des efforts soutenus de la Banque pour rationaliser ses processus opérationnels et optimiser ses canaux de distribution. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

d) Provision pour frais juridiques

Au troisième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une charge de 176 millions de dollars au titre d'actions en justice au Pérou à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes. Les actions en justice découlaient de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale péruvienne par la Banque. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

e) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions

Ces coûts ont trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisé à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels, et ils sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

f) Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé des coûts de 87 millions de dollars (63 millions de dollars après impôt) associés à la consolidation et à la sortie de certains biens immobiliers et des coûts de résiliation de contrats de service dans le cadre de sa stratégie d'optimisation.

g) Dividende pour la relance du Canada

Au premier trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat additionnelle de 579 millions de dollars qui reflète la valeur actualisée du montant à payer au titre du dividende pour la relance du Canada (le « DRC »). Le DRC est une mesure fiscale du gouvernement du Canada selon laquelle la Banque doit payer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, sur la base du revenu imposable moyen des années d'imposition 2020 et 2021. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

T4 Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	4 274 \$	2 839 \$	1 586 \$	1 688 \$	(2 495)\$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	125	10	–	(1)	134
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 274	2 714	1 576	1 688	(2 494)	7 758
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	1	1	468	472
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 273 \$	2 713 \$	1 575 \$	1 687 \$	(2 962)\$	7 286 \$
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)						
Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	143 \$	143 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	–	–	53	53
Cessions et réduction d'activités	–	–	–	–	(7)	(7)
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	–	–	440	440
Provision pour frais juridiques	–	–	–	–	176	176
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	32	36	–	–	72
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	4	32	36	–	662	734
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	4	32	36	–	805	877
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(9)	(10)	–	(122)	(142)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	3	23	26	–	683	735
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	(2)	(2)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	3	23	26	–	681	733
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	4 277 \$	2 862 \$	1 612 \$	1 688 \$	(1 812)\$	8 627 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 277 \$	2 737 \$	1 602 \$	1 688 \$	(1 813)\$	8 491 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 276 \$	2 736 \$	1 601 \$	1 687 \$	(2 281)\$	8 019 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 38.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	3 984 \$	2 555 \$	1 440 \$	1 768 \$	(2 297)\$	7 450 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	106	9	–	(3)	112
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 984	2 449	1 431	1 768	(2 294)	7 338
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	4	4	3	3	405	419
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 980 \$	2 445 \$	1 428 \$	1 765 \$	(2 699)\$	6 919 \$
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)						
Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	(367)\$	(367)\$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	–	–	354	354
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	–	–	–	87	87
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	–	–	346	346
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	41	36	–	–	81
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	4	41	36	–	787	868
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	4	41	36	–	420	501
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	579	579
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(11)	(10)	–	(145)	(167)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(11)	(10)	–	434	412
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	3	30	26	–	854	913
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	(3)	(3)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	3	30	26	–	851	910
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	3 987 \$	2 585 \$	1 466 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 363 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 987 \$	2 479 \$	1 457 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 248 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 983 \$	2 475 \$	1 454 \$	1 765 \$	(1 848)\$	7 829 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 38.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

Montants en dollars constants

Les résultats du secteur Opérations internationales sont analysés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. La base d'établissement des montants présentés dans les tableaux ci-après est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 29.

T5 Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)

2023¹⁾

(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Montants en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	8 131 \$	28 \$	8 103 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 910	(164)	3 074
Total des revenus	11 041	(136)	11 177
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 868	(4)	1 872
Charges autres que d'intérêts	5 919	(38)	5 957
Charge d'impôt sur le résultat	699	(17)	716
Bénéfice net	2 555 \$	(77)\$	2 632 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	106 \$	5 \$	101 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 449 \$	(82)\$	2 531 \$
Autres mesures			
Actifs moyens (en milliards de dollars)	237 \$	3 \$	234 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	179 \$	1 \$	178 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)

2023¹⁾

(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats ajustés	Variation de change	Montants ajustés en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	8 131 \$	28 \$	8 103 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 910	(164)	3 074
Total des revenus	11 041	(136)	11 177
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 868	(4)	1 872
Charges autres que d'intérêts	5 878	(40)	5 918
Charge d'impôt sur le résultat	710	(17)	727
Bénéfice net	2 585 \$	(75)\$	2 660 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	106 \$	5 \$	101 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 479 \$	(80)\$	2 559 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs productifs et non productifs, actifs productifs principaux, revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux et marge nette sur intérêts

Marge nette sur intérêts

La marge nette sur intérêts est un ratio non conforme aux PCGR qui est utilisé pour évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu des coûts de financement. La marge nette sur intérêts correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Les composantes de la marge nette sur intérêts sont définies ci-dessous :

Actifs productifs

Les actifs productifs représentent des actifs générateurs de revenus, lesquels comprennent les dépôts auprès d'autres institutions financières, les actifs détenus à des fins de transaction, les titres de placement, les participations dans des sociétés associées, les titres empruntés et titres pris en pension, les prêts déduction faite des comptes de correction de valeur, ainsi que les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs non productifs

Les actifs non productifs correspondent à la trésorerie, aux métaux précieux, aux instruments financiers dérivés, aux immobilisations corporelles, au goodwill et aux immobilisations incorporelles, aux actifs d'impôt différé, ainsi qu'aux autres actifs. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs productifs principaux

Les actifs productifs principaux correspondent aux dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières, aux titres de placement et aux prêts, déduction faite des comptes de correction de valeur. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La Banque estime que cette mesure est utile pour le lecteur, puisqu'elle présente les principaux actifs générateurs d'intérêts et qu'elle élimine l'incidence des activités de négociation.

Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Les revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux correspondent aux revenus d'intérêts nets gagnés sur les actifs productifs principaux. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

T6 Calcul de la marge nette sur intérêts**Données consolidées pour la Banque**

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Total des actifs moyens – présenté²⁾	1 419 284 \$	1 396 092 \$
Moins les actifs non productifs	108 110	114 375
Total des actifs productifs moyens²⁾	1 311 174 \$	1 281 717 \$
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	146 307	121 735
Titres pris en pension et titres empruntés	193 090	187 927
Autres déductions	53 819	73 780
Actifs productifs principaux moyens ²⁾ (A)	917 958 \$	898 275 \$
Revenus d'intérêts nets – présentés	19 252 \$	18 262 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	(620)	(798)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux (B)	19 872 \$	19 060 \$
Marge nette sur intérêts (B/A)	2,16 %	2,12 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Réseau canadien

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Total des actifs moyens – présenté²⁾	449 469 \$	449 555 \$
Moins les actifs non productifs	4 393	4 035
Total des actifs productifs moyens²⁾	445 076 \$	445 520 \$
Moins :		
Autres déductions	16 380	29 273
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	428 696 \$	416 247 \$
Revenus d'intérêts nets – présentés	10 842 \$	9 761 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	2	–
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	10 840 \$	9 761 \$
Marge nette sur intérêts	2,53 %	2,34 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Opérations internationales

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Total des actifs moyens – présenté²⁾	232 463 \$	236 688 \$
Moins les actifs non productifs	15 949	19 414
Total des actifs productifs moyens²⁾	216 514 \$	217 274 \$
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	6 407	6 018
Titres pris en pension et titres empruntés	4 063	3 218
Autres déductions	7 647	7 684
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	198 397 \$	200 354 \$
Revenus d'intérêts nets – présentés	8 889 \$	8 131 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	123	(60)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	8 766 \$	8 191 \$
Marge nette sur intérêts	4,42 %	4,09 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Fonds propres attribués et rendement des capitaux propres des secteurs d'activité

Les fonds propres attribués s'entendent du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires qui sont attribués à chaque secteur d'activité. L'attribution de fonds propres à chaque secteur d'activité vise à se rapprocher d'un pourcentage des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que du levier propres à chaque secteur d'activité. Les fonds propres attribués sont une mesure non conforme aux PCGR.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, conformément aux exigences accrues en matière de réserve pour stabilité intérieure annoncées par le BSIF, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, le capital était attribué selon une répartition qui correspondait à environ 10,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres ajusté des secteurs d'activité correspond au ratio du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

T7 Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 273 \$	2 713 \$	1 575 \$	1 687 \$	(2 962)\$	7 286 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	20 585	19 048	10 210	15 342	5 942	71 127
Rendement des capitaux propres	20,8 %	14,2 %	15,4 %	11,0 %	n. s. ⁴⁾	10,2 %
Résultats ajustés⁵⁾						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 276	2 736	1 601	1 687	(2 281)	8 019
Rendement des capitaux propres	20,8 %	14,4 %	15,7 %	11,0 %	n. s. ⁴⁾	11,3 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

4) Non significatif.

5) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 20 et 22.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 980 \$	2 445 \$	1 428 \$	1 765 \$	(2 699)\$	6 919 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	18 846	18 898	9 777	14 420	5 459	67 400
Rendement des capitaux propres	21,1 %	12,9 %	14,6 %	12,2 %	n. s. ⁴⁾	10,3 %
Résultats ajustés⁵⁾						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 983	2 475	1 454	1 765	(1 848)	7 829
Rendement des capitaux propres	21,1 %	13,1 %	14,9 %	12,2 %	n. s. ⁴⁾	11,6 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

4) Non significatif.

5) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 20 et 22.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est une mesure de rentabilité qui est obtenue en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

T8 Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Résultats présentés		
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – présentée ²⁾	71 127 \$	67 400 \$
Goodwill moyen ^{2), 3)}	(9 056)	(9 376)
Moyenne des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt différé) ²⁾	(3 629)	(3 731)
Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires²⁾	58 442 \$	54 293 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – présenté	7 286 \$	6 919 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt) ⁴⁾	52	59
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)	7 338 \$	6 978 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	12,6 %	12,9 %
Résultats ajustés⁴⁾		
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	8 019 \$	7 829 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – ajusté	13,7 %	14,4 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Comprend le goodwill attribué au titre des participations dans des sociétés associées.

4) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 20 et 22.

Ratio de productivité ajusté

Le ratio de productivité ajusté représente les charges autres que d'intérêts ajustées en pourcentage du total des revenus ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le ratio de productivité à titre de mesure de l'efficacité de la Banque. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Levier d'exploitation ajusté

Ce paramètre financier sert à mesurer le taux de croissance du total des revenus ajustés moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustées. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le levier d'exploitation comme un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle la Banque peut accroître les revenus d'exploitation en augmentant les revenus.

Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (base de mise en équivalence fiscale)

Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus à des fins de transaction, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres détenus à des fins de transaction ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Les revenus se rapportant aux activités de transaction comprennent certains éléments des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

La direction est d'avis que cette méthode d'évaluation des revenus se rapportant aux activités de transaction permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque.

Taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat ajustée par le bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats financiers – 2024 par rapport à 2023

Le bénéfice net s'est élevé à 7 892 millions de dollars en 2024, contre 7 450 millions de dollars en 2023, soit une hausse de 6 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des revenus et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice par action (le « BPA ») dilué s'est établi à 5,87 \$ pour l'exercice 2024, contre 5,72 \$ à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 10,2 % pour l'exercice à l'étude, comparativement à 10,3 % à l'exercice 2023.

Les éléments d'ajustement ayant une incidence sur le bénéfice net pour l'exercice écoulé correspondent à une charge nette de 735 millions de dollars après impôt (877 millions de dollars avant impôt). L'incidence nette des éléments d'ajustement sur le bénéfice par action dilué s'est chiffré à 0,60 \$, tandis que ces éléments ont eu une incidence négative de neuf points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) selon Bâle III. Au cours de l'exercice précédent, les éléments d'ajustement avaient représenté une charge nette de 913 millions de dollars après impôt (501 millions de dollars avant impôt) et avaient eu une incidence sur le bénéfice par action dilué de 0,76 \$ ainsi qu'une incidence négative de six points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) selon Bâle III. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 8 627 millions de dollars en 2024, comparativement à 8 363 millions de dollars en 2023, soit une hausse de 3 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des revenus, contrebalancée en partie par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat. Le BPA dilué ajusté s'est chiffré à 6,47 \$, contre 6,48 \$, tandis que le rendement des capitaux propres ajusté s'est fixé à 11,3 %, contre 11,6 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 19 252 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 990 millions de dollars, ou de 5 %, attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts et à la croissance des actifs. La hausse des revenus d'intérêts nets dans le Réseau canadien et les Opérations internationales a été contrebalancée en partie par la baisse des revenus d'intérêts nets dans le secteur Autres, ce qui s'explique avant tout par la hausse des coûts de financement et l'accroissement des pertes sur les couvertures, contrebalancés en partie par les revenus tirés des actifs liquides plus élevés. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,16 %, en hausse de quatre points de base, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des marges du Réseau canadien et des Opérations internationales. Ces facteurs ont été annulés en partie par la diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif, y compris la proportion accrue d'actifs liquides de haute qualité à faible rendement.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 14 418 millions de dollars, en hausse de 466 millions de dollars, ou de 3 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés se sont établis à 14 561 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 976 millions de dollars, ou de 7 %, attribuable surtout à la hausse des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des autres honoraires et commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils, à la hausse des profits latents sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et à l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrés en partie par le repli des commissions sur les acceptations bancaires lié à la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 4 051 millions de dollars, comparativement à 3 422 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 629 millions de dollars qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux, surtout dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales du fait de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a diminué pour l'exercice considéré, car l'exercice précédent comprenait des dotations plus élevées en raison de l'incertitude entourant l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les consommateurs et les portefeuilles de la Banque. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a progressé de neuf points de base pour s'établir à 53 points de base.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 574 millions de dollars, ou de 3 %, pour se fixer à 19 695 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 708 millions de dollars, ou de 4 %, pour s'établir à 18 961 millions de dollars. L'augmentation découle principalement de la hausse des frais liés au personnel relative à la rémunération liée à la performance et à la rémunération fondée sur des actions, aux ajustements liés à l'inflation et aux augmentations annuelles, de l'accroissement des dépenses liées aux technologies et des frais de publicité et frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités, de même que des honoraires plus élevés. Les taxes d'affaires et sur le capital ainsi que l'incidence défavorable de la conversion des devises ont également contribué à l'augmentation. Ces facteurs ont été contrés en partie par la diminution des frais liés aux communications et les avantages tirés des initiatives antérieures visant à accroître la productivité. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 1,5 % pour l'exercice 2024 et le levier d'exploitation ajusté s'est établi à un pourcentage positif de 2,3 %.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,5 %, comparativement à 23,0 % en 2023, en raison principalement du dividende pour la relance du Canada à l'exercice précédent, neutralisé en partie par la diminution des revenus exonérés d'impôt et l'augmentation des dépenses non déductibles. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,1 %, comparativement à 17,8 %, en raison surtout de la baisse des revenus exonérés d'impôt, partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

Au 31 octobre 2024, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) calculé conformément aux règles de Bâle III s'établissait à 13,1 %, contre 13,0 % un an plus tôt.

Objectifs financiers à moyen terme

Le tableau suivant présente un sommaire de notre performance en 2024 par rapport à nos objectifs financiers à moyen terme¹⁾ :

	Résultats de 2024	
	Montants présentés	Montants ajustés ²⁾
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	2,6 %	(0,2) %
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	10,2 %	11,3 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	Levier positif de 1,5 %	Levier positif de 2,3 %
Maintien de solides ratios de fonds propres	Ratio CET 1 de 13,1 %	s. o.

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique Gestion du risque pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque.

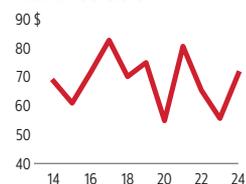
2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2024, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires de 36 %, comparativement au rendement global de 32 % de l'indice composé S&P/TSX. Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 4,8 % au cours des cinq derniers exercices et à 5,6 % au cours des dix derniers exercices. Il a été inférieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX des cinq derniers exercices et des dix derniers exercices, qui s'est établi à 11,4 % et à 8,4 %, respectivement.

Les dividendes par action ont totalisé 4,24 \$ pour l'exercice, en hausse de 1,4 % par rapport à ceux versés en 2023. La fourchette de distribution cible de la Banque est de 40 % à 50 %. Le ratio de distribution pour l'exercice a été de 71 %. Lors de sa réunion du 2 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,06 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 janvier 2025.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire Aux 31 octobre



T9 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	71,69	56,15
Dividendes versés (en dollars par action)	4,24	4,18
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	6,5	6,5
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	27,7	(14,7)
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ¹⁾	35,9	(9,1)

1) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de ces mesures.

Événements récents

Le 12 août 2024, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente en vue de l'acquisition d'une participation pro forma d'environ 14,9 % dans KeyCorp, en contrepartie d'environ 2,8 milliards de dollars américains, dans le cadre d'un achat entièrement en trésorerie d'actions ordinaires avec droit de vote nouvellement émises, à un prix fixe de 17,17 \$ US par action. La transaction s'effectuera en deux étapes, soit un investissement initial de 4,9 % (l'« investissement initial ») et un investissement supplémentaire d'environ 10 % (l'« investissement supplémentaire »), pour une participation pro forma totale d'environ 14,9 %, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation. Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la Banque pourra désigner deux membres du conseil d'administration de KeyCorp.

L'acquisition de l'investissement initial d'environ 47,8 millions d'actions a été réalisée le 30 août 2024 contre un montant en trésorerie de 0,8 milliard de dollars américains et a été comptabilisée à titre de participation en titres de capitaux propres à la juste valeur, et les variations subséquentes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, l'investissement supplémentaire devrait être conclu au cours de l'exercice 2025. Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la participation de la Banque dans KeyCorp totalisera environ 14,9 % et sera comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exercera une influence notable sur KeyCorp en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède.

Toute différence entre le prix fixe de la transaction et le cours des actions de KeyCorp à la date d'acquisition de l'investissement supplémentaire sera comptabilisée en résultat net à titre de profit (perte) au cours de la période où la transaction sera conclue, avec une augmentation (diminution) correspondante de la valeur comptable de la participation dans une société associée.

Une fois l'investissement supplémentaire effectué, l'incidence totale des deux étapes de la transaction sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque devrait être d'environ 55 points de base.

Stratégie, survol économique et perspectives**Stratégie**

La vision stratégique de la Banque consiste à être le partenaire financier de confiance de sa clientèle, tout en générant une croissance durable et rentable en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Cette vision repose sur quatre piliers stratégiques. Premièrement, nous prenons de l'ampleur et nous assurons la croissance des activités prioritaires en tirant parti de nos liens en Amérique du Nord et en optimisant le capital dans les activités à faible rendement. Deuxièmement, nous acquérons davantage de relations bancaires principales afin de nouer des relations plus profondes et plus significatives, en mettant l'accent sur la valeur plutôt que sur le volume. Troisièmement, nous nous efforçons de faciliter la vie de notre clientèle en améliorant leur expérience par la rationalisation et la numérisation des processus. Enfin, nous gagnons en tant qu'équipe en mettant toute la Banque à la portée de notre clientèle, tout en instaurant et en consolidant une culture qui favorise l'épanouissement de tous les membres du personnel. Notre stratégie s'appuie sur de solides pratiques de gestion des risques visant à protéger notre Banque et notre clientèle, ainsi que sur un excellent bilan qui offre de la souplesse et des occasions de croissance dans des conditions de marché en évolution.

Survol économique

Le changement d'administration aux États-Unis introduit une certaine incertitude dans les perspectives économiques mondiales. Les banques centrales mondiales ont en quelque sorte entamé un assouplissement monétaire synchronisé alors que l'inflation s'approche des taux cibles dans un grand nombre de pays. Cet assouplissement devrait soutenir l'activité économique dans les années à venir et entraîner un renforcement progressif de l'économie mondiale. Les résultats des élections américaines soulèvent quelques questions quant à l'évolution de la croissance mondiale et de l'inflation, qui dépend largement de l'approche adoptée par le président désigné à l'égard des politiques commerciales et d'immigration et de l'incertitude qu'elle peut créer. À court terme, la réduction prévue des taux d'imposition des sociétés est susceptible de soutenir la croissance, tout comme les efforts visant à alléger le fardeau réglementaire dans certains secteurs de l'économie. L'imposition de tarifs douaniers à grande échelle augmenterait le coût des intrants pour les entreprises, ce qui exercerait une pression à la hausse sur les prix et une pression à la baisse sur l'activité économique. Des politiques commerciales agressives pourraient accroître le risque de représailles de la part des pays touchés, ce qui viendrait accroître l'inflation mondiale tout en réduisant la croissance.

Au Canada, les réductions du taux directeur par la Banque du Canada devraient entraîner un rebond de l'activité économique au cours de la prochaine année, qui devrait passer d'un taux d'environ 1,2 % prévu en 2024 à environ 2 % pour l'an prochain. Les secteurs de l'économie sensibles aux taux d'intérêt, notamment ceux de la consommation et de l'habitation, devraient soutenir cette modeste reprise, ce qui semble déjà se produire. L'inflation étant largement maîtrisée, la Banque du Canada devrait baisser ses taux d'intérêt jusqu'à la fin du printemps, pour une réduction totale de 200 points de base entre le taux directeur maximal et la valeur terminale de 3 %.

D'autres réductions du taux directeur sont également attendues aux États-Unis, bien que l'économie y soit nettement plus forte que dans les autres pays développés. Le resserrement de la politique monétaire déjà effectué devrait se traduire par une croissance modérée l'an prochain, car l'économie devrait ralentir pour passer d'un rythme d'environ 2,6 % cette année à environ 1,8 % en 2025. Les perspectives aux États-Unis sont exposées à une grande incertitude politique, ce qui suggère que l'économie pourrait être plus forte que prévu au début de l'année prochaine, puis s'affaiblir quelque peu si l'incertitude reste élevée et si des changements sont apportés aux politiques commerciales et d'immigration. Les progrès réalisés sur le plan de l'inflation devraient permettre à la Réserve fédérale de continuer à réduire les taux d'intérêt jusqu'au milieu de 2025.

Les banques centrales des pays d'Amérique latine sont également en train de normaliser leurs taux d'intérêt, et de nouvelles réductions des taux directeurs sont attendues dans toute la région. L'effet des augmentations antérieures des taux d'intérêt continue cependant de s'y faire sentir. Par conséquent, la croissance devrait ralentir dans la plupart des pays par rapport au rythme de 2024. Les perspectives économiques se peut-être encore plus délicates au Mexique, où les répercussions de la réforme du système judiciaire et d'autres changements sur l'économie ne sont pas encore pleinement comprises. La nouvelle administration américaine risque de poser des difficultés supplémentaires, bien que non quantifiables pour l'instant, à l'économie mexicaine.

Perspectives

La Banque s'attend à une solide progression de ses résultats en 2025, par suite de la forte croissance des revenus d'intérêts nets et de l'augmentation de la marge nette sur intérêts, en raison de la diminution des coûts de financement et de l'accroissement des prêts et des dépôts. Les revenus autres que d'intérêts devraient augmenter plus légèrement. Les résultats devraient être touchés par le rehaussement du taux d'impôt, attribuable à l'incidence de l'impôt minimal mondial et à la réduction de l'inflation dans certains pays étrangers, ainsi que par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. La Banque s'attend à un relèvement modéré des dépenses, car les investissements destinés à la croissance stratégique de la Banque seront en partie compensés par les initiatives visant à accroître la productivité. La Banque devrait dégager un levier d'exploitation positif et tous les indicateurs de fonds propres et de liquidité devraient demeurer solides en 2025.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T10 Incidence de la conversion des devises

Pour les exercices	2024		2023	
	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Dollar américain/dollar canadien	0,735	(0,9)%	0,742	(4,5)%
Peso mexicain/dollar canadien	13,091	(2,5)%	13,424	(15,0)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,757	(1,1)%	2,788	(7,1)%
Peso colombien/dollar canadien	2 943,081	(11,1)%	3 309,943	3,9 %
Peso chilien/dollar canadien	682,082	9,2 %	624,816	(6,7)%

Incidence sur le bénéfice net ¹⁾ (en millions de dollars, sauf le BPA)	2024 c. 2023	2023 c. 2022
Revenus d'intérêts nets	(31)\$	665 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	243	60
Charges autres que d'intérêts	(70)	(517)
Autres éléments (après impôt) ²⁾	(56)	(158)
Bénéfice net	86 \$	50 \$
Bénéfice par action (dilué)	0,07 \$	0,04 \$
<i>Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)</i>		
Réseau canadien	2 \$	3 \$
Opérations internationales ²⁾	90	71
Gestion de patrimoine mondiale	-	23
Services bancaires et marchés mondiaux	5	62
Autres ²⁾	(11)	(109)
	86 \$	50 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est élevé à 7 892 millions de dollars en 2024, contre 7 450 millions de dollars en 2023, ce qui représente une hausse de 6 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus et à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 8 627 millions de dollars, contre 8 363 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3 % principalement attribuable à la progression des revenus, en partie contrebalancée par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 19 252 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 990 millions de dollars, ou de 5 %, attribuable surtout à l'accroissement de la marge nette sur intérêts et à la croissance des actifs. L'augmentation des revenus d'intérêts nets dans le Réseau canadien et les Opérations internationales a été contrebalancée en partie par la diminution des revenus d'intérêts nets dans le secteur Autres sous l'effet surtout de la hausse des coûts de financement et l'accroissement des pertes sur les couvertures, contrebalancés en partie par les revenus tirés des actifs liquides plus élevés.

La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,16 %, en hausse de quatre points de base, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des marges du Réseau canadien et des Opérations internationales, neutralisée en partie par l'apport moindre des activités de gestion de l'actif et du passif, y compris la plus grande proportion d'actifs liquides de haute qualité à faible rendement.

T11 Soldes moyens à l'état de la situation financière¹⁾ et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2024			2023		
	Solde moyen ²⁾	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen ²⁾	Intérêt	Taux moyen
Actifs						
Dépôts auprès d'autres institutions financières	64,5 \$	3,1 \$	4,79 %	77,6 \$	3,5 \$	4,47 %
Actifs détenus à des fins de transaction	146,3	1,7	1,13 %	121,7	1,8	1,52 %
Titres pris en pension et titres empruntés	193,1	1,6	0,83 %	187,9	1,5	0,79 %
Titres de placement	147,6	7,5	5,09 %	117,5	5,0	4,25 %
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	343,6	16,0	4,67 %	349,6	15,3	4,37 %
Prêts personnels	105,5	8,8	8,32 %	102,9	7,9	7,68 %
Prêts sur cartes de crédit	17,3	3,2	18,53 %	16,0	2,9	18,42 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	289,9	19,8	6,82 %	293,4	18,9	6,45 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(6,6)			(5,8)		
Total des prêts	749,7 \$	47,8 \$	6,38 %	756,1 \$	45,0 \$	5,96 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10,0			20,9		
Total des actifs productifs moyens³⁾	1 311,2 \$	61,7 \$	4,70 %	1 281,7 \$	56,8 \$	4,43 %
Autres actifs	108,1			114,4		
Total des actifs moyens	1 419,3 \$	61,7 \$	4,34 %	1 396,1 \$	56,8 \$	4,07 %
Passifs et capitaux propres						
Dépôts						
Particuliers	292,4 \$	9,5 \$	3,25 %	279,2 \$	7,7 \$	2,76 %
Entreprises et administrations publiques	610,2	28,2	4,63 %	621,3	26,2	4,22 %
Autres institutions financières	49,1	1,8	3,58 %	55,3	1,7	3,06 %
Total des dépôts	951,7 \$	39,5 \$	4,15 %	955,8 \$	35,6 \$	3,73 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	176,2	0,7	0,40 %	141,5	0,7	0,51 %
Déventures subordonnées	8,5	0,5	5,74 %	9,4	0,5	5,01 %
Autres passifs portant intérêt	73,0	1,7	2,37 %	79,5	1,7	2,16 %
Total des passifs portant intérêt	1 209,4 \$	42,4 \$	3,51 %	1 186,2 \$	38,5 \$	3,25 %
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	33,5			25,7		
Autres passifs, y compris les acceptations	94,9			107,1		
Capitaux propres ⁴⁾	81,5			77,1		
Total des passifs et des capitaux propres	1 419,3 \$	42,4 \$	2,99 %	1 396,1 \$	38,5 \$	2,76 %
Revenus d'intérêts nets		19,3 \$			18,3 \$	

1) Soldes quotidiens moyens.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

4) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,7 \$ (2023 - 1,6 \$).

Revenus autres que d'intérêts

T12 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2024 c. 2023
Services bancaires			
Revenus sur cartes	869 \$	778 \$	12 %
Frais liés aux services bancaires	1 955	1 879	4
Commissions de crédit	1 585	1 861	(15)
Total des revenus tirés des services bancaires	4 409 \$	4 518 \$	(2)%
Services de gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	2 282 \$	2 127 \$	7 %
Commissions de courtage	1 251	1 117	12
Frais de gestion de placements et frais de fiducie			
Gestion de placements et garde de placements	840	795	6
Fiducies personnelles et fiducies commerciales	256	234	9
	1 096	1 029	7
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	4 629 \$	4 273 \$	8 %
Commissions de placement et honoraires de services-conseils	702	554	27
Opérations de change à des fins autres que de transaction	930	911	2
Revenus tirés des activités de transaction	1 634	1 580	3
Profit net sur la vente de titres de placement	48	129	(63)
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	198	153	29
Résultats des services d'assurance	470	413	14
Autres honoraires et commissions	1 247	1 073	16
Autres²⁾	151	348	(57)
Total des revenus autres que d'intérêts	14 418 \$	13 952 \$	3 %
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR³⁾			
Cessions et réduction d'activités ²⁾	143	(367)	
Revenus autres que d'intérêts ajustés³⁾	14 561 \$	13 585 \$	7 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Montants comptabilisés dans les autres revenus autres que d'intérêts.

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 14 418 millions de dollars, en hausse de 466 millions de dollars, ou de 3 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés se sont établis à 14 561 millions de dollars (se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20), ce qui représente une augmentation de 976 millions de dollars, ou de 7 %, du fait surtout de l'accroissement des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des autres honoraires et commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils, de la hausse des profits latents sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et de l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été atténués par le recul des commissions sur les acceptations bancaires lié à la conversion des acceptations bancaires.

Les revenus tirés des services bancaires se sont repliés de 109 millions de dollars, ou de 2 %, ce qui est attribuable à la baisse des commissions sur les acceptations bancaires liée à la conversion des acceptations bancaires, contrée en partie par la hausse des revenus sur cartes et des frais de services de dépôt et de paiement.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont augmenté de 356 millions de dollars, ou de 8 %, en raison de la hausse des revenus tirés des fonds communs de placement, des commissions de courtage et des revenus tirés des frais de gestion de placements et frais de fiducie.

Les commissions de placement et honoraires de services-conseils ont progressé de 148 millions de dollars, ou de 27 %, en raison surtout de la hausse des nouvelles émissions dans tous les secteurs, y compris les marchés des titres d'emprunt et des titres de capitaux propres.

Les revenus tirés des activités de transaction ont augmenté de 54 millions de dollars, ou de 3 %, ce qui est principalement attribuable au niveau accru d'activité des clients à l'égard des titres de capitaux propres, contré en partie par la diminution des revenus tirés des activités de transaction liées aux titres à revenu fixe.

Les autres honoraires et commissions ont augmenté de 174 millions de dollars, ou de 16 %, en raison principalement de l'accroissement des activités de prêt et d'emprunt de titres.

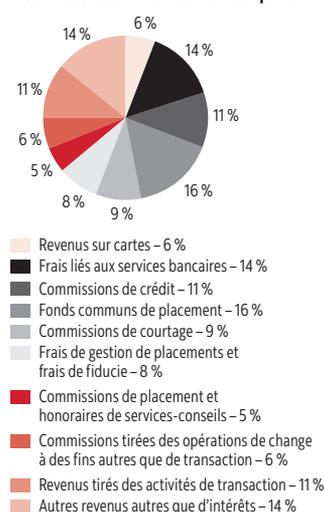
Le profit net sur la vente de titres de placement a reculé de 81 millions de dollars, ou de 63 %, en raison des profits réalisés moindres sur les obligations.

Le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées a progressé de 45 millions de dollars, ou de 29 %, en raison surtout de la baisse des pertes latentes sur les placements dans des entités non cotées, contrée en partie par l'incidence de la cession des activités de Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice précédent.

Les revenus d'assurance ont augmenté de 57 millions de dollars, ou de 14 %, sous l'effet essentiellement de la diminution des dépenses au titre des réclamations par rapport à l'exercice précédent et des primes plus élevées.

Les autres revenus ont fléchi de 197 millions de dollars. Après ajustement, les autres revenus se sont accrus de 313 millions de dollars en raison surtout de la hausse des profits latents sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et de l'augmentation des profits sur les placements.

D2 Sources des revenus autres que d'intérêts



T13 Revenus tirés des activités de transaction¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2024	2023
Revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)²⁾		
Revenus d'intérêts nets	(256)\$	(260)\$
Revenus autres que d'intérêts		
Revenus provenant des activités de transaction	1 686	2 017
Autres honoraires et commissions	613	503
Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)	2 043 \$	2 260 \$
Ajustement au titre de la mise en équivalence fiscale	(52)	(437)
Revenus se rapportant aux activités de transaction (non calculés selon la BMEF)	1 991 \$	1 823 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

2) Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus à des fins de transaction, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres détenus à des fins de transaction, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 4 051 millions de dollars, comparativement à 3 422 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui correspond à une augmentation de 629 millions de dollars attribuable principalement à la hausse des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux surtout à l'égard des prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales du fait de l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 9 points de base pour s'établir à 53 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 121 millions de dollars, comparativement à 699 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux au sein des Opérations internationales, principalement au Mexique et au Pérou. Les dotations au titre des prêts aux particuliers rendent compte de la croissance du portefeuille et des hausses de taux d'intérêt, y compris la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien. Les dotations au titre des prêts aux entreprises et aux sociétés rendent compte de la migration du crédit et des perspectives macroéconomiques défavorables. Les dotations plus élevées pour l'exercice précédent étaient attribuables avant tout aux perspectives macroéconomiques défavorables et à l'incertitude, ce qui a entraîné une migration dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et dans certains secteurs des portefeuilles de prêts aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 3 930 millions de dollars, contre 2 723 millions de dollars, soit une hausse de 1 207 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers sur la majorité des marchés des Opérations internationales, ainsi qu'à la hausse des dotations au sein du Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 17 points de base pour se fixer à 52 points de base.

T14 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024			2023		
	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	109 \$	1 257 \$	1 366 \$	251 \$	848 \$	1 099 \$
Prêts aux entreprises	18	307	325	238	106	344
Total	127	1 564	1 691	489	954	1 443
Opérations internationales						
Prêts aux particuliers	(138)	2 040	1 902	26	1 480	1 506
Prêts aux entreprises	89	297	386	73	285	358
Total	(49)	2 337	2 288	99	1 765	1 864
Gestion de patrimoine mondiale	3	24	27	6	4	10
Services bancaires et marchés mondiaux	43	5	48	101	–	101
Autres	–	–	–	–	–	–
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et de l'exposition hors bilan	124 \$	3 930 \$	4 054 \$	695 \$	2 723 \$	3 418 \$
Opérations internationales	(3)\$	– \$	(3)\$	4 \$	– \$	4 \$
Gestion de patrimoine mondiale	–	–	–	–	–	–
Services bancaires et marchés mondiaux	(1)	–	(1)	–	–	–
Autres	1	–	1	–	–	–
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des titres de créance et des dépôts auprès d'autres banques	(3)\$	– \$	(3)\$	4 \$	– \$	4 \$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	121 \$	3 930 \$	4 051 \$	699 \$	2 723 \$	3 422 \$

T14A Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des instruments financiers dépréciés par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	1 257 \$	848 \$
Prêts aux entreprises	307	106
	1 564 \$	954 \$
Opérations internationales		
Antilles et Amérique centrale	194 \$	161 \$
Amérique latine		
Mexique	404	315
Pérou	554	393
Chili	587	479
Colombie	532	349
Autres – Amérique latine	66	68
Total – Amérique latine	2 143	1 604
	2 337 \$	1 765 \$
Gestion de patrimoine mondiale		
Services bancaires et marchés mondiaux		
Canada	(12)\$	(9)\$
États-Unis	24	14
Asie et Europe	(7)	(5)
	5 \$	– \$
Total	3 930 \$	2 723 \$

T15 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations^{1), 2)}

Pour les exercices (en pourcentage)	2024	2023
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	0,39 %	0,31 %
Prêts aux entreprises	0,35	0,40
	0,38	0,32
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	2,42	1,96
Prêts aux entreprises	0,44	0,38
	1,37	1,09
Gestion de patrimoine mondiale		
Services bancaires et marchés mondiaux		
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux	0,52	0,35
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts productifs	0,01	0,09
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,53 %	0,44 %

1) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de certains actifs financiers – prêts, acceptations et exposition hors bilan.

2) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

T16 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations²⁾

Pour les exercices (en pourcentage)	2024	2023
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	0,34 %	0,21 %
Prêts aux entreprises	0,26	0,12
	0,32	0,19
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	2,43	1,83
Prêts aux entreprises	0,20	0,20
	1,25	0,93
Gestion de patrimoine mondiale		
Services bancaires et marchés mondiaux		
	0,05	–
	–	–
Total	0,46 %	0,32 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

Charges autres que d'intérêts

T17 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2024 c. 2023
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	5 663 \$	5 603 \$	1 %
Rémunération liée à la performance	2 170	2 083	4
Paielements fondés sur des actions	371	331	12
Autres avantages du personnel	1 651	1 573	5
	9 855 \$	9 590 \$	3 %
Locaux et technologie			
Locaux	571	544	5
Technologies	2 325	2 113	10
	2 896 \$	2 657 \$	9 %
Amortissements			
Amortissement des immobilisations corporelles	730	801	(9)
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 030	1 019	1
	1 760 \$	1 820 \$	(3)%
Communications	381 \$	395 \$	(4)%
Publicité et prospection	614 \$	576 \$	7 %
Honoraires	793 \$	779 \$	2 %
Taxes d'affaires et sur le capital			
Taxes d'affaires	617	566	9
Taxes sur le capital	65	68	(4)
	682 \$	634 \$	8 %
Autres	2 714 \$	2 670 \$	2 %
Total des charges autres que d'intérêts	19 695 \$	19 121 \$	3 %
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR²⁾			
Cessions et réduction d'activités	7	–	
Dépréciation d'actifs non financiers	(440)	(346)	
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(53)	(354)	
Provision pour frais juridiques	(176)	–	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(72)	(81)	
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	(87)	
	(734)	(868)	
Montants comptabilisés dans les catégories suivantes :			
Salaires et avantages du personnel	(46)	(38)	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(169)	(260)	
Autres	(519)	(570)	
	(734)	(868)	
Charges autres que d'intérêts ajustées ²⁾	18 961 \$	18 253 \$	4 %
Ratio de productivité ³⁾	58,5 %	59,4 %	
Ratio de productivité ajusté ²⁾	56,1 %	57,3 %	

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Se reporter à la page 20 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 574 millions de dollars, ou de 3 %, pour se fixer à 19 695 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 708 millions de dollars, ou de 4 %, pour s'établir à 18 961 millions de dollars. L'augmentation découle principalement de la hausse des frais liés au personnel relative à la rémunération liée à la performance et à la rémunération fondée sur des actions, aux ajustements liés à l'inflation et aux augmentations annuelles, de l'accroissement des dépenses liées aux technologies et des frais de publicité et frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités, de même que des honoraires plus élevés. Les taxes d'affaires et sur le capital ainsi que l'incidence défavorable de la conversion des devises ont également contribué à l'augmentation. Ces facteurs ont été contrés en partie par la diminution des frais liés aux communications et les avantages tirés des initiatives antérieures visant à accroître la productivité.

Le total des dépenses liées aux technologies de la Banque, qui comprennent les charges liées aux technologies (se reporter au tableau T17) et certains coûts pris en compte dans les salaires, les honoraires et les amortissements, s'est établi à environ 4,8 milliards de dollars, en hausse de 7 % par rapport à 2023, et il correspond à 14 % des revenus, ce qui est similaire à l'exercice précédent. Les nouveaux investissements en 2024 reflètent l'engagement à moyen terme de la Banque envers la modernisation nécessaire au moyen de l'accélération de la migration vers l'infonuagique, des capacités de données et d'analyses et de la numérisation intégrale, de même que les investissements soutenus dans la sécurité et l'architecture fondamentales de l'entreprise.

Le ratio de productivité a été de 58,5 %, comparativement à 59,4 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 56,1 %, contre 57,3 %. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 1,5 % et, après ajustement, à un pourcentage positif de 2,3 %.

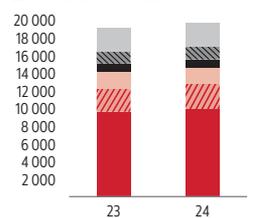
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,5 %, comparativement à 23,0 % en 2023, en raison principalement de l'incidence du dividende pour la relance du Canada au cours de l'exercice précédent, neutralisée en partie par la baisse des revenus exonérés d'impôt et la hausse des dépenses non déductibles. Le fléchissement des revenus exonérés d'impôt reflète l'incidence du refus de la mesure de déduction pour dividendes reçus entrée en vigueur au cours de l'exercice dans le cadre de la loi d'exécution du budget du gouvernement fédéral, le projet de loi C-59. Conformément aux dispositions de cette mesure, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché.

Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,1 %, comparativement à 17,8 %, en raison surtout de la diminution des revenus exonérés d'impôt, atténuée par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

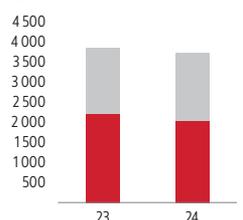
D3 Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars



D4 Impôts directs et indirects

En millions de dollars



Revue du quatrième trimestre

T18 Résultats financiers du quatrième trimestre

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2024 ¹⁾	31 juillet 2024 ¹⁾	31 octobre 2023 ¹⁾
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	4 923 \$	4 862 \$	4 666 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 603	3 502	3 606
Total des revenus	8 526	8 364	8 272
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 030	1 052	1 256
Charges autres que d'intérêts	5 296	4 949	5 527
Charge d'impôt sur le résultat	511	451	135
Bénéfice net	1 689 \$	1 912 \$	1 354 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	47	36	31
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 642 \$	1 876 \$	1 323 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	121	120	109
Actionnaires ordinaires	1 521	1 756	1 214
Ajustements²⁾			
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)			
Cessions et réduction d'activités	– \$	143 \$	(367) \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)			
Cessions et réduction d'activités	–	(7)	–
Dépréciation d'actifs non financiers	440	–	346
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	53	–	354
Provision pour frais juridiques	–	176	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	19	17	19
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	–	87
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	512	186	806
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	512	329	439
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat			
Cessions et réduction d'activités	–	(46)	48
Dépréciation d'actifs non financiers	(61)	–	(73)
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(15)	–	(96)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(6)	(4)	(5)
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	–	(24)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(82)	(50)	(150)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	430	279	289
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	(2)	(3)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	430 \$	277 \$	286 \$
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets ajustés	4 923 \$	4 862 \$	4 666 \$
Revenus autres que d'intérêts ajustés	3 603	3 645	3 239
Total des revenus ajustés	8 526	8 507	7 905
Dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 030	1 052	1 256
Charges autres que d'intérêts ajustées	4 784	4 763	4 721
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	593	501	285
Bénéfice net ajusté	2 119 \$	2 191 \$	1 643 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	47	38	34
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 072 \$	2 153 \$	1 609 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	121	120	109
Actionnaires ordinaires	1 951	2 033	1 500

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Se reporter à la page 20 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Le bénéfice net s'est établi à 1 689 millions de dollars, contre 1 354 millions de dollars, soit une hausse de 25 %. La hausse tient avant tout à l'accroissement des revenus d'intérêts nets et à la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancés par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 2 119 millions de dollars, contre 1 643 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 29 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus et à la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, facteurs en partie contrebalancés par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2024

Le bénéfice net s'est établi à 1 689 millions de dollars, contre 1 912 millions de dollars, soit une baisse de 12 %. La baisse est attribuable surtout à l'accroissement des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, atténué par les revenus plus élevés. Le bénéfice net ajusté s'est fixé à 2 119 millions de dollars, contre 2 191 millions de dollars, ce qui représente un recul de 3 %, attribuable surtout à la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Total des revenus

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 8 526 millions de dollars, comparativement à 8 272 millions de dollars, soit une hausse de 3 %. Les revenus ajustés se sont établis à 8 526 millions de dollars, comparativement à 7 905 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 923 millions de dollars, en hausse de 257 millions de dollars, ou de 6 %, sous l'effet surtout de la croissance des prêts, compte tenu de la conversion des acceptations bancaires, contrebalancée en partie par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,15 %, ce qui est semblable à celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 3 603 millions de dollars, soit une baisse de 3 millions de dollars. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont atteint 3 603 millions de dollars, en hausse de 364 millions de dollars, ou de 11 %. L'augmentation est principalement attribuable à l'accroissement des revenus provenant des activités de transaction, des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des autres honoraires et commissions ainsi que des revenus d'assurance, contrebalancé en partie par le repli des commissions sur les acceptations bancaires lié à la conversion des acceptations bancaires, ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2024

Les revenus se sont élevés à 8 526 millions de dollars, comparativement à 8 364 millions de dollars, soit une hausse de 2 %. Les revenus ajustés se sont chiffrés à 8 526 millions de dollars, contre 8 507 millions de dollars.

Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 61 millions de dollars ou de 1 %, ce qui s'explique surtout par la croissance des prêts, compte tenu de l'incidence de la conversion des acceptations bancaires, atténuée par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La marge nette sur intérêts a augmenté de un point de base, du fait essentiellement de l'apport plus élevé des activités de gestion de l'actif et du passif décaissant de la baisse des coûts de financement et de la baisse des pertes sur les couvertures, contrebalancé en partie par le rétrécissement des marges dans le Réseau canadien et le recul des prêts à rendement plus élevé des Opérations internationales.

Les revenus autres que d'intérêts ont monté de 101 millions de dollars, ou de 3 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 42 millions de dollars, ou de 1 %. La diminution est principalement attribuable à la baisse des commissions sur les acceptations bancaires liée à la conversion des acceptations bancaires, à la diminution des commissions de placement et honoraires de services-conseils et à l'incidence défavorable de la conversion des devises, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des autres honoraires et commissions, la hausse des revenus provenant des activités de transaction et l'accroissement des revenus tirés des services de gestion de patrimoine.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 030 millions de dollars, contre 1 256 millions de dollars, soit une baisse de 226 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est replié de 11 points de base pour s'établir à 54 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 13 millions de dollars, comparativement à une dotation de 454 millions de dollars. La reprise pour la période considérée s'explique par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Mexique et au Pérou, par l'incidence des baisses de taux d'intérêt, surtout liées aux portefeuilles de prêts hypothécaires et de prêts automobiles au Canada, et par l'amélioration des perspectives macroéconomiques. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux sociétés ainsi que dans les marges de crédit non garanties aux particuliers. La dotation plus élevée pour l'exercice précédent était attribuable avant tout aux perspectives macroéconomiques défavorables et à l'incertitude, ce qui a entraîné une migration dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et dans certains secteurs des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux sociétés.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 043 millions de dollars, contre 802 millions de dollars, soit une hausse de 241 millions de dollars, ou de 30 %, principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises du Réseau canadien. Une croissance des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, particulièrement au Mexique, au Chili et en Colombie, a également été notée. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a grimpé de 13 points de base pour se chiffrer à 55 points de base.

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 22 millions de dollars par rapport à son total antérieur de 1 052 millions de dollars, surtout dans les Opérations internationales. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a cédé un point de base pour s'établir à 54 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs représente une reprise nette de 13 millions de dollars, comparativement à une dotation de 82 millions de dollars, soit une baisse de 95 millions de dollars. La diminution a été principalement observée dans le Réseau canadien, ce qui reflète l'incidence favorable des baisses de taux d'intérêt et l'amélioration des perspectives macroéconomiques à l'égard du portefeuille de prêts aux entreprises. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux sociétés ainsi que dans les marges de crédit non garanties aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 1 043 millions de dollars, comparativement à 970 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 73 millions de dollars, ou de 8 %, attribuable surtout à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises du Réseau canadien. Cette augmentation a été contrée en partie par le recul des dotations au titre des prêts aux particuliers dans les Opérations internationales, surtout en Colombie, au Chili et au Pérou, à la suite de la baisse des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 55 points de base, en hausse de quatre points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 5 296 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 4 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 4 784 millions de dollars, en hausse de 63 millions de dollars ou de 1 %, par suite de l'augmentation de la rémunération liée à la performance, des dépenses liées aux technologies, des frais liés au personnel, des frais de publicité ainsi que des taxes d'affaires et sur le capital. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'incidence favorable de la conversion des devises et la diminution des dépenses liées aux communications et de la rémunération fondée sur des actions.

Le ratio de productivité s'est établi à 62,1 %, comparativement à 66,8 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 56,1 %, contre 59,7 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 347 millions de dollars, ou de 7 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont affiché une légère augmentation de 21 millions de dollars. L'augmentation est imputable à la hausse des dépenses liées aux technologies, de la rémunération liée à la performance, des frais de publicité et des honoraires. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des autres avantages du personnel et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 62,1 %, comparativement à 59,2 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 56,1 %, comparativement à 56,0 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,2 %, contre 9,1 %, par suite essentiellement de la diminution des revenus exonérés d'impôt et du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés, ainsi que de l'avantage lié aux cessions au cours de la période précédente. La diminution des revenus exonérés d'impôt reflète l'incidence du refus de la mesure de déduction pour dividendes reçus entrée en vigueur au cours de l'exercice dans le cadre de la loi d'exécution du budget du gouvernement fédéral, le projet de loi C-59. Conformément aux dispositions de cette mesure, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,8 %, comparativement à 14,8 %, en raison surtout du recul des revenus exonérés d'impôt et du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2024

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,2 %, comparativement à 19,1 %, en raison surtout de la perte de valeur de Bank of Xi'an Co. Ltd, de la baisse du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et des ajustements liés à l'impôt de l'exercice précédent, facteurs atténués par l'augmentation des dépenses non déductibles au cours du trimestre précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,8 %, comparativement à 18,6 %, en raison surtout de la diminution du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et des ajustements liés à l'impôt de l'exercice précédent.

Analyse des tendances

T19 Faits saillants financiers trimestriels

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les							
	31 oct. 2024 ¹⁾	31 juill. 2024 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	31 janv. 2024 ¹⁾	31 oct. 2023 ¹⁾	31 juill. 2023 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	31 janv. 2023 ¹⁾
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	4 923 \$	4 862 \$	4 694 \$	4 773 \$	4 666 \$	4 573 \$	4 460 \$	4 563 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 603	3 502	3 653	3 660	3 606	3 494	3 453	3 399
Total des revenus	8 526 \$	8 364 \$	8 347 \$	8 433 \$	8 272 \$	8 067 \$	7 913 \$	7 962 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 030	1 052	1 007	962	1 256	819	709	638
Charges autres que d'intérêts	5 296	4 949	4 711	4 739	5 527	4 559	4 574	4 461
Charge d'impôt sur le résultat	511	451	537	533	135	497	484	1 105
Bénéfice net	1 689 \$	1 912 \$	2 092 \$	2 199 \$	1 354 \$	2 192 \$	2 146 \$	1 758 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,23	1,43	1,59	1,70	1,01	1,72	1,69	1,36
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,22	1,41	1,57	1,68	0,99	1,70	1,68	1,35
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ²⁾	2,15	2,14	2,17	2,19	2,15	2,10	2,12	2,11
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ³⁾	23,2	19,1	20,4	19,5	9,1	18,5	18,4	38,6
Résultats ajustés²⁾								
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)	- \$	143 \$	- \$	- \$	(367)\$	- \$	- \$	- \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)								
Cessions et réduction d'activités	-	(7)	-	-	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs non financiers	440	-	-	-	346	-	-	-
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	53	-	-	-	354	-	-	-
Provision pour frais juridiques	-	176	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	19	17	18	18	19	20	21	21
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	-	-	-	-	87	-	-	-
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	512	186	18	18	806	20	21	21
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	512	329	18	18	439	20	21	21
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat								
Dividende pour la relance du Canada	-	-	-	-	-	-	-	579
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(82)	(50)	(5)	(5)	(150)	(5)	(6)	(6)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	430	279	13	13	289	15	15	594
Bénéfice net ajusté	2 119 \$	2 191 \$	2 105 \$	2 212 \$	1 643 \$	2 207 \$	2 161 \$	2 352 \$
Bénéfice dilué ajusté par action	1,57 \$	1,63 \$	1,58 \$	1,69 \$	1,23 \$	1,72 \$	1,69 \$	1,84 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Se reporter à la page 20 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

Le bénéfice au cours de la période provient surtout de l'augmentation des revenus d'intérêts nets ainsi que des revenus autres que d'intérêts globalement plus élevés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'accroissement des coûts de financement à terme. Le bénéfice du trimestre à l'étude a été touché par des éléments d'ajustement.

Total des revenus

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien pour la période ont progressé du fait de la croissance des dépôts et de l'élargissement des marges. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont affiché une tendance à la hausse attribuable à l'amélioration des taux et de la composition des prêts, de même qu'à l'incidence de la baisse des coûts de financement. Dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale, les revenus tirés des honoraires se sont accrues au cours de la période sous l'impulsion des conditions du marché. Les revenus des Services bancaires et marchés mondiaux sont affectés par les conditions du marché touchant les activités des clients sur les marchés financiers ainsi que par les services bancaires aux entreprises. Les revenus du secteur Autres ont été touchés par la hausse des coûts de financement à terme et les activités de gestion de l'actif et du passif.

Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a affiché une tendance à la hausse au cours de la période sous l'effet de l'accroissement des dotations au titre des prêts douteux en raison de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de la migration du crédit aux particuliers. Des dotations plus élevées ont également été inscrites en raison de l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt, de la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts pour la période reflètent l'investissement soutenu de la Banque dans le personnel et les technologies nécessaires pour appuyer sa stratégie et soutenir la croissance des activités, ainsi que l'incidence de l'inflation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la gestion serrée des dépenses et les mesures d'efficacité. L'incidence de la conversion des devises a aussi contribué aux fluctuations au cours de la période.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,2 % pour le trimestre considéré. Le taux d'impôt effectif moyen s'est situé à 20,8 % pour la période et il a varié en fonction de la comptabilisation du DRC au premier trimestre de 2023, de la hausse des taux d'impôt prévus par la loi, des cessions, des charges de restructuration, du bénéfice net gagné à l'étranger et des variations des dividendes exonérés d'impôt et des avantages au titre de l'inflation.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les résultats des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net provenant des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- Les résultats du secteur d'activité Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude, ce qui élimine de ce fait l'incidence de la conversion des devises. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes.
- Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

La majoration au titre de la BMEF des revenus d'intérêts nets, des revenus autres que d'intérêts, du total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat est présentée ci-dessous. Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément aux dispositions du projet de loi C-59, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a réduit la majoration au titre de la BMEF.

T20 Majoration au titre de la BMEF

(en millions de dollars)

	2024	2023
Revenus d'intérêts nets	3	36
Revenus autres que d'intérêts	52	437
Total des revenus et charge d'impôt sur le résultat	55	473

Les résultats des secteurs d'exploitation de la Banque pour 2024 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 274 millions de dollars, comparativement à 3 984 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 4 277 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 290 millions de dollars, ou de 7 %. L'augmentation tient surtout à la hausse des revenus du fait de la croissance des dépôts et de l'expansion des marges, contrée en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 20,8 %, contre 21,1 % il y a un an.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 714 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2 449 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 2 737 millions de dollars, en hausse de 258 millions de dollars, ou de 10 %. L'augmentation s'explique par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,2 % contre 12,9 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 14,4 %, comparativement à 13,1 % pour l'exercice précédent.

GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 576 millions de dollars, comparativement à 1 431 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 602 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 145 millions de dollars, ou de 10 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement, des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets dans les activités de gestion de patrimoine au Canada et à l'international. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des charges autres que d'intérêts en raison surtout des charges liées aux volumes. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 15,4 %, contre 14,6 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 15,7 %, comparativement à 14,9 % pour l'exercice précédent.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 688 millions de dollars, en baisse de 80 millions de dollars, ou de 5 %. Cette diminution s'explique par la hausse des charges autres que d'intérêts, la baisse des revenus d'intérêts nets et la diminution des revenus autres que d'intérêts, facteurs atténués par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la diminution de la charge d'impôt sur le résultat et l'incidence favorable de la conversion des devises. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 11 %, alors qu'il s'était chiffré à 12,2 % à l'exercice précédent.

AUTRES

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 494 millions de dollars, contre une perte nette de 2 294 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette ajustée attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a totalisé 1 813 millions de dollars, contre une perte nette de 1 443 millions de dollars à l'exercice précédent. L'accroissement de 370 millions de dollars de la perte est attribuable à la diminution des revenus ayant découlé essentiellement de l'augmentation des coûts de financement et de la charge d'impôt sur le résultat, atténuée par la baisse des charges autres que d'intérêts.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

T21 Performance financière – Résultats présentés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total ¹⁾
Revenus d'intérêts nets ³⁾	10 842 \$	8 889 \$	936 \$	1 441 \$	(2 856)\$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	2 848	3 100	4 826	3 972	(328)	14 418
Total des revenus ³⁾	13 690	11 989	5 762	5 413	(3 184)	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	2 285	27	47	1	4 051
Charges autres que d'intérêts	6 118	6 131	3 610	3 199	637	19 695
Charge d'impôt sur le résultat ³⁾	1 607	734	539	479	(1 327)	2 032
Bénéfice net	4 274 \$	2 839 \$	1 586 \$	1 688 \$	(2 495)\$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	125	10	–	(1)	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 274 \$	2 714 \$	1 576 \$	1 688 \$	(2 494)\$	7 758 \$
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ⁴⁾	20,8 %	14,2 %	15,4 %	11,0 %	n. s.	10,2 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	449 \$	232 \$	35 \$	495 \$	208 \$	1 419 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	389 \$	180 \$	40 \$	475 \$	254 \$	1 338 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Le secteur Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

3) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 132.

4) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total ¹⁾
Revenus d'intérêts nets ³⁾	9 761 \$	8 131 \$	842 \$	1 572 \$	(2 044)\$	18 262 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	3 046	2 910	4 449	3 980	(433)	13 952
Total des revenus ³⁾	12 807	11 041	5 291	5 552	(2 477)	32 214
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	1 868	10	101	–	3 422
Charges autres que d'intérêts	5 866	5 919	3 350	3 062	924	19 121
Charge d'impôt sur le résultat ³⁾	1 514	699	491	621	(1 104)	2 221
Bénéfice net	3 984 \$	2 555 \$	1 440 \$	1 768 \$	(2 297)\$	7 450 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	106	9	–	(3)	112
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 984 \$	2 449 \$	1 431 \$	1 768 \$	(2 294)\$	7 338 \$
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ⁴⁾	21,1 %	12,9 %	14,6 %	12,2 %	n. s.	10,3 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	450 \$	237 \$	34 \$	490 \$	185 \$	1 396 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	372 \$	179 \$	40 \$	455 \$	273 \$	1 319 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Le secteur Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

3) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 132.

4) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

T21A Performance financière – Résultats ajustés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ³⁾	Total ²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁴⁾	10 842 \$	8 889 \$	936 \$	1 441 \$	(2 856)\$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ⁴⁾	2 848	3 100	4 826	3 972	(185)	14 561
Total des revenus ⁴⁾	13 690	11 989	5 762	5 413	(3 041)	33 813
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	2 285	27	47	1	4 051
Charges autres que d'intérêts	6 114	6 099	3 574	3 199	(25)	18 961
Charge d'impôt sur le résultat ⁴⁾	1 608	743	549	479	(1 205)	2 174
Bénéfice net	4 277 \$	2 862 \$	1 612 \$	1 688 \$	(1 812)\$	8 627 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	125	10	-	1	136
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 277 \$	2 737 \$	1 602 \$	1 688 \$	(1 813)\$	8 491 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

3) Le secteur Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

4) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 132.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ³⁾	Total ²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁴⁾	9 761 \$	8 131 \$	842 \$	1 572 \$	(2 044)\$	18 262 \$
Revenus autres que d'intérêts ⁴⁾	3 046	2 910	4 449	3 980	(800)	13 585
Total des revenus ⁴⁾	12 807	11 041	5 291	5 552	(2 844)	31 847
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	1 868	10	101	-	3 422
Charges autres que d'intérêts	5 862	5 878	3 314	3 062	137	18 253
Charge d'impôt sur le résultat ⁴⁾	1 515	710	501	621	(1 538)	1 809
Bénéfice net	3 987 \$	2 585 \$	1 466 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 363 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	106	9	-	-	115
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 987 \$	2 479 \$	1 457 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 248 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

3) Le secteur Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

4) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 132.

Réseau canadien

Réalisations en 2024

Acquérir des relations bancaires principales

- Fort dynamisme grâce à de multiples initiatives visant à approfondir les relations avec les clients, qui ont permis d'accroître l'accent mis sur la primauté du client dans l'ensemble des services bancaires aux particuliers, des services aux petites entreprises et de Tangerine.
- Hausse du nombre d'adhésions au programme Scène+, qui atteint plus de 15 millions de membres; l'émission de points a atteint un sommet, et 38 % des clients de la Banque qui ont adhéré au programme Scène+ détiennent trois produits ou plus de la Banque Scotia.
- Élargissement du Programme hypothécaire+ – un forfait personnalisable assorti d'un taux hypothécaire préférentiel, d'un compte bancaire courant et d'autres produits destinés aux particuliers – taux de pénétration de 83 % des montages de prêts hypothécaires au quatrième trimestre et de 77 % des montages de prêts hypothécaires pour l'exercice.
- Lancement du questionnaire Style financier par Conseils+ afin de mieux comprendre le profil financier des clients, d'améliorer leur expérience avec les conseillers et de rehausser notre proposition de valeur.

Prendre de l'ampleur et croître dans les activités prioritaires

- Lancement de la carte Visa Affaires PRO pour les petites entreprises clientes, intégrée au programme Scène+, qui permet d'accumuler et d'échanger plus de points sur les achats d'affaires courants effectués chez Home Hardware.
- Lancement du Programme bancaire de la Banque Scotia destiné aux avocats, un produit novateur fondé sur le travail d'équipe qui simplifie la gestion financière des avocats en leur donnant accès à une vaste gamme de services par l'entremise d'une équipe spécialisée de conseillers.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Hausse du nombre de conseillers virtuels dans notre réseau, ce qui permet aux particuliers et aux petites entreprises de collaborer plus facilement avec la Banque, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.
- Tangerine est demeurée en tête du secteur sur le plan du taux de recommandation net, atteignant un nouveau sommet sur trois ans. Elle a dépassé le million de clients mobiles actifs, la moitié de ses ventes provenant du canal mobile.
- Élargissement du partenariat avec Nova Credit pour améliorer l'accès au crédit numérique, en permettant aux nouveaux arrivants de certains pays d'utiliser leurs antécédents de crédit dans leur pays d'origine lorsqu'ils font une demande en ligne pour hausser leur limite de crédit.
- Partenariat avec Willful, l'un des principaux services de planification successorale en ligne au Canada, qui marque une autre étape importante dans la prestation de services-conseils et de solutions numériques aux clients pour les aider à préparer leur avenir.

Gagner en tant qu'équipe

- Dépassement de la cible interne de recommandation entre les services aux particuliers, de gestion de patrimoine, aux petites entreprises et aux entreprises, ces recommandations représentant plus de 13 milliards de dollars au titre de la gestion de patrimoine, des prêts et des dépôts.
- Nomination parmi les meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens en 2024 par Mediacorp Canada pour la quatrième année de suite.
- La Banque Tangerine figure sur la liste des Meilleurs lieux de travail^{MC} dans les secteurs des services financiers et de l'assurance au Canada du magazine Great Place to Work[®].

Principales reconnaissances

- Titre de meilleure banque du Canada décerné par *Global Finance*, qui récompense les institutions financières offrant une vaste gamme de services, de la fiabilité à long terme et des innovations technologiques.
- Titre de meilleure banque du Canada en 2024 décerné par Euromoney.
- La Banque Tangerine a obtenu de J.D. Power le meilleur taux de satisfaction de la clientèle parmi les banques de taille moyenne pour la 13^e année de suite et a atteint le plus haut taux de satisfaction de la clientèle parmi les émetteurs de cartes de crédit au terme du sondage de J.D. Power sur la satisfaction à l'égard des cartes de crédit au Canada pour 2024.
- Passage de la quatrième place à la deuxième place dans le cadre de l'étude sur la satisfaction à l'égard des services bancaires aux particuliers au Canada de J.D. Power pour 2024, grâce d'excellents résultats dans les cinq facteurs de l'indice.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenu par un service à la clientèle hors pair, à plus de 11 millions de clients. Il offre des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises par l'intermédiaire d'un réseau composé de 898 succursales et de 3 578 guichets automatiques bancaires (GAB), de même que par l'intermédiaire de services bancaires en ligne, par appareil mobile et par téléphone et d'équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux clients de Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services aux particuliers offrent des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts personnels ainsi que des produits d'assurance pour créanciers connexes aux particuliers, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients, au moyen de solutions de financement automobile. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts et des placements à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux petites, aux moyennes et aux grandes entreprises; et la filiale Roynat offre aux clients des options de financement innovantes et différentes tant sur des marchés publics que sur des marchés privés.

Stratégie

Nous aspirons à être la banque canadienne la plus digne de confiance et la plus axée sur les données, en prodiguant à la clientèle des conseils de premier ordre et en générant une croissance durable des bénéfices et du rendement sur investissement. Le Réseau canadien continuera de suivre sa stratégie à long terme orientée vers la réalisation de bénéfices réguliers et constants au moyen notamment d'activités et de produits qui offrent un rendement sur investissement supérieur et des actifs pondérés en fonction des risques moins élevés. Nos efforts continus se concentrent sur l'approfondissement des relations avec les clients afin de renforcer davantage leur niveau d'engagement, leur loyauté et leur primauté, sur l'investissement dans le numérique et les outils d'analyse de données pour comprendre et prévoir les besoins des clients, ainsi que sur la constitution d'une équipe hautement qualifiée composée d'employés aux antécédents diversifiés.

Priorités pour 2025

- **Accroître la primauté du client** – Accroître la primauté du client dans l'ensemble des services bancaires aux particuliers, de Tangerine, des services bancaires aux petites entreprises et des services bancaires aux entreprises, en approfondissant les relations grâce à des propositions de valeur personnalisées et en exploitant le plein potentiel du programme Scène+ afin d'accroître notre part du portefeuille.
- **Rendre les ventes et les canaux efficaces** – Améliorer l'infrastructure globale de vente parmi les services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises afin de favoriser l'uniformité, d'améliorer l'efficacité des conseillers et d'accroître l'utilisation de notre canal numérique.
- **Accélérer le déploiement et l'analyse de données** – Renforcer les moyens dont nous disposons en ce qui a trait aux données, aux technologies et à l'analyse afin de soutenir l'efficacité de notre personnel de vente, le service à la clientèle, la prise de décisions éclairées et l'optimisation de la tarification.
- **Agir à grande échelle** – Procéder à des investissements axés sur la productivité, y compris l'automatisation et la numérisation intégrales, afin de réaliser des économies pour financer la croissance future.
- **Améliorer l'exécution** – Accélérer la prestation agile grâce à des équipes interfonctionnelles et au principe de responsabilité intégrale et horizontale.
- **Réaliser le plein potentiel de Tangerine en tant que banque numérique** – Accélérer la croissance et mieux faire connaître notre marque et notre proposition de valeur aux Canadiens utilisant les services numériques.

T22 Performance financière du Réseau canadien

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	10 842 \$	9 761 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	2 848	3 046
Total des revenus	13 690	12 807
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	1 443
Charges autres que d'intérêts	6 118	5 866
Charge d'impôt sur le résultat	1 607	1 514
Bénéfice net	4 274 \$	3 984 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 274 \$	3 984 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ³⁾	20,8 %	21,1 %
Productivité ⁴⁾	44,7 %	45,8 %
Marge nette sur intérêts ³⁾	2,53 %	2,34 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	127 \$	489 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	1 564 \$	954 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	0,38 %	0,32 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	0,35 %	0,21 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁴⁾	0,32 %	0,19 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ³⁾	445 076 \$	445 520 \$
Total des actifs	449 469	449 555
Dépôts	367 441	340 345
Total des passifs	388 957	371 587

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend un revenu net (une perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées de (9)\$ (2023 – 72 \$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

4) Se reporter au glossaire à la page 132 pour une description de la mesure.

T22A Performance financière ajustée du Réseau canadien¹⁾

(en millions de dollars)

	2024 ²⁾	2023 ²⁾
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	10 842 \$	9 761 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 848	3 046
Total des revenus	13 690	12 807
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	1 443
Charges autres que d'intérêts ³⁾	6 114	5 862
Bénéfice avant impôt sur le résultat	5 885	5 502
Charge d'impôt sur le résultat	1 608	1 515
Bénéfice net	4 277 \$	3 987 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 277 \$	3 987 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 4 \$ (2023 – 4 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 274 millions de dollars, comparativement à 3 984 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 4 277 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 290 millions de dollars, ou de 7 %. L'augmentation tient surtout à la hausse des revenus du fait de la croissance des dépôts et de l'expansion des marges, contrée en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de 6 milliards de dollars, ou de 7 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 1 milliard de dollars, ou de 16 %, des prêts sur cartes de crédit et de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, des prêts personnels a été contrée par une baisse de 8 milliards de dollars, ou de 3 %, des prêts hypothécaires à l'habitation.

Les passifs moyens ont augmenté de 17 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'établir à 389 milliards de dollars. Cette augmentation comprend une hausse de 14 milliards de dollars, ou de 12 %, des dépôts autres que de particuliers, surtout dans des produits à vue, et de 13 milliards de dollars, ou de 6 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, contrebalancée en partie par une diminution de 12 milliards de dollars des passifs au titre des acceptations bancaires.

Revenus

Les revenus se sont élevés à 13 690 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 883 millions de dollars, ou de 7 %, découlant de l'augmentation des revenus d'intérêts nets, atténuée par la baisse des revenus autres que d'intérêts.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 10 842 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1 081 millions de dollars, ou de 11 %, du fait surtout de la croissance des dépôts, de l'accroissement des marges et de l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires. La marge nette sur intérêts s'est accrue de 19 points de base pour se chiffrer à 2,53 %, en raison de l'augmentation des marges sur les prêts et des changements favorables dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts ont reculé de 198 millions de dollars, ou de 7 %, pour se situer à 2 848 millions de dollars, ce qui s'explique avant tout par la diminution des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'incidence de la conversion des acceptations bancaires, par la baisse des revenus provenant des sociétés associées attribuable surtout à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice précédent et par les profits accrus sur les titres d'entités non cotées au cours de l'exercice précédent, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des revenus d'assurance et des honoraires de courtage de fonds communs de placement.

Services aux particuliers

Le total des revenus des services aux particuliers a atteint 10 370 millions de dollars, en hausse de 412 millions de dollars, ou de 10 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 863 millions de dollars, ou de 12 %, du fait surtout de la croissance des dépôts et de l'accroissement des marges. Les revenus autres que d'intérêts se sont accrus de 49 millions de dollars, ou de 2 %, ce qui s'explique avant tout par la hausse des revenus tirés des services bancaires et des revenus d'assurance ainsi que par l'augmentation des honoraires de courtage de fonds communs de placement, neutralisées en partie par la baisse des revenus provenant des sociétés associées attribuable surtout à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice précédent.

Services aux entreprises

Le total des revenus des services aux entreprises a atteint 3 320 millions de dollars, en baisse de 29 millions de dollars, ou de 1 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 218 millions de dollars, ou de 9 %, du fait surtout de la forte croissance des prêts et des dépôts ainsi que de l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires, facteurs atténués par la compression des marges. Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 247 millions de dollars, ou de 24 %, par suite principalement de la diminution des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'incidence de la conversion des acceptations bancaires, et des profits accrus sur les titres d'entités non cotées au cours de l'exercice précédent.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 691 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 248 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 6 points de base pour s'établir à 38 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 127 millions de dollars, comparativement à 489 millions de dollars. La dotation pour l'exercice considéré s'explique par les répercussions des hausses de taux d'intérêt, y compris la migration du crédit dans le portefeuille de prêts aux particuliers, et par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et aux entreprises. La dotation a également été touchée par les perspectives macroéconomiques qui demeurent défavorables, mais qui se sont améliorées par rapport à l'exercice précédent. Les dotations plus élevées à l'exercice précédent étaient attribuables aux portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises et s'expliquaient surtout par les perspectives macroéconomiques défavorables et l'incertitude, ce qui a entraîné une migration dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et dans certains secteurs des portefeuilles de prêts aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 564 millions de dollars, contre 954 millions de dollars, ce qui s'explique en majeure partie par l'augmentation des prêts aux particuliers et aux entreprises nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 35 points de base, en hausse de 14 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 118 millions de dollars, soit une hausse de 252 millions de dollars, ou de 4 %, qui s'explique principalement par l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais liés au personnel, des honoraires, des frais de publicité et des frais de prospection nécessaires pour soutenir la stratégie de la Banque et favoriser la croissance des activités, contrée en partie par l'incidence favorable de la gestion prudente des dépenses et des initiatives visant à accroître la productivité.

Charge d'impôt sur le résultat

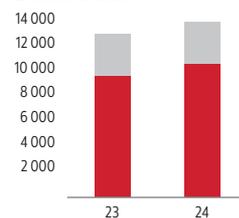
Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,3 %, contre 27,5 % pour l'exercice précédent.

Perspectives

Les revenus du Réseau canadien devraient être stimulés par la poursuite de la croissance des dépôts et des prêts dans les activités liées aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises, tandis que les marges souffriront de la baisse des taux d'intérêt. Le maintien d'une discipline rigoureuse en matière de dépenses tout en équilibrant les investissements dans des initiatives de croissance stratégique afin de stimuler la croissance future sera un objectif clé. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait demeurer stable. La croissance du bénéfice sera soutenue par l'accent continu mis sur la primauté du client dans l'ensemble des services aux particuliers, de Tangerine et des services bancaires aux entreprises, ainsi que par l'acquisition de clients grâce à notre programme de fidélisation Scène+.

D5 Total des revenus par sous-secteurs

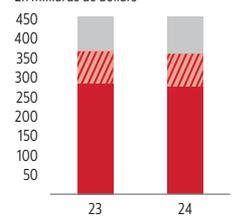
En millions de dollars



■ Services aux entreprises
■ Services aux particuliers

D6 Moyenne des prêts et des acceptations

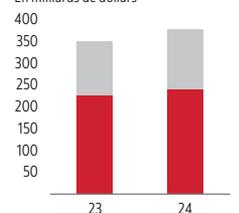
En milliards de dollars



■ Prêts et acceptations aux entreprises
▨ Prêts aux particuliers (compte non tenu des prêts hypothécaires)
■ Prêts hypothécaires à l'habitation

D7 Moyenne des dépôts

En milliards de dollars



■ Dépôts autres que de particuliers
■ Dépôts de particuliers

Opérations internationales

Réalisations en 2024

Acquérir des relations bancaires principales

- Mise en œuvre d'une segmentation de la clientèle des services aux particuliers et redéfinition de la proposition de valeur, ce qui a permis de réaliser des progrès dans la primauté du client en mettant l'accent sur la croissance dans les secteurs prioritaires.
- Progrès importants dans le renforcement des relations avec les clients des services aux sociétés, avec une augmentation de 15 % du nombre de clients dont nous sommes la Banque principale et de 12 % du nombre de clients de gestion de trésorerie par rapport à l'exercice précédent.
- Dépassement des seuils de référence du secteur au Mexique en ce qui concerne l'amélioration de la productivité et la croissance des dépôts, tout en approfondissant les relations avec les clients.

Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires

- Solide croissance du bénéfice grâce à l'augmentation du capital attribué aux activités prioritaires (Mexique et Antilles) et à l'optimisation du capital attribué aux autres activités.
- Amélioration importante de la rentabilité des activités liées aux marchés financiers, qui ont accru leur bénéfice tout en optimisant les actifs pondérés en fonction des risques.
- Annonce de la vente de CrediScotia au Pérou, une étape clé dans la priorisation de nos activités de base.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Lancement d'un outil de crédit numérique exclusif pour les entreprises et sociétés clientes dans le monde entier.
- Augmentation du nombre de clients servis par les canaux virtuels et numériques, renforçant l'expérience client et l'efficacité.
- Progrès continus réalisés dans l'expérience numérique et la gamme de produits. Voici quelques faits marquants :
 - Amélioration des capacités de paiement numérique des portefeuilles mobiles dans les Antilles, au Chili, au Pérou et en Colombie.
 - Consolidation de plusieurs applications numériques en une seule expérience numérique au Mexique et au Chili.
 - Lancement de plateformes adaptées d'intégration numérique pour les clients et les dépôts dans sept pays des Antilles.

Gagner en tant qu'équipe

- Mise en place d'une structure organisationnelle axée sur les secteurs afin d'assurer la réussite de notre stratégie.
- Promotion du perfectionnement et de la rétention des ressources hautement performantes.
- Classement parmi les Meilleurs lieux de travail^{MC} au Pérou.
- Classement parmi les meilleurs employeurs au Chili avec la certification *Excellence in Employee Conditions* par le Top Employers Institute.

Principales reconnaissances

- Classement au premier rang des banques les plus sûres du monde par Global Finance au Chili et parmi les dix premiers rangs au Pérou.
- Nomination à titre de meilleure banque aux Bahamas, à la Barbade, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans les Îles Turks et Caicos par Global Finance en 2024.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque pour les sociétés (Chili et Trinité-et-Tobago) par Euromoney.
- Reconnaissance à titre de banque d'investissement de l'année et d'obligation souveraine de l'année au Chili par Latin Finance.
- Reconnaissance à titre de meilleur fournisseur de services financiers au monde en 2024 (Chili | gagnant par pays ou territoire) par Euromoney.
- Nomination à titre de meilleure banque privée pour les solutions numériques (Chili et Mexique) dans le palmarès Private Banking Award d'Euromoney.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque privée internationale (Bahamas, Jamaïque et Îles Caïmans) par Euromoney en 2024.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque privée pour les solutions numériques (Chili et Mexique) par Euromoney en 2024.
- Obtention du prix « Financement d'infrastructures de l'année au Mexique – Agrandissement du pipeline Mayakan » par Latin Finance en 2024.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque pour les prêts liés à la transition/durabilité et de meilleure banque pour les prêts liés aux facteurs ESG en Amérique latine, ainsi que de meilleure banque pour les solutions financières durables au Chili par Global Finance en 2024.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales représentent une franchise diversifiée et bien établie qui offre des conseils financiers et des solutions financières à plus de 12 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises. Les Opérations internationales sont présentes dans plus de 15 pays, y compris le Mexique, le Chili, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Uruguay et divers marchés de l'Amérique centrale et des Antilles. L'empreinte géographique unique de la Banque assure une connexion fiable dans le couloir nord-américain. Bon nombre des pays desservis par les Opérations internationales bénéficient d'une démographie favorable et présentent des occasions importantes qui permettront de pénétrer encore davantage le marché des services bancaires.

Stratégie

Les Opérations internationales visent à atteindre une croissance durable du bénéfice en ciblant stratégiquement les secteurs et régions prioritaires. Ce secteur d'activité s'efforce d'approfondir les relations avec les clients afin d'accroître leur niveau d'engagement et leur primauté, de gérer prudemment le risque de crédit, d'accélérer la croissance des dépôts et de donner la priorité à l'expansion sur les marchés offrant des occasions de croissance. Les Opérations internationales continueront de mettre l'accent sur la gestion des dépenses tout en poursuivant l'exécution de notre stratégie à long terme visant à constituer une clientèle solide dans les secteurs et les régions prioritaires, le tout n'étant possible qu'avec une équipe diversifiée et talentueuse. Nos Opérations internationales subissent une transformation et se concentrent sur la désélection stratégique des clients et la réorganisation pour optimiser l'envergure et l'efficacité. Ce changement sera un facteur clé de la réussite de notre stratégie et de nos engagements.

Priorités pour 2025

- **Approfondir les relations avec les clients** – Déployer des propositions de valeur régionales et sectorielles fondées sur un modèle de service optimisé.
- **Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires** – Améliorer le processus d'acquisition en privilégiant les secteurs et les régions stratégiques, renforcer les services aux entreprises et accroître l'empreinte des services bancaires transactionnels mondiaux tout en renforçant la proposition de valeur outre-frontière afin de favoriser la connectivité dans l'ensemble de notre réseau.
- **Faciliter la vie de notre clientèle** – Poursuivre la transformation fondée sur les affaires, suivie de près par la transformation des fonctions générales, numériser et rationaliser les principales activités de la clientèle au sein des services aux particuliers et aux entreprises ainsi que renforcer la résilience de l'exploitation.
- **Gagner en tant qu'équipe** – Attirer, former et promouvoir les ressources de haut niveau, continuer à cultiver un état d'esprit axé sur l'exécution et une culture de prise de responsabilité, et respecter les engagements en matière de durabilité.

T23 Performance financière des Opérations internationales – Données présentées

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	8 889 \$	8 131 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 100	2 910
Total des revenus	11 989	11 041
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 285	1 868
Charges autres que d'intérêts	6 131	5 919
Charge d'impôt sur le résultat	734	699
Bénéfice net	2 839 \$	2 555 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	125	106
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 714 \$	2 449 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ³⁾	14,2 %	12,9 %
Productivité ⁴⁾	51,1 %	53,6 %
Marge nette sur intérêts ³⁾	4,42 %	4,09 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	(52)\$	103 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	2 337 \$	1 765 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	1,37 %	1,09 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	1,40 %	1,03 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁴⁾	1,25 %	0,93 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ³⁾	216 514 \$	217 274 \$
Total des actifs	232 463	236 688
Dépôts	131 274	126 422
Total des passifs	179 626	179 316

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 248 \$ (2023 – 250 \$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

4) Se reporter au glossaire à la page 132 pour une description de la mesure.

T23A Performance financière ajustée des Opérations internationales¹⁾

(en millions de dollars)	2024 ²⁾	2023 ²⁾
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	8 889 \$	8 131 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 100	2 910
Total des revenus	11 989	11 041
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 285	1 868
Charges autres que d'intérêts ³⁾	6 099	5 878
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 605	3 295
Charge d'impôt sur le résultat	743	710
Bénéfice net	2 862 \$	2 585 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	125	106
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 737 \$	2 479 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 32 \$ (2023 – 41 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 714 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2 449 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 2 737 millions de dollars, en hausse de 258 millions de dollars, ou de 10 %, comparativement à 2 479 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi qu'à l'incidence favorable de la conversion des devises, neutralisées en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Performance financière en dollars ajustés et en dollars constants

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est établie en dollars ajustés et en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 20). La Banque est d'avis que la présentation en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes compte non tenu de la conversion des devises et elle est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs d'activité. Les ratios se fondent sur les données présentées.

T24 Performance financière présentée et en dollars constants des Opérations internationales

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Revenus d'intérêts nets	8 889 \$	8 103 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 100	3 074
Total des revenus	11 989	11 177
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 285	1 872
Charges autres que d'intérêts	6 131	5 957
Charge d'impôt sur le résultat	734	716
Bénéfice net en dollars constants	2 839 \$	2 632 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	125	101
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	2 714 \$	2 531 \$
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Total des actifs	232 463 \$	234 438 \$
Total des passifs	179 626	177 549

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.
- 2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 248 \$ (2023 – 249 \$).

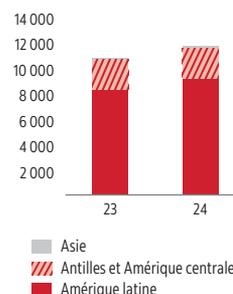
T24A Performance financière ajustée et en dollars constants des Opérations internationales

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Revenus d'intérêts nets	8 889 \$	8 103 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 100	3 074
Total des revenus	11 989	11 177
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 285	1 872
Charges autres que d'intérêts ²⁾	6 099	5 918
Charge d'impôt sur le résultat	743	727
Bénéfice net en dollars constants	2 862 \$	2 660 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	125	101
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	2 737 \$	2 559 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.
- 2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 32 \$ (2023 – 39 \$).

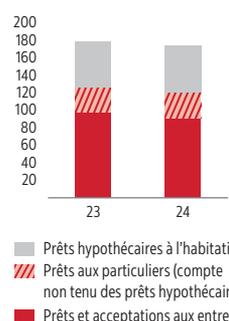
D8 Total des revenus par régions

En millions de dollars



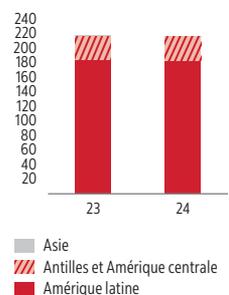
D9 Moyenne des prêts et des acceptations

En milliards de dollars



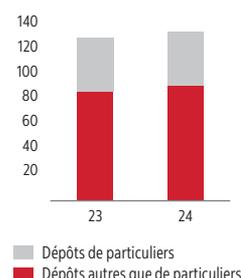
D10 Actifs productifs moyens par régions

En milliards de dollars



D11 Moyenne des dépôts

En milliards de dollars



Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 714 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 183 millions de dollars, ou de 7 %, en regard de 2 531 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est chiffré à 2 737 millions de dollars, en hausse de 178 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à 2 559 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont atteint 232 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 2 milliards de dollars, ou de 1 %. Les prêts ont diminué de 2 %, principalement au Brésil, au Chili et au Pérou. La diminution tient compte d'un recul de 7 % des prêts aux entreprises, conformément à la stratégie d'optimisation du portefeuille de la Banque, partiellement compensé par la croissance de 6 % des prêts hypothécaires à l'habitation.

Les passifs moyens se sont fixés à 180 milliards de dollars, soit un accroissement de 2 milliards de dollars, ou de 1 %. Le total des dépôts a augmenté de 3 %, principalement au Mexique. Les dépôts autres que de particuliers ont augmenté de 4 % et les dépôts de particuliers, de 2 %.

Revenus

Les revenus se sont établis à 11 989 millions de dollars, en hausse de 812 millions de dollars, ou de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 8 889 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 786 millions de dollars, ou de 10 %, laquelle a été soutenue par un fort accroissement des marges. La marge nette sur intérêts s'est élargie de 33 points de base pour se fixer à 4,42 %, en raison de la hausse des marges sur les prêts et les dépôts ainsi que des changements dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 3 100 millions de dollars, en hausse de 26 millions de dollars, ou de 1 %, du fait surtout de la hausse au Pérou et au Mexique, neutralisée en partie par le repli des revenus tirés des marchés financiers au Chili et au Brésil.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 285 millions de dollars, en hausse de 413 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 28 points de base pour s'établir à 137 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 52 millions de dollars, comparativement à une dotation inscrite de 97 millions de dollars. La reprise pour la période considérée découle principalement de la migration de prêts aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Mexique et au Pérou. Ce facteur a été neutralisé en partie par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, par l'incidence des perspectives macroéconomiques qui demeurent défavorables, mais qui se sont améliorées par rapport à l'exercice précédent, et par la migration du crédit touchant les portefeuilles de prêts aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 562 millions de dollars, passant de 1 775 millions de dollars à 2 337 millions de dollars, en raison principalement de la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers du fait de l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans la plupart des marchés. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a progressé de 37 points de base pour se chiffrer à 140 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 131 millions de dollars, en hausse de 174 millions de dollars, ou de 3 %. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts se sont fixées à 6 099 millions de dollars, en hausse de 181 millions de dollars, ou de 3 %, en raison surtout de l'augmentation des salaires et avantages du personnel ainsi que des dépenses liées aux technologies. Les activités continuent de profiter des avantages des initiatives visant à accroître la productivité malgré le contexte inflationniste.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,6 %, contre 21,5 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,6 %, comparativement à 21,6 %, en raison surtout des changements dans la composition du bénéfice.

Perspectives

Les revenus du secteur Opérations internationales devraient diminuer en 2025, sous l'effet de la cession prévue de CrediScotia au Pérou et de la baisse des actifs productifs, conformément à nos plans de répartition stratégique du capital. L'augmentation des charges devrait être modérée, reflétant les avantages des initiatives continues visant à accroître la productivité. Les résultats devraient diminuer, touchés par la hausse du taux d'impôt attribuable à l'incidence de l'impôt minimal mondial et à la réduction de l'inflation, par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ainsi que par l'incidence de la dépréciation des devises des pays d'Amérique latine en 2025. Le secteur Opérations internationales continuera d'investir afin de soutenir la rentabilité et la croissance durable des secteurs et marchés choisis dans toute la région.

Gestion de patrimoine mondiale

Réalisations en 2024

Acquérir des relations bancaires principales

- Grâce à notre engagement à offrir à nos clients des services-conseils en planification de patrimoine globale, les activités de gestion de patrimoine de la Banque Scotia au Canada ont atteint un niveau de satisfaction de la clientèle sans précédent selon le taux de recommandation net.
- Augmentation de plus de 30 % du nombre de plans financiers proposés aux clients des services-conseils en planification de patrimoine au Canada par rapport à 2023, dans le cadre de notre engagement à offrir à nos clients des services-conseils en planification de patrimoine globale selon une approche globale et planifiée.
- Expansion des capacités de planification de patrimoine globale à l'échelle mondiale en lançant un programme pilote de planification de patrimoine globale pour les clients de banque privée aux Bahamas et dans les Îles Caïmans, tout en continuant d'accroître l'étendue du modèle de planification de patrimoine globale au Mexique.
- Poursuite de l'élargissement de notre gamme de conseils en matière de placement offerts aux particuliers à un rythme soutenu, les ventes brutes de fonds communs de placement ayant augmenté de manière importante par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Lancement du Scotia Private Real Estate Fund dans le cadre de notre relation stratégique avec Gestion de capital Sun Life visant à offrir des solutions d'actifs privés aux clients fortunés.
- Lancement de la marque Gestion mondiale d'actifs Scotia en Colombie, afin d'étendre nos capacités de gestion d'actifs à l'échelle mondiale et d'offrir des solutions de placement de premier plan à nos clients.

Prendre de l'ampleur et croître dans les activités prioritaires

- Classement au troisième rang des sociétés de gestion de patrimoine au Canada selon le bénéfice net total des banques cotées en bourse au 31 juillet 2024.
- Poursuite du dynamisme de nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs au Canada, les actifs sous gestion et les actifs sous administration au Canada ayant augmenté de 15 % et de 18 %, respectivement.
- La Banque Scotia est la plus importante société de gestion privée de portefeuilles (« GPP ») au Canada, sur une base combinée avec la GPP de Jarislowsky Fraser Limitée (« JFL »), la GPP Scotia et la GPP MD (Investor Economics, hiver 2024).
- Gestion mondiale d'actifs Scotia figure parmi les trois premiers fonds communs de placement destinés aux particuliers au Canada selon la part de marché parmi ses pairs appartenant à des banques.
- La Gestion de patrimoine mondiale a dégagé une croissance à deux chiffres du bénéfice, soutenue par une forte croissance au Mexique, alors que nous offrons à nos clients internationaux des services-conseils en planification de patrimoine globale et des solutions de placement de premier ordre.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Mise en œuvre d'un nouvel outil de planification financière pour offrir à nos clients encore plus de services-conseils en planification de patrimoine globale.
- Lancement par Gestion de patrimoine Scotia d'une nouvelle application mobile pour ses clients de ScotiaMcLeod, qui leur permettra d'accéder à davantage de fonctions numériques et d'échanger avec les conseillers de façon conviviale.
- Déploiement d'une nouvelle plateforme de gestion de portefeuille pour ScotiaMcLeod, ce qui permet à nos conseillers d'être plus efficaces dans la construction de portefeuilles pour les clients.
- La plateforme Investisseur futé Scotia a continué de jouer un rôle essentiel auprès de nos clients en les aidant à investir et à planifier leur avenir, enregistrant une hausse de 70 % d'un exercice à l'autre des actifs sous gestion et une augmentation de 40 % du nombre de comptes activés par l'intermédiaire d'Investisseur futé.
- Poursuite de la modernisation des outils des conseillers à l'échelle mondiale en mettant en œuvre une nouvelle solution de bureau pour les conseillers au Pérou, qui améliorera la productivité et l'efficacité des conseillers.
- Maintien du meilleur ratio de spécialistes en gestion de patrimoine par conseillers (y compris ScotiaMcLeod, GPP, JFL et MD) parmi les cinq grandes banques canadiennes, afin d'aider les clients dans leurs besoins particuliers en matière de patrimoine.

Gagner en tant qu'équipe

- Accent continu mis sur la prestation de l'ensemble des services de la Banque à la clientèle et la promotion de partenariats entre tous les secteurs d'activité. Les recommandations dans l'ensemble de nos services de gestion de patrimoine, services aux particuliers et services aux entreprises ont atteint un nouveau sommet historique au cours de l'exercice 2024.
- Gestion de patrimoine Scotia a remporté six prix dans le palmarès Private Banking Awards 2024 d'Euromoney : meilleure banque privée internationale des Bahamas, meilleure banque privée internationale des Îles Caïmans, meilleure banque privée internationale de la Jamaïque, meilleure banque privée du Chili pour les solutions numériques, meilleure banque privée du Mexique pour les solutions numériques et meilleure banque privée du Canada pour la durabilité.
- Les équipes de placement de Gestion mondiale d'actifs Scotia ont remporté 21 prix annuels Fundgrade A+ et ont également récolté 10 prix individuels décernés à des fonds communs de placement et à des FNB lors de la remise des prix Lipper Canadian Fund Awards 2024 de LSEG.
- Gestion de patrimoine Scotia a remporté trois prix décernés aux banques privées par Global Finance pour 2025 : meilleure banque privée – Bahamas, meilleure banque privée – Antilles et Amérique centrale et meilleure banque privée – Pérou.
- Gestion de patrimoine Scotia a remporté deux prix dans le cadre des Global Private Banking Awards 2024 décernés par PWM/The Banker : meilleure banque privée en Amérique du Nord pour les femmes fortunées et meilleure banque privée en Amérique du Nord pour l'éducation et la formation des banquiers privés.
- Scotia iTRADE occupe le deuxième rang parmi les cinq grandes banques de l'édition 2024 du classement des meilleurs courtiers en ligne au Canada établi par MoneySense.

Profil sectoriel

La Gestion de patrimoine mondiale concentre ses activités sur la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de solutions de gestion de patrimoine à des clients partout où la Banque Scotia offre des services. La Gestion de patrimoine mondiale sert plus de 2 millions de clients de fonds d'investissement et de services-conseils dans 13 pays et administre des actifs totalisant plus de 700 milliards de dollars.

La Gestion de patrimoine mondiale a monté une entreprise solide axée sur les clients et dotée d'une gamme complète de services-conseils, de produits et de plateformes dans le but de répondre au large éventail des besoins de la clientèle.

La Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités suivantes :

- **Gestion de patrimoine** : services de courtage en ligne (Scotia iTRADE), services de planification financière Scotia (Banque Scotia), services de courtage de plein exercice (ScotiaMcLeod et Gestion financière MD), Trust Scotia, services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles (Gestion de patrimoine Scotia, Jarislowsky Fraser et Gestion financière MD).
- **Gestion d'actifs** : fonds communs de placement destinés aux particuliers, fonds négociés en bourse, produits alternatifs liquides, fonds et stratégies institutionnels.

Trust Scotia, ScotiaMcLeod, Scotia iTRADE, Services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Fonds Dynamique sont parmi les plus performants en ce qui a trait aux mesures clés du secteur.

Stratégie

La Gestion de patrimoine mondiale poursuit l'exécution de sa mission, qui consiste à offrir aux clients d'excellents résultats de placement ajustés en fonction des risques et à proposer des services de planification financière qui répondent à leurs besoins complexes au moyen de solutions de gestion de patrimoine. Le but poursuivi demeure la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de services de planification afin de mieux répondre aux besoins des clients dans le contexte économique actuel, peu importe les conditions du marché. Pour poursuivre sur cette lancée, la Gestion de patrimoine mondiale continue d'améliorer ses capacités de services-conseils en planification de patrimoine globale et élabore de nouveaux produits innovants afin d'offrir à ses clients des produits adaptés.

Par ailleurs, la Gestion de patrimoine mondiale s'emploie à accroître sa présence à l'échelle mondiale, notamment en mettant à profit l'infrastructure et le réseau des services bancaires aux particuliers et aux entreprises au sein des marchés prioritaires de l'Amérique latine et des Antilles.

Priorités pour 2025

- **Acquérir des relations bancaires principales** – Améliorer le modèle de planification de patrimoine globale afin de proposer encore plus de services de planification financière et élargir les conseils en placement offerts aux particuliers afin de gagner de nouveaux clients et d'approfondir les relations.
- **Prendre de l'ampleur et croître dans les activités prioritaires** – Maximiser le dynamisme au Canada dans les services de gestion de patrimoine et de gestion d'actifs, tout en continuant à renforcer les capacités sur les marchés internationaux afin d'accélérer la croissance.
- **Faciliter les relations avec nous** – Offrir des solutions numériques novatrices aux clients et moderniser les outils et les plateformes de nos conseillers afin d'offrir à nos clients la meilleure expérience qui soit, tout en investissant dans nos employés pour faire croître notre équipe intégrée.
- **Gagner en tant qu'équipe** – Renforcer les partenariats avec les services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises afin de mettre toute la Banque à la disposition des clients, et favoriser une culture inclusive qui représente nos collectivités.

T25 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2024	2023
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	936 \$	842 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 826	4 449
Total des revenus	5 762	5 291
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	27	10
Charges autres que d'intérêts	3 610	3 350
Charge d'impôt sur le résultat	539	491
Bénéfice net	1 586 \$	1 440 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	10	9
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 576 \$	1 431 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ¹⁾	15,4 %	14,6 %
Productivité ²⁾	62,7 %	63,3 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ¹⁾	25 849 \$	24 294 \$
Total des actifs	35 474	34 127
Dépôts	35 626	33 576
Total des passifs	39 920	40 481
Autres (en milliards de dollars)		
Actifs sous administration ²⁾	704 \$	610 \$
Actifs sous gestion ²⁾	373 \$	317 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

2) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de la mesure.

T25A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale¹⁾

(en millions de dollars)	2024	2023
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	936 \$	842 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 826	4 449
Total des revenus	5 762	5 291
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	27	10
Charges autres que d'intérêts ²⁾	3 574	3 314
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 161	1 967
Charge d'impôt sur le résultat	549	501
Bénéfice net	1 612 \$	1 466 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	10	9
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 602 \$	1 457 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 36 \$ (2023 – 36 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 576 millions de dollars, comparativement à 1 431 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 602 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 145 millions de dollars, ou de 10 %. L'augmentation est attribuable à la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement, des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets dans les activités de gestion de patrimoine au Canada et à l'international. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts en raison surtout des charges liées aux volumes.

Actifs sous gestion (ASG) et actifs sous administration (ASA)

Les actifs sous gestion se sont accrus de 56 milliards de dollars, ou de 18 %, pour se chiffrer à 373 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 94 milliards de dollars, ou de 15 %, pour s'élever à 704 milliards de dollars, par suite de la hausse des ventes nettes et de l'appréciation des marchés.

Revenus

Les revenus se sont établis à 5 762 millions de dollars, en hausse de 471 millions de dollars, ou de 9 %, en raison de la hausse des revenus tirés des frais et des revenus d'intérêts nets.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 936 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 94 millions de dollars, ou de 11 %, du fait de la progression des prêts et des dépôts ainsi que de l'amélioration des marges.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 377 millions de dollars, ou de 8 %, pour s'établir à 4 826 millions de dollars. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement, des commissions de courtage et des frais de gestion de placements, attribuable surtout à la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration.

Canada

Les revenus ont progressé de 375 millions de dollars, ou de 8 %, pour s'établir à 4 947 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des commissions de courtage, des honoraires liés aux fonds communs de placement et des frais de gestion de placements, attribuable surtout à la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration, par l'accroissement des revenus d'intérêts nets sous l'effet de la croissance des prêts et des dépôts, ainsi que par l'amélioration des marges.

International

Les revenus ont augmenté de 95 millions de dollars, ou de 13 %, pour se fixer à 814 millions de dollars. La croissance s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement, surtout au Mexique, et par la hausse des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets attribuable à la croissance des prêts et des dépôts.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été de 27 millions de dollars, comparativement à 10 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de sept points de base pour s'établir à 11 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 3 millions de dollars, contre 6 millions de dollars.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 24 millions de dollars, par rapport à 4 millions de dollars. La dotation pour l'exercice considéré s'explique surtout par l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux, en lien surtout avec deux comptes comprenant des prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à neuf points de base, en hausse de sept points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 610 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 260 millions de dollars, ou de 8 %, imputable avant tout à l'augmentation des charges liées aux volumes, à l'expansion de l'équipe de vente et à l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

Charge d'impôt sur le résultat

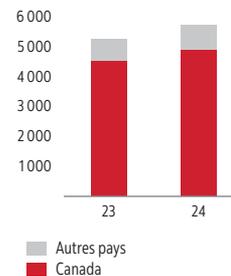
Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,4 %, ce qui est conforme au taux de l'exercice précédent.

Perspectives

La croissance des revenus du secteur Gestion de patrimoine mondiale devrait être soutenue par la progression des volumes au chapitre des fonds communs de placement pour les particuliers portée par une gestion active et une distribution multimarque au Canada, par la forte croissance des activités de services-conseils et par l'expansion continue dans nos marchés internationaux clés. Les résultats devraient s'accroître en 2025 en raison de l'appréciation des marchés et des solides volumes de nouvelles activités. Le secteur Gestion de patrimoine mondiale poursuivra les investissements dans ses activités par le biais d'améliorations continues des capacités numériques à l'intention des clients et des conseillers.

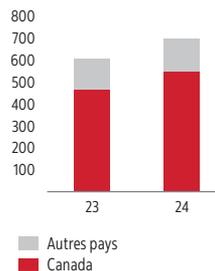
D12 Total des revenus par sous-secteurs

En millions de dollars



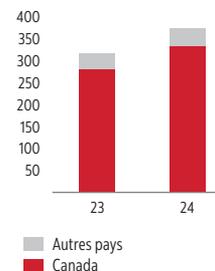
D13 Actifs de gestion de patrimoine sous administration (ASA)

En milliards de dollars, aux 31 octobre



D14 Actifs de gestion de patrimoine sous gestion (ASG)

En milliards de dollars, aux 31 octobre



Services bancaires et marchés mondiaux

Réalisations en 2024

Acquérir des relations bancaires principales

- Progression des stratégies dans les secteurs des technologies et des soins de santé aux États-Unis, les revenus tirés des produits autres que de prêts ayant augmenté dans ces secteurs.
- Accompagnement de nos clients dans le cadre de trois transactions notables qui ont reçu un prix Sustainable Debt Awards 2024 décerné par Environmental Finance. Ces prix récompensent les meilleures transactions d'obligations et de prêts verts, sociaux, durables et liés à la durabilité.
- Organisation de la première Global Technology Conference à San Francisco, qui a permis de renforcer nos services bancaires d'investissement et nos relations avec les clients dans ce secteur prioritaire.

Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires

- Les SBMM occupent le quatrième rang du classement canadien sur les marchés des fusions et acquisitions et les marchés des titres de capitaux propres.
- Les SBMM occupent le troisième rang du classement des pays de l'Alliance du Pacifique sur les marchés des fusions et acquisitions et le cinquième rang sur les marchés des titres de capitaux propres; aux États-Unis, les SBMM occupent le 19^e rang sur les marchés des titres d'emprunt.
- Lancement d'un programme pilote pour les clients multinationaux auprès d'un groupe restreint de clients multinationaux dans les pays où nous exerçons nos activités, afin de co-crée une proposition de valeur complète pour ce secteur stratégique de clients.
- Signature du premier prêt lié à la durabilité sur le marché européen, en agissant à titre d'arrangeur principal, de prêteur et de coordonnateur unique de la durabilité pour trois facilités liées aux facteurs ESG.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Lancement d'un processus de connaissance du client simplifié et optimisé en avril 2024.
- Ajout de nouvelles options de change pour les entreprises et sociétés clientes.
- Recrutement d'une équipe spécialisée hors pair pour le lancement des activités de Marchés des capitaux d'emprunt hypothécaire aux États-Unis, contribuant ainsi à des services plus complets axés sur les clients américains.
- Lancement du processus pilote Chaperone, visant à améliorer l'intégration des clients et à réduire les délais de transaction grâce à un point de contact unique.

Gagner en tant qu'équipe

- Création de la première société de courtage en valeurs du Canada détenue et exploitée majoritairement par des Autochtones, Cedar Leaf Capital Inc., en collaboration avec deux sociétés de développement autochtones et une Première nation.
- Partenariat avec 100 Women in Finance pour renforcer notre stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, qui vise à attirer et à retenir les femmes tout en présentant les SBMM comme un employeur de choix pour les diverses collectivités.

Principales reconnaissances et opérations

Prix

- Prix Sustainable Finance Awards 2024 du magazine Global Finance, dont celui de la meilleure banque en finance durable au Canada.
- Prix 2024 du magazine Global Finance : Meilleure banque de change au Canada.

Principales opérations

- Rôle de coresponsable des registres dans le cadre de plusieurs mandats importants au cours de l'exercice, notamment :
 - Placement en trois tranches de 1,8 milliard de dollars par Enbridge Inc., à égalité en deuxième place de la plus grande transaction d'entreprise en 2024.
 - Placement de premier rang en quatre tranches de 3,85 milliards de dollars par Foundry JV Holdco, ce qui a permis de resserrer considérablement l'écart de négociation par rapport aux placements secondaires d'Intel Corp.; il s'agit de la première fois que la Banque Scotia joue le rôle actif de coresponsable des registres pour le client.
 - Placement transfrontalier par Pembina Pipeline de 1,3 milliard de dollars de reçus de souscription, ce qui représente la plus importante opération dans le secteur canadien de l'énergie en 2024 et le deuxième plus important placement par voie de prise ferme pour l'exercice dans son ensemble.
 - Premier appel public à l'épargne de Lineage Inc., d'une valeur de 5,1 milliards de dollars américains, ce qui représente le plus important PAPE de l'histoire du secteur des FPI ainsi que le plus important placement d'actions ou de titres liés à des actions aux États-Unis en 2024.
 - Placement par Southern Company de 1,5 milliard de dollars américains d'obligations convertibles, soit la troisième plus importante transaction dans le secteur des services publics américains en 2024.
- Rôle de conseiller financier dans le cadre de plusieurs transactions notables au cours de l'exercice, notamment :
 - Acquisition par KKR de la participation indirecte d'Emera dans Labrador Island Link pour 1,2 milliard de dollars.
 - Vente de Tricon Residential à Blackstone pour 6,5 milliards de dollars américains.
 - Vente des participations d'Enbridge dans Alliance Pipeline et Aux Sable à Pembina Pipeline pour 3,1 milliards de dollars.
 - Privatisation de Neighbourly Pharmacy par Persistence Capital Partners pour un montant de 1,2 milliard de dollars.
 - Investissement stratégique de 1,8 milliard de dollars de Fengate Asset Management dans eStructure Data Centers.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux (« SBMM ») offrent aux sociétés clientes des services de prêts, des services de transactions, des services bancaires d'investissement et un accès aux marchés financiers. Les SBMM agissent à titre de banque de gros dans les Amériques, auprès d'une clientèle qui est répartie entre le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Stratégie

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont à cœur de générer une croissance durable et rentable pour les actionnaires, grâce à une répartition rigoureuse du capital dans l'ensemble de notre réseau. Pour ce faire, les SBMM s'efforcent de représenter plus que jamais un choix pertinent pour les clients en offrant des conseils financiers et des solutions financières de pointe et en élargissant l'offre multiservice de la Banque aux entreprises, ainsi qu'en privilégiant les relations avec les clients à qui nous pouvons apporter une valeur ajoutée au-delà des prêts. Nous tirons parti de nos capacités régionales et institutionnelles afin d'offrir à nos clients une croissance ciblée des activités et des marchés soutenue par notre cadre stratégique.

Priorités pour 2025

- **Acquérir des relations bancaires principales** – Mettre davantage l'accent sur la valeur pour les actionnaires en renforçant nos activités fondées sur des honoraires pouvant être reproduites et en améliorant la précision des prix établis pour notre capital et nos liquidités au niveau des clients et des produits.
- **Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires** – Poursuivre activement nos progrès dans le renforcement des capacités en Amérique du Nord et, aux États-Unis, procéder à d'importantes mises à niveau des infrastructures afin de répondre aux attentes des organismes de réglementation et de permettre la croissance.
- **Faciliter la vie de notre clientèle** – Passer d'un modèle centré sur les produits à un modèle de couverture globale axé sur les clients en réduisant le nombre de clients n'ayant que des prêts et en accélérant le parcours du capital pour améliorer les rendements.
- **Gagner en tant qu'équipe** – Élaborer une stratégie globale de mise en marché afin d'accroître les ventes croisées au sein des SBMM et de renforcer les partenariats avec les autres secteurs d'activité.

T26 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2024	2023
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	1 441 \$	1 572 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	3 972	3 980
Total des revenus	5 413	5 552
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	47	101
Charges autres que d'intérêts	3 199	3 062
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	479	621
Bénéfice net	1 688 \$	1 768 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 688 \$	1 768 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ²⁾	11,0 %	12,2 %
Productivité ³⁾	59,1 %	55,2 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	42 \$	101 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	5 \$	– \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	0,04 %	0,07 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	– %	– %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ³⁾	– %	– %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs détenus à des fins de transaction	132 210 \$	108 778 \$
Prêts et acceptations	111 670	128 276
Actifs productifs ²⁾	454 808	446 426
Total des actifs	494 595	490 246
Dépôts	172 023	181 989
Total des passifs	475 212	455 426

1) Comprend la majoration des revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts de 52 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 437 \$).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

3) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de la mesure.

Performance financière

Bénéfice net

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 688 millions de dollars, en baisse de 80 millions de dollars, ou de 5 %. Cette diminution s'explique par la hausse des charges autres que d'intérêts, la baisse des revenus d'intérêts nets et le recul des revenus autres que d'intérêts, sous l'effet surtout de la diminution de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. Ces facteurs ont été atténués par la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens se sont établis à 495 milliards de dollars pour l'exercice considéré, soit une hausse de 4 milliards de dollars, ou de 1 %, par suite essentiellement de l'augmentation des titres détenus à des fins de transaction et de l'incidence de la conversion des devises, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des prêts et acceptations aux entreprises.

Les passifs moyens se sont élevés à 475 milliards de dollars pour l'exercice considéré, ce qui représente une hausse de 20 milliards de dollars, ou de 4 %, attribuable principalement à l'augmentation des titres mis en pension et à l'incidence de la conversion des devises, facteurs neutralisés en partie par le repli des dépôts.

Revenus

Les revenus se sont élevés à 5 413 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 139 millions de dollars, ou de 3 %, laquelle s'explique par la diminution des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, en partie contrée par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 1 441 millions de dollars, en baisse de 131 millions de dollars, ou de 8 %. Le recul est principalement imputable à l'augmentation des coûts de financement se rapportant aux activités de transaction et au repli de 16 milliards de dollars, ou de 13 %, du volume de prêts aux sociétés, ainsi qu'au repli de 10 milliards de dollars, ou de 5 %, du volume de dépôts en raison des mesures d'optimisation du capital visant à améliorer la rentabilité.

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 3 972 millions de dollars, en baisse de 8 millions de dollars. L'augmentation des commissions de placement et honoraires de services-conseils ainsi que des revenus tirés des honoraires et des commissions a été contrebalancée par la baisse des revenus se rapportant aux activités de transaction ayant découlé de la diminution de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 47 millions de dollars, contre 101 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à quatre points de base, en baisse de trois points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 42 millions de dollars, comparativement à 101 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude découle principalement de la migration du crédit et des perspectives macroéconomiques qui demeurent défavorables, mais qui se sont améliorées par rapport à l'exercice précédent.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixée à 5 millions de dollars, contre une dotation de néant.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 3 199 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 137 millions de dollars, ou de 4 %, en raison essentiellement de l'augmentation des frais liés au personnel et aux technologies nécessaires à la croissance des activités et de l'incidence de la conversion des devises.

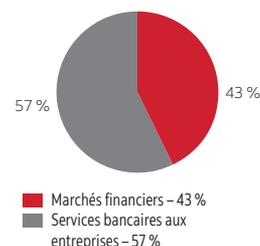
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,1 %, comparativement à 26,0 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique d'abord et avant tout par les changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

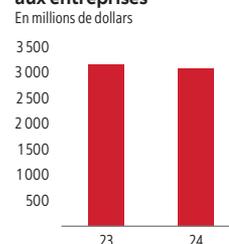
Perspectives

Les Services bancaires et marchés mondiaux se concentreront sur les marchés prioritaires et la primauté du client afin d'accroître leur part du portefeuille et les revenus tirés des frais. Sur les marchés financiers, la croissance des revenus proviendra des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises, tandis que les services bancaires aux entreprises devraient croître à un rythme plus modéré en raison du ralentissement de la croissance du bilan attribuable aux initiatives d'optimisation du capital et de la liquidité. La croissance des dépenses sera axée sur les investissements clés dans les secteurs et marchés prioritaires, financés en partie par les initiatives visant à accroître la productivité. La croissance des bénéfices sera soutenue par l'accent mis sur ses marchés prioritaires en Amérique du Nord afin de renforcer les relations avec les clients et de générer une croissance rentable et durable.

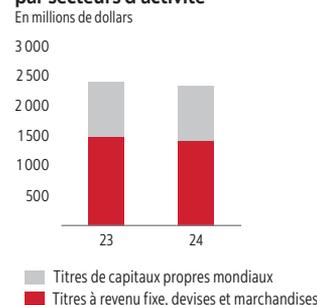
D15 Total des revenus



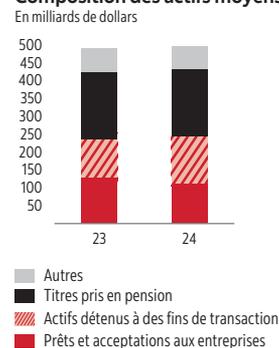
D16 Revenus tirés des services bancaires aux entreprises



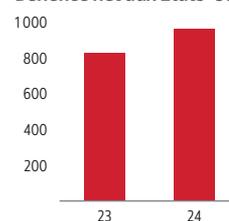
D17 Revenus tirés des marchés financiers par secteurs d'activité



D18 Composition des actifs moyens



D19 Bénéfice net aux États-Unis



Autres

Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net provenant des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.

Performance financière

T27 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2024	2023
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	(2 856)\$	(2 044)\$
Revenus autres que d'intérêts ^{1),2),3)}	(328)	(433)
Total des revenus ¹⁾	(3 184)	(2 477)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1	–
Charges autres que d'intérêts ³⁾	637	924
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	(1 327)	(1 104)
Bénéfice net (perte nette)	(2 495)\$	(2 297)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(1)	(3)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(2 494)\$	(2 294)\$

1) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (59)\$ [2023 – (188)\$].

3) Comprend l'élimination des frais payés au Réseau canadien par Gestion de patrimoine – Canada pour du soutien administratif et d'autres services fournis par le Réseau canadien à la Gestion de patrimoine mondiale. Ces frais sont présentés à titre de revenus pour le Réseau canadien et à titre de charges d'exploitation pour la Gestion de patrimoine mondiale.

T27A Performance financière ajustée du secteur Autres¹⁾

(en millions de dollars)	2024	2023
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	(2 856)\$	(2 044)\$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	(185)	(800)
Total des revenus	(3 041)	(2 844)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1	–
Charges autres que d'intérêts ³⁾	(25)	137
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(3 017)	(2 981)
Charge d'impôt sur le résultat ⁴⁾	(1 205)	(1 538)
Bénéfice net (perte nette)	(1 812)\$	(1 443)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(1 813)\$	(1 443)\$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

2) Compte tenu d'ajustements au titre des cessions et de la réduction d'activités de 143 \$ [31 octobre 2023 – (367)\$].

3) Compte tenu d'ajustements au titre de la provision pour frais juridiques de 176 \$, de la charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 53 \$, de la dépréciation d'actifs non financiers de 440 \$ et des cessions et de la réduction d'activités de (7)\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, les ajustements comprennent une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 \$, des coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats de 87 \$ et une dépréciation d'actifs non financiers de 346 \$.

4) Compte tenu d'ajustements au titre du dividende pour la relance du Canada de 579 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Bénéfice net

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 494 millions de dollars, contre une perte nette de 2 294 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette ajustée attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevée à 1 813 millions de dollars, contre 1 443 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. L'accroissement de 370 millions de dollars de la perte est attribuable à la diminution des revenus, sous l'effet surtout de l'augmentation des coûts de financement et de la charge d'impôt sur le résultat, atténuée par la baisse des charges autres que d'intérêts.

Revenus

Les revenus se sont établis à un montant négatif de 3 184 millions de dollars pour l'exercice écoulé. Les revenus ajustés ont correspondu à un montant négatif de 3 041 millions de dollars, ce qui représente un recul de 197 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent essentiellement imputable à l'augmentation des coûts de financement et à l'accroissement des pertes liées aux couvertures résultant des hausses des taux d'intérêt par les banques centrales au cours des exercices précédents, contrebalancée en partie par la hausse des revenus tirés des actifs liquides, par la baisse des pertes latentes des sociétés associées et par la diminution de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 637 millions de dollars, contre 924 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont correspondu à un profit de 25 millions de dollars, comparativement à des charges de 137 millions de dollars en 2023. Le recul de 162 millions de dollars est principalement attribuable à la diminution des coûts liés aux projets.

Perspectives

La perte du secteur Autres devrait s'améliorer pour l'exercice 2025. L'amélioration des résultats devrait découler surtout de la baisse des coûts de financement à la suite des réductions de taux des banques centrales et de la refixation du prix d'actifs selon des taux d'intérêt plus élevés.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T28 État résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	Variation	Variation des volumes	Variation du change
Actifs					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	66,4 \$	91,2 \$	(27,2)%	(27,0)%	(0,2)%
Actifs détenus à des fins de transaction	129,7	117,9	10,1	9,7	0,4
Titres pris en pension et titres empruntés	200,6	199,3	0,6	(0,1)	0,7
Instruments financiers dérivés	44,4	51,4	(13,6)	(15,8)	2,2
Titres de placement	152,8	118,2	29,3	29,3	–
Prêts	760,8	750,9	1,3	2,0	(0,7)
Autres	57,3	82,1	(30,2)	(29,7)	(0,5)
Total des actifs	1 412,0 \$	1 411,0 \$	0,1 %	0,3 %	(0,2)%
Passifs					
Dépôts	943,8 \$	952,3 \$	(0,9)%	(0,7)%	(0,2)%
Instruments financiers dérivés	51,3	58,7	(12,6)	(12,1)	(0,5)
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	190,5	160,0	19,0	17,9	1,1
Autres	134,5	151,8	(11,3)	(10,6)	(0,7)
Débitures subordonnées	7,8	9,7	(19,2)	(19,3)	0,1
Total des passifs	1 327,9 \$	1 332,5 \$	(0,3)%	(0,2)%	(0,1)%
Capitaux propres					
Actions ordinaires ²⁾	73,6 \$	68,7 \$	7,0 %	9,6 %	(2,6)%
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8,8	8,1	8,7	8,7	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,7	1,7	(1,3)	(0,9)	(0,4)
Total des capitaux propres	84,1 \$	78,5 \$	7,0 %	9,3 %	(2,3)%
Total des passifs et des capitaux propres	1 412,0 \$	1 411,0 \$	0,1 %	0,3 %	(0,2)%

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend l'incidence nette de la conversion des devises, notamment la variation des taux de change au comptant sur la conversion du montant des actifs et des passifs libellés en monnaie fonctionnelle vers le montant équivalent en dollars canadiens.

État de la situation financière

Actifs

Au 31 octobre 2024, le total des actifs de la Banque s'élevait à 1 412 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 1 milliard de dollars par rapport au 31 octobre 2023. La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont diminué de 26 milliards de dollars en raison essentiellement de la baisse des soldes auprès de banques centrales. Les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de 12 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout l'accroissement des activités des clients. Les prêts ont augmenté de 10 milliards de dollars. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 7 milliards de dollars, principalement du fait de la croissance enregistrée au Canada. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 2 milliards de dollars, essentiellement au Canada. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 1 milliard de dollars, la croissance au Canada ayant été atténuée par les baisses enregistrées ailleurs. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont progressé de 1 milliard de dollars en raison surtout de l'accroissement des activités des clients. Les actifs liés aux instruments dérivés ont diminué de 7 milliards de dollars en raison des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les titres de placement ont augmenté de 35 milliards de dollars en raison surtout de la hausse des avoirs en titres de créance des gouvernements américain et canadien afin de répondre aux exigences en matière de liquidité. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ont diminué de 18 milliards de dollars en raison de la conversion des acceptations bancaires. Les autres actifs ont reculé de 5 milliards de dollars du fait surtout de la baisse des sûretés exigées.

Passifs

Les passifs totalisaient 1 328 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit une baisse de 5 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2023. Le total des dépôts a diminué de 8 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se chiffraient à 299 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 10 milliards de dollars du fait principalement de la croissance des dépôts à terme au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont reculé de 12 milliards de dollars, principalement en Asie et aux États-Unis. Les dépôts d'autres institutions financières ont reculé de 7 milliards de dollars, surtout en Asie. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 10 milliards de dollars du fait des nouvelles émissions et des variations de la juste valeur (se reporter à la note 10 afférente aux états financiers consolidés). Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés se sont accrues de 30 milliards de dollars, essentiellement en raison des activités des clients. Les obligations relatives aux titres vendus à découvert ont diminué de 1 milliard de dollars du fait de la baisse de la demande des clients. Les passifs au titre des instruments dérivés ont reculé de 7 milliards de dollars du fait des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les acceptations ont reculé de 19 milliards de dollars en raison de la conversion des acceptations bancaires. Les débitures subordonnées ont diminué de 2 milliards de dollars, essentiellement du fait d'un remboursement survenu au premier trimestre de 2024. Les autres passifs ont diminué de 7 milliards de dollars par suite essentiellement de la baisse des titres de créance de filiales.

Capitaux propres

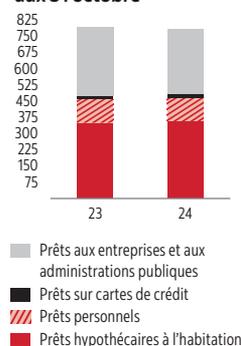
Le total des capitaux propres s'établissait à 84 milliards de dollars, soit une hausse de 6 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2023. Les capitaux propres ont augmenté en raison du bénéfice net de 7 892 millions de dollars pour l'exercice considéré, des autres éléments du résultat global de 712 millions de dollars, des émissions nettes d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 704 millions de dollars, de même que des émissions d'actions ordinaires de 1 945 millions de dollars, principalement liées au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Ces facteurs ont été contrés en partie par des versements de dividendes de 5 670 millions de dollars.

Gestion du capital

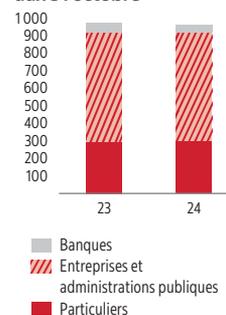
Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité financière des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre d'appétence au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

D20 Portefeuille de prêts Prêts et acceptations En milliards de dollars, aux 31 octobre



D21 Dépôts En milliards de dollars, aux 31 octobre



Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve les plans annuels visant le capital et les stratégies. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

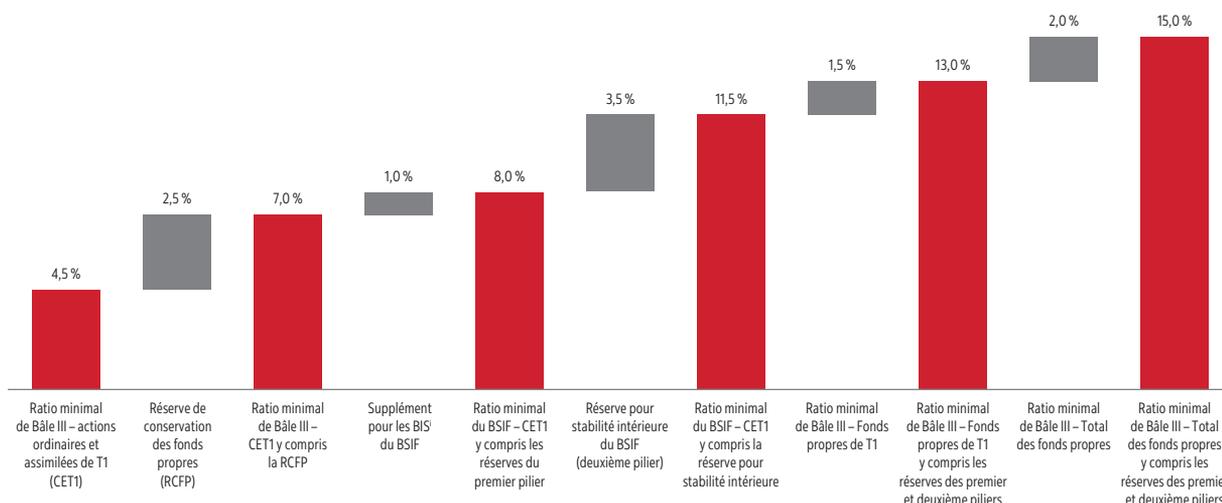
Appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque, qui définit l'appétence au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les limites en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Appétence au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Avec ces limites, la Banque agit de façon à atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé.

D22 Exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux (au 31 octobre 2024)



Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes à la mise en application des règles de Bâle III à l'échelle internationale. Le BSIF exige des institutions de dépôt canadiennes qu'elles atteignent les exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement, ce qui comprend la réserve de fonds propres de 2,5 %. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (« BIS¹ »), accroissant de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, pour les rendre conformes à ceux applicables aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. Les exigences du BSIF en matière de ratios minimaux de fonds propres du premier pilier sont respectivement de 8,0 %, de 9,5 % et de 11,5 % pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres.

En juin 2018, le BSIF a mis en œuvre la réserve pour stabilité intérieure que les banques d'importance systémique intérieure (BIS¹) doivent constituer comme réserve supplémentaire au titre du deuxième pilier. Une banque qui manque à ses obligations relatives à la réserve ne se verra pas automatiquement assujettie à des limites de distribution de fonds propres. Le BSIF exigera plutôt un plan de mesures correctrices si une banque se trouve en position de déficit par rapport à son seuil minimal établi. Si un tel plan n'est pas dressé ou exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF, des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises. Le BSIF réexamine la réserve deux fois par an, soit en juin et en décembre, et communique les modifications éventuelles et leur justification au public. Dans des circonstances exceptionnelles, le BSIF pourrait aussi apporter des modifications à la réserve et les annoncer à d'autres moments. De plus, le BSIF pourrait par la suite modifier les exigences minimales pour certaines BIS¹ ou pour certains groupes de BIS¹, à titre de mesure de contrôle.

En juin 2023, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure (« RSI ») serait portée à 3,5 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 1^{er} novembre 2023. En outre, en juin 2024, le BSIF a maintenu la RSI à 3,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BIS¹ et la RSI, s'établissent à 11,5 %, à 13,0 % et à 15,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement.

Ratio de levier

Outre les exigences de ratio de fonds propres fondées sur le risque, Bâle III a introduit un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs au bilan et hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions conformément à ces exigences. Les lignes directrices du BSIF sur les exigences de levier de Bâle III et en matière de communication de l'information exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada. Depuis le deuxième trimestre de 2023, les institutions doivent maintenir un coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3,5 %, y compris le supplément de 0,5 % s'appliquant aux BIS¹.

Capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC »)

Le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC), qui s'appliquent aux BIS¹ canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. La norme vise à tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption

des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Les BIS¹ doivent maintenir un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) fondé sur les risques minimal et un ratio de levier TLAC minimal. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)* et répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales de la Banque en matière de ratio TLAC consistent en un ratio de 25,0 % à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques et en un ratio de 7,25 % à l'égard de l'exposition aux fins du ratio de levier. Comme il est mentionné plus haut, le BSIF pourra par la suite modifier les exigences minimales de TLAC pour les BIS¹. Si une BIS¹ ne respecte pas les exigences minimales de TLAC, le BSIF peut prendre toute mesure qu'il juge adéquate, y compris celles prévues dans la *Loi sur les banques* (Canada). Au 31 octobre 2024, le ratio TLAC fondé sur les risques et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient le seuil minimal établi par le BSIF.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Banque a adopté les réformes de l'Accord de Bâle III révisé en conformité avec les lignes directrices révisées Normes de fonds propres, Exigences de levier et Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BIS¹) au titre du troisième pilier du BSIF. Les exigences du BSIF s'alignent pour la plupart sur celles des réformes de l'Accord de Bâle III révisé du CBCB, les quelques différences portant surtout sur les prêts immobiliers résidentiels et les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles ainsi que sur l'accélération de l'instauration progressive du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de sorte qu'elle soit terminée en 2026 au plus tard.

Réformes de l'Accord de Bâle III révisé

Les réformes définitives de Bâle III mises en œuvre au deuxième trimestre de 2023 touchent principalement le calcul des actifs pondérés en fonction des risques et comportent les éléments suivants :

- une approche standard révisée du risque de crédit prévoyant une granularité accrue des pondérations en fonction des risques prescrites pour les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises;
- des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes comportant de nouvelles exigences relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »);
- une approche standard révisée du risque d'exploitation qui prend appui sur l'approche standard existante, y compris la comptabilisation des pertes liées au risque d'exploitation d'une institution;
- des révisions à la mesure du ratio de levier et du volant de fonds propres lié au ratio de levier, qui prendra la forme d'un volant de fonds propres de T1 et sera fixé à 50 % du supplément de 1,0 % au titre du volant de fonds propres pondéré en fonction du risque d'une BIS¹;
- un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Une période d'instauration progressive internationale du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de 2023 à 2028 a débuté au cours du deuxième trimestre de 2023 et le plancher démarre à 65 % pour les banques canadiennes. À l'international, l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé varie selon le territoire. À l'heure actuelle, il est prévu que dans bon nombre de territoires, la mise en œuvre ne commencera pas avant 2025.

En outre, les exigences relatives au risque de marché révisées du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit ont été mises en œuvre au premier trimestre de 2024. Les principaux changements sont les suivants :

- la révision des approches standards et fondées sur des modèles pour les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché;
- une nouvelle approche standard pour l'ajustement de l'évaluation du crédit, similaire à l'approche standard pour le risque de marché.

À l'international, l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé varie selon le territoire. À l'heure actuelle, il est prévu que dans bon nombre de territoires, la mise en œuvre ne commencera pas avant 2025.

La Banque continue de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Le BSIF retarde l'instauration progressive du plancher de fonds propres prévu par Bâle III

En juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait de un an l'augmentation du plancher de fonds propres afin de lui permettre de prendre en compte le calendrier de mise en œuvre des réformes de Bâle III de 2017 en cours dans d'autres pays.

Comme il est indiqué plus haut, le Canada a mené à terme au début de 2024 la mise en œuvre des réformes de l'Accord de Bâle III révisé en 2017 et il a établi un calendrier de mise en œuvre accélérée du plancher de fonds propres, fixé à 65 % en 2023 et devant être haussé de 2,5 % au premier trimestre de chaque année de manière à atteindre 72,5 % en 2026. L'annonce par le BSIF d'un délai de un an a pour résultat que le plancher de fonds propres demeure à 67,5 % pour les exercices 2024 et 2025, avant d'être haussé à 70 % en 2026, puis à 72,5 % en 2027. Le BSIF continuera de suivre les progrès accomplis par d'autres pays relativement à la mise en œuvre des réformes de Bâle III de 2017, en soupesant l'équilibre concurrentiel au sein du système bancaire et la solidité du régime de fonds propres du Canada.

Le BSIF met la touche finale à son cadre sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par établissement des sociétés mères

En septembre 2023, le BSIF a mis la touche finale aux modifications apportées à son cadre de TLAC par établissement des sociétés mères, qui est entré en vigueur au premier trimestre de 2024. En vertu de ce cadre, le BSIF a établi un ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque, lequel s'appuie sur le ratio de TLAC fondé sur le risque prévu par la ligne directrice TLAC du BSIF et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour évaluer la suffisance de la TLAC à la disposition immédiate de la société mère canadienne et la capacité de la société mère à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et les autres entités de son groupe. Les BIS¹ doivent maintenir un ratio de TLAC par établissement d'au moins 21,5 % en tout temps, et elles ne sont actuellement pas tenues de communiquer publiquement leur ratio de TLAC par établissement. Le BSIF compte tenir, en temps opportun, une consultation sur les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les données et de la communication future d'informations. La Banque est en conformité avec les exigences finales du BSIF en matière de TLAC par établissement.

La Banque continue de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus à sa stratégie, des changements observés dans son contexte opérationnel ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle ainsi que de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios de crise. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer dans quelle mesure des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau d'appétence au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé par la réglementation permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré d'appétence au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des simulations de crise et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré d'appétence au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débentures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'une validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour connaître une croissance future et profiter des occasions qui se présentent. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 s'établissait à 13,1 % au 31 octobre 2024, ce qui correspond à une hausse d'environ 10 points de base par rapport à l'exercice précédent. La hausse du ratio tient à l'autogénération de capital, aux émissions d'actions dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque et aux profits à la réévaluation des titres à la JVAÉRG, facteurs contrés en partie par l'incidence de l'adoption de la révision complète du portefeuille de négociation selon Bâle III et des exigences en matière de fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, par la croissance des actifs pondérés en fonction des risques et par l'investissement initial de la Banque dans KeyCorp.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 15,0 % au 31 octobre 2024, en hausse d'environ 20 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 ainsi que de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de 750 millions de dollars américains, facteurs atténués par le rachat d'actions privilégiées de 300 millions de dollars.

Le ratio total des fonds propres de la Banque s'établissait à 16,7 % au 31 octobre 2024, en baisse d'environ 50 points de base par rapport à 2023, en raison principalement des rachats de débentures subordonnées de 3,25 milliards de dollars, contrebalancés en partie par l'émission de débentures subordonnées de 1 milliard de dollars et les incidences susmentionnées sur le ratio de T1.

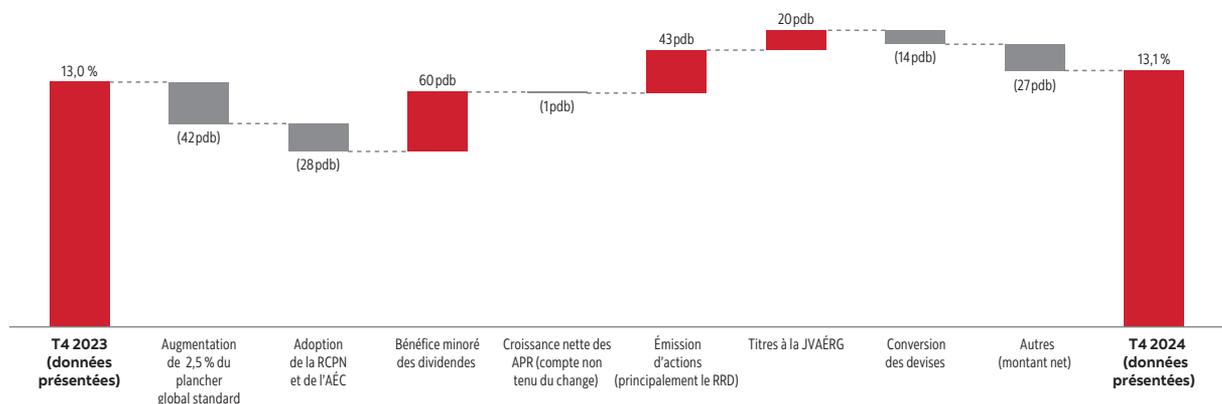
Le ratio TLAC s'établissait à 29,7 % au 31 octobre 2024, ce qui correspond à une baisse d'environ 90 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio de levier s'établissait à 4,4 % au 31 octobre 2024, ce qui représente une hausse de 20 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance des fonds propres de T1.

Le ratio de levier TLAC s'établissait à 8,8 %, en hausse d'environ 20 points de base par rapport à 2023, en raison principalement de l'augmentation de la TLAC disponible.

Les ratios de fonds propres, de levier et TLAC de la Banque continuent de dépasser les ratios minimaux de fonds propres du BSIF pour 2024. En 2025, la Banque continuera de maintenir de solides ratios de fonds propres ainsi que d'optimiser l'utilisation du capital conformément à ses plans stratégiques, tout en absorbant l'incidence de l'augmentation de son investissement dans KeyCorp.

D23 Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1¹⁾



1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

T29 Ratios de fonds propres réglementaires¹⁾ et de capacité totale d'absorption des pertes²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Actions ordinaires et assimilées de T1		
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³⁾	73 590 \$	68 853 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	683	763
Goodwill et immobilisations incorporelles, déduction faite des passifs d'impôt différé ⁴⁾	(15 044)	(15 738)
Déductions liées à un seuil	–	–
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	(451)	(231)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ⁵⁾	1 853	3 394
Actions ordinaires et assimilées de T1	60 631	57 041
Autres fonds propres de T1		
Actions privilégiées ⁶⁾	–	300
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	3 249	3 249
Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV)	5 530	4 526
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁶⁾	–	–
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁷⁾	89	107
Fonds propres de T1, montant net	69 499	65 223
Fonds propres de T2		
Déventures subordonnées, après amortissement ⁶⁾	6 190	8 412
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI)	1 942	1 931
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	77	85
Fonds propres de T2	8 209	10 428
Total des fonds propres réglementaires	77 708	75 651
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires		
Instruments de TLAC externe	59 092	58 001
Déductions et autres ajustements au titre de la TLAC	952	852
TLAC après déductions	137 752	134 504
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)¹⁾		
Risque de crédit	398,2	378,7
Risque de marché	14,7	12,0
Risque d'exploitation	51,1	49,3
Actifs pondérés en fonction des risques	464,0 \$	440,0 \$
Ratios de fonds propres¹⁾ et TLAC²⁾		
Actions ordinaires et assimilées de T1	13,1 %	13,0 %
T1	15,0 %	14,8 %
Total	16,7 %	17,2 %
Capacité totale d'absorption des pertes	29,7 %	30,6 %
Levier⁸⁾		
Risque de levier	1 563 140 \$	1 562 963 \$
Ratio de levier	4,4 %	4,2 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ²⁾	8,8 %	8,6 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent ont été calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

3) Comprend les réserves du secteur Autres ajustées aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

4) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de présentation de l'information financière réglementaire.

5) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des exigences de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.

6) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles faisaient l'objet d'un retrait progressif jusqu'en 2022.

7) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes des règles de l'accord de Bâle III comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.

8) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

T30 Variation des fonds propres réglementaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	75 651 \$	70 710 \$
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	7 286	6 991
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(5 198)	(5 003)
Actions émises	1 945	1 402
Actions rachetées	–	–
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	723	1 001
Ajustement transitoire visant les pertes sur créances attendues	–	(75)
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	(1 577)	7
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	(80)	69
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) ¹⁾	694	(192)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	(202)	(240)
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	(220)	(143)
– Incidence de l'IFRS 17	(86)	–
– Autres déductions de fonds propres	85	(162)
– Autres	19	65
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	3 591 \$	3 960 \$
Modifications aux autres fonds propres de T1		
Émission	1 004	–
Rachat	(300)	–
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	(20)	1
Modifications aux autres fonds propres de T1	684 \$	1 \$
Modifications aux fonds propres de T2		
Émission	1 000	1 447
Rachat	(3 250)	–
Compte de correction de valeur admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI ²⁾	11	62
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	21	(529)
Modifications aux fonds propres de T2	(2 218) \$	980 \$
Total des fonds propres générés (utilisés)	2 057 \$	4 941 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	77 708 \$	75 651 \$

1) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

2) Comptes de correction de valeur admissibles en 2024 et en 2023.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les autres fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des participations ne donnant pas le contrôle selon les exigences réglementaires et des ajustements ou déductions réglementaires prescrits. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (compte tenu des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et l'insuffisance (s'il y a lieu) du compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les pertes attendues selon les paramètres réglementaires.

Les autres fonds propres de T1 se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 25). Les fonds propres de T2 se composent surtout des débentures subordonnées admissibles et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 60,6 milliards de dollars au 31 octobre 2024, en hausse d'environ 3,6 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- de la croissance de 2,1 milliards de dollars découlant de l'autogénération de capital, déduction faite des dividendes payés;
- d'émissions d'actions totalisant 1,9 milliard de dollars essentiellement dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque;
- d'un montant de 0,7 milliard de dollars relatif à la variation de la déduction réglementaire au titre du risque de crédit propre à la Banque relativement aux passifs évalués à la juste valeur;
- d'un montant de 0,4 milliard de dollars relatif à la diminution des déductions réglementaires et à d'autres ajustements réglementaires.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- la diminution de 1,6 milliard de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises compte tenu des variations de la juste valeur des titres de placement.

Les fonds propres de T1 de la Banque ont augmenté de 4,3 milliards de dollars pour s'établir à 69,5 milliards de dollars, en raison surtout des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de 750 millions de dollars américains, facteurs contrebalancés en partie par le rachat d'actions privilégiées de 300 millions de dollars.

Le total des fonds propres a augmenté de 2,1 milliards de dollars au cours de l'exercice pour se chiffrer à 77,7 milliards de dollars, en raison principalement des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 ainsi que de l'émission de débentures subordonnées de 1 milliard de dollars, contrebalancées en partie par les rachats de débentures subordonnées de 3,25 milliards de dollars.

Dividendes

Le dividende annuel en 2024 s'est établi à 4,24 \$, en hausse de 0,06 \$ par rapport à 2023. Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,06 \$ par action ordinaire lors de son assemblée du 2 décembre 2024. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 janvier 2025.

T31 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Dividendes		
Actions ordinaires	5 198 \$	5 003 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	472	419
Actions ordinaires émises ¹⁾	1 945	1 402
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	–	–
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis	–	–
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés	300	–
Echéance, remboursement et rachat de débentures subordonnées	3 250	78

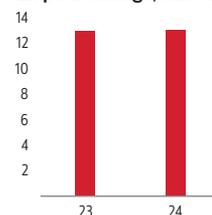
1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice et les actions ordinaires émises aux termes du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.

2) Aucun rachat à l'exercice 2024.

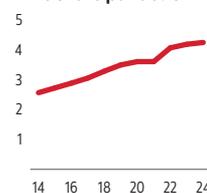
Offre de rachat dans le cours normal des activités

La Banque n'a pas d'offre de rachat dans le cours normal des activités en vigueur à l'heure actuelle et elle n'a racheté aucune action ordinaire aux termes d'une offre de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 et de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

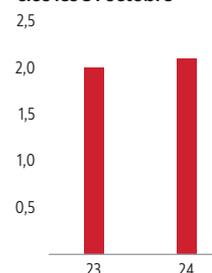
D24 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 En pourcentage, aux 31 octobre



D25 Croissance des dividendes En dollars par action



D26 Fonds propres générés en interne En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées et à certains autres instruments de capitaux propres de la Banque sont présentées dans le tableau T32. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 22 et 25 afférentes aux états financiers consolidés.

T32 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2024	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires²⁾	22 054 \$	4,24 \$	1 244 436	s. o.
Actions privilégiées FPUNV³⁾				
Actions privilégiées de série 40 ⁴⁾	–	0,303125	–	–
Autres titres de T1 FPUNV^{3), 6)}	Montant (en millions de dollars)	Distributions⁵⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ⁷⁾	1 250 \$ US	19,3341 \$ US	7,566	1 250
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ⁸⁾	1 250 \$ US	12,25 \$ US	4,900	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ⁹⁾	1 250 \$	9,25 \$	3,700	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 ¹⁰⁾	600 \$ US	9,0625 \$ US	3,625	600
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 ¹¹⁾	1 500 \$	17,5575 \$	7,023	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 ¹²⁾	750 \$ US	21,5625 \$ US	8,625	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 ¹³⁾	750 \$ US	20,0000 \$ US	8,000	750
Débitures subordonnées FPUNV³⁾			Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débitures subordonnées échéant en décembre 2025			1 250 \$ US	4,500
Débitures subordonnées échéant en janvier 2029 ¹⁴⁾			– \$	3,890
Débitures subordonnées échéant en juillet 2029 ¹⁵⁾			– \$	2,836
Débitures subordonnées échéant en mai 2032			1 750 \$	3,934
Débitures subordonnées échéant en décembre 2032			33 000 JPY	1,800
Débitures subordonnées échéant en août 2033			1 000 \$	5,679
Débitures subordonnées échéant en décembre 2033			12 000 JPY	1,830
Débitures subordonnées échéant en août 2034			1 000 \$	4,959
Débitures subordonnées échéant en mai 2037			1 250 \$ US	4,588
Autres	Montant (en millions de dollars)	Distributions⁵⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{16a), b)}	750 \$	28,25	5,650	750
Options				Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ²⁾				11 456

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 22 novembre 2024, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 244 973 milliers et à 10 912 milliers.

3) Ces titres sont assortis des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viability (FPUNV) nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires conformément à Bâle III. Se reporter aux notes 22 et 25 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2024 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Le 29 janvier 2024, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 40 en circulation à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action majoré des dividendes déclarés le 28 novembre 2023 de 0,303125 \$ par action de série 40.

5) Distributions payables semestriellement ou trimestriellement selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.

6) Les distributions trimestrielles sont inscrites chaque trimestre, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.

7) Le 28 juin 2023, la Banque a annoncé la transition du taux d'intérêt à l'égard de ces titres, soit du TIOL en dollars américains de trois mois au SOFR à terme de trois mois majoré d'un ajustement de l'écart de 26,161 points de base, pour les périodes d'intérêts ouvertes à compter du 12 juillet 2023.

8) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 4 juin 2025, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,551 %.

9) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada majoré de 2,761 %.

10) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 2,613 %.

11) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,95 %.

12) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,389 %.

13) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 janvier 2029, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,017 %.

14) Le 18 janvier 2024, la Banque a remboursé la totalité des débiteures subordonnées (FPUNV) à 3,89 % en circulation d'un montant de 1 750 millions de dollars échéant en janvier 2029, à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus.

15) Le 3 juillet 2024, la Banque a remboursé la totalité des débiteures subordonnées (FPUNV) à 2,836 % en circulation d'un montant de 1 500 millions de dollars échéant en juillet 2029 à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés.

16a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Se reporter à la note 25 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions. Les TFB Scotia II de série 2006-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

16b) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée. Se reporter à la note 25 c) afférente aux états financiers consolidés dans le rapport annuel 2024 de la Banque, *Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions*.

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs ayant une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par Fitch Ratings, Aa2 par Moody's, AA par Morningstar DBRS et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA- par Fitch Ratings, A2 par Moody's, AA (bas) par Morningstar DBRS et A- par S&P. Au 31 octobre 2024, toutes ces agences de notation accordaient une perspective « stable » à la Banque.

Les notes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments au bilan ou hors bilan. En outre, le BSIF a adopté le taux plancher global révisé de Bâle III, qui garantit que les actifs pondérés en fonction des risques totaux de la Banque ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III révisé. Le taux plancher a été établi à 72,5 % et une période d'instauration progressive allant de 2023 à 2028 a été fixée. En ce qui a trait aux banques canadiennes, le taux plancher est actuellement de 67,5 %. Comme il est indiqué plus haut, le BSIF a reporté les autres augmentations du taux plancher à 2026 (70 %) et à 2027 (72,5 %).

À la clôture de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque de 464,0 milliards de dollars représentaient une hausse d'environ 24,0 milliards de dollars, ou de 5,5 %, par rapport à 2023, en raison surtout de l'incidence de l'adoption de la révision complète du portefeuille de négociation selon Bâle III et des exigences en matière de fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, de la hausse des actifs pondérés en fonction des risques découlant des changements dans la qualité du portefeuille, des mises à jour des modèles et de l'investissement initial de la Banque dans KeyCorp, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des volumes attribuable aux initiatives d'optimisation des fonds propres et l'incidence de la conversion des devises.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque.

La composante « risque de crédit » comprend les créances inscrites au bilan et hors bilan. Les règles de l'Accord de Bâle III ne s'appliquent pas aux catégories traditionnelles de l'état de la situation financière, mais à l'exposition au risque lié à des éléments au bilan ou hors bilan qui représentent des catégories d'actifs générales ou des types d'expositions au risque (par exemple, grandes sociétés, sociétés de taille moyenne, petites et moyennes entreprises, emprunteurs souverains, banques, prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts aux particuliers, actions, etc.) selon leurs différentes caractéristiques de risque sous-jacentes. En général, lors du calcul des exigences de fonds propres, les types d'expositions sont analysés en fonction des sous-types d'exposition au risque de crédit suivants : montants prélevés, engagements non prélevés, opérations de pension sur titres, instruments dérivés négociés de gré à gré, instruments dérivés négociés en bourse et autres créances hors bilan.

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit ont augmenté de 19,5 milliards de dollars pour se chiffrer à 398,2 milliards de dollars. Le tableau T33 ci-dessous présente les principaux éléments à l'origine de cette baisse.

T33 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit de Bâle III (en millions de dollars)

Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (en millions de dollars)	2024 ¹⁾		2023 ¹⁾	
	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à l'ouverture de l'exercice	378 670 \$	16 276 \$	401 434 \$	20 217 \$
Taille du portefeuille ²⁾	(5 165)	246	(4 121)	(4 081)
Qualité du portefeuille ³⁾	17 516	662	2 039	529
Mises à jour des modèles ⁴⁾	6 640	635	–	–
Méthodologie et politique ⁵⁾	776	776	(29 372)	(677)
Acquisitions et cessions	2 749	–	(560)	–
Fluctuations des taux de change	(3 033)	165	9 250	288
Autres	–	–	–	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice	398 153 \$	18 760 \$	378 670 \$	16 276 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).

3) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réaligement des modèles.

4) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application des modèles ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer les modèles.

5) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple la révision de Bâle III).

T34 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P et Fitch	Notation externe – Moody's	Notation externe – Morningstar DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,0000 % – 0,0565 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0565 % – 0,0689 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0689 % – 0,0813 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0813 % – 0,1185 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1185 % – 0,1860 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1860 % – 0,2581 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2581 % – 0,3581 %
BB	Ba2	BB		77	0,3581 % – 0,6668 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,6668 % – 1,3555 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,3555 % – 2,3298 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	2,3298 % – 5,7966 %
CCC+	Caa1	–	Sous surveillance	65	5,7966 % – 14,9037 %
CCC	Caa2	–		60	14,9037 % – 27,2859 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–		40	27,2859 % – 46,7412 %
–	–	–		30	46,7412 % – 100,0000 %
Défaut	–	–	Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2024. La fourchette ne tient pas compte de la limite supérieure pour la rangée.

T35 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI selon la notation interne¹⁾Aux 31 octobre
(en millions de dollars)

Catégorie	Code NI	2024 ²⁾					2023 ²⁾				
		Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	APR (\$) ⁵⁾	PD (%) ^{6), 9)}	PCD (%) ^{7), 9)}	PR (%) ^{8), 9)}	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	APR (\$) ⁵⁾	PD (%) ^{6), 9)}	PCD (%) ^{7), 9)}	PR (%) ^{8), 9)}
Première qualité ³⁾	99-98	157 031	1 030	–	14	1	150 660	648	–	10	–
	95	67 710	11 758	0,06	34	17	62 953	9 230	0,06	32	15
	90	48 113	10 146	0,07	43	21	58 486	10 701	0,07	39	18
	87	63 699	11 320	0,09	34	18	69 250	11 663	0,08	34	17
	85	49 920	15 343	0,16	39	31	58 639	15 751	0,13	38	27
Qualité inférieure	83	69 342	22 379	0,22	36	32	77 643	23 193	0,18	36	30
	80	54 770	21 985	0,30	37	40	54 968	19 923	0,25	37	36
	77	40 729	19 244	0,42	39	47	37 165	15 282	0,35	38	41
	75	27 324	18 610	1,05	38	68	26 291	17 142	0,90	39	65
	73	10 140	7 975	1,74	36	79	10 015	6 547	1,49	32	65
Sous surveillance	70	3 791	3 282	3,11	34	87	3 226	2 988	2,56	39	93
	65	1 592	2 473	10,79	40	155	1 208	1 685	8,72	38	139
	60	986	1 972	20,59	40	200	1 225	990	17,02	17	81
	40	889	1 665	36,17	37	187	202	345	33,33	34	171
Défaut ¹⁰⁾	30	232	361	60,41	43	156	106	168	53,33	37	158
Total		597 581	153 072	0,57	31	26	613 046	137 909	0,41	30	22
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		53 319	–	–	18	–	56 441	–	–	23	–
Total		650 900	153 072	0,52	30	24	669 487	137 909	0,38	29	21

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

2) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

3) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 53,3 milliards de dollars (2023 – 56,4 milliards de dollars).

4) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

5) APR – actifs pondérés en fonction des risques.

6) PD – probabilité de défaut.

7) PCD – perte en cas de défaut.

8) PR – pondération en fonction des risques.

9) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.

10) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI ») révisée de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires portant sur le risque de crédit de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que d'une proportion importante de ses portefeuilles internationaux de grandes sociétés et d'entreprises. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes (p. ex. : S&P, Morningstar DBRS, Fitch, etc.) des emprunteurs, si elles sont disponibles, ou les pondérations en fonction des risques prescrites pour les prêts garantis par des biens immobiliers sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles de sociétés, de banques et d'emprunteurs souverains de la Banque soumis à l'approche NI, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (NI) se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.

- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les segments de PCD sont déterminés selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. Une PCD estimée est attribuée à chaque segment de PCD. La PCD est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Selon l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD.

L'Accord de Bâle III révisé prévoit de nouvelles exigences de NI relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche NI avancée, y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »). Pour ces catégories d'actifs (grandes entreprises, banques, etc.), l'approche NI fondation utilise les paramètres de PD élaborés en interne par la Banque, combinés aux paramètres de PCD et d'ECD prescrits à l'international.

D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF, y compris les exigences relatives aux paramètres planchers de données d'entrée, sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD soumise à l'approche NI avancée modélisée en interne, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes sur créances sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD soumise à l'approche NI avancée modélisée en interne, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI est présentée dans le tableau T35. La PD, la PCD et la PR moyennes du portefeuille ont légèrement augmenté d'un exercice à l'autre en raison des changements dans les cotes de crédit des clients et des mises à jour des modèles.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revue, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD soumises à l'approche NI avancée sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T36 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2024. Au cours de cette période, la situation réelle en ce qui a trait à la PD, à la PCD et au FCEC a été significativement inférieure à celle envisagée avec les paramètres de risque.

T36 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	0,52	0,16
PCD moyenne	40,23	30,41
FCEC moyens ²⁾	51,04	30,86

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes non pondérées du portefeuille au troisième trimestre de 2023, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes non pondérées des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.

2) Les évaluations rétroactives de l'exposition en cas de défaut (ECD) au titre des paramètres du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC) de la Banque sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de limite (FL). L'ECD est calculée au moyen de la limite totale multipliée par le FL estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers au Canada. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle révisé suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent essentiellement les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit intégré Scotia, tels que les prêts hypothécaires, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent des cartes de crédit et des marges de crédit non garanties, y compris les titulaires sans solde et les titulaires avec solde;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers ou qui ne répondent pas à la définition d'expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés, sous réserve des exigences relatives aux paramètres planchers du BSIF :

- la probabilité de défaut (PD) est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (PCD) mesure la perte économique estimée proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.

Rapport de gestion

- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin que tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2024.

Les paramètres du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée et les pondérations des risques moyennes pour l'ensemble du portefeuille n'ont pas varié d'un exercice à l'autre.

T37 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2024 ²⁾					2023 ²⁾				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	APR (\$) ³⁾	PD (%) ^{4), 7)}	PCD (%) ^{5), 7)}	PR (%) ^{6), 7)}	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	APR (\$) ³⁾	PD (%) ^{4), 7)}	PCD (%) ^{5), 7)}	PR (%) ^{6), 7)}
Exceptionnellement faible ⁶⁾	0,0000 % – 0,0500 %	145 243	3 873	0,05	22	3	123 755	3 062	0,05	19	2
Très faible	0,0501 % – 0,1999 %	148 919	12 705	0,16	37	9	145 654	11 202	0,15	39	8
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	79 011	22 791	0,63	43	29	80 470	22 913	0,62	43	28
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	25 478	15 667	2,07	57	61	24 230	13 951	1,79	58	58
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	7 524	8 812	5,81	77	117	7 506	7 502	4,99	66	100
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	3 232	4 002	14,29	39	124	1 882	2 890	11,08	70	154
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	2 263	3 528	43,74	50	156	2 363	3 683	34,27	55	156
Défaut ⁹⁾	100 %	975	3 030	100,00	52	311	751	2 879	100,00	61	384
Total		412 645	74 408	1,02	35	18	386 611	68 082	0,87	36	18

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

3) APR – actifs pondérés en fonction des risques.

4) PD – probabilité de défaut.

5) PCD – perte en cas de défaut.

6) PR – pondération en fonction des risques.

7) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.

8) Le BSIF a révisé le plancher de PD pour les prêts aux particuliers, qui est passé de 0,03 % à 0,05 % en 2023 aux termes du dispositif de Bâle III révisé.

9) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T38 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2024. Au cours de cette période, la situation réelle a été généralement plus favorable à ce qui avait été estimé et pris en compte dans les paramètres du risque. Cependant, pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, les PD réelles sont légèrement rehaussées car elles reflètent les défauts de l'exercice le plus récent, tandis que les PD estimées reflètent les moyennes du portefeuille global à long terme.

T38 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle¹⁾

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne (%) ^{2), 7)}	Taux réel de défaut (%) ^{2), 5)}	PCD estimée moyenne (%) ^{3), 7)}	PCD réelle (%) ^{3), 6)}	ECD estimée (\$) ^{4), 7)}	ECD réelle (\$) ^{4), 5)}
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ⁶⁾	0,45	0,52	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,37	0,40	17,91	8,64	–	–
Marges de crédit garanties	0,24	0,32	24,26	16,41	193	174
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	1,34	1,07	92,74	87,85	661	584
Autres prêts aux particuliers	1,92	1,28	67,77	53,60	23	22

1) Toutes les valeurs estimées et réelles ont été recalculées afin de rendre compte des nouveaux modèles mis en place au cours de la période.

2) Regroupement pondéré en fonction des comptes.

3) Regroupement pondéré en fonction des défauts.

4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.

5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.

6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.

7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.

8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les autres prêts aux particuliers selon les dispositions réglementaires, qui comprennent essentiellement les prêts à terme ainsi que les titulaires sans solde et les titulaires avec solde des cartes de crédit et des marges de crédit.

Selon l'approche standard, chacune des composantes susmentionnées est pondérée en fonction du risque à l'aide de pondérations de risque prescrites, qui tiennent compte des attributs de l'emprunteur ou de la facilité, tels que le ratio prêt/valeur, les titulaires sans solde par rapport aux titulaires avec solde ainsi que les montants prélevés par rapport aux engagements non prélevés.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

Risque de marché – actifs pondérés en fonction du risque de marché

Depuis la mise en œuvre des Normes de fonds propres révisées du BSIF au premier trimestre de 2024, la VaR, la valeur à risque ayant subi une simulation de crise (VaRS) et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus des composantes des fonds propres au titre du risque de marché. La Banque calcule désormais les fonds propres au titre du risque de marché au moyen de l'approche standard conformément à la nouvelle révision complète du portefeuille de négociation. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités aux fins de conformité avec les nouvelles exigences de la révision complète du portefeuille de négociation.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2024 et 2023.

T39 Total des fonds propres au titre du risque de marché^{1), 2)}

(en millions de dollars)	2024	2023
Risque de taux d'intérêt général	80 \$	
Risque sur actions	145	
Risque sur marchandises	90	
Risque de change	42	
Risque d'écart de crédit	371	
Risque de défaillance	400	
Majoration liée au risque résiduel	49	
VaR à l'échelle de la Banque		141 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque		390
Exigence de fonds propres incrémentale		315
Approche standard		117
Total des fonds propres au titre du risque de marché	1 177 \$	963 \$

- 1) Au premier trimestre de 2024, la Banque a adopté intégralement une approche standard pour calculer les fonds propres au titre du risque de marché.
2) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 14 710 \$ (2023 – 12 040 \$).

T40 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

	Risque de marché	
	2024	2023
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	12 040 \$	10 820 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	(1 184)	1 208
Mises à jour des modèles ²⁾	–	12
Méthodologie et politique ³⁾	3 854	–
Acquisitions et cessions	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	14 710 \$	12 040 \$

- 1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.
2) Les mises à jour des modèles s'entendent des mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application des modèles.
3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme les nouvelles réglementations (par exemple, Bâle III révisé), y compris les interprétations réglementaires.

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont augmenté de 2,7 milliards de dollars pour se chiffrer à 14,7 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, en raison principalement de la hausse des actifs pondérés en fonction du risque de marché aux termes des nouvelles exigences de fonds propres au titre du risque de marché, contrebalancée par les fluctuations des niveaux de risque.

Risque de marché – ajustement de l'évaluation du crédit des actifs pondérés en fonction des risques

L'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend de l'ajustement de l'évaluation à la valeur de marché sans risque des transactions afin de tenir compte du défaut éventuel d'une contrepartie. Le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit correspond au risque que des pertes résultent des variations de l'ajustement de l'évaluation du crédit en réponse aux changements dans les écarts de crédit des contreparties et les facteurs de risque de marché.

Depuis la mise en œuvre des Normes de fonds propres révisées du BSIF au premier trimestre de 2024, la Banque applique principalement l'approche standard pour calculer les fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, comme il est approuvé par le BSIF, et l'approche de base pour les ensembles de compensation exclus de l'approche standard. Les fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit couvrent les dérivés. Les transactions de financement sur titres qui ne sont pas évaluées à la juste valeur à des fins comptables sont exclues des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles.

Par suite de l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé par le BSIF, la Banque applique l'approche standard pour calculer les exigences de fonds propres requis liés au risque d'exploitation. Aux termes de l'approche standard, les fonds propres requis liés au risque d'exploitation sont déterminés selon l'approche du bénéfice brut existant, complétée par un facteur scalaire ou un multiplicateur des pertes internes (MPI) qui tient compte des pertes liées au risque d'exploitation de la Banque.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 1,8 milliard de dollars au cours de l'exercice pour se situer à 51,1 milliards de dollars, en raison surtout de la croissance du bénéfice brut de la Banque et de l'accroissement du MPI de la Banque.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- Le risque de crédit porte sur les produits dérivés, les opérations de pension sur titres, les opérations de titrisation, les prêts aux sociétés et aux entreprises et les produits destinés aux particuliers. La mesure du capital s'appuie principalement sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit et sur un modèle de simulation Monte-Carlo calibré en fonction des résultats réels de la Banque en matière de probabilité de défaut, d'exposition en cas de défaut, de gravité de la perte en cas de défaut, de concentration et de diversification.

- Le risque de marché lié au capital comprend le plus élevé des éléments suivants : une VaR du risque de marché calibrée selon un intervalle de confiance supérieur de 99,95 %, et les composantes des fonds propres réglementaires selon les nouvelles approches standards. En ce qui concerne le portefeuille bancaire, le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change s'appuient sur une approche fondée sur des modèles qui repose sur la sensibilité à la valeur économique des capitaux propres.
- Le risque d'exploitation lié au capital est calculé selon une approche conforme aux exigences de fonds propres réglementaires de la Banque fondée notamment sur des projections prudentes à l'égard du bénéfice brut.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les arrangements de la Banque avec des entités structurées englobent :

- les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement;
- les entités structurées que la Banque parraine et gère activement.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle, ce qui comprend un fonds multicédant aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché, de liquidité ou d'exploitation. Les porteurs d'instruments de titrisation peuvent également être exposés à ces risques. La Banque peut tirer des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 73 millions de dollars en 2024 (31 octobre 2023 – 51 millions de dollars), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 16 b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 54 millions de dollars en 2024, comparativement à 47 millions de dollars en 2023. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (CAAL). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas habituellement tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 7,7 milliards de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 7,1 milliards de dollars). Cette hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2024, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 6,4 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,4 milliards de dollars), et la Banque détenait 0,1 % (31 octobre 2023 – 0,2 %) du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T41 présente un sommaire des actifs acquis et détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2024 et 2023, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a, au minimum, une cote équivalente à une cote AA ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque, et aux 31 octobre 2024 et 2023, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité.

T41 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024			2023		
	Actifs financés	Engagements non financés	Exposition totale ¹⁾	Actifs financés	Engagements non financés	Exposition totale ¹⁾
Prêts auto/locations	2 957 \$	578 \$	3 535 \$	2 547 \$	591 \$	3 138 \$
Créances clients	–	459	459	–	459	459
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	2 643	264	2 907	1 966	584	2 550
Contrats de location de matériel	607	39	646	700	59	759
Autres	92	26	118	78	76	154
Total ²⁾	6 299 \$	1 366 \$	7 665 \$	5 291 \$	1 769 \$	7 060 \$

1) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

2) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 11 469 millions de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 3 296 millions de dollars). La hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités et aux nouvelles opérations.

La Banque fournit des facilités de crédit de premier rang à des entités structurées non liées créées par des tiers et dont le but est l'acquisition ou le montage de prêts aux fins de l'émission de titres adossés à des prêts avec flux groupés (TPFG). Ces facilités de crédit bénéficient de fonds propres subordonnés fournis soit par le gestionnaire des garanties, soit par des tiers investisseurs au moyen d'un financement subordonné, d'une injection de capitaux ou d'un apport d'actifs. Les fonds propres subordonnés représentent la première tranche pour perte qui absorbe les pertes avant les titres de premier rang de la Banque. Le courtier membre du groupe de la Banque agit à titre d'arrangeur et d'agent de placement des TPFG. Le produit de la vente des TPFG sert à rembourser les facilités de crédit de premier rang. La Banque ne consolide pas ces entités, car elle n'exerce pas de pouvoir décisionnel sur leurs activités pertinentes, qui comprennent l'acquisition ou le montage de prêts et la gestion globale du portefeuille sous-jacent. Le risque de perte maximal de la Banque s'établissait à 9 743 millions de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 1 511 millions de dollars) dans le cadre des facilités de crédit accordées à ces entités, dont un montant de 4 243 millions de dollars était financé (31 octobre 2023 – 220 millions de dollars). L'accroissement du risque de perte maximal de la Banque au cours de l'exercice est attribuable à l'ajout de nouvelles facilités de financement.

Autres structures de financement

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités non consolidées.

La Banque utilise une structure de financement pour transférer le risque de crédit que posent certains prêts et elle achète de la protection de crédit visant des événements de crédit admissibles émanant de cette structure. La structure s'acquitte de ses obligations au moyen du produit en trésorerie tiré de l'émission de billets liés à des garanties. Les prêts ne sont pas vendus ni attribués à la structure et ils demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Le solde total du principal des billets liés à des garanties émis par cette structure en circulation se chiffrait à 1 002 millions de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 998 millions de dollars). Ces billets ont été comptabilisés sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe de manière importante à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a tiré des revenus de 2 547 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine, lesquelles constituent toutes des fonds communs de placement parrainés par la Banque (exercice clos le 31 octobre 2023 – 2 369 millions de dollars).

Opérations de titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou à des tiers investisseurs, ce qui constitue une source efficace de financement. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires titrisés. Les prêts hypothécaires transférés continuent d'être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, tout comme le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

Les prêts hypothécaires montés par des tiers repris par la Banque et les groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux montés par la Banque qui sont titrisés et vendus, pour lesquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à des tiers, peuvent être décomptabilisés. Au 31 octobre 2024, le montant en cours des prêts hypothécaires montés par des tiers titrisés hors bilan s'élevait à 24 837 millions de dollars (31 octobre 2023 – 19 442 millions de dollars) et le montant en cours des groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés hors bilan s'établissait à 1 148 millions de dollars (31 octobre 2023 – 766 millions de dollars).

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises au Canada (créances) par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), une entité structurée consolidée qu'elle parraine. Trillium émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs. Le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, des créances de 585 millions de dollars ont été titrisées par l'entremise de Trillium (2023 – 2 412 millions de dollars).

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2024, le montant de ces lettres s'établissait à 63 milliards de dollars, contre 48 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers;

- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2024, ces engagements s'élevaient à 273 milliards de dollars, en regard de 284 milliards de dollars pour l'exercice précédent. La baisse du montant d'un exercice à l'autre reflète essentiellement la diminution des activités, partiellement compensée par l'incidence de la conversion des devises.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

La note 35 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débetures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- instruments financiers désignés comme couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur la décomptabilisation des instruments d'emprunts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG ») sont sortis des autres éléments du résultat global et reclassés à l'état consolidé du résultat net au poste « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes sur la décomptabilisation des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 72 à 110. Par ailleurs, la note 36 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 93. Pour les activités de transaction, le tableau T51 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon le profil d'échéance du montant notionnel des instruments financiers dérivés de la Banque, seulement 19 % (2023 – 20 %) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 11 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était défavorable de 1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – défavorable de 4,2 milliards de dollars). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des titres de créance évalués au coût amorti, des passifs-dépôts, des débetures subordonnées et d'autres passifs. Ces changements découlent principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations des volumes. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2024 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales politiques et estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 10 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire de manière importante les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Le tableau T42 présente le total des titres hypothécaires détenus dans les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et les portefeuilles de transaction.

T42 Titres hypothécaires

Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	2024		2023	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens ²⁾	8 578 \$	2 381 \$	7 103 \$	2 671 \$
Titres hypothécaires à l'habitation canadiens	–	–	–	4
Titres hypothécaires d'administrations publiques américaines ³⁾	25 223	–	23 751	–
Total	33 801 \$	2 381 \$	30 854 \$	2 675 \$

1) Les soldes se composent de titres qui sont classés dans les catégories de classement « au coût amorti » et « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».

2) La Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État du gouvernement du Canada qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.

3) Le Government National Mortgage Association (Ginnie Mae) est une société du gouvernement américain qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs de titres hypothécaires d'administrations publiques américaines.

Autres

Au 31 octobre 2024, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

Gestion du risque

La gestion efficace du risque est essentielle au succès et à la résilience de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche générale en matière de gestion de stratégies. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture de risque rigoureuse et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les membres du personnel de la Banque.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux valeurs, aux stratégies ainsi qu'à l'appétence au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque Scotia constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.

Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque est évalué régulièrement afin qu'il suive l'évolution des risques et réponde aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les pratiques exemplaires du secteur. Le cadre permet d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les menaces et les failles auxquelles la Banque est exposée et sert à renforcer la résilience opérationnelle et financière générale de la Banque. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards significatifs au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants :

Équilibre entre les risques et les avantages – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et l'appétence au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques significatifs auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés et gérés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur la clientèle – La compréhension de notre clientèle et de ses besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protection de notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec l'appétence au risque de la Banque, le Code d'éthique de la Banque Scotia (notre Code), nos valeurs et comportements, ainsi que les pratiques établies.

Contrôles – La protection des intérêts de nos parties prenantes passe par le maintien d'un cadre de contrôle robuste et résilient.

Résilience – Être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.

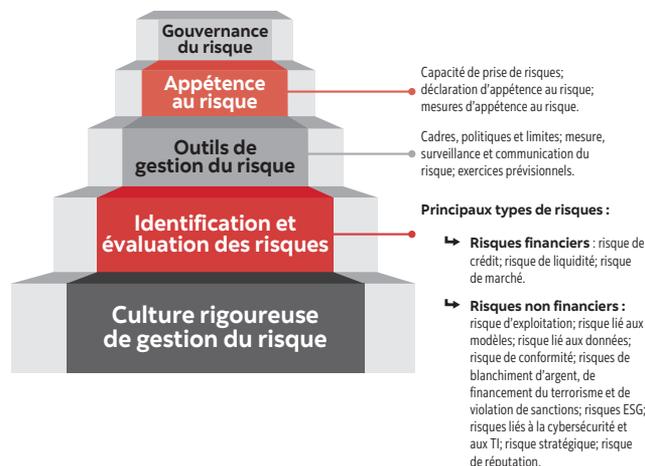
Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs et les comportements souhaités de la Banque et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques tout en tenant compte des exigences réglementaires en matière de rémunération.

Résilience financière et opérationnelle

La résilience financière s'entend de la capacité de la Banque à résister aux tensions financières. La gestion du capital et des liquidités est un élément fondamental de la résilience financière, car elle permet à la Banque d'absorber les chocs et de faire face à ses obligations en période de tensions.

La Banque définit la résilience opérationnelle comme étant la capacité à se prémunir contre les perturbations opérationnelles touchant la prestation de services qui pourraient causer un préjudice intolérable à la clientèle, remettre en question la viabilité de la Banque ou provoquer l'instabilité du système financier, à réagir à ces perturbations et à s'en remettre efficacement. Cela pourrait à son tour avoir une incidence sur la résilience financière de la Banque et sur la capacité de cette dernière à remplir ses obligations en période de tensions. Pour gérer efficacement les risques en entreprise, il est nécessaire de comprendre comment les différents types de risques sont interconnectés, cette compréhension favorisant à son tour la résilience financière et opérationnelle.

L'identification et la hiérarchisation des activités critiques, l'évaluation des répercussions potentielles des perturbations et l'élaboration de plans et de capacités pour les prévenir, y répondre et s'en remettre constituent un aspect essentiel de la résilience opérationnelle. La criticité correspond au niveau d'importance que revêt un actif, comme les processus, les technologies, les tiers, le personnel, les données et les installations, pour les activités, la stabilité financière et la réputation de la Banque. Les actifs critiques sont ceux qui, s'ils étaient compromis, perturbés ou détruits, porteraient un préjudice important à la clientèle et au personnel, mettraient en péril la viabilité de la Banque, provoqueraient l'instabilité du système financier ou compromettraient de manière significative la stratégie, la performance ou les obligations de conformité continues de la Banque.



Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et se compose de cinq principaux éléments :

- la gouvernance du risque;
- l'appétence au risque;
- les outils de gestion du risque;
- l'identification et l'évaluation des risques;
- la culture du risque.

Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à plusieurs comités de gestion du risque composés de cadres supérieurs et de membres de la haute direction.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Aux termes de ce modèle :

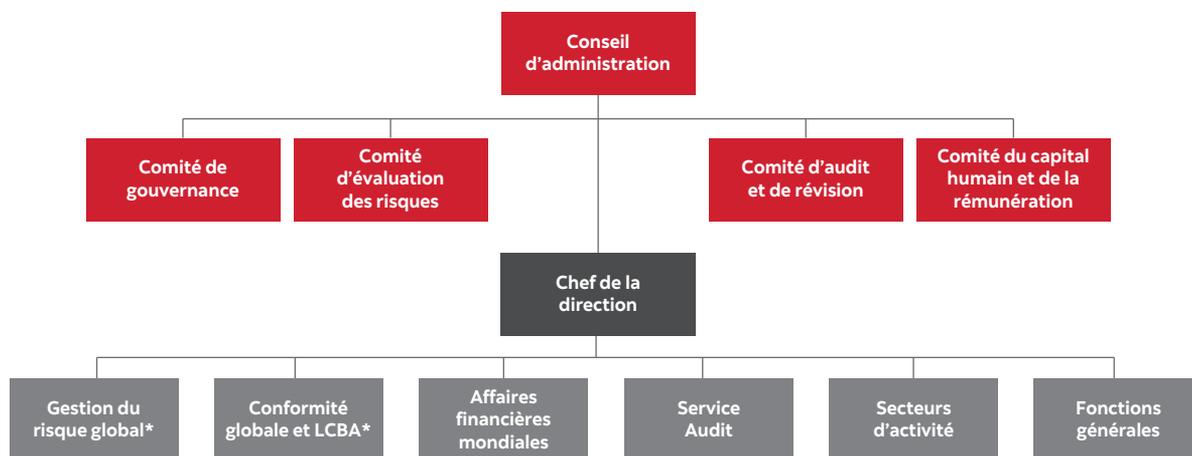


Structure de gouvernance

Le conseil d'administration de la Banque et ses comités assurent la surveillance et la gouvernance du programme de gestion du risque de la Banque, lequel relève du président et chef de la direction et du chef, Gestion du risque.

La structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque est présentée ci-après.

Structure de gouvernance de la gestion du risque



* Le chef de groupe et chef, Gestion du risque a libre accès au comité d'évaluation des risques du conseil. La vice-présidente à la direction et cheffe, Conformité et le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent ont libre accès au comité d'audit et de révision.

Le conseil d'administration, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée, y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées, et il approuve les politiques, cadres et limites clés liés au risque.

Le comité de gouvernance du conseil guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque qui viennent à l'appui de la mission, de la culture et de la stratégie de la Banque, y compris sa stratégie relative aux facteurs ESG.

Le comité d'évaluation des risques du conseil fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière d'examen de l'appétence au risque de la Banque, d'identification et de surveillance des principaux risques financiers et non financiers ainsi que de surveillance de la promotion et du maintien d'une culture du risque rigoureuse au sein de la Banque. Le comité assure la surveillance de la fonction de gestion du risque de la Banque. Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des politiques, des cadres et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque. Le comité surveille les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris les risques liés aux changements climatiques. Le comité supervise également le caractère indépendant du groupe Gestion du risque global, y compris l'efficacité du chef de cette fonction ainsi que de la fonction elle-même.

Le comité d'audit et de révision du conseil supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il veille à l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes, notamment en vérifiant l'information relative aux changements climatiques que la Banque est tenue de fournir dans ses rapports financiers sur les facteurs ESG et en assurant une surveillance des compétences, du caractère indépendant et de la performance des auditeurs externes. Ce comité fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de surveillance en matière d'établissement de normes de conduite et de comportement éthique ainsi que de surveiller l'évaluation des comportements, de la culture du risque et du risque d'inconduite et de surveiller la conformité aux dispositions en matière de protection des consommateurs. Le comité veille également au respect par la Banque des exigences juridiques et réglementaires (y compris la lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), le financement du terrorisme et la violation de sanctions), en plus de superviser les fonctions des groupes Affaires financières mondiales et Conformité globale et LCBA ainsi que du service Audit de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité du capital humain et de la rémunération du conseil, de concert avec le comité d'évaluation des risques du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques (y compris le risque d'inconduite) liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard de la gestion des talents, de la planification de la relève et de la rémunération globale.

Le président et chef de la direction relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximiser la valeur et le rendement à long terme pour les actionnaires, ainsi que de répondre aux besoins des autres parties prenantes clés de la Banque. Le chef de la direction, assisté du chef de la gestion du risque et du chef des affaires financières, s'assure de l'établissement de l'appétence au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le groupe Gestion du risque global, à titre de deuxième ligne de défense indépendante, est responsable de surveiller les activités de gestion du risque à l'échelle de la Banque. Il est dirigé par le chef de groupe et chef, Gestion du risque. Le chef, Gestion du risque relève à la fois du chef de la direction et du comité d'évaluation des risques du conseil et il a libre accès au comité d'évaluation des risques du conseil pour assurer l'indépendance de la fonction. À titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de la haute direction de la Banque, le chef de la gestion du risque prend part aux décisions stratégiques relatives à la répartition des diverses sources de capital de la Banque afin de satisfaire aux cibles de performance des secteurs d'activité. Le groupe Gestion du risque global doit effectuer un examen critique et fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés. Il incombe au groupe Gestion du risque global de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques concourt à optimiser et à protéger la valeur à long terme et, à cette fin, ce dernier s'appuie sur des connaissances et des partenariats pour susciter des changements au sein de l'entreprise et préserver la confiance.

Le groupe Conformité globale et LCBA, à titre de deuxième ligne de défense indépendante, est responsable de surveiller les activités de gestion du risque de conformité et des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions. Il est dirigé par la vice-présidente à la direction et cheffe, Conformité. Le groupe Conformité globale assure aux secteurs d'activité et aux fonctions générales une remise en question et une supervision efficaces permettant d'évaluer le respect et l'efficacité des contrôles de conformité de la Banque dans le cadre de ses activités courantes et d'exprimer au conseil une opinion sur la question de savoir si, à la lumière de la surveillance effectuée et des essais menés de manière indépendante, les contrôles sont suffisamment rigoureux pour assurer la conformité de la Banque aux exigences réglementaires applicables. De plus, il assure une surveillance et une remise en question efficaces de la gestion des risques de pots-de-vin et de corruption auxquels la Banque est exposée. Ce groupe est responsable du maintien du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, dont la conception respecte, dans tous ses aspects significatifs, la réglementation à laquelle il est soumis et dont la visée consiste à empêcher que la Banque ne soit utilisée pour blanchir des fonds illicites, financer le terrorisme, violer des sanctions ou s'y soustraire. Il élabore également les politiques relatives aux risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions ainsi que les normes de contrôle à suivre pour gérer efficacement ces risques, en plus d'assurer une évaluation indépendante fondée sur le risque et une remise en question efficace des activités de surveillance des risques de la première ligne de défense.

Les Affaires financières mondiales, dirigées par le chef de groupe et chef, Affaires financières, sont responsables de l'établissement, à l'échelle de la Banque, des stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Elles voient également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration, aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que toutes les informations financières fournies dans le cadre de dépôts réglementaires. Les Affaires financières mondiales mettent à exécution les stratégies de gestion des finances, de la liquidité et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficaces et efficaces.

Le service Audit relève fonctionnellement du comité d'audit et de révision du conseil et se penche sur la conception et l'efficacité du fonctionnement des processus de gestion du risque de la Banque. Le service Audit a pour mission de fournir une assurance objective et indépendante relativement aux processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque ainsi que de fournir des services-conseils visant à améliorer les activités de la Banque.

Les secteurs d'activité constituent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques générés par leurs activités, de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et de la communication des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales participent activement à la conception et à l'instauration de contrôles internes efficaces ainsi que d'activités de gouvernance pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre d'appétence au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, d'évaluation, de surveillance et de reddition de comptes en matière de conformité aux limites d'appétence au risque, et ils observent les politiques, les normes et les lignes directrices. Bien que les secteurs d'activité puissent s'appuyer sur les fonctions générales et de soutien pour mener à bien certaines activités (à savoir le service informatique et le service de l'approvisionnement, notamment), ils demeurent foncièrement responsables des risques découlant de leurs activités et de la correction en temps utile des lacunes.

Les fonctions générales et de soutien désignent les services qui exercent des activités à l'appui du fonctionnement général de l'organisation ou qui fournissent une assistance et des services aux activités essentielles de l'entreprise. Ces fonctions regroupent généralement le service des ressources humaines, le service informatique et l'équipe opérationnelle, entre autres, qui jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement de la Banque.

Appétence au risque

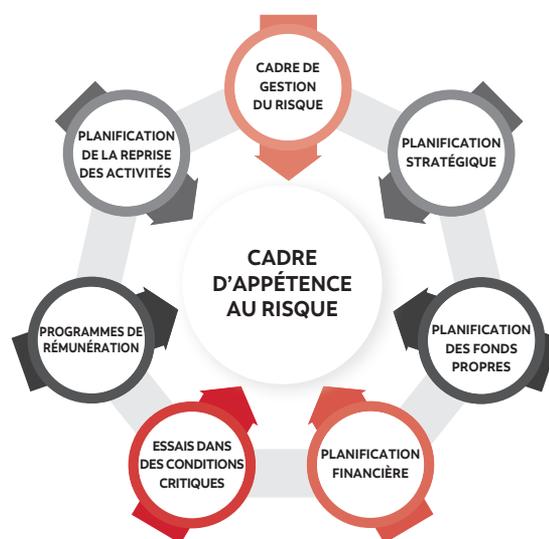
La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de l'appétence au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en conséquence.

Le cadre d'appétence au risque de la Banque régit les activités liées au risque menées par la Banque à l'échelle de l'entreprise. Il énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et financiers. Une appétence au risque clairement définie et bien intégrée favorise une culture du risque rigoureuse et aide la Banque à respecter des limites établies en matière de risque, tout en trouvant l'équilibre optimal entre les risques et les avantages.

Le cadre d'appétence au risque de la Banque est intégré aux processus de planification stratégique, financière et des fonds propres de la Banque ainsi qu'aux programmes de rémunération. Les rôles et responsabilités en matière d'élaboration et de mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Banque sont bien définis et intégrés dans les mandats de la haute direction.

Le cadre est passé en revue chaque année par la haute direction, qui en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Chacun des quatre secteurs d'activité de la Banque dispose d'un cadre d'appétence au risque distinct, aligné sur le cadre d'appétence au risque de la Banque. Le cadre d'appétence au risque de chaque secteur d'activité est adapté aux activités propres à chacun des secteurs et prévoit des mesures d'appétence au risque propres à chacun des secteurs.



Déclaration d'appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque de la Banque comporte des énoncés qualitatifs et des mesures quantitatives, et il tient compte de chacun des principaux risques auxquels est exposée la Banque. Les mesures d'appétence au risque aident à quantifier l'appétence au risque de la Banque, et elles sont essentielles pour s'assurer que la Banque respecte en tout temps les limites de l'appétence au risque qu'elle s'est fixées. Les contrôles et structures en matière de limites mis en place au niveau de la direction, selon le cas, servent de fondement aux mesures d'appétence au risque.

La déclaration d'appétence au risque de la Banque est résumée ci-après :

- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers les manquements au Code d'éthique de la Banque Scotia, et les conséquences imposées sont proportionnelles à la gravité des manquements. Les activités commerciales menées par les membres de la direction et du personnel de la Banque et les interactions de ceux-ci avec autrui doivent se faire dans le respect de la loi et des impératifs moraux ainsi que des valeurs de la Banque.
- La Banque favorise les entreprises qui génèrent des bénéfices durables, stables et prévisibles tout au long du cycle économique.
- La Banque limite ses activités impliquant une prise de risques à celles qui sont bien comprises et qui peuvent être gérées dans le respect de son appétence au risque, de sa culture du risque, de ses valeurs et de ses objectifs stratégiques.
- La Banque s'efforce de maintenir un cadre de contrôle robuste et résilient afin de pouvoir protéger les intérêts de ses parties prenantes et d'être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.
- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers le risque de réputation, le risque juridique et le risque réglementaire, lesquels pourraient miner la confiance de nos parties prenantes.
- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers l'utilisation de ses produits et services pour faciliter le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou l'évitement de sanctions. Elle prend les mesures nécessaires pour prévenir et détecter de telles activités et les signaler aux autorités de réglementation conformément aux lois et règlements applicables.
- La Banque cherche à maintenir une solide situation de trésorerie et de bonnes réserves de liquidités de manière à préserver sa réputation de banque sûre et sécuritaire.
- La Banque adopte une approche rigoureuse en matière de répartition des fonds propres à l'échelle de l'entreprise afin de favoriser une croissance durable et rentable et de maximiser le rendement pour les actionnaires.

Mesures d'appétence au risque

Les mesures d'appétence au risque aident à quantifier l'appétence au risque de la Banque et sont essentielles pour garantir que la Banque reste en permanence dans les limites de l'appétence au risque qu'elle s'est fixées. Les structures et contrôles en matière de limites liées aux risques en place au niveau de la direction, au besoin, soutiennent les mesures d'appétence au risque.

Autres composantes des mesures d'appétence au risque de la Banque Scotia :

- Détermination de la capacité de prise de risques et de l'appétence au risque selon les restrictions réglementaires;
- Réalisation d'essais dans des conditions critiques afin d'obtenir des mesures prospectives, selon le cas;
- Réduction au minimum de la volatilité des résultats;
- Limitation de l'exposition aux événements liés à l'exploitation qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice, y compris les amendes imposées par les autorités réglementaires;
- Confirmation que le risque de réputation est la principale priorité et que la stratégie est réalisée dans le respect des paramètres d'exploitation.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque fait appel à des outils qui sont définis par le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia est soutenu par divers outils de gestion du risque qui sont utilisés de façon individuelle ou concertée afin de gérer les risques à l'échelle de l'entreprise. Les outils de gestion du risque sont passés en revue et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adéquats en regard des activités impliquant une prise de risques et qu'ils soient adaptés aux activités et stratégies financières de la Banque. Les processus de gestion du risque d'entreprise doivent fournir une vision globale et intégrée des risques auxquels la Banque est exposée et prendre en compte les relations et l'interconnectivité des risques à l'échelle de la Banque.

Cadres, politiques et limites

Cadres et politiques

La Banque élabore et maintient des cadres et des politiques aux fins de la gestion du risque et de l'établissement d'attentes claires de sorte à contrôler les activités de la Banque. Les cadres et politiques tiennent compte des pratiques exemplaires propres au secteur, des exigences et lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la *Loi sur les banques*, ainsi que des exigences et des attentes des autres organismes de réglementation ayant juridiction sur les territoires où la Banque exerce ses activités. Ils sont élaborés après consultation de diverses parties prenantes de la fonction de la gestion du risque et d'autres fonctions de contrôle et fonctions générales, des secteurs d'activité et du service Audit. Les cadres et les politiques sont fonction de l'appétence au risque de la Banque et des normes de gouvernance, et ils dictent les limites et établissent les contrôles dans le cadre desquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités. Les cadres et politiques de gestion du risque sont appuyés notamment par des normes, des procédures, des lignes directrices et des manuels. Par ailleurs, la Banque donne des avis et fournit des conseils à ses filiales à l'égard de leurs cadres et politiques de gestion du risque à l'échelle locale afin de favoriser l'harmonisation au sein de la Banque.

Limites

Les limites régissent et circonscrivent les activités impliquant une prise de risques en fonction du seuil d'appétence établi par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées au processus de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Mesure des risques

La mesure des risques, par la Banque, est un élément clé de son cadre de gestion du risque. Les méthodologies de mesure peuvent être appliquées à un ensemble de risques ou à un seul type de risque et elles tiennent compte de l'évaluation de facteurs de risque qualitatifs pour veiller à ce que les niveaux de risque respectent l'appétence au risque de la Banque. La Banque emploie diverses techniques de gestion du risque, comme les modèles, les essais dans des conditions critiques, les analyses de scénarios et de sensibilité, ainsi que les évaluations rétroactives effectuées au moyen de données prospectives portant sur des incidents plausibles qui mettraient les choses au pire sur les marchés économiques et financiers, pour appuyer ses activités de mesure du risque.

Modèles

L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est soumise à une surveillance efficace et régie par un cadre de gouvernance rigoureux qui comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, la conception, la vérification et la mise à l'essai indépendantes, de même que l'approbation des modèles, sont assujetties à la politique de gestion du risque lié aux modèles.

La Banque a recours à des modèles dans le cadre de certains processus importants d'évaluation et de gestion des risques, notamment en ce qui a trait aux fonds propres réglementaires et internes, à la gestion interne des risques, à l'évaluation et l'établissement des prix et à la présentation de l'information financière, au respect des exigences de marge initiale, à la prise de décisions d'affaires aux fins de la gestion du risque et aux essais dans des conditions critiques.

Exercices prévisionnels

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur sa performance par suite de changements importants dans les conditions de marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises financières. L'élaboration, l'approbation et l'examen en continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité responsable des scénarios et des simulations de crises (le « comité SSC ») ou d'autres comités de direction, selon le cas. Le comité SSC est aussi responsable d'évaluer et d'approuver les scénarios d'essai dans des conditions critiques, les scénarios de risques climatiques et les scénarios liés à l'IFRS 9 aux fins de leur mise en œuvre et de leur utilisation. Chaque programme d'essais dans des conditions critiques est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant la suffisance ou la répartition des fonds propres, les obligations et la stratégie en matière de financement et l'établissement de l'appétence au risque et sa délimitation. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises de niveaux de gravité et d'horizons temporels différents.

D'autres essais dans des conditions critiques sont réalisés, au besoin, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels des cadres supérieurs et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober plusieurs éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les cadres supérieurs sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l'essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l'état de préparation opérationnelle, 3) de l'adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l'applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l'information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Surveillance et présentation de l'information

La Banque surveille son exposition au risque afin de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites d'appétence au risque, des seuils et des lignes directrices approuvés. Il incombe aux responsables des mesures d'assurer une surveillance régulière des cas où les seuils d'alerte précoce et les limites de l'appétence au risque auraient été franchis ainsi que de tout autre cas où une tendance vers une détérioration du profil de risque aurait été observée, de signaler ces cas et d'en faire part à la haute direction ou au conseil d'administration, s'il y a lieu.

Des rapports sur le risque, qui sont présentés régulièrement à la haute direction et au conseil d'administration, fournissent une mesure globale du risque pour tous les produits et secteurs d'activité dans les pays où la Banque exerce ses activités aux fins du respect de l'appétence au risque, des politiques de gestion du risque, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des types, montants et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque est présenté au conseil d'administration chaque trimestre.

Identification et évaluation des risques

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer le caractère significatif. La Banque définit le risque comme étant l'incidence possible de toute variation des résultats prévus sur le bénéfice, les fonds propres, les liquidités, la réputation et la résilience de la Banque qui serait occasionnée par des vulnérabilités internes ou externes.

Pour faciliter l'identification et l'évaluation adéquates des risques auxquels les différents secteurs d'activité de la Banque pourraient l'exposer, la Banque a élaboré une taxonomie propre à chacun des risques recensés afin d'aider à la gestion et à la gouvernance des différents risques pouvant affecter la Banque. Les processus d'identification et d'évaluation des risques doivent respecter les conventions de dénomination prévues dans la taxonomie du risque d'entreprise afin d'assurer une gouvernance et une traçabilité efficaces des données.

L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées en continu au moyen des activités suivantes :

- Transactions – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité en leur qualité de responsables de la gestion du risque, et ils sont analysés et soumis à un examen critique par le groupe Gestion du risque global, au besoin.
- Surveillance – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu de tendances et des analyses, des risques importants et des risques émergents, ainsi que des événements défavorables importants de sources internes ou externes qui ont un effet sur la Banque.
- Nouveaux produits et services – Les risques pouvant découler des nouveaux produits, services ou technologies connexes, ou de changements importants apportés à ces éléments sont évalués conformément au programme d'évaluation du risque lié aux nouvelles initiatives.
- Investissements stratégiques – Les opérations de placement font l'objet d'un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité d'exploitation selon les conseils du comité de l'investissement et des transactions stratégiques, qui donne une direction et fournit des conseils quant à l'utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.
- Autoévaluations – Les risques d'exploitation liés aux ressources humaines, aux processus et aux systèmes font l'objet d'autoévaluations périodiques par les responsables de la gestion du risque, et la deuxième ligne de défense pertinente assure un examen critique.

La Banque réalise annuellement une évaluation globale qui identifie les risques significatifs auxquels elle est exposée dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et du calcul des fonds propres. Ce processus évalue les risques et détermine leur présence dans plusieurs secteurs d'activité, leur importance pour un secteur d'activité donné, leur probabilité et leur incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler et qui seraient, en conséquence, atténuées par les fonds propres. Le processus examine également d'autres risques en évolution et risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs comme les facteurs de risques stratégiques, économiques et ESG. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences éventuelles, et ils représentent des intrants importants aux fins du PIEAFP et du calcul des fonds propres.

Dans le cadre du processus annuel d'évaluation des risques, les principaux risques auxquels la Banque sera exposée pendant l'année sont recensés après consultation des différents responsables de la gestion du risque ou des parties prenantes et approuvés par le comité de gestion du risque d'exploitation et le comité de gestion des risques.

Principaux types de risques

La Banque évalue annuellement les principaux types de risques auxquels elle est exposée dans le cadre du processus d'évaluation des risques afin de déterminer s'ils cadrent bien avec son profil de risque. Les principaux risques se définissent comme suit :

Les risques que la direction estime d'importance primordiale i) qui ont une incidence ou une influence importante sur les principales activités de la Banque et sur ses activités génératrices de revenus (les risques financiers) ou ii) qui sont inhérents aux activités de la Banque et peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur sa stratégie, ses activités, ses finances ou sa réputation (les risques non financiers).

Les principaux risques sont évalués annuellement en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants :

- les répercussions possibles (directes ou indirectes) sur les résultats financiers, les activités, la gestion et la stratégie de la Banque;
- les conséquences sur les perspectives à long terme de la Banque et sur la continuité de sa viabilité;
- la réglementation ou les préoccupations sociales;
- les facteurs macroéconomiques et le contexte des marchés à court et à moyen termes;
- les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion et à la surveillance des risques;
- l'établissement des principaux indicateurs de risque et de performance ou des limites de gestion pour la surveillance et le contrôle des risques;
- les comparaisons avec d'autres banques en ce qui a trait aux expositions aux risques et les pratiques exemplaires mondiales;
- le suivi systématique des risques et la communication d'informations au conseil concernant les risques.

L'instauration de structures et de mécanismes de gouvernance s'avère nécessaire lorsqu'un risque principal a été cerné, ce qui comprend :

- l'établissement des structures de gouvernance des comités pour gérer le risque;
- l'affectation de ressources dédiées à la deuxième ligne de défense pour fournir un examen critique;
- l'élaboration de cadres et des politiques, procédures et lignes directrices afférentes, et leur mise en œuvre, pour gérer le risque, au besoin;
- la délimitation de l'appétence au risque en fonction des plafonds pour la gestion du risque, des seuils d'alerte précoce et des principaux indicateurs de risque se rapportant à un risque donné;
- l'institution d'un contrôle adéquat et efficace exercé par le conseil, la haute direction et les cadres supérieurs, y compris ceux des filiales, et d'une reddition de comptes appropriée et efficace auprès de ces derniers;
- la définition claire des rôles et responsabilités du conseil et des membres de la haute direction à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, du suivi et de la communication des risques afin que la gouvernance et la surveillance soient efficaces.

Les principaux risques sont classés dans l'un ou l'autre des deux grands groupes suivants :

Risques financiers

Risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché

Il s'agit des risques qui sont directement liés aux principales activités et aux activités génératrices de revenus de la Banque. La Banque comprend bien les risques auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables, constants et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables et sont relativement prévisibles. La Banque a une appétence plus élevée aux risques financiers, lesquels sont irrévocablement liés aux activités commerciales, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont aux priorités stratégiques et au profil risque-rendement souhaités.

Risques non financiers

Risque d'exploitation, risque lié aux données, risque de conformité, risque lié aux modèles, risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI), risque stratégique et risque de réputation

Ces risques sont inhérents aux activités de la Banque et, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, ils peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur la stratégie, les activités, les finances et la réputation. Les risques non financiers sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. La Banque a une faible appétence aux risques non financiers, et elle les atténue en conséquence.

Événements défavorables importants

La Banque définit un événement défavorable important comme étant un événement de source interne ou externe qui a entraîné, ou qui pourrait entraîner, une incidence importante sur la performance financière, la stratégie, la réputation, l'appétence au risque, la conformité réglementaire ou les activités de la Banque. Le terme « important » est défini comme étant l'importance relative d'une question prise dans son contexte, compte tenu de facteurs quantitatifs et qualitatifs comme l'ampleur, la nature, l'incidence, la pertinence et les conséquences.

Culture du risque

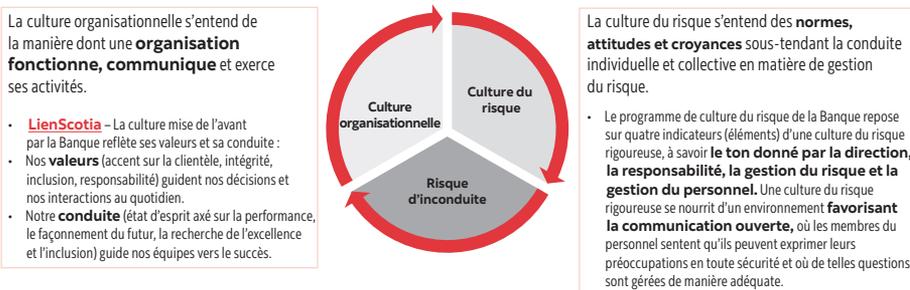
Une gestion efficace du risque repose sur une culture du risque solide, rigoureuse et systématique. Pour y arriver, tous les membres du personnel de la Banque doivent comprendre et reconnaître leur rôle de gestionnaires du risque et être responsables de l'identification et de la gestion du risque.

La culture du risque de la Banque est tributaire de nombreux facteurs, dont l'interdépendance entre la culture organisationnelle de la Banque, sa structure de gouvernance du risque, son appétence au risque, sa stratégie et ses outils de gestion du risque.

Le programme de culture du risque de la Banque repose sur quatre indicateurs d'une culture du risque rigoureuse, à savoir le ton donné par la direction, la responsabilité, la gestion du risque et la gestion du personnel. Une culture du risque rigoureuse se nourrit d'un environnement favorisant la communication ouverte, où les membres du personnel sentent qu'ils peuvent exprimer leurs préoccupations en toute sécurité, et où nous instaurons la confiance en écoutant activement et en cherchant à comprendre les différents points de vue. Elle favorise des comportements qui reflètent la culture, les valeurs et les comportements souhaités de la Banque et permet aux membres du personnel d'être outillés pour cerner les activités impliquant une prise de risques qui dépasserait l'appétence au risque établie de la Banque.

Quel est le lien entre la culture organisationnelle, la culture du risque et le risque d'inconduite?

Assurer la sécurité de la Banque



La culture organisationnelle s'entend de la manière dont une **organisation fonctionne, communique** et exerce ses activités.

- **LienScotia** – La culture mise de l'avant par la Banque reflète ses valeurs et sa conduite :
- Nos **valeurs** (accent sur la clientèle, intégrité, inclusion, responsabilité) guident nos décisions et nos interactions au quotidien.
- Notre **conduite** (état d'esprit axé sur la performance, le façonnement du futur, la recherche de l'excellence et l'inclusion) guide nos équipes vers le succès.

La culture du risque s'entend des **normes, attitudes et croyances** sous-tendant la conduite individuelle et collective en matière de gestion du risque.

- Le programme de culture du risque de la Banque repose sur quatre indicateurs (éléments) d'une culture du risque rigoureuse, à savoir **le ton donné par la direction, la responsabilité, la gestion du risque et la gestion du personnel**. Une culture du risque rigoureuse se nourrit d'un environnement **favorisant la communication ouverte**, où les membres du personnel sentent qu'ils peuvent exprimer leurs préoccupations en toute sécurité et où de telles questions sont gérées de manière adéquate.

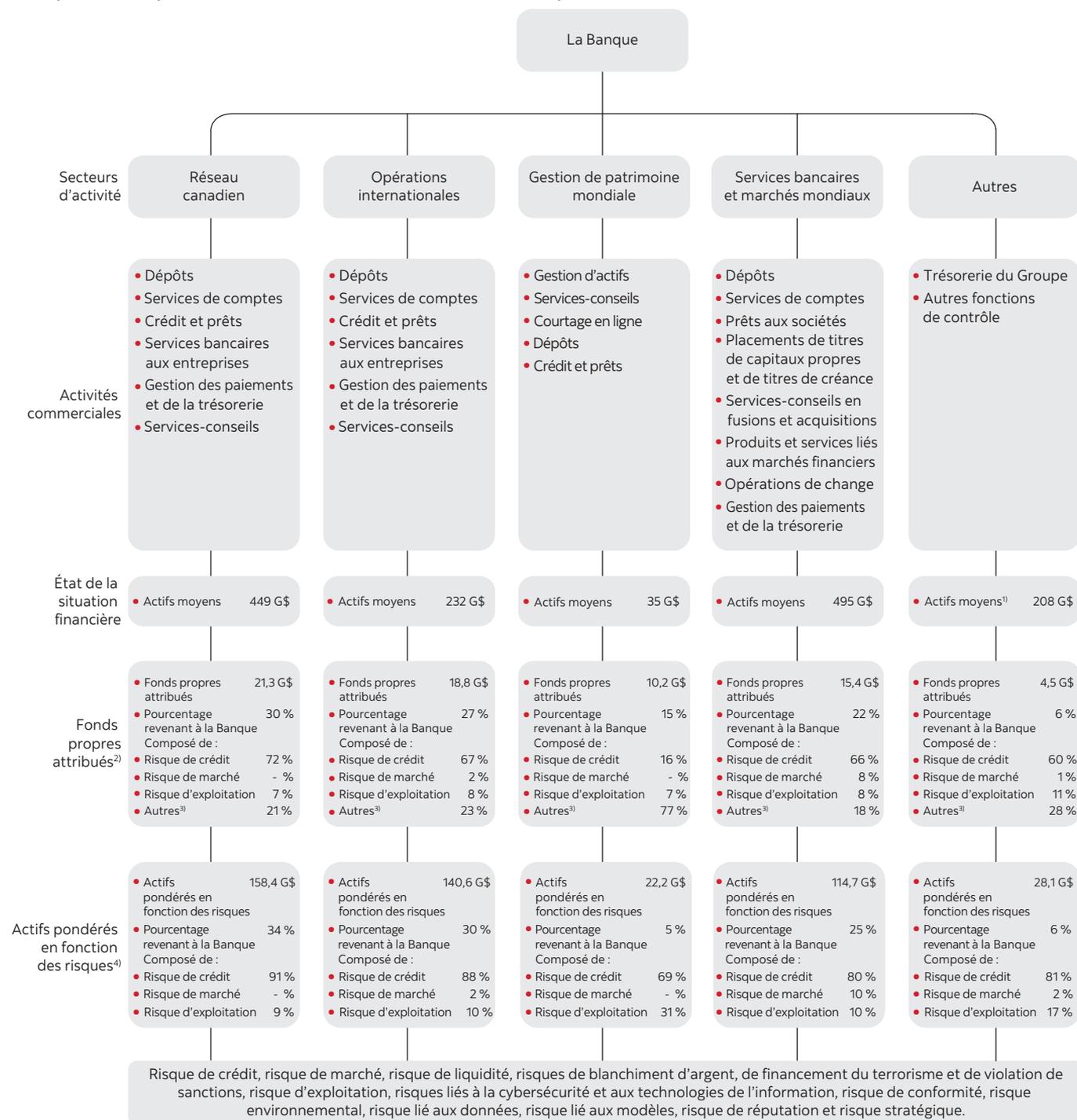
Le risque d'inconduite porte sur la **manifestation des comportements** associés à notre culture organisationnelle et à notre culture du risque.

- Le risque d'inconduite englobe notamment **la transgression de l'éthique de vente, les pots-de-vin et la corruption, les conflits d'intérêt, les opérations d'initiés et la manipulation des marchés.**

D'autres éléments qui guident et appuient la culture du risque de la Banque Scotia sont présentés ci-après :

- **Code d'éthique de la Banque Scotia (notre « Code »)** – Décrit les normes de conduite auxquelles les travailleurs occasionnels ainsi que les membres du conseil d'administration, de la haute direction et du personnel de la Banque doivent se conformer. Tous les BanquiersScotia sont tenus de recevoir notre Code, de même que toute autre politique applicable, de les lire et de s'y conformer, ainsi que d'en confirmer leur respect une fois par année dans les délais prévus.
- **Valeurs** – Accent sur la clientèle – offrir une expérience unique qui crée de la valeur pour notre clientèle; Intégrité – prendre les bonnes décisions pour notre clientèle, nos collègues et la Banque; Inclusion – valoriser les différences et la diversité des points de vue et en tirer parti; Responsabilité – être proactifs pour assurer la croissance rentable et durable de la Banque.
- **Communication** – La Banque partage activement son seuil d'appétence au risque, et son incidence sur les BanquiersScotia, dans le but de promouvoir une saine culture du risque.
- **Rémunération** – Les programmes sont élaborés en respectant les principes et la réglementation en matière de rémunération et dans le but de décourager les comportements qui iraient à l'encontre des valeurs de la Banque et de notre Code, et ne récompensent d'aucune façon ces comportements.
- **Formation** – La Banque Scotia conforte en permanence la culture du risque en mettant à la disposition de tous les membres de son personnel des cours de formation obligatoires et facultatifs, efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- **Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque** – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à l'appétence au risque de la Banque.
- **Objectifs des membres du personnel** – Tous les membres du personnel se voient attribuer un objectif de responsabilisation portant sur l'atteinte de leurs objectifs de rendement et sur leur conduite en conformité avec la culture, les valeurs et les comportements définis par la Banque Scotia et dans le respect de toutes les politiques et procédures.
- **Mandat des membres de la haute direction** – Le mandat de tous les membres de la haute direction de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.

T43 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque



1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.
 2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres réglementaires en fonction du risque et ii) le levier financier. Les fonds propres attribués sont présentés sur une base moyenne trimestrielle.
 3) Comprend les fonds propres attribués pour les investissements importants, le goodwill, les immobilisations incorporelles et le levier financier.
 4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2024 sont évalués aux fins réglementaires conformément à l'Accord de Bâle III révisé.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Ces risques sont susceptibles d'avoir une incidence sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous assurons une surveillance de notre contexte d'exploitation afin de cerner, d'évaluer, de passer en revue et de gérer un large éventail de risques importants et de risques émergents afin de mettre en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées.

Les risques sont cernés en faisant appel à un système de recensement des risques dans le cadre duquel des informations sont recueillies auprès de différentes sources internes et externes, comme des recherches sectorielles et des analyses faites par d'autres banques, l'expertise des membres de la haute direction et des rapports sur les risques du secteur des Opérations internationales. Les résultats de ces recherches, de concert avec les évaluations internes des incidences de l'ensemble des principaux risques de la Banque et des autres parties prenantes, contribuent au recensement des risques importants et des risques émergents auxquels la Banque est exposée, et ces conclusions, de même que diverses mesures d'atténuation des risques en question, sont résumées et présentées trimestriellement aux membres de la direction et du conseil d'administration.

L'écosystème des risques externes se caractérise par un rythme de changement et un niveau d'interconnexion sans précédent à l'échelle mondiale. Les risques émergents sont de moins en moins prévisibles et exigent une approche plus souple pour y réagir rapidement de sorte à atténuer leurs répercussions. Bien que les risques émergents demeurent concentrés dans la catégorie des risques non financiers, ils sont susceptibles d'interagir et d'amplifier d'autres risques, y compris des risques financiers, d'une manière qui peut être difficile à prévoir.

Les risques importants et les risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Évolution des menaces à la cybersécurité

À mesure que la technologie évolue, les cybermenaces deviennent de plus en plus sophistiquées, et leur gravité accrue constitue l'un des principaux risques auxquels la Banque et ses tiers prestataires de services sont exposés. Celles-ci demeurent donc une préoccupation majeure. Ces menaces se manifestent sous la forme d'attaques contre des fonctions critiques ou l'infrastructure, notamment les systèmes destinés à la clientèle, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, des vols de données, des sanctions réglementaires, des dommages à la réputation ou des perturbations opérationnelles pour la Banque. Le risque inhérent des menaces à la cybersécurité continue de s'accroître avec la multiplication des vecteurs d'attaque découlant de l'adoption de nouvelles technologies et de services infonuagiques. Les conflits géopolitiques ont accru la gravité et la fréquence des cybermenaces et des cyberattaques sanctionnées par des États contre les infrastructures publiques essentielles, les services destinés au public et les technologies émergentes. Les progrès de l'intelligence artificielle (IA) générative et des grands modèles de langage (GML) créent de nouveaux vecteurs d'attaque qui permettent de nouvelles formes de fraude ou qui sont utilisés pour exfiltrer des données sensibles et des informations personnelles identifiables.

Le programme global de cybersécurité et de TI de la Banque continue de s'adapter à la nature évolutive et complexe des menaces à la cybersécurité, et les investissements dans la cyberdéfense, notamment des mesures de sécurité proactives et adaptatives, ainsi que l'infrastructure informatique contribuent à rehausser la résilience opérationnelle de la Banque. Les auteurs de menaces tentent d'exploiter les maillons les plus faibles des systèmes, ce qui nécessite une surveillance fréquente des fournisseurs essentiels et une planification d'urgence efficace afin d'atténuer la vulnérabilité aux cyberattaques contre des tiers et de protéger les actifs essentiels à la poursuite des activités. Par ailleurs, la Banque souscrit une assurance des cyberrisques afin d'atténuer les pertes éventuelles liées à des incidents de cybersécurité. La limite de la couverture d'assurance est régulièrement réexaminée et évaluée pour s'assurer qu'elle répond à nos besoins.

Incertitude économique

Au lendemain d'une période marquée par des taux d'intérêt élevés, la plupart des banques centrales ont commencé à assouplir leurs taux directeurs, ce qui devrait soutenir l'activité économique. Or, les répercussions à retardement de la hausse des taux d'intérêt sur les portefeuilles, y compris les provisions et les défaillances, pourraient continuer de se faire sentir, puisque la clientèle continue de faire face à des coûts de refinancement plus élevés. L'incertitude liée au risque de liquidité et au risque de marché pourrait entraîner un durcissement des conditions de crédit, ce qui pourrait en retour affecter la croissance des entreprises et se répercuter sur les défaillances et la valorisation des garanties.

La réorientation stratégique de la Banque met l'accent sur la répartition des fonds vers des marchés prioritaires plus matures, les dépôts à moindres coûts et la primauté du client, qui contribuent à réduire le risque de crédit, étant au cœur de cette démarche. Un suivi fréquent de la liquidité, du niveau des dépôts et de la qualité du crédit permettra à la Banque d'être en mesure de continuer à réagir à un environnement changeant et de se protéger contre les répercussions éventuelles de l'incertitude macroéconomique. Les portefeuilles font l'objet d'un suivi visant à repérer les tendances en matière de défaut, et des mesures de recouvrement sont mises en œuvre afin d'atténuer les conséquences éventuelles pour les emprunteurs les plus vulnérables de la Banque.

Répercussions de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation

La hausse des coûts associés aux changements climatiques et les nouvelles lignes directrices en matière de changements climatiques accroissent la surveillance réglementaire et les attentes des parties prenantes, et nous obligent à faire preuve d'une gouvernance rigoureuse en ce qui a trait à la gestion des risques climatiques. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes met en évidence les répercussions éventuelles de divers risques physiques dus aux changements climatiques, notamment les dommages matériels et les perturbations des activités pouvant avoir une incidence négative sur la rentabilité. L'incertitude politique et l'évolution des priorités gouvernementales pourraient entraîner un recul par rapport aux engagements environnementaux et ralentir les investissements dans la carboneutralité et le soutien de la clientèle envers l'atténuation des risques climatiques. En vertu des lois actuelles et d'une réglementation climatique en pleine évolution, y compris la gestion des risques liés à la nature et de leurs répercussions, les allégations exagérées ou trompeuses en matière de durabilité (ce que l'on appelle l'« écoblanchiment »), peuvent donner lieu à des risques juridiques et d'atteinte à la réputation, et ce, qu'elles soient intentionnelles ou le fruit de difficultés liées à la collecte de données et à la communication de l'information. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance » à la page 109.

La Banque dispose de plusieurs mécanismes permettant d'identifier, d'atténuer et d'évaluer les pertes qu'elle pourrait subir en raison de risques physiques. La planification de la reprise des activités après sinistre a pour objectif principal de veiller à ce que les activités ne soient pas interrompues en cas d'événements météorologiques et de catastrophes circonscrits. La Banque a rendu publique sa politique ESG, qui restreint les prêts destinés au secteur pétrolier et gazier dans l'Arctique, à l'extraction de charbon thermique ou à la production d'électricité à partir de charbon. À l'exercice 2024, la Banque a également mis en place de nouvelles politiques d'exclusion relativement aux prêts visant des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et des zones humides désignées en tant que sites Ramsar. La Banque continue de soutenir les efforts de sa clientèle en vue d'une transition vers un bilan carboneutre et a établi des cibles de réduction des émissions d'ici 2030, et ce, dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'énergie et des services publics ainsi que de la fabrication automobile, comme il est précisé dans le *Rapport sur le climat 2024* de la Banque.

Répercussions économiques des tensions géopolitiques

Le risque d'erreurs politiques et d'escalade des conflits reste une préoccupation majeure. L'incertitude géopolitique et la fragmentation de l'économie mondiale, notamment une nouvelle administration aux États-Unis, les tensions croissantes entre les États-Unis et la Chine, la guerre qui perdure en Ukraine et les conflits en cours au Moyen-Orient, pourraient complexifier davantage le contexte géopolitique et représenter de nouvelles menaces pour l'économie mondiale en perturbant les chaînes d'approvisionnement et en entraînant une hausse des prix des marchandises. Les différends commerciaux remettent en question la mondialisation, incitant certains gouvernements à promouvoir la diversification géographique du secteur manufacturier parmi des « territoires alliés » afin d'assurer la sécurité des ressources, des technologies et des produits. Bien que de telles mesures visent à atténuer les répercussions économiques du risque géopolitique, de telles politiques pourraient donner lieu à une augmentation des coûts ou à une répartition moins efficace des capitaux.

La Banque vise à croître et à faire affaire avec des pays qui ont un historique de croissance économique et de stabilité des institutions. Elle suit l'évolution de la situation géopolitique à l'aide de piliers et en coordonnant divers renseignements sur les menaces. De plus, elle surveille l'évolution de la situation dans les régions en proie à des conflits géopolitiques pour s'assurer que les contrôles en place à l'égard du suivi des sanctions demeurent pleinement conformes compte tenu de l'évolution de la législation. Les programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque l'aident à évaluer les répercussions possibles de scénarios économiques graves, et la Banque peut compter sur sa vaste expérience en matière d'exploitation dans des marchés émergents à l'échelle mondiale pour gérer la volatilité et adapter judicieusement son exposition lorsque cela s'impose. La clientèle solide et variée de la Banque, ses niveaux de liquidité élevés et ses programmes de financement diversifiés lui permettent de gérer les perturbations ou les bouleversements du marché.

Accroissement des obligations réglementaires et de l'incertitude entourant les politiques gouvernementales

En tant qu'institution financière d'envergure mondiale, la Banque est assujettie à divers cadres juridiques et réglementaires qui régissent ses activités. Le volume, la complexité et le rythme croissants des obligations réglementaires, conjugués à l'évolution des politiques gouvernementales partout où la Banque exerce ses activités posent d'importants défis, dans la mesure où les ressources sont limitées et où il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre la conformité et l'innovation dans un contexte de concurrence accrue au sein d'un secteur financier non réglementé. La Banque s'efforce de suivre et d'évaluer les faits nouveaux et émergents en matière de réglementation et d'apporter les changements qui s'imposent afin de veiller à l'observation de la réglementation applicable. Tout manquement involontaire pourrait néanmoins exposer la Banque à

des amendes, à des pénalités, à des poursuites, à des sanctions réglementaires, à des mesures coercitives ainsi qu'à des restrictions ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales. Ces conséquences pourraient avoir des répercussions néfastes sur la performance financière de la Banque, sur l'exécution de sa stratégie commerciale ou, encore, sur sa réputation.

La Banque continue de surveiller les changements qu'apportent les autorités de réglementation aux directives réglementaires et d'évaluer l'incidence des nouvelles réglementations et de la surveillance accrue partout où elle exerce ses activités. Elle continue de coordonner les examens dans le cadre de son programme de conformité et à travailler avec ses pairs pour promouvoir la cohésion des lignes directrices et des exigences d'un territoire de compétence à l'autre.

Pour répondre aux obligations réglementaires croissantes, la Banque investit dans l'infrastructure afin de relever les défis immédiats tout en renforçant la résilience pour les années à venir, en s'appuyant sur un modèle de financement solide et une culture du risque rigoureuse de même que sur du personnel possédant les compétences réglementaires appropriées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur certains des principaux faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient influencer sur les activités de la Banque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits nouveaux en matière de réglementation », à la page 116.

Résilience face au risque lié aux tiers

La Banque continue de dépendre de tiers pour la prestation de certains services d'importance critique. La concentration croissante de tiers et de énièmes parties dominantes pour la prestation de ces services cruciaux, combinée aux efforts déployés afin de suivre l'évolution des technologies dans un contexte macroéconomique et géopolitique volatil, exige une surveillance et un contrôle des accords complexes conclus avec des tiers et énièmes parties et accroît l'exposition des prestataires de services aux risques liés à la réglementation, à l'exploitation, aux données et à la cybersécurité. Le recours à des tiers prestataires de services accroît le risque d'attaques, de violations ou de perturbations, puisque la Banque ne peut exercer une surveillance et un contrôle aussi serrés de leurs technologies et mesures de sécurité. De telles situations pourraient entraîner l'interruption de fonctions ou d'infrastructures essentielles, notamment les systèmes destinés à la clientèle, et seraient susceptibles d'entraîner des pertes financières, des vols des données, des sanctions réglementaires, des dommages à la réputation ou des perturbations opérationnelles pour la Banque. La résilience et l'état de préparation face aux perturbations liées à des tiers, y compris la planification d'urgence et la préparation d'une liste de fournisseurs de rechange, sont un domaine auquel on porte une attention de plus en plus grande, chaque banque étant censée coordonner et gérer les risques systémiques associés aux tiers d'importance critique en dépit des réglementations disparates.

Soucieuse d'être délibérément résiliente, la Banque a élaboré un programme de résilience opérationnelle servant de base à sa prise d'engagements avec des tiers prestataires de services, y compris la désignation des fournisseurs essentiels, le renforcement de la surveillance continue et l'élaboration de stratégies à adopter en cas de perturbation des fournisseurs. La Banque continue d'investir dans le resserrement de sa gouvernance des tiers, le renforcement de son processus de recours à des fournisseurs et l'amélioration de sa technologie afin de s'assurer de pouvoir gérer le risque lié aux tiers de manière prudente.

Accroissement des menaces de fraude

Le risque de fraude provient de nombreuses sources, tant internes qu'externes, y compris des fournisseurs de services de la Banque et de sa clientèle. La Banque, tout comme le secteur bancaire dans son ensemble, continue d'être exposée à une menace de fraude accrue en raison du climat économique incertain, du virage numérique rapide et de l'adoption de nouvelles technologies. Malgré les investissements de la Banque dans des programmes, des capacités, des mesures et des défenses de prévention et de détection de la fraude, celle-ci pourrait ne pas être en mesure de se prémunir suffisamment contre toutes les activités frauduleuses, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, des atteintes à la réputation ou des perturbations opérationnelles dans les activités de la Banque.

La Banque améliore continuellement ses fonctions de surveillance de la fraude et ses structures de gouvernance afin d'assurer une réponse coordonnée aux tentatives de fraude et de soutenir la croissance future de ses activités conformément à sa stratégie.

Dépendance aux données et aux modèles pour la prise de décision

Le rôle de plus en plus important des modèles et des données dans les processus décisionnels et les activités d'exploitation, le risque de parti-pris ainsi que les préoccupations et les sensibilités accrues quant à l'utilisation appropriée des données dans le processus décisionnel sont autant de facteurs qui peuvent donner lieu à un risque de réputation. Les modèles utilisant des données de mauvaise qualité peuvent accroître la probabilité que des conclusions incorrectes soient formulées ou que les réflexions tirées de celles-ci soient inexactes, nuisant à l'évaluation et à la divulgation, par la Banque, des principales informations exigées par les organismes de réglementation, ce qui pourrait entraîner une augmentation de ses coûts de conformité et d'exploitation pour la Banque. L'adoption de nouvelles technologies, comme l'IA générative et les grands modèles de langage, au sein du secteur des services financiers pourrait donner naissance à de nouveaux risques, notamment la possible violation de droits d'auteurs et de propriété intellectuelle, la diffusion d'informations erronées et l'inexactitude découlant de l'instabilité des résultats issus des modèles, autant de facteurs qui se répercuteraient sur la fiabilité des informations servant à la prise de décisions. Les nouvelles lignes directrices réglementaires ont élargi les définitions des modèles, augmentant le volume de modèles et les exigences en matière de gouvernance des données, ce qui pourrait entraîner des coûts plus élevés et de nouvelles exigences en matière de ressources.

La Banque dispose de politiques qui énoncent les principes directeurs sur la gestion des risques liés à l'utilisation des modèles et des données, conformément aux plus récentes réglementations sur les données et l'IA. Elle a également intégré à son Code d'éthique et à sa formation un volet sur l'utilisation éthique des données. La Banque continue de moderniser ses plateformes d'élaboration et de validation de modèles en suivant une approche fondée sur le risque, notamment l'adoption de l'infonuagique, l'investissement dans de meilleurs outils de modélisation et le renforcement de l'automatisation afin de raccourcir le cycle de vie des modèles et de gérer la surveillance réglementaire croissante des modèles.

Incapacité à s'adapter aux changements technologiques et aux risques liés à la concurrence

Les risques et les répercussions découlant des innovations numériques, comme l'infonuagique, l'IA générative, l'apprentissage automatique et l'automatisation des processus, exigent de la Banque qu'elle fasse des investissements soutenus pour s'adapter à ces nouvelles technologies afin de pouvoir réagir à l'évolution des besoins de la clientèle, des attentes des organismes de réglementation et des cybermenaces tout en demeurant concurrentielle par rapport à ses pairs et aux nouveaux venus. La numérisation rapide a créé une plus grande dépendance à la technologie pour exécuter les processus commerciaux essentiels et, à mesure que l'utilisation des services numériques continue de progresser, la tolérance des parties prenantes à l'égard des interruptions a diminué.

La technologie est au cœur des priorités de la Banque et joue un rôle essentiel dans la capacité de sa clientèle à faire des affaires aisément, dans l'automatisation des processus et dans la stimulation de l'innovation, notamment grâce à l'amélioration de l'analyse des risques. La gestion des plateformes informatiques d'ancienne génération et des processus de gestion des changements complexes est une préoccupation grandissante en matière de risque, car l'adoption de nouvelles technologies exige une adaptation de plus en plus rapide au paysage numérique en constante évolution. La Banque accroît stratégiquement ses investissements dans la technologie pour diminuer le recours aux plateformes d'ancienne génération, ce qui devrait réduire les failles des systèmes et accroître sa capacité à adopter de nouvelles technologies de manière rentable. La nécessité d'assurer des ressources suffisantes pour les mises à niveau de logiciels et d'accélérer la correction des logiciels dépassés demeure au cœur des préoccupations de la Banque, tandis que les investissements dans l'infonuagique devraient soutenir la modernisation des logiciels et la rationalisation des applications. La Banque gère les risques associés à l'adoption de l'IA générative, y compris une utilisation malveillante, la vulnérabilité des données et la vigilance réglementaire, en mettant en place des lignes directrices relatives au risque lié à l'IA et en mettant à profit ses cadres de gouvernance des données et ses modèles existants aux fins d'une adoption éthique et saine dans tous ses secteurs d'activité.

Incapacité à s'adapter afin de réaliser les objectifs stratégiques

La réalisation des objectifs stratégiques dépend de la capacité à naviguer dans un environnement externe marqué par des priorités gouvernementales changeantes, des tensions géopolitiques croissantes et un rythme accéléré de contrôles et d'obligations réglementaires qui pourraient nécessiter l'apport d'ajustements stratégiques.

La Banque a aligné ses activités sur ses principaux objectifs stratégiques tout en faisant preuve de souplesse afin de s'adapter à l'évolution de l'environnement externe afin de voir à la réalisation de ses objectifs stratégiques, tout en continuant à communiquer de manière transparente avec les investisseurs et les autres parties prenantes.

Principaux risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Sommaire du risque de crédit

- Au 31 octobre 2024, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été ramené à 768 milliards de dollars, par rapport à 776 milliards de dollars au 31 octobre 2023, la variation étant attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 351 milliards de dollars au 31 octobre 2024, 85 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 38 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 51 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2024, comparativement à 55 % au 31 octobre 2023.
- Les prêts et acceptations (prêts personnels et prêts aux entreprises et aux administrations publiques) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, par secteurs d'activité et par clientèle. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (68 % au Canada, 8 % aux États-Unis, 6 % au Chili, 6 % au Mexique et 12 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 4 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 31 milliards de dollars. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture du risque adéquate. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations d'appétence au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration (le « conseil ») examine et approuve, directement ou par l'intermédiaire du comité d'évaluation des risques, les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque annuellement et sa politique et les seuils en matière de gestion du risque de crédit bisannuellement.

- Les objectifs de l'appétence au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à l'appétence au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les politiques de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites individuelles et globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par secteurs d'activité ou par secteurs principaux. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées bisannuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité de gestion des risques et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit de la Banque permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, à savoir la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), qui s'appliquent aux portefeuilles des Services bancaires aux particuliers et des Services bancaires aux entreprises. Ces paramètres sont conçus de manière à évaluer le risque de crédit lié aux particuliers et le risque inhérent aux transactions et font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à évaluer le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre exhaustif en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement, et les résultats de chaque procédure soient consignés en dossier adéquatement;
- le processus de validation représente une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration, ce qui comprend une évaluation des mesures du risque.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit de la Banque sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception et de l'élaboration des méthodes et des paramètres de notation du risque de crédit. Des unités distinctes du groupe Gestion du risque global sont responsables de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres. Les activités de ces unités distinctes sont fonctionnellement indépendantes de celles des unités d'exploitation responsables des expositions au risque lié aux opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations de risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et les paramètres de risque connexes influent sur les décisions de prêt et l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt. Les systèmes de notation du risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et des Services bancaires aux particuliers influent sur le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des fonds propres réglementaires.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des secteurs d'activité de la Banque.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (NI), soit une échelle de 17 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T34 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible cote a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une demande de crédit nécessite l'intervention d'un responsable d'un niveau hiérarchique supérieur à celui attribué à l'unité responsable de l'approbation de crédit, celle-ci transmet la demande, accompagnée de sa recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité d'évaluation des risques du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les risques liés aux facteurs environnementaux et les risques liés aux changements climatiques (notamment les incidences en ce qui concerne la réglementation et la réputation);
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable de la gestion des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex., le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physiques est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les membres de la direction de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation significative. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne dissuade la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison;
- ii. la méthode du coût de remplacement;
- iii. la méthode du revenu.

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des dérivés de gré à gré (comme des opérations de change et des opérations sur marchandises) ainsi que des cessions temporaires de titres (comme des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres). Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie et la probabilité de défaut de cette contrepartie sont corrélées de façon positive.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (ASC) de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC ou la réglementation en vigueur dans certains territoires peuvent exiger que les deux parties fournissent une marge initiale (réglementaire ou non réglementaire). Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que

chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garantie. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 89 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 41 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires, tel que ce terme a été défini dans le cadre des révisions de Bâle III. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé significatif en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2024. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 855 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 579 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs d'activité Réseau canadien et Opérations internationales.

Approbaton du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit et l'attribution de limites pour les prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des stratégies qui ont recours à une puissante combinaison d'indicateurs clés des risques financiers et du risque lié à la clientèle et à la segmentation, en plus d'utiliser des informations obtenues auprès des agences de crédit et les notations internes du risque générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté en regard de notre appétence au risque. Les stratégies et méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage axées sur la clientèle que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit, offre une expérience client plus homogène et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation sont revus au moins mensuellement afin de mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et de déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales de la clientèle utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes canadiens de notation du risque lié aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée des expositions lors de l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer toute hausse importante du risque de crédit, l'IFRS 9 exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation importante du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données d'entrée prévues, comme il est décrit plus en détail ci-après. Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a amélioré certains de ses modèles établis selon l'IFRS 9; les modèles améliorés sont plus sensibles aux changements dans les perspectives macroéconomiques. Des experts en matière de crédit peuvent porter des jugements dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, y compris des événements économiques ou

politiques ayant une incidence sur le marché jusqu'à la date des états financiers. La Banque a recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures.

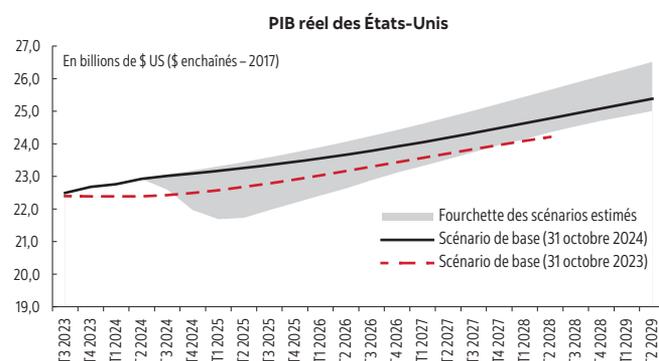
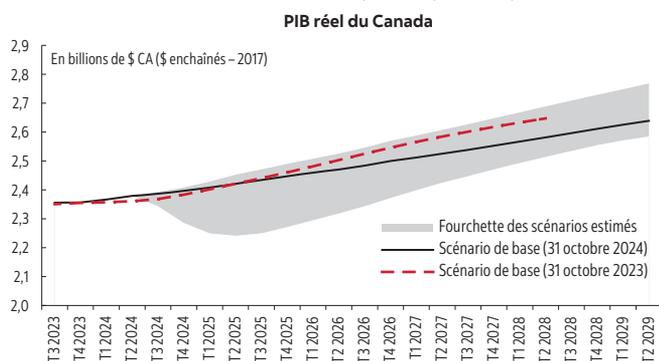
La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) qu'elle a intégrés aux données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues.

Au cours des 12 derniers mois, les économies canadienne et américaine ont continué à faire preuve de résilience face à une politique monétaire restrictive, mues par la vigueur soutenue des marchés du travail et de la consommation, en particulier aux États-Unis. De fait, ces économies sont toutes deux en voie d'enregistrer une croissance économique plus marquée en 2024 que ce qui avait été prévu l'an dernier. Malgré la révision à la hausse de la croissance, des signes plus clairs de ralentissement sont apparus au Canada au cours des derniers mois, l'offre excédentaire permettant à la Banque du Canada de commencer à assouplir sa politique monétaire au début de l'année, alors que l'inflation continuait à diminuer. Aux États-Unis, un marché du travail plus robuste et diverses mesures de relance budgétaire ont entraîné des révisions plus importantes de la croissance et des progrès plus lents en matière de lutte contre l'inflation, la banque centrale américaine ayant réduit ses taux un trimestre plus tard que prévu. Il semble qu'un atterrissage en douceur ait eu lieu, une réaccélération de la croissance étant attendue au Canada en 2025 après le ralentissement ordonné de 2024. Aux États-Unis, on prévoit une légère décélération par rapport à 2024, mais celle-ci devrait rester supérieure aux prévisions de 2023.

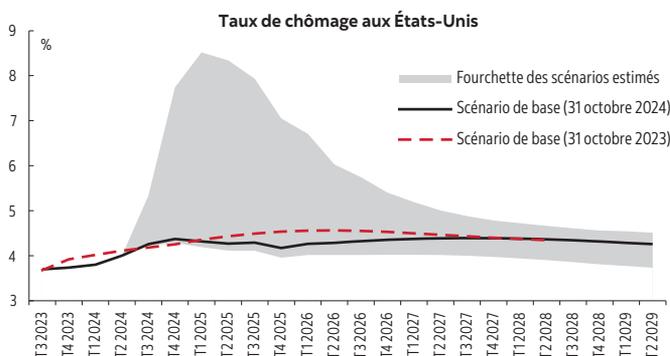
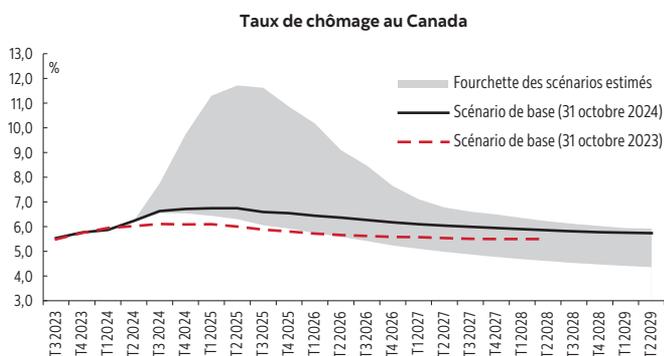
En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit une onde de choc négative de type demande sur l'économie mondiale, conjuguée à des conditions globalement plus strictes dans le secteur du financement privé, à une croissance et une inflation plus faibles et à des taux directeurs plus bas que dans le scénario de base. Enfin, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés des capitaux. Il en découle une hausse des taux d'inflation qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

La section qui suit fournit des détails supplémentaires au sujet de certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (voir la page 186 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables). Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit.

- Produit intérieur brut (PIB) :** Le scénario de base suppose qu'un redressement économique se produit au Canada en 2025, en comparaison d'un ralentissement aux États-Unis faisant suite à sa remarquable performance de 2024. Au Canada, l'économie devrait afficher une croissance d'environ 1,1 % en 2024 avant de s'accélérer de nouveau, passant à 1,9 % en 2025. Aux États-Unis, nous attendons une expansion économique d'environ 2,5 % en 2024, suivie d'un ralentissement qui ramènera l'expansion à 1,6 % en 2025. Par rapport à l'an dernier, le profil du PIB canadien est plus faible à partir du second semestre de 2025, en raison des résultats décevants en matière de productivité, ce qui explique la baisse du niveau du PIB potentiel et projeté. À l'inverse, les résultats nettement meilleurs que prévu en matière de productivité expliquent la révision à la hausse du PIB américain pour la période prévisionnelle.



- Taux de chômage :** Le scénario de base suppose une légère augmentation du taux de chômage au Canada jusqu'en 2025. Des taux de chômage plus élevés qu'à l'exercice précédent sont prévus au Canada, surtout en 2025. À l'inverse, le taux de chômage aux États-Unis n'est plus censé augmenter en 2025 et par la suite, étant donné que les marchés de l'emploi sont beaucoup plus résilients que prévu précédemment.



T44 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2024	2023
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	1 977 \$	1 865 \$
Prêts aux entreprises	614	507
	2 591 \$	2 372 \$
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers		
Antilles et Amérique centrale	424 \$	481 \$
Mexique	598	622
Pérou	607	667
Chili	617	635
Colombie	354	350
Autres	92	99
Prêts aux entreprises	1 006	941
	3 698 \$	3 795 \$
Gestion de patrimoine mondiale	47 \$	27 \$
Services bancaires et marchés mondiaux	198 \$	176 \$
Autres	2 \$	2 \$
	6 536 \$	6 372 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts		
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des éléments suivants :		
Acceptations	1 \$	90 \$
Exposition au risque lié à des éléments hors bilan	186	149
Titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières	13	18
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	6 736 \$	6 629 \$

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total se chiffrait à 6 736 millions de dollars au 31 octobre 2024, comparativement à 6 629 millions de dollars à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'établissait à 88 points de base, en hausse de 3 points de base. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 6 536 millions de dollars, en hausse de 164 millions de dollars par rapport au 31 octobre 2023. La hausse s'explique par l'augmentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux, essentiellement du fait des prêts nouvellement classés comme étant douteux au sein du portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales et de l'augmentation des dotations au titre des prêts douteux du Réseau canadien, ce qui a été contrebalancé en partie par l'incidence de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a diminué pour s'établir à 4 482 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 4 491 millions de dollars au 31 octobre 2023. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts productifs s'est fixé à 61 points de base. La diminution est surtout imputable à la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux dans les Opérations internationales, surtout au Mexique et au Pérou, et à l'incidence de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrés en partie par les dotations au titre de la migration du crédit enregistrée dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, ainsi que par l'augmentation des dotations au titre des prêts aux sociétés et des prêts aux entreprises en raison de la migration du crédit et des perspectives macroéconomiques qui demeurent défavorables, malgré leur amélioration depuis l'exercice précédent. L'incidence de la conversion des devises s'est traduite par une réduction de 96 millions de dollars du compte de correction de valeur.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 173 millions de dollars pour s'établir à 2 054 millions de dollars, par rapport à 1 881 millions de dollars à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux s'est fixé à 27 points de base, en hausse de 3 points de base. La hausse s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux au sein du portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales et par l'augmentation des dotations au sein du Réseau canadien, facteurs compensés en partie par l'incidence de 59 millions de dollars de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du Réseau canadien a augmenté de 60 millions de dollars pour s'établir à 551 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des prêts aux entreprises et aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux. Dans les Opérations internationales, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 1 459 millions de dollars, soit une augmentation de 95 millions de dollars. Celle-ci est surtout imputable à l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers dans la majorité des marchés, contrés en partie par l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux s'est établi à 23 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine mondiale a augmenté de 11 millions de dollars pour s'établir à 21 millions de dollars en raison de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux.

T45 Prêts douteux par secteurs d'activité

	2024			2023		
	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	1 212 \$	365 \$	847 \$	965 \$	353 \$	612 \$
Prêts aux entreprises	840	186	654	475	138	337
	2 052 \$	551 \$	1 501 \$	1 440 \$	491 \$	949 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	665 \$	158 \$	507 \$	662 \$	160 \$	502 \$
Amérique latine						
Mexique	1 343	424	919	1 183	372	811
Pérou	715	385	330	691	372	319
Chili	1 249	281	968	1 098	264	834
Colombie	322	109	213	356	97	259
Autres – Amérique latine	166	102	64	167	99	68
Total – Amérique latine	3 795	1 301	2 494	3 495	1 204	2 291
	4 460 \$	1 459 \$	3 001 \$	4 157 \$	1 364 \$	2 793 \$
Gestion de patrimoine mondiale	71 \$	21 \$	50 \$	32 \$	10 \$	22 \$
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	47 \$	1 \$	46 \$	96 \$	15 \$	81 \$
États-Unis	109	22	87	–	–	–
Asie et Europe	–	–	–	1	1	–
	156 \$	23 \$	133 \$	97 \$	16 \$	81 \$
Total	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2024	2023
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,61 %	0,50 %
Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux ¹⁾	30 %	33 %

1) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir la définition de la mesure.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 6 739 millions de dollars au 31 octobre 2024, par rapport à 5 726 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans tous les portefeuilles, reflétant l'incidence de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt dans tous les secteurs d'activité, atténuée par l'incidence de la conversion des devises.

Les prêts douteux du Réseau canadien affichent une hausse de 612 millions de dollars du fait principalement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts aux particuliers. En ce qui a trait aux Opérations internationales, les prêts douteux ont augmenté de 303 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises nouvellement classés comme étant douteux, atténuée par l'incidence de la conversion des devises. Les prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux ont augmenté de 59 millions de dollars, en raison principalement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux, essentiellement attribuable au compte d'une seule entreprise. Les prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale se sont accrus de 39 millions de dollars en raison des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 88 points de base au 31 octobre 2024, ce qui représente une hausse de 14 points de base.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 4 685 millions de dollars au 31 octobre 2024, en hausse de 840 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,61 % au 31 octobre 2024, ce qui représente une hausse de 11 points de base par rapport à 0,50 % à l'exercice précédent.

Aperçu du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a augmenté de 247 millions de dollars pour s'établir à 1 212 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux au sein du portefeuille de prêts hypothécaires. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 365 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars ou de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a progressé de 365 millions de dollars pour s'établir à 840 millions de dollars en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux au sein des secteurs du transport et des aliments et boissons. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 186 millions de dollars, en hausse de 48 millions de dollars ou de 35 % par rapport à l'exercice précédent.

Opérations internationales

Dans le portefeuille de prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux a augmenté de 197 millions de dollars pour s'établir à 2 252 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux, particulièrement au Mexique, au Pérou et au Chili, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 894 millions de dollars, en hausse de 92 millions de dollars ou de 11 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux, compensée en partie par l'incidence de la conversion des devises.

Dans le portefeuille de prêts aux entreprises, le montant brut des prêts douteux s'est établi à 2 208 millions de dollars, en hausse de 106 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des prêts nouvellement classés comme étant douteux au Chili et au Mexique, ce qui a été contré en partie par l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 565 millions de dollars, en hausse de 3 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent.

Gestion de patrimoine mondiale

Le montant brut des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'est établi à 71 millions de dollars, en hausse de 39 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux au Canada. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 21 millions de dollars, en hausse de 11 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout du fait de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a augmenté de 59 millions de dollars pour s'établir à 156 millions de dollars, en raison principalement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux, essentiellement attribuable au compte d'une seule entreprise. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 23 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'est exposée, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés (se reporter aux tableaux T64 et T67). Le diagramme D27 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque était le plus grand, à 37 % du risque global. L'Amérique latine comptait pour 19 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 8 %.

Le diagramme D28 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteurs (se reporter au tableau T67). L'exposition attribuable aux prêts aux entreprises provient du secteur de l'immobilier et de la construction (9 %), du secteur des services financiers (4 %), y compris les banques et les institutions financières autres que les banques) et du secteur des services publics (3 %).

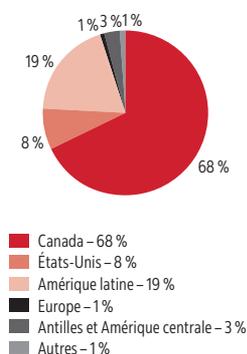
Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2024, les cessions de prêts ont totalisé 1,1 milliard de dollars, contre 192 millions de dollars en 2023. Au 31 octobre 2024, aucun dérivé de crédit n'était utilisé pour atténuer l'exposition aux prêts à risque au sein des portefeuilles (31 octobre 2023 – aucun). La Banque surveille activement les concentrations par secteurs et par pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs.

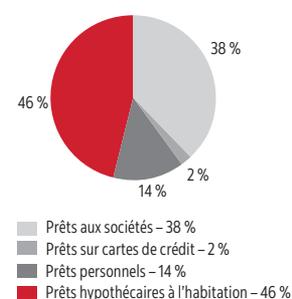
Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

D27 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger... Prêts et acceptations Octobre 2024



D28 ... ainsi que dans les prêts et les acceptations accordés aux ménages et aux entreprises Octobre 2024



T48 Ratios prêt/valeur¹⁾

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation ²⁾ Ratios prêt/valeur (%)
Canada : ³⁾		
Provinces de l'Atlantique	60,4 %	62,5 %
Québec	61,7	66,4
Ontario	61,4	61,7
Manitoba et Saskatchewan	65,4	62,6
Alberta	65,3	66,0
Colombie-Britannique et territoires	60,8	60,4
Canada ³⁾	61,7 %	62,1 %
Étranger	71,1 %	s. o.
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023	
Canada ³⁾	60,2 %	62,9 %
Étranger	71,7 %	s. o.

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément aux exigences de la ligne directrice B-20 *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF (janvier 2018).

2) Comprennent la totalité des marges de crédit hypothécaires à l'habitation. Pour ce qui est des marges de crédit hypothécaires à l'habitation consenties aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation

Dans le cadre de son programme d'essais dans des conditions critiques, la Banque analyse l'incidence sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur les entreprises de différents scénarios et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable.

Exposition au secteur immobilier commercial

Le portefeuille de prêts au secteur immobilier commercial de la Banque représentait 66,0 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 67,4 milliards de dollars), ou 8,6 % (31 octobre 2023 – 8,7 %), du total des prêts et des acceptations de la Banque en cours au 31 octobre 2024. Ce portefeuille se compose à 73 % de prêts au secteur résidentiel et au secteur industriel (31 octobre 2023 – 73 %), deux catégories d'actifs dont les facteurs fondamentaux sont relativement stables. L'exposition totale au sous-secteur de l'immobilier de bureaux (entités du domaine de la construction, de l'aménagement et de la détention d'immeubles de bureaux à des fins commerciales) représente environ 9 % du portefeuille immobilier commercial, et environ 60 % de cette tranche se rapportent à des immeubles de grande qualité, ce qui est conforme à l'exercice précédent. L'exposition à l'immobilier de bureaux aux États-Unis représente environ 0,4 % (31 octobre 2023 – 0,6 %) du portefeuille.

Prêts consentis à des promoteurs de copropriétés au Canada

Au 31 octobre 2024, l'encours des prêts que la Banque a octroyés à des promoteurs de copropriétés au Canada s'établissait à 3 238 millions de dollars (31 octobre 2023 – 3 259 millions de dollars), ce qui représente environ 5 % du portefeuille immobilier commercial, environ 72 % de cette tranche se rapportant à des immeubles de grande qualité, ce qui est conforme à l'exercice précédent. Il s'agit d'un portefeuille composé de prêts consentis à des promoteurs qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque lié aux prêts autres qu'aux particuliers par régions

Les expositions au risque de la Banque hors du Canada et des États-Unis sont diversifiées selon les régions et les produits, et leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (60 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes). L'exposition au risque de la Banque est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Au cours de l'exercice, il ne s'est produit aucun événement important qui a eu une incidence significative sur l'exposition de la Banque.

La Banque n'est pas exposée directement à la Russie ou à l'Ukraine. Bien que certains membres de notre clientèle puissent être touchés négativement par le conflit dans la région et par les restrictions commerciales attribuables aux sanctions, l'incidence sur la Banque, à ce jour, n'est pas significative et est adéquatement atténuée.

L'exposition de la Banque s'établissait à 58,9 milliards de dollars au 31 octobre 2024 à l'égard d'emprunteurs souverains (31 octobre 2023 – 66,2 milliards de dollars), à 15,5 milliards de dollars à l'égard de banques (31 octobre 2023 – 16,7 milliards de dollars) et à 111,0 milliards de dollars à l'égard de sociétés (31 octobre 2023 – 129,2 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,3 milliard de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 0,3 milliard de dollars).

Les expositions au risque de crédit de la Banque sont réparties par régions comme suit :

T49 Expositions au risque de crédit de la Banque par régions

Aux 31 octobre	2024						2023	
	Prêts et équivalents de prêts ¹⁾	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres ²⁾	Transactions de financement sur titres et dérivés ³⁾	Montant financé total	Engagements non prélevés ⁴⁾		Total
(en millions de dollars)								
Amérique latine ⁵⁾	80 353 \$	9 285 \$	25 400 \$	1 109 \$	116 147 \$	9 081 \$	125 228 \$	137 715 \$
Antilles et Amérique centrale	13 123	3 724	4 803	71	21 721	2 800	24 521	23 302
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	7 587	1 714	2 547	3 354	15 202	9 881	25 083	26 415
Royaume-Uni	7 629	420	718	2 291	11 058	7 134	18 192	25 545
Asie	9 490	822	9 910	488	20 710	8 748	29 458	38 371
Autres ⁶⁾	269	3	79	208	559	219	778	598
Total	118 451 \$	15 968 \$	43 457 \$	7 521 \$	185 397 \$	37 863 \$	223 260 \$	251 946 \$

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances évalué individuellement s'établissait à 570 \$. Les lettres de crédit et de garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et de garanties d'un montant total de 14 446 \$ au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 16 297 \$).

2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.

3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 5 568 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 129 192 \$.

4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.

5) Comprend le Mexique, le Chili, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Uruguay, le Venezuela, l'Équateur et l'Argentine.

6) Comprend le Moyen-Orient et l'Afrique.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché englobe le risque lié aux activités de transaction, le risque lié aux investissements, le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de taux de change structurel. Les informations sur le risque de marché sont énumérées ci-après.

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité (valeur économique des capitaux propres et revenus d'intérêts nets, notamment), d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux, des produits énergétiques et des produits agricoles. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction	Activités d'investissement	Activités de transaction
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (CGRMAP) veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global ou par les services administratifs. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

Le risque de marché est également géré au moyen de divers instruments de couverture, y compris des dérivés et des titres. Le groupe Gestion du risque global approuve la négociation de ces instruments, et l'efficacité de l'activité de couverture est assurée au moyen de l'imposition de limites sur l'exposition nette aux facteurs de risque.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure appliquées à l'exposition au risque de marché sont la valeur à risque (VaR), les essais dans des conditions critiques et l'analyse de sensibilité. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de négociation. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de négociation subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La VaR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VaR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VaR du risque propre à la dette, qui a recours à un rééchantillonnage historique.

Tous les facteurs de risque significatifs se reflètent dans la VaR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VaR jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VaR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VaR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VaR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VaR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VaR tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VaR est que celle-ci ne reflète que l'historique récent de volatilité des marchés. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de négociation, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VaR, comme la crise de la Silicon Valley Bank, la COVID-19 ou la crise financière de 2008. Les essais dans des conditions critiques sont un outil dynamique qui fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes.

La Banque soumet ses portefeuilles de négociation à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VaR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de négociation, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplissant et en déformant la courbe.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

L'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend de l'ajustement de l'évaluation à la valeur de marché selon un taux sans risque des transactions, et ce, pour tenir compte de la possibilité de défaillance d'une contrepartie. Le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend du risque que des pertes puissent résulter de la variation des valeurs liées à l'ajustement de l'évaluation du crédit par suite de l'évolution des écarts de crédit des contreparties et des facteurs de risque de marché.

Le cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est régi par les politiques de gestion du risque de la Banque, qui sont conçues dans le but d'assurer une surveillance et un contrôle efficaces du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Des rapports sur le risque, qui sont présentés régulièrement à la haute direction, fournissent des mesures globales du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sont utilisés pour valider le respect de l'appétence au risque ainsi que des politiques, des limites et des lignes directrices relatives à la gestion du risque. Le cadre prévoit des unités de contrôle indépendantes chargées de préserver l'intégrité et l'efficacité des pratiques en matière de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces unités sont exploitées distinctement des secteurs d'activité pour donner l'assurance que cette surveillance est exercée de manière impartiale. Des examens indépendants sont menés régulièrement afin d'évaluer l'efficacité du cadre de couverture et de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. La structure de gouvernance et les politiques de la Banque donnent l'assurance que l'acquisition des données aux fins du calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit n'est pas tributaire des secteurs d'activité.

La haute direction participe activement au processus de contrôle du risque. Elle supervise la mise en œuvre des politiques et des procédures visant à identifier, à évaluer, à surveiller et à contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Les mises à jour des politiques et du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit sont approuvées par des comités de la haute direction. Cette dernière reçoit régulièrement des rapports sur l'exposition au risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sur l'efficacité des stratégies de couverture. Ce suivi continu permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de maintenir un cadre rigoureux de gestion du risque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit mensuellement pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la sensibilité à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Pour ces deux mesures, les limites sont fixées d'après le cadre d'appétence au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et les charges d'intérêt versées sur ses passifs. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets et à la valeur économique des capitaux propres mesure le risque que posent, pour le bénéficiaire et les fonds propres de la Banque, des variations défavorables des taux d'intérêt ayant une incidence sur le portefeuille bancaire de la Banque. Le portefeuille bancaire de la Banque reflète la disparité des caractéristiques relatives à l'échéance et à la révision des taux entre les actifs et les passifs et les éléments facultatifs incorporés dans le bilan structurel de la Banque (p. ex., remboursement anticipé de prêts hypothécaires). La disparité et les éléments facultatifs incorporés sont inhérents aux opérations autres que de négociation de la Banque et exposent cette dernière aux variations des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre d'appétence au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue de protéger les revenus d'intérêts nets dans le cadre d'appétence au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à des essais dans des conditions critiques pour l'évaluation de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire et pour la surveillance du respect des limites connexes. L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt est estimée en simulant le portefeuille bancaire dans une fourchette de chocs de taux. Les simulations tiennent compte des caractéristiques relatives aux échéances, aux renouvellements et à la révision des taux du portefeuille bancaire, de même que des habitudes de remboursement anticipé et de rachat de prêts et de produits d'investissement encaissables. Les calculs se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T50 fait état de l'incidence avant impôt pro forma sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres d'une hausse ou d'une baisse parallèle immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2024, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les échéances et devises principales, aurait pour effet de réduire les revenus d'intérêts nets avant impôt d'environ 21 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, en presumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2024, ce chiffre a oscillé entre une baisse de 21 millions de dollars et une baisse de 93 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée avant impôt des actifs nets de la Banque d'environ 1 338 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2024, ce chiffre a oscillé entre 1 131 millions de dollars et 1 587 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (les revenus d'intérêts nets n'illustrent l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Au cours de la période considérée, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

T50 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

	2024		2023	
	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Incidence avant impôt				
Hausse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	(1 338)\$	(21)\$	(1 256)\$	(99)\$
Baisse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	780 \$	(31)\$	824 \$	68 \$

Transfert de risque interne

La ligne directrice *Normes de fonds propres (NFP)* du BSIF définit un transfert de risque interne comme étant la trace d'un transfert de risque au sein du portefeuille bancaire, entre les portefeuilles bancaire et de négociation, ou au sein du portefeuille de négociation.

Dans certains cas, il est plus efficace pour la Banque de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille bancaire par le biais d'un transfert de risque interne à un pupitre de négociation qui peut externaliser le risque sur le marché. Cette activité est régie par des paramètres réglementaires afin de voir à ce que le risque de marché soit externalisé.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque mois, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Toutefois, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière significative par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

En l'absence de couvertures, au 31 octobre 2024, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 45 millions de dollars son résultat annuel avant impôt (31 octobre 2023 – 63 millions de dollars), en raison surtout de son exposition au dollar américain du fait des activités de la Banque aux États-Unis et de ses activités menées dans cette devise à l'échelle internationale, de même que du fait de son exposition aux devises des pays d'Amérique latine.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le fait qu'un instrument soit désigné ou non comme un instrument de transaction est déterminé conformément aux politiques de gestion du risque de marché de la Banque. La ligne directrice *Normes de fonds propres (NFP)* du BSIF énumère les types d'instruments qui sont présumés faire partie du portefeuille de négociation d'une banque. Pour attribuer ces instruments au portefeuille bancaire, certains critères doivent être réunis, y compris l'approbation du BSIF.

La liste de ces instruments dressée par la Banque comprend des positions sur titre de participation qui sortent du périmètre du portefeuille de négociation et qui sont principalement détenues à des fins d'investissement, en tant qu'adhésion à des bourses ou aux fins de la gestion du programme de rémunération fondée sur des actions. Elle comprend également des positions sur titre à revenu fixe qui incluent des positions détenues à des fins de liquidité ou de conformité réglementaire, des positions détenues au sein de la Gestion de patrimoine et des prêts détenus en vue de la vente. Au 31 octobre 2024, la valeur de marché des instruments mentionnés ci-dessus totalisait 1 480 millions de dollars.

Aucun instrument n'a été transféré entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire depuis la dernière période de présentation de l'information.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VaR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée à des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VaR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VaR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares. Des rapports chronologiques sont utilisés pour surveiller la fréquence de rotation du portefeuille de négociation.

La valeur à risque (« VaR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. En raison de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation au premier trimestre de 2024, la VaR, la valeur à risque ayant subi une simulation de crise (« VaRS ») et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus des composantes des fonds propres au titre du risque de marché. La VaR demeure une des principales mesures du risque de marché et des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans son calcul. Les montants de la période précédente ont été révisés aux fins de conformité avec le calcul actuel de la VaR.

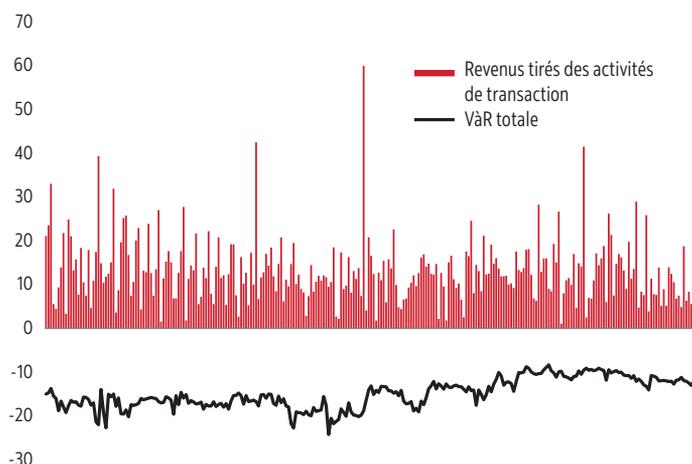
Pour l'exercice 2024, la VaR quotidienne totale des activités de transaction s'est établie en moyenne à 14,9 millions de dollars, contre 16,4 millions de dollars en 2023. La variation s'explique en grande partie par la diminution de l'écart de crédit et du risque de taux d'intérêt ainsi que par l'exposition aux marchandises.

T51 Mesure du risque de marché

(en millions de dollars)	2024				2023			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	12,5 \$	13,6 \$	34,3 \$	6,8 \$	13,7 \$	14,6 \$	23,9 \$	9,3 \$
Écart de crédit	7,3	8,4	13,6	5,9	8,1	7,9	16,3	3,8
Taux d'intérêt	17,5	12,3	26,9	5,8	15,2	13,1	19,8	7,4
Actions	5,4	5,1	10,1	3,0	4,9	4,1	7,8	2,5
Change	2,9	3,2	9,4	1,1	3,0	3,3	8,8	0,9
Marchandises	2,8	2,6	4,6	1,3	2,9	4,7	8,1	2,3
Risque propre à la dette	3,6	3,4	4,8	2,3	3,7	3,6	4,8	2,4
Effet de la diversification	(15,0)	(13,1)	s. o.	s. o.	(11,0)	(13,9)	s. o.	s. o.
VaR à l'échelle de la Banque	12,1 \$	14,9 \$	24,2 \$	8,3 \$	17,3 \$	16,4 \$	24,0 \$	11,9 \$

Description des composantes des revenus tirés des activités de transaction et comparaison graphique de la VaR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D29 compare la répartition des revenus quotidiens tirés des activités de transaction aux résultats de la VaR quotidienne. Les revenus tirés des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus tirés des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 13,0 millions de dollars, ce qui représente une baisse par rapport aux revenus de 13,4 millions de dollars enregistrés en 2023. Les revenus ont été positifs pour 100 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est supérieur au taux de 2023. Le profit le plus important enregistré en une seule journée en 2024 au titre des revenus tirés des activités de transaction, qui est survenu le 30 avril 2024, s'est établi à 59,9 millions de dollars.

D29 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. V à REn millions de dollars, du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024**Risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit**

L'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend de la différence entre la valeur selon un taux sans risque d'un portefeuille et la valeur réelle de ce portefeuille, compte tenu de la possibilité de défaillance d'une contrepartie. L'ajustement de l'évaluation du crédit a pour but de cerner l'incidence du risque de contrepartie.

Cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

La gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit s'inscrit dans le cadre de gestion du risque de marché de la Banque. Le cadre comprend une structure de limites de risque de marché pour contrôler le niveau de risque pris par la Banque, notamment en imposant des limites à l'égard de différents facteurs de risque tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les écarts de crédit des contreparties. La Banque utilise divers outils pour évaluer le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit, notamment des essais dans des conditions critiques et des analyses de sensibilité. Des rapports, qui sont présentés régulièrement à la direction, permettent de surveiller l'exposition au risque de marché, puisqu'ils donnent un aperçu du profil de risque de la Banque et aident la direction à prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Rôle de la haute direction à l'égard du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

La haute direction participe activement au processus de contrôle du risque. Elle supervise la mise en œuvre des politiques et des procédures visant à identifier, à évaluer, à surveiller et à contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Les mises à jour du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit sont approuvées par des comités de la haute direction tels que le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (CGRMAP) et le comité de crédit principal. Les changements significatifs apportés aux politiques et aux processus sont passés en revue et approuvés par les membres de la haute direction. La haute direction reçoit régulièrement des rapports sur l'exposition au risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sur l'efficacité des stratégies de couverture. Ce suivi continu permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de maintenir un cadre rigoureux de gestion du risque. La haute direction veille à ce que des ressources adéquates soient allouées à la gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit, notamment en ce qui a trait à la dotation en personnel des unités de contrôle indépendantes et à la mise à disposition d'outils et de systèmes nécessaires à une gestion efficace du risque.

Aperçu de la gouvernance du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

Le cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est régi par les politiques de gestion du risque de la Banque, qui sont conçues dans le but d'assurer une surveillance et un contrôle efficaces du risque de marché, y compris le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Des rapports sur le risque, qui sont présentés régulièrement à la haute direction, fournissent des mesures globales du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sont utilisés pour valider le respect de l'appétence au risque ainsi que des politiques, des limites et des lignes directrices relatives à la gestion du risque. Le cadre prévoit des unités de contrôle indépendantes chargées de préserver l'intégrité et l'efficacité des pratiques en matière de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces unités sont exploitées distinctement des secteurs d'activité pour donner l'assurance que cette surveillance est exercée de manière impartiale. Des examens indépendants sont menés régulièrement afin d'évaluer l'efficacité du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces examens permettent d'identifier les lacunes ou les domaines susceptibles d'être améliorés, s'il en est, et de s'assurer que le cadre demeure solide et efficace. La structure de gouvernance et les politiques de la Banque donnent l'assurance que l'acquisition des données aux fins du calcul de l'ajustement de l'évaluation de crédit n'est pas tributaire des secteurs d'activité. Cette indépendance est cruciale pour préserver l'exactitude et la fiabilité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation des risques.

Processus mis en œuvre pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit, y compris les politiques de couverture du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et les processus de surveillance de l'efficacité continue des couvertures

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte l'ajustement de l'évaluation du crédit. Les principales techniques d'évaluation sont les simulations de crise et l'analyse de sensibilité.

Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, qui présente à la haute direction, aux unités d'exploitation et au CGRMAP des rapports sur le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit.

Le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est géré au moyen de divers instruments de couverture, y compris des dérivés et des titres. Le groupe Gestion du risque global approuve la négociation de ces instruments, et l'efficacité de l'activité de couverture est assurée au moyen de l'imposition de limites sur l'exposition nette aux facteurs de risque.

Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont généralement évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction et dans les fonds propres au titre du risque de marché. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux expositions découlant des activités de tenue de marché et de couverture des activités de transaction. Depuis le premier trimestre de 2024, la Banque calcule les fonds propres au titre du risque de marché au moyen de l'approche standard conformément au nouveau cadre de révision complète du portefeuille de négociation, y compris ses besoins en regard des périmètres du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T52 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Mesure du risque de marché

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars) ¹⁾	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	2 540 \$	2 540 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	129 727	129 032	695	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	44 379	39 736	4 643	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	152 832	–	152 832	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	760 829	–	760 829	–	Taux d'intérêt, change
Autres actifs ²⁾	321 720	448	–	321 272	s. o.
Total des actifs	1 412 027 \$	171 756 \$	918 999 \$	321 272 \$	
Dépôts	943 849 \$	– \$	901 328 \$	42 521 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	36 341	36 341	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	35 042	35 042	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	51 260	45 652	5 608	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ³⁾	578	578	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 587	–	1 587	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Autres passifs ⁴⁾	259 294	275	–	259 019	s. o.
Total des passifs	1 327 951 \$	117 888 \$	908 523 \$	301 540 \$	

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.

3) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

4) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Mesure du risque de marché

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars) ¹⁾	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	937 \$	937 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	117 719	149	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	51 340	36 512	14 828	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	118 237	–	118 237	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	750 911	–	750 911	–	Taux d'intérêt, change
Autres actifs ²⁾	371 750	–	–	371 750	s. o.
Total des actifs	1 411 043 \$	155 168 \$	884 125 \$	371 750 \$	
Dépôts	952 333 \$	– \$	908 649 \$	43 684 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ³⁾	26 779	26 779	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	36 403	36 403	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	58 660	36 018	22 642	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ⁴⁾	439	439	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 524	–	1 524	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Autres passifs ⁵⁾	256 334	–	–	256 334	s. o.
Total des passifs	1 332 472 \$	99 639 \$	932 815 \$	300 018 \$	

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.

3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

4) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

5) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins de la clientèle, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, ainsi qu'aux fins de ses activités de financement et d'investissement. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements peut être géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à sa clientèle, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujétiées à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, des Affaires financières et des Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujétiées aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques, de la surveillance et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions au bilan et hors bilan;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur dont les résultats sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs-dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2024, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 310 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), représentaient 81 % des actifs liquides (31 octobre 2023 – 73 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie

et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières et de métaux précieux, s'établissaient à 19 % (31 octobre 2023 – 27 %). La baisse du total des actifs liquides non grevés s'explique essentiellement par la diminution de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales, ce qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation des titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, des métaux précieux et des autres titres liquides.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2024. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T53 Groupe d'actifs liquides

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	55 976 \$	– \$	55 976 \$	– \$	5 991 \$	49 985 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 884	–	7 884	–	82	7 802	–
Métaux précieux	2 540	–	2 540	–	–	2 540	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	71 915	26 062	97 977	34 572	–	63 405	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	121 072	129 991	251 063	126 371	–	124 692	–
Autres titres	75 223	101 262	176 485	143 862	–	32 623	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 546	–	35 546	6 584	–	28 962	–
Total	370 156 \$	257 315 \$	627 471 \$	311 389 \$	6 073 \$	310 009 \$	– \$

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Total	346 843 \$	276 173 \$	623 016 \$	297 458 \$	6 162 \$	319 396 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T54 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque mère)	235 378 \$	237 501 \$
Filiales de la Banque au Canada	32 769	39 988
Filiales de la Banque à l'étranger	41 862	41 907
Total	310 009 \$	319 396 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (86 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences. Les éventuelles restrictions réglementaires sur la transférabilité des actifs liquides détenus par les filiales à l'étranger de la Banque sont prises en compte dans le cadre de gestion de la liquidité de cette dernière.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités courantes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T55 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars) ¹⁾	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ²⁾	Pouvant être donnés en garantie ³⁾	Autres ⁴⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	55 976 \$	– \$	55 976 \$	– \$	5 991 \$	49 985 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 884	–	7 884	–	82	7 802	–
Métaux précieux	2 540	–	2 540	–	–	2 540	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	71 915	26 062	97 977	34 572	–	63 405	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	121 072	129 991	251 063	126 371	–	124 692	–
Autres titres liquides	75 223	101 262	176 485	143 862	–	32 623	–
Autres titres	4 534	10 677	15 211	4 415	–	–	10 796
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 546	–	35 546	6 584	–	28 962	–
Autres prêts	732 932	–	732 932	6 642	79 812	17 173	629 305
Autres actifs financiers ⁵⁾	249 058	(193 018)	56 040	13 148	–	–	42 892
Actifs non financiers	55 347	–	55 347	–	–	–	55 347
Total	1 412 027 \$	74 974 \$	1 487 001 \$	335 594 \$	85 885 \$	327 182 \$	738 340 \$

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars) ¹⁾	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ²⁾	Pouvant être donnés en garantie ³⁾	Autres ⁴⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres liquides	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Autres titres	3 758	7 714	11 472	4 941	–	–	6 531
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Autres prêts	724 952	–	724 952	4 693	88 682	13 064	618 513
Autres actifs financiers ⁵⁾	273 930	(185 713)	88 217	15 287	–	–	72 930
Actifs non financiers	61 560	–	61 560	–	–	–	61 560
Total	1 411 043 \$	98 174 \$	1 509 217 \$	322 379 \$	94 844 \$	332 460 \$	759 534 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

3) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.

4) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.

5) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2024, les actifs grevés de la Banque totalisaient 421 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 417 milliards de dollars). Des actifs non grevés restants de 1 066 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 1 092 milliards de dollars), une tranche de 327 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 332 milliards de dollars) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 octobre 2024, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait eue une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle aurait été de 17 millions de dollars ou de 1 230 millions de dollars, respectivement.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de négociation ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

Les actifs liquides de haute qualité sont définis dans la ligne directrice *Normes de liquidité* et sont regroupés en trois grandes catégories, une décote différente étant appliquée à chacune pour parvenir aux montants inclus dans la valeur pondérée totale figurant dans le tableau qui suit. Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2024, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre.

T56 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque¹⁾

	Valeur non pondérée totale (moyenne) ³⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁴⁾
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars) ²⁾		
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	261 820 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	243 477 \$	24 840 \$
Dépôts stables	100 986	3 246
Dépôts moins stables	142 492	21 594
Financements de gros non garantis	296 528	126 887
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	114 881	27 720
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	169 414	86 934
Dettes non garanties	12 233	12 233
Financements de gros garantis	*	64 556
Exigences supplémentaires	259 681	57 134
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	38 803	20 732
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	6 260	6 260
Engagements de crédit et de liquidité	214 618	30 142
Autres obligations de financement contractuelles	1 463	1 462
Autres obligations de financement conditionnelles ⁵⁾	570 464	8 384
Total des sorties de trésorerie	*	283 263 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (p. ex., prises en pension)	295 509 \$	38 681 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	34 775	20 439
Autres entrées de trésorerie	23 757	23 757
Total des entrées de trésorerie	354 041 \$	82 877 \$
		Valeur ajustée totale ⁶⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	261 820 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	200 386 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	131 %

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)

Total des actifs liquides de haute qualité	*	272 637 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	201 155 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	136 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

2) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 62 jours ouvrables du trimestre.

3) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

4) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité*.

5) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

6) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont en grande partie composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

La baisse du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 par rapport à celui du trimestre clos le 31 octobre 2023 est essentiellement imputable au repli des actifs liquides de haute qualité. Les sorties nettes de trésorerie sont demeurées relativement stables, l'augmentation des sorties au titre des emprunts et prêts de titres ayant été neutralisée par la diminution des sorties au titre du financement de gros non garanti. La Banque suit ses expositions importantes, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme exige que les institutions maintiennent un profil de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs expositions hors bilan. Il s'entend du montant du financement stable disponible par rapport à celui du financement stable requis, les hypothèses s'y rapportant étant définies par la ligne directrice *Normes de liquidité*. La Banque doit maintenir un ratio structurel de liquidité à long terme d'au moins 100 %.

Le montant du financement stable disponible désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du calcul du ratio structurel de liquidité à long terme. Le montant du financement stable requis est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des divers actifs que la Banque détient et de celles de ses expositions hors bilan.

Les valeurs pondérées totales du financement stable disponible et du financement stable requis présentées dans le tableau suivant sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments du bilan, notamment les instruments de fonds propres, le financement de gros, les dépôts, les prêts et prêts hypothécaires, les titres, les dérivés et les éléments hors bilan tels que les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2024.

T57 Ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque¹⁾

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Valeurs non pondérées par durées résiduelles				Valeur pondérée ³⁾
	Pas d'échéance ²⁾	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de un an	
Éléments entrant dans le calcul du financement stable disponible					
Fonds propres	91 355 \$	– \$	– \$	– \$	91 355 \$
Fonds propres réglementaires	91 355	–	–	–	91 355
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	209 876	86 761	40 921	42 951	345 833
Dépôts stables	89 422	33 279	16 000	15 121	146 887
Dépôts moins stables	120 454	53 482	24 921	27 830	198 946
Financement de gros	202 320	345 793	50 303	137 994	322 099
Dépôts opérationnels	109 024	–	–	–	54 512
Autres financements de gros	93 296	345 793	50 303	137 994	267 587
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	–	2 939	1 121	14 034	–
Autres passifs	31 148	–	122 498	–	22 670
Passifs dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	8 627	–	–
Tous les autres passifs et instruments de capitaux propres qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	31 148	90 047	2 309	21 515	22 670
Total du financement stable disponible					781 957 \$

Éléments entrant dans le calcul du financement stable requis					
Total des actifs liquides de haute qualité aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme					20 531 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	2 318 \$	– \$	– \$	– \$	1 159 \$
Prêts et titres productifs	112 491	276 248	98 541	434 465	551 380
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	27	80 226	5 102	–	6 606
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	2 296	85 116	9 898	14 955	31 686
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public, dont :	65 530	83 038	44 892	178 706	271 954
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	25	761	2 717	2 159
Prêts hypothécaires à l'habitation productifs, dont :	22 709	26 791	37 637	233 995	215 662
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	22 709	26 266	37 373	221 414	204 573
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur des marchés	21 929	1 077	1 012	6 809	25 472
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁴⁾	–	2 939	1 121	14 034	–
Autres actifs	4 706	–	149 643	–	64 418
Produits de base physiques, y compris l'or	4 706	–	–	–	4 000
Actifs versés comme dépôt de garantie initial dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	14 531	–	12 352
Actifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	4 053	–	–
Passifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme avant déduction de la marge de variation versée	–	23 620	–	–	1 181
Tous les autres actifs qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	–	60 554	–	46 885	46 885
Éléments hors bilan	–	–	506 389	–	19 259
Total du financement stable requis					656 747 \$
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					119 %

1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément aux exigences de la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio structurel de liquidité à long terme* (janvier 2021) aux termes des *Normes de liquidité*.

2) La catégorie « Pas d'échéance » regroupe les éléments sans échéance précise, à savoir notamment les fonds propres à durée indéterminée, les dépôts sans échéance, les positions vendeur, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères d'actifs liquides de haute qualité et les produits de base physiques négociés en bourse.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application des taux de financement stable disponible et du financement stable requis, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité*.

4) Les actifs et passifs interdépendants se rapportent principalement aux opérations effectuées aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada.

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Valeur pondérée
Total du financement stable disponible	772 315 \$
Total du financement stable requis	665 144
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)	116 %

Le financement stable disponible provient essentiellement du vaste éventail de dépôts effectués auprès de la Banque, à savoir ceux des particuliers, des petites entreprises et des sociétés clientes, ainsi que du financement de gros garanti ou non garanti et des fonds propres. Quant au financement stable requis, il provient essentiellement des portefeuilles de prêts et de prêts hypothécaires de la Banque, de ses avoirs en titres, des éléments hors bilan et d'autres actifs.

Le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2024 a été supérieur à celui de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du financement stable disponible combinée au repli du financement stable requis. La hausse du financement stable disponible qui a découlé des dépôts de particuliers et des dépôts de petites entreprises a été contrebalancée en partie par la diminution du financement stable disponible ayant découlé du financement de gros. La baisse du financement stable requis qui a découlé des prêts productifs a été atténuée par l'augmentation du financement stable requis ayant découlé des actifs liquides de haute qualité et des autres actifs.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de la Banque, et ils s'établissaient à 398 milliards de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 385 milliards de dollars). L'augmentation depuis le 31 octobre 2023 est attribuable à la hausse de 10 milliards de dollars des dépôts de particuliers et à la hausse de 3 milliards de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires liée aux revenus et au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Le financement de la Banque comprend aussi les dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations. Le financement fondé sur capital et les dépôts de clients est accru par des émissions de créances de gros, dont la tranche à plus long terme (échéance initiale de plus d'un an) s'élève à 206 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 216 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans le pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs, la capacité du marché ainsi que la diversification des sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II, de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust. Les programmes de titrisation de la SCHL, bien que la Banque en tienne compte dans son analyse des émissions de créances de gros, ne sont pas assujettis au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et la titrisation de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II. La Banque peut émettre des titres aux termes de son programme d'obligations sécurisées (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse suisse) en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse suisse) et de son programme de billets à moyen terme singapourien (inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan).

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance à long terme de premier rang émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le Surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministère des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de cette banque en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T58 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	3 858 \$	1 455 \$	455 \$	318 \$	158 \$	6 244 \$	– \$	– \$	– \$	6 244 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	6 612	12 754	17 407	12 087	8 307	57 167	1 251	269	182	58 869
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	2 248	5 831	2 435	139	–	10 653	–	–	–	10 653
Billets de premier rang ^{4), 5)}	2 073	88	2 200	2 613	794	7 768	2 949	7 934	12 337	30 988
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	243	5 699	6 429	6 613	1 682	20 666	16 714	29 520	17 945	84 845
Titres adossé à des actifs	–	1	–	–	908	909	1 218	770	844	3 741
Obligations sécurisées	–	1 515	4 983	2 088	916	9 502	16 039	17 251	4 143	46 935
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	650	1 710	887	235	3 482	3 061	7 099	3 844	17 486
Débetures subordonnées ⁷⁾	–	47	–	280	–	327	1 788	201	7 430	9 746
Total des sources de financement de gros	15 034 \$	28 040 \$	35 619 \$	25 025 \$	13 000 \$	116 718 \$	43 020 \$	63 044 \$	46 725 \$	269 507 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	12 786 \$	20 042 \$	26 492 \$	21 911 \$	10 941 \$	92 172 \$	22 702 \$	37 924 \$	37 894 \$	190 692 \$
Financement garanti	2 248	7 998	9 127	3 114	2 059	24 546	20 318	25 120	8 831	78 815

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	2 363 \$	1 197 \$	129 \$	693 \$	450 \$	4 832 \$	415 \$	– \$	– \$	5 247 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	12 026	15 304	20 407	17 064	7 060	71 861	1 739	268	79	73 947
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	4 532	3 998	2 655	1 397	–	12 582	–	–	–	12 582
Billets de premier rang ^{4), 5)}	176	3 034	4 047	7 740	1 392	16 389	2 250	8 651	11 593	38 883
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	–	613	9 450	2 288	1 889	14 240	20 462	26 063	15 204	75 969
Titres adossé à des actifs	–	1	–	–	–	1	910	1 387	851	3 149
Obligations sécurisées	–	1 834	–	–	2 935	4 769	9 163	29 892	5 976	49 800
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	953	548	1 751	811	4 063	3 627	7 851	4 268	19 809
Débetures subordonnées ⁷⁾	–	–	2	–	–	2	336	1 976	9 322	11 636
Total des sources de financement de gros	19 097 \$	26 934 \$	37 238 \$	30 933 \$	14 537 \$	128 739 \$	38 902 \$	76 088 \$	47 293 \$	291 022 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	14 566 \$	20 148 \$	34 034 \$	27 784 \$	10 792 \$	107 324 \$	25 201 \$	36 959 \$	36 198 \$	205 682 \$
Financement garanti	4 531	6 786	3 204	3 149	3 745	21 415	13 701	39 129	11 095	85 340

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des obligations relatives aux titres mis en pension et aux acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau des échéances contractuelles présenté ci-après. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.

3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.

4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.

5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.

6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.

7) Bien que les débetures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2024, les actifs liquides non grevés de 310 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 octobre 2024, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction.

T59 Échéances contractuelles

Au 31 octobre 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	59 871 \$	600 \$	100 \$	45 \$	53 \$	152 \$	272 \$	221 \$	5 086 \$	66 400 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 183	3 233	3 782	3 925	3 620	8 484	21 126	22 003	61 371	129 727
Titres pris en pension et titres empruntés	165 155	19 828	10 573	1 722	2 569	–	696	–	–	200 543
Instruments financiers dérivés	3 545	5 929	3 118	2 584	1 844	6 774	9 718	10 867	–	44 379
Titres de placement – JVAÉRG	3 404	7 194	6 525	4 316	3 825	19 546	46 178	27 238	3 162	121 388
Titres de placement – au coût amorti	16	919	706	1 136	994	1 860	4 935	18 846	–	29 412
Titres de placement – JVRN	2	–	–	–	–	–	26	–	2 004	2 032
Prêts	40 996	43 071	49 443	52 476	48 186	163 815	242 835	55 047	64 960	760 829
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 215	9 719	17 163	19 002	21 784	97 508	135 961	40 720	3 869 ²⁾	350 941
Prêts personnels	3 499	3 470	3 379	4 807	3 598	12 012	25 695	6 582	43 337	106 379
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 374	17 374
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	32 282	29 882	28 901	28 667	22 804	54 295	81 179	7 745	6 916 ³⁾	292 671
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 536)	(6 536)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	39	57	36	10	6	–	–	–	–	148
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	57 169	57 169
Total des actifs	275 211	80 831	74 283	66 214	61 097	200 631	325 786	134 222	193 752	1 412 027
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	88 575 \$	77 322 \$	68 891 \$	57 925 \$	43 415 \$	64 530 \$	76 309 \$	24 977 \$	441 905 \$	943 849 \$
Particuliers	16 273	23 956	24 000	22 746	19 827	19 423	12 430	138	160 028	298 821
Autres que de particuliers	72 302	53 366	44 891	35 179	23 588	45 107	63 879	24 839	281 877	645 028
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	510	1 045	2 132	1 609	1 833	5 330	8 887	14 995	–	36 341
Acceptations	40	57	36	10	6	–	–	–	–	149
Obligations liées aux titres vendus à découvert	272	1 988	1 120	1 803	816	3 638	7 114	9 413	8 878	35 042
Instruments financiers dérivés	2 754	4 595	2 429	2 301	1 857	7 647	11 705	17 972	–	51 260
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	186 240	3 427	93	437	44	208	–	–	–	190 449
Débitures subordonnées	–	–	–	251	–	1 740	–	5 842	–	7 833
Autres passifs	533	759	1 285	1 267	979	3 142	6 860	8 954	39 249	63 028
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	84 076	84 076
Total des passifs et des capitaux propres	278 924	89 193	75 986	65 603	48 950	86 235	110 875	82 153	574 108	1 412 027
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁴⁾	1 538 \$	9 568 \$	15 403 \$	18 291 \$	12 075 \$	58 806 \$	144 972 \$	8 818 \$	– \$	269 471 \$
Garanties et lettres de crédit ⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	64 016	64 016
Obligations d'impartition ⁶⁾	12	23	7	7	7	29	56	13	–	154

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprend essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprend la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprend les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

T59 Échéances contractuelles

Au 31 octobre 2023¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	85 337 \$	383 \$	50 \$	45 \$	47 \$	132 \$	246 \$	199 \$	4 810 \$	91 249 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 822	6 336	7 434	2 798	3 687	8 878	18 512	16 942	50 459	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	174 243	11 632	8 185	3 247	2 018	–	–	–	–	199 325
Instruments financiers dérivés	3 403	5 590	3 641	2 772	2 238	7 917	12 495	13 284	–	51 340
Titres de placement – à la JVAÉRG	2 679	6 299	8 095	4 006	4 718	9 754	30 602	15 997	2 164	84 314
Titres de placement – au coût amorti	291	560	754	1 063	826	2 937	5 217	20 336	–	31 984
Titres de placement – à la JVRN	–	–	–	–	–	–	51	–	1 888	1 939
Prêts	61 791	38 905	39 256	39 951	35 611	132 128	291 332	52 390	59 547	750 911
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 722	6 362	10 961	12 478	14 087	70 902	183 644	39 776	2 250 ²⁾	344 182
Prêts personnels	3 594	2 538	4 168	4 398	3 581	13 419	24 456	6 782	41 234	104 170
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 109	17 109
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	54 475	30 005	24 127	23 075	17 943	47 807	83 232	5 832	5 326 ³⁾	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 372)	(6 372)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 243	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 628
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	63 485	63 485
Total des actifs	345 809	73 012	67 488	53 887	49 145	161 746	358 455	119 148	182 353	1 411 043
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	109 973 \$	65 320 \$	70 697 \$	58 361 \$	46 318 \$	68 912 \$	86 716 \$	27 160 \$	418 876 \$	952 333 \$
Particuliers	18 320	16 379	18 241	13 690	16 668	25 987	15 199	828	163 305	288 617
Autres que de particuliers	91 653	48 941	52 456	44 671	29 650	42 925	71 517	26 332	255 571	663 716
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	385	696	1 333	1 084	1 361	6 979	4 045	10 896	–	26 779
Acceptations	15 333	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	312	2 039	2 216	1 016	2 032	2 915	6 827	7 503	11 543	36 403
Instruments financiers dérivés	2 542	4 561	2 866	2 328	1 983	8 440	14 489	21 451	–	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	157 525	821	1 661	–	–	–	–	–	–	160 007
Déventures subordonnées	–	–	–	–	–	252	1 714	7 727	–	9 693
Autres passifs	530	1 809	1 309	1 248	1 556	7 642	6 021	8 021	41 743	69 879
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	78 571	78 571
Total des passifs et des capitaux propres	286 600	78 553	80 155	64 042	53 250	95 140	119 812	82 758	550 733	1 411 043
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁴⁾	7 709 \$	8 558 \$	22 634 \$	17 905 \$	19 784 \$	47 035 \$	150 573 \$	11 571 \$	– \$	285 769 \$
Garanties et lettres de crédit ⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	49 112	49 112
Obligations d'impartition ⁶⁾	18	35	52	52	52	39	33	24	–	305

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprendent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprendent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprendent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprendent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Principaux risques non financiers

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions s'entendent de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Ils comprennent également le risque que la Banque Scotia ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, qu'elle n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour prévenir et détecter ces manquements ou qu'elle omette de déposer les rapports requis par les organismes de réglementation.

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions sont gérés à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions (le « programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme »). Le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent est responsable du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce qui comprend l'élaboration et l'application de politiques relatives à la conformité et de procédures, l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, ainsi que le maintien d'un programme de formation continue. L'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions est soumise à un examen périodique et à une évaluation indépendante réalisée par le service Audit. Le groupe Conformité globale et LCBA établit les normes pour l'ensemble de l'entreprise en ce qui a trait à l'évaluation des risques que présentent la clientèle en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions.

La Banque réalise annuellement une autoévaluation à l'échelle de la Banque des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions propres à ses unités d'exploitation, ainsi qu'une évaluation des mesures de contrôle instaurées en vue de gérer ces risques. Le processus est dirigé par le Groupe Conformité globale et LCBA, et les résultats sont communiqués aux cadres supérieurs de la Banque. Tous les membres du personnel actifs reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions. La Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connaît la véritable identité des membres de sa clientèle, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires effectifs significatifs.

La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à sa clientèle et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance en continu de sa clientèle, et cette surveillance adaptée en fonction du risque lui permet de détecter et de signaler les transactions et activités douteuses. En outre, elle vérifie que sa clientèle et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut le risque lié aux tiers, le risque de fraude et le risque juridique. Il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers avec lesquels la Banque a conclu un arrangement commercial ou stratégique aux fins de l'impartition, de la fourniture de produits, de la prestation de services ou d'autres avantages. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La gestion du risque d'exploitation s'entend de la discipline à laquelle la Banque s'astreint à l'égard de l'identification, de l'appréciation, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et du signalement systématiques du risque d'exploitation.

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités. Cette stratégie est alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires. Au cadre de gestion du risque d'exploitation s'ajoutent des politiques, des procédures, des normes et des méthodes supplémentaires. Le cadre de gestion du risque d'exploitation, qui est approuvé par le comité de gestion du risque d'exploitation de la Banque, soutient la gouvernance et la gestion de tous les autres risques non financiers et sert à encadrer la gouvernance des programmes, la culture du risque et l'appétence au risque, de même que les éléments clés qui suivent.

Identification et évaluation du risque

L'identification et l'évaluation des risques sont des éléments décisifs d'une gestion efficace du risque d'exploitation. Les risques sont identifiés, classés et évalués. Leur incidence possible est évaluée et communiquée à la direction et au conseil d'administration. La Banque dispose d'outils et de programmes de gestion du risque d'exploitation qui l'aide à identifier et à évaluer les différents risques d'exploitation pour lesquels des méthodes et/ou des normes ont été établies. Les principaux outils sont l'autoévaluation du contrôle des risques, l'analyse de scénarios et l'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.

Mesure du risque

La quantification de l'ampleur et de la portée de l'exposition de la Banque au risque d'exploitation fait partie intégrante de la gestion du risque. La collecte et l'analyse des données relatives aux événements qui constituent un risque d'exploitation et au montant des fonds propres au titre du risque d'exploitation fournissent des informations significatives servant à mesurer le risque d'exploitation. Les données issues de l'analyse de la cause première d'un tel incident et de l'évaluation des contrôles internes constituent des renseignements utiles pour l'évaluation et l'atténuation de l'exposition au risque d'exploitation de la Banque. Les données sur les incidents opérationnels internes et les analyses correspondantes, qui doivent être communiquées en temps opportun et de manière précise et exhaustive, aident la Banque à maintenir une culture du risque rigoureuse, favorisent la transparence et permettent :

- la surveillance de l'exposition au risque et l'évaluation du respect de l'appétence au risque de la Banque;
- l'évaluation de l'efficacité de l'environnement de contrôle opérationnel;
- l'analyse des causes de sorte à recenser les lacunes et les défaillances des contrôles qui peuvent être atténuées afin d'éviter que de tels événements se reproduisent à l'avenir;
- le respect des exigences de l'approche standard de Bâle III pour le calcul du capital lié au risque d'exploitation.

Les fonds propres au titre du risque d'exploitation s'entendent des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne affectés aux réserves pour pertes inattendues imputables au risque d'exploitation et constituées en fonction du risque quantifié. Les fonds propres au titre du

risque d'exploitation constituent une partie du capital de risque détenu par la Banque. Les données relatives aux pertes découlant des événements qui constituent un risque d'exploitation sont regroupées dans le système de gestion du risque d'exploitation de la Banque (OpenPages) et utilisées aux fins de présentation de l'information. Conjuguées aux données de la composante indicateur d'activité (CIA)¹⁾, les données relatives aux pertes découlant des événements qui constituent un risque d'exploitation sont essentielles au calcul du multiplicateur des pertes internes (MPI)²⁾ de la Banque, qui est inclus dans le calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation.

Atténuation et contrôle du risque

Les décisions qui sont prises en réaction à l'occurrence d'un risque d'exploitation incluent notamment l'atténuation, le transfert, l'acceptation ou l'évitement de ce risque. La réponse appropriée est déterminée en fonction de la nature des risques et de leurs répercussions potentielles, compte tenu du Code d'éthique et des seuils d'appétence au risque de la Banque. Les outils de gestion du risque d'exploitation de la Banque permettent d'identifier des problèmes tels que des déficiences dans la conception ou l'efficacité du fonctionnement d'un contrôle. Lorsque des problèmes sont décelés, il est possible soit d'élaborer des plans d'action pour y remédier soit, si cela est indiqué, d'accepter le risque associé à ces problèmes. Les plans d'action sont gérés par des responsables qui veillent à ce que les plans détaillés soient exécutés en temps voulu et de manière efficace. Les contrôles sont répertoriés et appréciés à l'aide des divers outils de gestion du risque d'exploitation. Lorsqu'un contrôle est jugé déficient, une réponse s'impose dans le but d'atténuer le risque résiduel.

Surveillance, analyse et communication du risque

La Banque a instauré des processus pour la surveillance permanente du risque d'exploitation. Ces activités de surveillance permettent de relever les signes avant-coureurs de problèmes qui se profilent pour que la direction puisse y réagir en temps opportun. De plus, ces activités donnent lieu à un examen et à une analyse du profil de risque en fonction de l'appétence au risque ou d'autres indicateurs clés pour déterminer le moment où les risques potentiels se présenteront ou dépasseront les seuils prévus, ou pour déterminer quand il sera temps de passer à l'action ou de leur donner un degré de priorité plus élevé. Les données sur le risque d'exploitation sont recueillies à l'aide de systèmes et servent à l'établissement de rapports. Les rapports produits à partir de ces données facilitent la diffusion des informations portant sur le risque d'exploitation et leur transmission aux parties concernées, y compris le comité de gestion du risque d'exploitation, ainsi que les membres de la haute direction et du conseil d'administration, par le biais du rapport portant sur la gestion des risques de l'entreprise. Ils permettent aux parties prenantes impliquées dans la gestion du risque d'exploitation de disposer de données fiables de manière soutenue et en temps utile pour les aider à prendre des décisions en fonction du risque.

Risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI)

Le risque lié à la cybersécurité s'entend du risque de perte de confidentialité, d'intégrité ou de disponibilité des informations, des données ou des systèmes d'information. Il reflète les répercussions défavorables éventuelles sur l'exploitation de l'organisation (c.-à-d. sa mission, ses fonctions, son image ou sa réputation) et sur ses actifs, sa clientèle et ses autres parties prenantes. Le risque lié aux technologies de l'information s'entend du risque de perte financière, de perturbations ou d'atteinte à la réputation qui pourrait découler d'une défaillance des systèmes informatiques.

Le tableau global des risques liés à la cybersécurité et aux TI continue d'évoluer dans le secteur financier. L'utilisation accrue de canaux de prestation numériques pour offrir des services financiers expose la Banque à divers vecteurs d'attaque. Les institutions financières continuent d'être la cible des auteurs de menaces, comme des individus, des réseaux de crime organisé ou des entités sous l'égide d'États-nations, qui cherchent à voler des données ou de l'argent ou à perturber leurs activités. De tels événements peuvent avoir une incidence défavorable sur l'environnement d'exploitation de la Banque, sa clientèle et d'autres tiers.

Le conseil d'administration approuve le cadre sommaire du risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité des données qui, tout comme le sont ses politiques connexes et d'autres cadres, est axé sur la protection de la Banque et des données de sa clientèle, faisant ainsi en sorte que l'environnement informatique de la Banque soit sécurisé et résilient et qu'il concoure à nos objectifs commerciaux. La Banque continue d'accroître ses capacités en matière de cybersécurité afin de se prémunir contre les éventuelles menaces et d'en réduire au minimum l'incidence sur ses activités.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité donnée ne soit pas exercée conformément aux lois, aux règles, à la réglementation et aux pratiques prescrites applicables (les « exigences réglementaires »), ainsi qu'aux politiques et procédures internes pertinentes relatives à la conformité et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, la clientèle, les investisseurs, les membres du personnel et les autres parties prenantes. Le risque de conformité englobe notamment le risque de conformité réglementaire, le risque d'inconduite et le risque d'atteinte à la vie privée.

Risque de conformité réglementaire : risque que les activités commerciales ne puissent être menées en conformité avec toutes les exigences réglementaires applicables partout où la Banque exerce ses activités.

Risque d'inconduite : ensemble des risques découlant des actions ou des comportements des membres de la direction, du conseil d'administration et du personnel de la Banque, ou de la conduite des activités de la Banque (directement ou indirectement), qui sont contraires aux valeurs ou aux principes déontologiques de la Banque et qui ont, ou qui pourraient avoir, une incidence défavorable sur la Banque, sur la clientèle ou le personnel de la Banque ou sur l'intégrité des marchés des capitaux où la Banque exerce ses activités.

Risque d'atteinte à la vie privée : risque découlant des manquements aux lois, règlements, normes et attentes réglementaires en matière de protection de la vie privée; aux normes éthiques ou opérationnelles énoncées dans le Code d'éthique de la Banque Scotia (notre « Code ») ou d'autres politiques, procédures, manuels et lignes directrices de la Banque; ou à la responsabilité des membres du personnel de traiter avec respect les informations personnelles identifiables de la clientèle, du personnel et des autres parties prenantes de la Banque.

Le conseil d'administration de la Banque approuve le cadre sommaire du risque de conformité, lequel fournit un aperçu des composantes clés de la gouvernance, des principales responsabilités et des programmes clés qui aident la Banque à gérer efficacement ce risque dans le cadre de son programme de conformité. La Banque est tenue de se conformer aux exigences de la *Ligne directrice E-13* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) au sujet de la gestion du risque de non-conformité à la réglementation. À la Banque, la gestion de ce risque passe par le cadre de gestion de la conformité, dont l'objectif principal est de fournir l'assurance que les activités commerciales de celle-ci sont menées en conformité avec toutes les réglementations applicables dans les pays où la Banque exerce ses activités et dans le respect de l'appétence au risque de la Banque.

¹⁾ La composante indicateur d'activité (CIA) est calculée en multipliant l'indicateur d'activité par un ensemble de coefficients marginaux fondés sur la réglementation. L'indicateur d'activité est une approximation du risque d'exploitation fondée sur les données tirées des états financiers.

²⁾ Le multiplicateur des pertes internes (MPI) est un facteur scalaire fondé sur la moyenne des pertes historiques d'une institution ainsi que sur la CIA.

Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques liés aux facteurs ESG s'entendent de la possibilité que des événements ou des conditions d'ordre environnemental (y compris les risques climatiques), social ou de gouvernance entraînent des répercussions défavorables concrètes ou abstraites pour la Banque.

La Banque considère que le risque environnemental s'entend des éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler des changements climatiques ou de la perte d'un environnement naturel ou de biodiversité, comme les terres, l'eau, les végétaux, les ressources naturelles, les écosystèmes et l'atmosphère, ou des dommages qui pourraient leur être causés. Les risques physiques et de transition associés aux changements climatiques sont une composante du risque environnemental.

Le risque social s'entend du risque d'éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler d'une mauvaise gestion des considérations sociales pouvant entraîner des conséquences néfastes, réelles ou perçues, sur les gens et les collectivités. Les considérations sociales peuvent comprendre, notamment, les droits de la personne (y compris la traite des personnes et l'esclavage moderne); les droits des peuples autochtones; les normes du travail et les conditions de travail; la diversité, l'équité et l'inclusion; l'accessibilité; la santé et la sécurité communautaires; les groupes défavorisés et vulnérables; la propriété et l'héritage culturels; ainsi que l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire.

La gouvernance fait référence aux mécanismes de surveillance et à la façon dont la Banque est régie. Elle englobe les politiques et processus de la Banque, la façon dont les décisions sont prises et la façon dont la Banque prend en compte les différents intérêts de ses nombreuses parties prenantes et les relations avec celles-ci, notamment ses actionnaires, sa clientèle, son personnel, les organismes de réglementation et la collectivité en général. Le risque de gouvernance fait référence aux éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler de mécanismes de gouvernance et de contrôles insuffisants ou inefficaces.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Le conseil d'administration et ses comités voient à ce que la prise de risques ESG s'inscrive dans le cadre des stratégies et de l'appétence au risque de la Banque. Ils approuvent également les politiques, cadres et limites clés liés au risque. Les comités du conseil qui assurent une surveillance constante sont les suivants :

- *Comité d'évaluation des risques* – Le comité est responsable de la surveillance des risques ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques. Il examine et approuve périodiquement les politiques, les cadres et les limites clés liés à la gestion du risque de la Banque afin de s'assurer que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque.
- *Comité de gouvernance* – Le comité évalue la performance de la Banque sur le plan environnemental et social et apprécie les pratiques exemplaires en matière d'informations à fournir sur les facteurs ESG, il examine les sujets ESG actuels et nouveaux, il se penche sur leur incidence possible sur la stratégie de la Banque et il examine le rapport ESG annuel de la Banque. De plus, il assure une fonction de conseil dans le cadre de l'évaluation continue de l'approche de la Banque en matière de gouvernance et il formule des recommandations sur les politiques, notamment sur des sujets comme les droits de la personne.
- *Comité d'audit et de révision* – Le comité vérifie l'information financière relative aux changements climatiques fournie dans les rapports financiers de la Banque, il établit des normes de conduite en matière de comportement éthique et supervise la gestion du risque d'inconduite ainsi que la protection des consommateurs.
- *Comité du capital humain et de la rémunération* – Le comité supervise les stratégies relatives au capital humain et à la rémunération pour ce qui concerne la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé, la sécurité et le bien-être du personnel ainsi que d'autres politiques et pratiques en matière d'ESG.

Rôle de la direction

Le conseil d'administration est appuyé par le président et chef de la direction et le chef, Gestion du risque. Le chef, Gestion du risque a délégué son autorité en matière de surveillance des risques ESG au comité de gestion du risque d'exploitation. Le comité de gestion du risque d'exploitation effectue une surveillance opérante et un examen critique de la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux faite par la Banque. Il s'occupe notamment du suivi du profil des risques ESG, en plus d'examiner et d'approuver les cadres, politiques, déclarations d'appétence au risque et limites pertinents se rapportant aux risques ESG.

La Banque surveille activement l'évolution des exigences politiques et législatives en engageant un dialogue soutenu avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia rencontre régulièrement diverses parties prenantes externes, y compris des associations sectorielles, pour discuter du rôle que peuvent jouer les banques en ce qui a trait aux enjeux ESG et pour partager les pratiques exemplaires.

Gestion du risque

L'approche de la Banque en matière de gestion efficace des risques ESG est régie par son cadre de gestion des risques ESG et est conforme au cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque. Le cadre de gestion des risques ESG décrit les principes directeurs, les éléments du programme, ainsi que les rôles et responsabilités relatifs à la gestion des risques ESG par la Banque, et il établit les exigences minimales pour l'intégration des considérations relatives aux risques ESG dans les processus décisionnels touchant les autres types de risques ainsi que les stratégies, activités et opérations internes de la Banque. La Banque a recours à ce cadre pour la guider alors qu'elle continue de rehausser ses capacités à gérer les risques ESG en conformité avec les exigences réglementaires, les normes sectorielles, les pratiques exemplaires et l'appétence au risque.

Le cadre de gestion des risques ESG est soutenu par des politiques, des processus et des lignes directrices supplémentaires qui ont été conçus afin d'aider à atténuer les risques ESG ou à promouvoir des pratiques responsables. Par exemple, la Banque Scotia est l'un des signataires des *Principes de l'Équateur*, ce qui lui permet, en partenariat avec sa clientèle, de cerner, d'évaluer, de gérer et de signaler les risques environnementaux et sociaux et les répercussions attribuables aux projets d'infrastructures à grande échelle et de développement industriel. Nous avons également mis en place des politiques relatives à nos activités de financement de projets pétroliers et gaziers dans le cercle polaire arctique, de projets liés à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité dans des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et dans des zones humides d'importance internationale, ainsi que de projets de lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal d'espèces sauvages. Notre approche en ce qui a trait au respect et à la promotion des droits de la personne est énoncée dans le *Code d'éthique de la Banque Scotia* et dans la *Déclaration des droits de la personne mondiale*.

La Banque a pris, à l'échelle de son entreprise, divers engagements afin de faire face aux risques et aux possibilités liés au climat à court, à moyen et à long termes. La Banque Scotia est membre de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA), renforçant ainsi son engagement à jouer un rôle de premier ordre dans le financement de la transition climatique dans le but d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. En tant que membre de la NZBA, nous nous sommes engagés à fixer et à divulguer des cibles provisoires de réduction des émissions pour certains secteurs à fortes émissions. Par ailleurs, la Banque s'est engagée à mobiliser, d'ici 2030, 350 milliards de dollars en financement lié aux enjeux climatiques afin de soutenir les stratégies en matière de changements climatiques et les autres objectifs environnementaux de sa clientèle. Notre cadre de financement des projets liés aux changements climatiques décrit les services et produits financiers que nous offrons à l'appui de ces objectifs. Des informations supplémentaires sur l'approche de la Banque en matière de stratégie et de gestion du risque lié au climat seront fournies dans notre *Rapport sur le climat 2024*.

Risque lié aux données

Le risque lié aux données s'entend du risque d'exposition aux effets néfastes sur le plan financier et non financier (par exemple, les pertes de revenus, le risque de réputation, le risque réglementaire, les décisions de gestion inopportunes) causés par une mauvaise gestion, une incompréhension ou une mauvaise utilisation des actifs informationnels de la Banque. Ce risque peut découler de données de mauvaise qualité, d'une gestion ou d'une architecture des données inadéquates ou, encore, d'une utilisation des données contraire à l'éthique.

Le cadre de gestion du risque lié aux données définit les principes directeurs généraux applicables à la gestion du risque lié aux données et établit la structure de gouvernance du programme de gestion du risque lié aux données pour l'ensemble des activités de la Banque, tout en tenant compte de l'aspect collaboratif de la gestion et de la surveillance du risque lié aux données. La politique sur la gestion du risque lié aux données catégorise et explique les risques liés aux données, et elle définit le modèle d'interaction ainsi que les rôles et les responsabilités des principaux acteurs qui sont impliqués dans la gestion du risque lié aux données à l'échelle de la Banque.

Risque lié aux modèles

Le risque lié aux modèles s'entend du risque que la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'utilisation d'un modèle aient des conséquences financières néfastes (p. ex., fonds propres, pertes ou revenus) ou portent atteinte à la réputation de l'entreprise. Ce risque peut notamment découler de spécifications inadéquates, de mauvaises estimations des paramètres, d'hypothèses biaisées, de calculs mathématiques inexacts, de données inexacts, inappropriées ou incomplètes, d'une utilisation incorrecte, irrégulière ou non voulue et d'une surveillance ou de contrôles insuffisants.

Le cadre de gestion du risque lié aux modèles définit l'approche de la Banque en ce qui concerne la gouvernance et la supervision efficaces du risque lié aux modèles, en conformité avec les politiques et processus établis dans la politique de la Banque sur la gestion du risque lié aux modèles, laquelle présente les principes, politiques et procédés généraux qui constituent le cadre de gestion du risque lié aux modèles. Tous les modèles, peu importe qu'ils aient été créés par la Banque ou qu'ils proviennent d'un fournisseur, qui satisfont à la définition d'un modèle selon la Banque sont visés par cette politique. De plus, la politique sur la gestion du risque lié aux modèles établit clairement les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes du processus de gestion du risque lié aux modèles.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative ou qu'une perception négative des parties prenantes à l'égard des pratiques commerciales ou des relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La Banque a une politique portant sur le risque de réputation d'entreprise, ainsi que d'autres politiques et procédures pour gérer le risque d'inadéquation, le risque de réputation et le risque juridique liés aux diverses transactions, relations ou autres activités de la Banque. Le risque de réputation est géré et contrôlé au moyen du Code d'éthique de la Banque Scotia, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. Il incombe à l'ensemble des membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque Scotia et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Les activités des services Affaires juridiques, Affaires fiscales mondiales, Secrétariat général, Communications mondiales, Conformité globale et LCBA et Gestion du risque global ainsi que du comité de gestion du risque de réputation sont plus particulièrement axées sur la gestion du risque de réputation.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inappropriés, mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou que les stratégies soient exécutées de manière inefficace.

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la surveillance du risque stratégique, en veillant au suivi d'un processus de planification stratégique rigoureux et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque. Les changements apportés à notre stratégie d'affaires peuvent se répercuter sur notre appétence au risque et, de ce fait, le rapport annuel sur la stratégie à l'intention du conseil d'administration tient compte des liens entre le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et la façon dont les fonctions générales appuient les secteurs d'activité dans l'exécution de leurs plans stratégiques. Le conseil d'administration examine ces documents, ainsi que d'autres présentations stratégiques et financières pertinentes faites par la direction tout au long de l'exercice, afin d'assurer une gouvernance appropriée.

Le groupe responsable de la stratégie d'entreprise gère le processus de planification stratégique, soutenant ainsi la gestion du risque stratégique tout au long du processus de planification en veillant à l'alignement de nos processus de planification des activités, de planification financière, de planification des fonds propres et de planification de notre gestion du risque. Le groupe Gestion du risque global supervise également le risque stratégique en procédant à des examens indépendants tout au long du processus de planification stratégique, en élaborant des cadres de gestion du risque d'entreprise, ainsi qu'en contrôlant et en communiquant de manière indépendante le niveau de risque établi par rapport à nos paramètres d'appétence au risque.

L'élaboration, l'évaluation et l'exécution des plans stratégiques de la Banque sont prises en charge par l'équipe de direction de la Banque, qui participe activement au processus de planification annuelle. Par ailleurs, les chefs des secteurs d'activité et les fonctions générales de l'entreprise détectent, gèrent et évaluent, en continu, les risques internes et externes qui pourraient nuire à la réalisation ou à l'avancement des objectifs stratégiques. Les membres de l'équipe de la haute direction se réunissent régulièrement pour évaluer l'efficacité du plan stratégique de la Banque et se pencher sur les modifications qui s'imposent, le cas échéant.

Contrôles et méthodes comptables

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 136.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le chef de groupe et chef des Affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2024, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers de la Banque sera prévenue ou détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle pouvant donner lieu à des inexactitudes significatives ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2024, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse significative à cet égard. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2024.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur ce contrôle.

Principales méthodes et estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les méthodes comptables significatives suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est estimé en se servant de modèles d'évaluation qui comprennent des données, des hypothèses et des techniques demandant un haut degré de jugement de la part de la direction. Conformément à la méthode des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée au titre des pertes sur créances attendues sur des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non une indication de perte de valeur réelle. La Banque comptabilise une correction de valeur à hauteur du montant des pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir, si le risque de crédit à la date de clôture n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans l'étape 2 et est assujéti à des pertes sur créances attendues sur sa durée de vie. Les actifs financiers qui sont en défaut sont pris en compte à l'étape 3. Comme pour l'étape 2, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers à l'étape 3 tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Les principaux facteurs de variation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances qui sont assujéti à des jugements importants sont les suivants :

- la détermination de paramètres à un moment précis comme la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (ECD) et la perte en cas de défaut (PCD);
- les prévisions de variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et les pondérations probabilistes des scénarios;
- l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où, du point de vue de la Banque, les directives réglementaires actuelles, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du compte de correction de valeur comptabilisé.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (PD), à l'exposition en cas de défaut (ECD) et à la perte en cas de défaut (PCD) utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur l'historique des défauts et des pertes et sur les facteurs macroéconomiques qui sont étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Scénarios macroéconomiques prospectifs

La Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives à titre de données d'entrée pour ses modèles de pertes sur créances attendues et son compte de correction de valeur connexe. Ces données d'entrée comprennent notamment le PIB réel, les taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Le compte de correction de valeur est déterminé au moyen de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des projections et des prévisions objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles internes et externes dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. Études économiques de la Banque Scotia élabore également un éventail représentatif de scénarios de prévision possibles de remplacement. En particulier, le processus nécessite de mettre au point trois scénarios économiques additionnels auxquels des probabilités relatives sont attribuées. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

Augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit d'un actif financier depuis sa création prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs prospectifs. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles.

Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit est appréciée en fonction de seuils par produits qui tiennent compte de la variation de la PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Pour les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers, la Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI). Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier et le modèle d'affaires au terme duquel il est détenu déterminent ce classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de leur création.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres techniques d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction pose des jugements importants dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent un recours important à des données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à assurer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois l'an, le groupe Gestion du risque global réalise des évaluations indépendantes des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés de gré à gré, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Une fonction de gestion du risque lié aux modèles de deuxième ligne indépendante faisant partie du groupe Gestion du risque global supervise la validation initiale, l'approbation, la validation continue et la surveillance de la performance des modèles d'évaluation de la juste valeur. L'élaboration des modèles et les processus de validation sont régis par la politique de gestion du risque lié aux modèles de la Banque.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-valeur pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-valeur à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves peuvent comprendre des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, des paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides. La méthode de calcul des réserves pour moins-valeur est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers totalisaient 81 millions de dollars au 31 octobre 2024 (2023 – 153 millions de dollars), compte tenu de toute radiation. La variation d'un exercice à l'autre découle principalement du resserrement des écarts de crédit de contrepartie au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2024, un ajustement net d'évaluation du financement représentant l'excédent de l'ajustement des bénéfices de capitalisation sur l'ajustement du coût de financement de 165 millions de dollars (2023 – 271 millions de dollars) avant impôt a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où la Banque exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle des autorités fiscales ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture. Il est possible que des passifs et des charges d'impôt additionnels soient inscrits dans l'avenir, selon l'approbation des positions fiscales de la Banque par les autorités fiscales compétentes dans les territoires où celle-ci mène des activités.

La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements hors bilan » à la page 68.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements que la Banque obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres participations qu'elle détient dans l'entité émettrice. L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle. En 2024, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 16 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan, la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Dans le cadre des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devraient bénéficier de l'acquisition en cause. Le goodwill n'est pas amorti; il fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. À chaque date de clôture, le goodwill est soumis à un test de dépréciation pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Chaque UGT à laquelle un goodwill est attribué aux fins des tests de dépréciation reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital du siège social qui n'est pas directement attribuable est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie (la « JVDCS ») et la valeur d'utilité. Si la JVDCS ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La JVDCS s'entend du prix qui serait reçu pour la vente de l'UGT lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, moins les coûts de sortie, à la date d'évaluation. La Banque détermine la JVDCS au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle. Ces calculs sont corroborés par les multiples de valorisation et les cours des actions des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

La valeur d'utilité s'entend de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut faire preuve de jugement dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, du taux de croissance final et du taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les budgets et les plans approuvés par la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, des conditions macroéconomiques, des prévisions de résultats et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme dans les pays concernés, tandis que le taux d'actualisation est fondé sur le coût du capital.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus en date du 31 juillet 2024 et ce test n'a révélé aucune perte de valeur. En date du 31 octobre 2024, aucun changement important n'avait été apporté à cette évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 19 afférente aux états financiers consolidés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur la durée d'utilité estimative de l'immobilisation et sont soumises à un test de dépréciation uniquement lorsque des événements et des circonstances laissent entrevoir une dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (JVDCS) et de la valeur d'utilité. Si la JVDCS ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie, lequel tient compte d'hypothèses clés comme les projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, le taux de croissance final et le taux d'actualisation applicable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est reprise seulement si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable de l'immobilisation ont été modifiées. Une reprise de perte de valeur reflète une augmentation du potentiel de service estimé d'un actif, résultant soit de son utilisation, soit de sa vente, et ne découle pas uniquement du passage du temps. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est tributaire, dans une mesure importante, du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus au 31 juillet 2024 et aucune perte de valeur n'a été relevée. En date du 31 octobre 2024, aucun changement important n'avait été apporté à cette évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et déterminée, se reporter à la note 19 afférente aux états financiers consolidés.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ce qui a lieu lorsque l'emprunteur effectue le remboursement ou lorsque les modalités de l'actif sont modifiées de façon substantielle. Les actifs sont également décomptabilisés lorsque la Banque transfère les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

La direction doit exercer son jugement pour déterminer si un changement aux modalités contractuelles d'un actif financier est substantiel. En ce qui a trait aux prêts, cela comprend la nature du changement et l'ampleur des changements aux modalités contractuelles, y compris le taux d'intérêt, le montant autorisé et la durée.

La direction doit également exercer son jugement pour déterminer, sur la base de circonstances et de faits particuliers, si la Banque a conservé ou transféré essentiellement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci.

La plupart des actifs transférés aux termes de mises en pension, de prêts de titres, d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés au Canada et d'opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit ne remplissent pas les conditions nécessaires à la décomptabilisation. La Banque continue de présenter les actifs transférés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

De plus amples informations sur la décomptabilisation des actifs financiers sont présentées à la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer de manière importante du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement importante, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence significative sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'actions en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes totalisant 176 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotisation a été entendue par la Cour constitutionnelle du Pérou en juin 2023, et une décision en faveur du gouvernement péruvien a été rendue en mai 2024. Par conséquent, la Banque a versé un montant de 34 millions de dollars correspondant au principal et aux intérêts connexes calculés selon un taux raisonnable, et ce montant a été inscrit dans les Charges autres que d'intérêts – Autres. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus en situation de défaut pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts en situation de défaut, et en lien avec le traitement de Scotiabank Peru par la Cour constitutionnelle du Pérou, la Banque a déposé en octobre 2022 une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (l'« ICSID »), conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. En mai 2024, le tribunal de l'ICSID a rendu une décision qui a réduit la portée de l'action en justice, qui est actuellement en instance d'arbitrage. Par suite de ces faits nouveaux, la Banque a inscrit une provision pour frais juridiques de 142 millions de dollars dans les Autres passifs – Provisions, ce qui correspond au montant visé par la procédure d'arbitrage. La Banque a l'intention de continuer à défendre vigoureusement sa position.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2026

IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – modifications

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7), qui porte sur le suivi après mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les modifications proposent une méthode de décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement lorsque certaines conditions sont remplies. Les modifications clarifient l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels tirés d'actifs financiers selon des événements éventuels, comme les taux d'intérêt liés aux cibles en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »), le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et les instruments liés par contrat. Les modifications proposent de nouvelles obligations d'information visant les instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements qui ne sont pas directement liés à des changements dans les risques se rattachant à un prêt de base, par exemple certains prêts assujettis à des cibles en matière de facteurs ESG. En outre, les modifications apportent des changements à certaines obligations d'information à l'égard des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications entrent en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Banque est tenue d'appliquer les modifications rétrospectivement, mais elle n'est pas tenue de retraiter les informations relatives à des périodes antérieures. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces modifications.

En vigueur au 1^{er} novembre 2027

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale afin de s'assurer que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et que leur incidence sur les activités est réduite au minimum. Un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque est présenté ci-dessous.

Projet de révision de la ligne directrice E-23 portant sur la gestion du risque de modélisation

La ligne directrice E-23, qui est fondée sur des principes, énonce les attentes du BSIF au chapitre de la gestion du risque de modélisation (« GRM ») à l'échelle organisationnelle. Elle s'applique à l'ensemble des institutions financières fédérales, y compris les régimes de retraite privés, les sociétés d'assurance et les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi qu'à tous les modèles, qu'ils nécessitent ou non une approbation réglementaire officielle. Le BSIF s'attend à ce que le risque de modélisation soit géré selon une approche fondée sur le risque, à l'échelle organisationnelle. La période de consultation est terminée et la version définitive devrait être publiée au cours de l'été 2025. La Banque assure le suivi de ce fait nouveau en matière de réglementation.

Ligne directrice B-15 du BSIF : Gestion des risques climatiques

La ligne directrice B-15 : *Gestion des risques climatiques* du BSIF est entrée en vigueur le 31 octobre 2024. Cette ligne directrice vise à simplifier les informations à fournir relativement aux changements climatiques et favorise la transparence en matière de risques climatiques. Le BSIF a également produit de nouveaux relevés relatifs aux risques climatiques pour recueillir auprès des IFF des données normalisées sur les émissions et les expositions. Ces relevés sont attendus pour décembre 2024.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La publication des échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») a cessé le 28 juin 2024. La Banque a modifié avec succès la totalité des contrats faisant référence au CDOR et aux acceptations bancaires pour les assortir de taux de rechange, par exemple le taux des opérations de pension à un jour en dollars canadiens (« Canadian Overnight Repo Rate Average » ou « CORRA ») ou le taux préférentiel.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 12 août 2024, le ministère des Finances a publié un projet de loi portant sur l'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital pour le faire passer de 50 % à 66,7 % en ce qui a trait aux gains ou aux pertes réalisés après le 24 juin 2024.

Un avis de motion de voies et moyens en vue a été déposé le 23 septembre 2024 afin d'adopter le projet de loi visant l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital. On s'attend à ce que cette mesure soit incluse dans un projet de loi futur et son incidence n'est pas significative pour la Banque.

Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles. En juin 2024, le Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* dans le cadre du projet de loi C-69. Au cours de l'exercice, certains autres pays ont également adopté leur propre loi de l'impôt minimum mondial, introduisant un impôt complémentaire minimum national. Ces lois s'appliqueront à la Banque à compter de l'exercice 2025.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

La Banque a effectué une évaluation de l'incidence éventuelle de l'impôt minimum mondial sur ses activités et elle continue d'assurer le suivi des lois pertinentes ainsi que des lignes directrices disponibles quand elles sont publiées dans les différents territoires. L'impôt minimum mondial devrait s'appliquer au bénéfice gagné dans certains territoires, notamment les Bahamas, la Barbade, les îles Caïmans et l'Irlande. Selon cette évaluation préliminaire, la Banque prévoit une hausse d'environ 1 % de son taux d'imposition effectif pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2025.

Projet de ligne directrice E-21 révisée du BSIF : Gestion du risque opérationnel

Le 22 août 2024, le BSIF a publié la version définitive révisée de sa ligne directrice E-21, *Résilience opérationnelle et gestion du risque opérationnel* (la « ligne directrice E-21 »). Cette ligne directrice définit les attentes du BSIF visant à aider les institutions financières à se préparer à des perturbations graves, par exemple les échecs du contrôle interne, les pandémies et les problèmes technologiques. Les attentes énoncées dans cette ligne directrice peuvent être mises en œuvre progressivement, en vue d'une adhésion complète d'ici le 1^{er} septembre 2026. La Banque élabore un plan pluriannuel à l'égard de ce fait nouveau en matière de réglementation.

Loi québécoise sur la protection du consommateur

Le 12 septembre 2024, le gouvernement du Québec a déposé le *Projet de loi 72, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit* (le « projet de loi 72 »). Le projet de loi 72 modifie la *Loi québécoise sur la protection du consommateur* et offre de nouvelles protections aux consommateurs, y compris à l'égard de l'utilisation non autorisée d'un compte de dépôt ou de la fraude. La Banque évalue actuellement l'application du projet de loi 72.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

T60 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024	2023
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	25 \$	23 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	29	32
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	2
Total	56 \$	57 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 27, *Paiements fondés sur des actions*, pour en savoir davantage sur ces régimes.

T61 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2024	2023
Prêts	10 \$	13 \$
Dépôts	5	6

Au 31 octobre 2024, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 267 millions de dollars (31 octobre 2023 – 266 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 199 millions de dollars (31 octobre 2023 – 165 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T62 Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)

	2024	2023
Bénéfice net (perte nette)	(15)\$	(22)\$
Prêts	209	209
Dépôts	253	277
Garanties et engagements	46	55

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 6,0 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,2 milliards de dollars) qui correspondent à une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 6,7 millions de dollars (31 octobre 2023 – 6,9 millions de dollars).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit et de révision (CAR) en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue de la politique sur les parties liées et des transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence significative sur la Banque et l'assurance de la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques*. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans la norme comptable internationale 24, *Information relative aux parties liées*. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports qui attestent sa conformité quant à la politique qu'elle a établie.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisation et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les banques*.

Données supplémentaires

Renseignements par secteurs géographiques

T63 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour l'exercice (en millions de dollars)	2024 ¹⁾									2023 ¹⁾								
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	8 933 \$	870 \$	2 397 \$	1 425 \$	2 020 \$	690 \$	1 849 \$	1 068 \$	19 252 \$	8 535 \$	1 019 \$	2 168 \$	1 320 \$	1 830 \$	564 \$	1 743 \$	1 083 \$	18 262 \$
Revenus autres que d'intérêts	8 535	1 588	996	530	433	479	1 180	677	14 418	8 597	1 351	865	451	593	418	1 126	551	13 952
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 701	28	380	501	626	561	150	104	4 051	1 492	59	270	404	604	392	123	78	3 422
Charges autres que d'intérêts	11 198	1 383	1 610	741	969	723	1 440	1 631	19 695	10 982	1 246	1 488	727	1 014	661	1 427	1 576	19 121
Charge d'impôt sur le résultat	951	182	337	170	156	(33)	306	(37)	2 032	1 041	276	312	162	135	(21)	300	16	2 221
Bénéfice net	3 618	865	1 066	543	702	(82)	1 133	47	7 892	3 617	789	963	478	670	(50)	1 019	(36)	7 450
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	24	3	42	(50)	115	-	134	(3)	-	22	1	18	(34)	108	-	112
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 618 \$	865 \$	1 042 \$	540 \$	660 \$	(32)\$	1 018 \$	47 \$	7 758 \$	3 620 \$	789 \$	941 \$	477 \$	652 \$	(16)\$	911 \$	(36)\$	7 338 \$
Ajustements ²⁾	708	-	-	2	18	-	3	2	733	876	-	-	5	20	-	4	5	910
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque ²⁾	4 326 \$	865 \$	1 042 \$	542 \$	678 \$	(32)\$	1 021 \$	49 \$	8 491 \$	4 496 \$	789 \$	941 \$	482 \$	672 \$	(16)\$	915 \$	(31)\$	8 248 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

T64 Prêts et acceptations par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2024	2023
Canada		
Provinces de l'Atlantique	24,9 \$	24,8 \$
Québec	44,2	41,5
Ontario	281,9	278,4
Manitoba et Saskatchewan	21,0	20,1
Alberta	55,9	55,2
Colombie-Britannique	95,5	92,7
	523,4	512,7
États-Unis	59,3	65,8
Mexique	44,2	46,1
Pérou	21,0	22,6
Chili	49,2	52,6
Colombie	11,3	12,8
Autres pays		
Amérique latine	14,0	16,1
Europe	10,5	10,9
Antilles et Amérique centrale	25,9	24,5
Asie et autres	8,7	11,8
	59,1	63,3
	767,5 \$	775,9 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total	(6,5)	(6,5)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	761,0 \$	769,4 \$

T65 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2024	2023
Canada	2 158 \$	1 564 \$
États-Unis	109	-
Mexique	1 343	1 183
Pérou	715	691
Chili	1 249	1 098
Colombie	322	356
Autres pays	843	834
Total	6 739 \$	5 726 \$

T66 Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Canada	1 571 \$	949 \$
États-Unis	24	14
Mexique	404	315
Pérou	554	393
Chili	592	479
Colombie	532	349
Autres pays	253	224
Total	3 930 \$	2 723 \$

Risque de crédit**T67 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs**

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2024	2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	350,9 \$	344,2 \$
Prêts personnels	106,4	104,2
Prêts sur cartes de crédit	17,4	17,1
Prêts personnels	474,7 \$	465,5 \$
Services financiers		
Non bancaires	29,7 \$	29,9 \$
Bancaires ¹⁾	0,9	0,8
Commerce de gros et de détail	29,9	34,3
Immobilier et entrepreneurs	66,0	67,4
Énergie	7,1	9,1
Transport	9,7	9,7
Automobile	17,6	18,9
Agriculture	17,0	17,6
Hébergement et loisirs	3,8	3,7
Exploitation minière	6,4	6,6
Métaux	2,2	2,3
Services publics	25,0	29,5
Soins de santé	7,9	8,2
Technologies et médias	21,7	25,1
Produits chimiques	1,9	2,3
Aliments et boissons	10,8	11,8
Produits forestiers	2,8	2,9
Autres ²⁾	25,2	23,8
Emprunteurs souverains ³⁾	7,2	6,5
Prêts aux entreprises et administrations publiques	292,8 \$	310,4 \$
	767,5 \$	775,9 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	(6,5)	(6,5)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	761,0 \$	769,4 \$

1) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.

2) Le poste « Autres » comprend 7,9 \$ au titre de la gestion de patrimoine, 3,5 \$ au titre des services et 1,7 \$ au titre des produits de financement (2023 – 7,2 \$, 3,4 \$ et 1,8 \$, respectivement).

3) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T68 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2024	2023
Engagements de crédit ¹⁾	272,8 \$	284,0 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	63,0	48,4
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	60,3	57,7
Total	396,1 \$	390,1 \$

1) Compte tenu des facilités de liquidité et compte non tenu des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T69 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Montant brut des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 726 \$	4 786 \$
Ajouts nets		
Nouveaux ajouts	9 495	7 067
Connexes à l'acquisition	-	-
Déclassements	(2 394)	(1 940)
Paiements	(1 744)	(1 406)
Ventes	(79)	(49)
	5 278	3 672
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	(100)	(97)
Prêts personnels	(2 145)	(1 417)
Prêts sur cartes de crédit	(1 356)	(1 113)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(484)	(355)
	(4 085)	(2 982)
Change et autres	(180)	250
Solde à la clôture de l'exercice	6 739 \$	5 726 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 881 \$	1 635 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 930	2 723
Radiations	(4 085)	(2 982)
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	24	31
Prêts personnels	288	237
Prêts sur cartes de crédit	190	197
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	60	65
	562	530
Change et autres	(234)	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	2 054 \$	1 881 \$
Montant net des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 845 \$	3 151 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	1 013	940
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés	(173)	(246)
Solde à la clôture de l'exercice	4 685 \$	3 845 \$

T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Nouvelles dotations	4 591 \$	3 357 \$
Reprises	(99)	(104)
Recouvrements	(562)	(530)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers dépréciés	3 930	2 723
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers productifs	121	699
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 051 \$	3 422 \$

T71 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	250 \$	156 \$
Prêts personnels	1 885	1 266
Prêts sur cartes de crédit	1 165	908
Prêts personnels	3 300	2 330
Services financiers		
Non bancaires	34	70
Bancaires	-	-
Commerce de gros et de détail	137	72
Immobilier et construction	108	118
Énergie	-	(2)
Transport	87	(2)
Automobile	6	5
Agriculture	73	50
Hébergement et loisirs	2	4
Exploitation minière	-	(9)
Métaux	9	17
Services publics	-	(4)
Soins de santé	22	5
Technologies et médias	32	7
Produits chimiques	6	15
Aliments et boissons	69	22
Produits forestiers	9	3
Autres	35	21
Emprunteurs souverains	1	1
Entreprises et administrations publiques	630	393
Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés	3 930 \$	2 723 \$

T72 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024			2023		
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 372 \$	645 \$	1 727 \$	1 864 \$	498 \$	1 366 \$
Prêts personnels	1 117	621	496	1 176	664	512
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts personnels	3 489 \$	1 266 \$	2 223 \$	3 040 \$	1 162 \$	1 878 \$
Services financiers						
Non bancaires	141	57	84	118	48	70
Bancaires	-	-	-	-	-	-
Commerce de gros et de détail	487	189	298	456	202	254
Immobilier et construction	768	147	621	773	150	623
Énergie	30	5	25	33	7	26
Transport	351	75	276	82	29	53
Automobile	33	9	24	27	9	18
Agriculture	338	82	256	272	73	199
Hébergement et loisirs	71	7	64	95	14	81
Exploitation minière	6	3	3	6	3	3
Métaux	53	19	34	57	21	36
Services publics	1	1	-	4	2	2
Soins de santé	56	16	40	68	18	50
Technologies et médias	133	32	101	27	12	15
Produits chimiques	81	20	61	82	16	66
Aliments et boissons	198	49	149	133	42	91
Produits forestiers	81	14	67	80	11	69
Autres	172	61	111	135	59	76
Emprunteurs souverains	250	2	248	238	3	235
Entreprises et administrations publiques	3 250 \$	788 \$	2 462 \$	2 686 \$	719 \$	1 967 \$
Total	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$

T73 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques^(1,2)

	2024 ⁽³⁾					2023 ⁽³⁾
	Prêts autres qu'aux particuliers					Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁽⁴⁾	Prêts aux particuliers	Total	
Canada	246 341 \$	45 847 \$	38 143 \$	452 847 \$	783 178 \$	766 005 \$
États-Unis	141 511	35 888	60 802	–	238 201	223 574
Chili	23 926	1 759	3 435	31 059	60 179	66 733
Mexique	32 363	2 476	2 767	20 833	58 439	62 296
Pérou	17 098	1 393	2 547	11 571	32 609	32 467
Colombie	7 224	337	704	6 750	15 015	16 833
Autres pays						
Europe	15 975	5 659	17 142	–	38 776	43 281
Antilles et Amérique centrale	18 010	1 378	1 569	15 213	36 170	33 974
Autres pays d'Amérique latine	14 854	843	887	1 158	17 742	21 672
Autres	18 024	3 431	3 681	–	25 136	31 852
Total	535 326 \$	99 011 \$	131 677 \$	539 431 \$	1 305 445 \$	1 298 687 \$
Au 31 octobre 2023	557 552 \$	103 721 \$	125 367 \$	512 047 \$	1 298 687 \$	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

4) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T74 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI^(1,2)

	2024 ⁽³⁾				2023 ⁽³⁾
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁽⁴⁾	Total	Total
Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	165 202 \$	22 802 \$	72 780 \$	260 784 \$	303 851 \$
De 1 an à 5 ans	197 867	69 298	34 679	301 844	284 999
Plus de 5 ans	48 965	1 351	5 677	55 993	53 428
Total des prêts autres qu'aux particuliers	412 034 \$	93 451 \$	113 136 \$	618 621 \$	642 278 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	61 421 \$	61 808 \$	– \$	123 229 \$	91 138 \$
De 1 an à 5 ans	234 961	–	–	234 961	253 126
Plus de 5 ans	15 540	–	–	15 540	16 457
Crédits renouvelables ⁽⁵⁾	43 035	50 365	–	93 400	83 576
Total des prêts aux particuliers	354 957 \$	112 173 \$	– \$	467 130 \$	444 297 \$
Total	766 991 \$	205 624 \$	113 136 \$	1 085 751 \$	1 086 575 \$
Au 31 octobre 2023	772 162 \$	195 632 \$	118 781 \$	1 086 575 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

4) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

5) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T75 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

	2024 ¹⁾						2023 ¹⁾	
	Approche NI		Approche standard ²⁾		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	204 357 \$	84 846 \$	42 169 \$	40 513 \$	246 526 \$	125 359 \$	272 658 \$	123 447 \$
Engagements non prélevés	75 655	27 684	5 094	4 890	80 749	32 574	87 773	33 263
Autres ⁴⁾	45 740	11 750	2 179	2 123	47 919	13 873	45 992	11 844
	325 752	124 280	49 442	47 526	375 194	171 806	406 423	168 554
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	17 153	4 752	2 760	1 164	19 913	5 916	20 024	5 256
Engagements non prélevés	14 446	6 856	310	90	14 756	6 946	12 888	5 774
Autres ⁴⁾	14 430	3 646	91	41	14 521	3 687	15 284	3 888
	46 029	15 254	3 161	1 295	49 190	16 549	48 196	14 918
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	245 009	7 419	23 878	3 949	268 887	11 368	264 870	8 594
Engagements non prélevés	3 350	464	156	87	3 506	551	3 060	471
Autres ⁴⁾	5 864	460	179	160	6 043	620	4 816	461
	254 223	8 343	24 213	4 196	278 436	12 539	272 746	9 526
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	466 519	97 017	68 807	45 626	535 326	142 643	557 552	137 297
Engagements non prélevés	93 451	35 004	5 560	5 067	99 011	40 071	103 721	39 508
Autres ⁴⁾	66 034	15 856	2 449	2 324	68 483	18 180	66 092	16 193
	626 004 \$	147 877 \$	76 816 \$	53 017 \$	702 820 \$	200 894 \$	727 365 \$	192 998 \$
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	226 623 \$	28 447 \$	62 979 \$	20 120 \$	289 602 \$	48 567 \$	279 021 \$	44 696 \$
	226 623	28 447	62 979	20 120	289 602	48 567	279 021	44 696
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	22 963	4 364	489	171	23 452	4 535	22 652	4 142
Engagements non prélevés	56 809	2 343	104	36	56 913	2 379	51 982	2 062
	79 772	6 707	593	207	80 365	6 914	74 634	6 204
Expositions sur les prêts renouvelables aux particuliers admissibles								
Montants prélevés	17 220	11 653	11 684	7 676	28 904	19 329	28 276	17 955
Engagements non prélevés	50 365	5 400	7 935	4 141	58 300	9 541	50 252	8 445
	67 585	17 053	19 619	11 817	87 204	28 870	78 528	26 400
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	33 666	20 127	42 136	32 414	75 802	52 541	73 686	51 040
Engagements non prélevés/autres	4 999	2 074	1 459	1 104	6 458	3 178	6 178	3 269
	38 665	22 201	43 595	33 518	82 260	55 719	79 864	54 309
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	300 472	64 591	117 288	60 381	417 760	124 972	403 635	117 833
Engagements non prélevés/autres	112 173	9 817	9 498	5 281	121 671	15 098	108 412	13 776
	412 645 \$	74 408 \$	126 786 \$	65 662 \$	539 431 \$	140 070 \$	512 047 \$	131 609 \$
Exposition sur les actifs titrisés								
Dérivés détenus à des fins de transaction	22 206	3 424	15 451	4 367	37 657	7 791	33 047	6 182
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	24 896	5 195	641	606	25 537	5 801	26 228	5 331
	–	–	–	4 631	–	4 631	–	4 703
Total partiel	1 085 751 \$	230 904 \$	219 694 \$	128 283 \$	1 305 445 \$	359 187 \$	1 298 687 \$	340 823 \$
Capitaux propres	–	–	7 751	18 644	7 751	18 644	6 749	16 000
Autres actifs ⁵⁾	–	–	46 798	20 322	46 798	20 322	48 912	21 847
Total du risque de crédit	1 085 751 \$	230 904 \$	274 243 \$	167 249 \$	1 359 994 \$	398 153 \$	1 354 348 \$	378 670 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.

3) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan, compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

5) Les autres actifs incluent les montants liés aux contreparties centrales, compte tenu des déductions de fonds propres.

Revenus et charges

T76 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2024 c. 2023			Augmentation (diminution) Attribuable à la variation en 2023 c. 2022		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	1 064 \$	3 771 \$	4 835 \$	3 293 \$	19 973 \$	23 266 \$
Total des passifs portant intérêt	(301)	4 146	3 845	1 205	21 914	23 119
Variation des revenus d'intérêts nets	1 365 \$	(375)\$	990 \$	2 088 \$	(1 941)\$	147 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	(589)\$	205 \$	(384)\$	(43)\$	2 681 \$	2 638 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	372	(570)	(198)	(97)	1 148	1 051
Titres pris en pension	41	83	124	149	870	1 019
Titres de placement	1 281	1 244	2 525	432	2 473	2 905
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	(262)	1 037	775	393	3 776	4 169
Prêts personnels	197	674	871	450	1 658	2 108
Prêts sur cartes de crédit	244	18	262	396	269	665
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(220)	1 080	860	1 613	7 098	8 711
Total des prêts	(41)	2 809	2 768	2 852	12 801	15 653
Total des actifs productifs	1 064 \$	3 771 \$	4 835 \$	3 293 \$	19 973 \$	23 266 \$
Passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	362 \$	1 418 \$	1 780 \$	312 \$	4 404 \$	4 716 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	(468)	2 447	1 979	793	16 112	16 905
Dépôts d'autres banques	(188)	259	71	31	1 204	1 235
Total des dépôts	(294)	4 124	3 830	1 136	21 720	22 856
Obligations relatives aux titres mis en pension	178	(194)	(16)	62	356	418
Déventures subordonnées	(43)	62	19	56	145	201
Autres passifs portant intérêt	(142)	154	12	(49)	(307)	(356)
Total des passifs portant intérêt	(301)\$	4 146 \$	3 845 \$	1 205 \$	21 914 \$	23 119 \$

T77 Charge d'impôt sur le résultat et autres charges d'impôt

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2024 c. 2023
Impôt sur le résultat			
Charge d'impôt sur le résultat	2 032 \$	2 221 \$	(8,5)%
Autres impôts			
Charges sociales	530	500	6,0
Taxes d'affaires et sur le capital	682	634	7,6
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	482	484	(0,4)
Total des autres impôts	1 694	1 618	4,7
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts²⁾	3 726 \$	3 839 \$	(2,9)%
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	9 924 \$	9 671 \$	2,6 %
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ³⁾	20,5	23,0	(2,5)
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ⁴⁾	32,1	34,0	(1,9)

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Ce montant se compose d'une tranche de 1 953 \$ en impôts canadiens (2023 – 2 188 \$) et de 1 773 \$ en impôts étrangers (2023 – 1 651 \$).

3) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

4) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T78 Actifs sous administration et actifs sous gestion¹⁾

(en milliards de dollars)	2024	2023
Actifs sous administration		
Particuliers		
Courtage au détail	242,9 \$	198,3 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	198,6	180,5
	441,5	378,8
Fonds communs de placement	233,7	201,5
Institutions	96,3	93,3
Total	771,5 \$	673,6 \$
Actifs sous gestion		
Particuliers	100,1 \$	79,8 \$
Fonds communs de placement	217,1	186,2
Institutions	55,8	50,6
Total	373,0 \$	316,6 \$

1) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

T79 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2024	2023
Actifs sous administration		
Solde à l'ouverture de l'exercice	673,6 \$	641,6 \$
Entrées (sorties) nettes	9,7	12,3
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	88,2	19,7
Solde à la clôture de l'exercice	771,5 \$	673,6 \$

1) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2024	2023
Actifs sous gestion		
Solde à l'ouverture de l'exercice	316,6 \$	311,1 \$
Entrées (sorties) nettes	(0,1)	(7,5)
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	56,5	13,0
Solde à la clôture de l'exercice	373,0 \$	316,6 \$

T80 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2024	2023
Services d'audit	39,1 \$	33,0 \$
Services liés à l'audit	1,2	1,0
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	0,4	0,4
Divers services autres que d'audit	1,2	0,9
Honoraires totaux de la Banque et des filiales	41,9 \$	35,3 \$
Fonds communs de placement	3,6	3,2
Total des honoraires	45,5 \$	38,5 \$

Informations trimestrielles choisies

T81 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres et à la clôture des trimestres	2024 ¹⁾				2023 ¹⁾			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	4 923	4 862	4 694	4 773	4 666	4 573	4 460	4 563
Revenus autres que d'intérêts	3 603	3 502	3 653	3 660	3 606	3 494	3 453	3 399
Total des revenus	8 526	8 364	8 347	8 433	8 272	8 067	7 913	7 962
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 030	1 052	1 007	962	1 256	819	709	638
Charges autres que d'intérêts	5 296	4 949	4 711	4 739	5 527	4 559	4 574	4 461
Charge d'impôt sur le résultat	511	451	537	533	135	497	484	1 105
Bénéfice net	1 689	1 912	2 092	2 199	1 354	2 192	2 146	1 758
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 521	1 756	1 943	2 066	1 214	2 067	2 018	1 620
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,23	1,43	1,59	1,70	1,01	1,72	1,69	1,36
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,22	1,41	1,57	1,68	0,99	1,70	1,68	1,35
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	8,3	9,8	11,2	11,8	7,0	12,0	12,2	9,8
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) ³⁾	10,1	11,9	13,8	14,6	8,8	15,0	15,3	12,4
Ratio de productivité (en pourcentage) ²⁾	62,1	59,2	56,4	56,2	66,8	56,5	57,8	56,0
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ³⁾	2,15	2,14	2,17	2,19	2,15	2,10	2,12	2,11
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	63,9	58,3	58,6	67,2	90,3	90,3	63,9	81,4
Actifs détenus à des fins de transaction	129,7	134,0	132,3	126,4	117,9	119,3	114,7	116,3
Prêts	760,8	759,2	753,5	743,9	750,9	752,2	764,1	755,2
Total des actifs	1 412,0	1 402,4	1 399,4	1 392,9	1 411,0	1 396,4	1 373,5	1 374,7
Dépôts	943,8	949,2	942,0	939,8	952,3	957,2	945,5	949,9
Actions ordinaires	73,6	72,7	70,6	70,0	68,7	67,9	69,1	66,1
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8,8	8,8	8,8	8,8	8,1	8,1	8,1	8,1
Actifs sous administration ²⁾	771,5	761,0	738,9	715,9	673,6	690,8	684,2	664,7
Actifs sous gestion ²⁾	373,0	363,9	348,6	339,6	316,6	331,3	329,5	322,4
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ⁴⁾	13,1	13,3	13,2	12,9	13,0	12,7	12,3	11,5
Ratio de T1 (en pourcentage) ⁴⁾	15,0	15,3	15,2	14,8	14,8	14,6	14,1	13,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ⁴⁾	16,7	17,1	17,1	16,7	17,2	16,9	16,2	15,2
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) ⁵⁾	29,7	29,1	28,9	28,9	30,6	30,5	28,3	27,9
Ratio de levier (en pourcentage) ⁶⁾	4,4	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	4,2	4,2
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) ⁵⁾	8,8	8,5	8,4	8,4	8,6	8,7	8,4	8,9
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars) ⁴⁾	464,0	453,7	450,2	451,0	440,0	439,8	451,1	471,5
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁷⁾	131	133	129	132	136	133	131	122
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) ⁸⁾	119	117	117	117	116	114	111	109
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	4 685	4 449	4 399	4 215	3 845	3 667	3 554	3 450
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁹⁾	6 736	6 860	6 768	6 597	6 629	6 094	5 931	5 668
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,88	0,84	0,83	0,80	0,74	0,70	0,67	0,65
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,61	0,58	0,57	0,55	0,50	0,47	0,45	0,44
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{2), 10)}	0,54	0,55	0,54	0,50	0,65	0,42	0,37	0,33
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{2), 10)}	0,55	0,51	0,52	0,49	0,42	0,38	0,33	0,29
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ²⁾	0,51	0,45	0,48	0,42	0,35	0,34	0,29	0,29
Résultats ajustés³⁾								
Total des revenus ajustés (en millions de dollars)	8 526	8 507	8 347	8 433	7 905	8 067	7 913	7 962
Charges autres que d'intérêts ajustées (en millions de dollars)	4 784	4 763	4 693	4 721	4 721	4 539	4 553	4 440
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	2 119	2 191	2 105	2 212	1 643	2 207	2 161	2 352
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,57	1,63	1,58	1,69	1,23	1,72	1,69	1,84
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	10,6	11,3	11,3	11,9	8,7	12,1	12,3	13,4
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté (en pourcentage)	12,8	13,7	13,8	14,6	10,8	15,0	15,3	16,7
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	56,1	56,0	56,2	56,0	59,7	56,3	57,5	55,8
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	71,69	64,47	63,16	62,87	56,15	66,40	67,63	72,03
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 238	1 230	1 223	1 214	1 206	1 199	1 192	1 192
Moyenne (dilué)	1 243	1 235	1 228	1 221	1 211	1 214	1 197	1 199
Clôture du trimestre	1 244	1 237	1 230	1 222	1 214	1 205	1 198	1 192
Dividendes versés par action (en dollars)	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,03	1,03
Rendement de l'action (en pourcentage) ²⁾	6,3	6,6	6,4	7,0	7,0	6,5	6,0	6,1
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	89,2	79,8	77,7	76,8	68,2	80,0	81,0	85,8
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ²⁾	59,14	58,78	57,40	57,26	56,64	56,36	57,63	55,46
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ²⁾	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0	1,2	1,2	1,3
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) ²⁾	12,0	11,3	10,5	10,3	9,7	10,4	10,0	9,9

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 20.

4) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le deuxième et le quatrième trimestres de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le premier trimestre de 2023 sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018).

5) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

6) Depuis le deuxième trimestre de 2023, les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023). Les ratios de levier pour le premier trimestre de 2023 ont été calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (novembre 2018).

7) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

8) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* du BSIF (janvier 2021).

9) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

10) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.

Informations annuelles choisies

T82 Principales informations annuelles

(en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022 ¹⁾
Total des revenus	33 670 \$	32 214 \$	31 416 \$
Bénéfice net attribuable aux :			
Détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 758	7 338	9 916
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	134	112	258
	7 892 \$	7 450 \$	10 174 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,94 \$	5,78 \$	8,05 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,87	5,72	8,02
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)	4,24	4,18	4,06
Total des actifs	1 412 027	1 411 043	1 349 418
Dépôts	943 849	952 333	916 181

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés. Les montants pour l'exercice 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

Statistiques des dix derniers exercices

T83 État consolidé résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ^{1),2)}	2023 ^{1),2)}	2022 ¹⁾	2021 ¹⁾	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾	2018 ¹⁾	2017	2016	2015
Actifs										
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	66 400 \$	91 249 \$	66 438 \$	87 078 \$	77 641 \$	50 429 \$	65 460 \$	65 380 \$	54 786 \$	84 477 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	129 727	117 868	113 154	146 312	117 839	127 488	100 262	98 464	108 561	99 140
Titres pris en pension et titres empruntés	200 543	199 325	175 313	127 739	119 747	131 178	104 018	95 319	92 129	87 312
Titres de placement	152 832	118 237	110 008	75 199	111 389	82 359	78 396	69 269	72 919	43 216
Prêts, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	760 829	750 911	744 987	636 986	603 263	592 483	551 834	504 369	480 164	458 628
Autres ³⁾	101 696	133 453	139 518	111 530	106 587	102 224	98 523	82 472	87 707	83 724
	1 412 027 \$	1 411 043 \$	1 349 418 \$	1 184 844 \$	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$
Passifs										
Dépôts	943 849 \$	952 333 \$	916 181 \$	797 259 \$	750 838 \$	733 390 \$	676 534 \$	625 367 \$	611 877 \$	600 919 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	190 449	160 007	139 025	123 469	137 763	124 083	101 257	95 843	97 083	77 015
Débiteures subordonnées	7 833	9 693	8 469	6 334	7 405	7 252	5 698	5 935	7 633	6 182
Autres ³⁾	185 820	210 439	210 994	184 890	169 957	151 244	147 324	126 503	121 852	118 902
	1 327 951	1 332 472	1 274 669	1 111 952	1 065 963	1 015 969	930 813	853 648	838 445	803 018
Actions ordinaires	73 590	68 767	65 150	64 750	62 819	63 638	61 044	55 454	52 657	49 085
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8 779	8 075	8 075	6 052	5 308	3 884	4 184	4 579	3 594	2 934
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 707	1 729	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452	1 592	1 570	1 460
Total des capitaux propres	84 076	78 571	74 749	72 892	70 503	70 192	67 680	61 625	57 821	53 479
	1 412 027 \$	1 411 043 \$	1 349 418 \$	1 184 844 \$	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2024 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés. Les montants pour les exercices 2015 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

3) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2024 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T84 État consolidé résumé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus										
Revenus d'intérêts nets ^{2),3)}	19 252 \$	18 262 \$	18 115 \$	16 961 \$	17 320 \$	17 177 \$	16 191 \$	15 035 \$	14 292 \$	13 092 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{2),4)}	14 418	13 952	13 301	14 291	14 016	13 857	12 584	12 120	12 058	10 957
Total des revenus	33 670	32 214	31 416	31 252	31 336	31 034	28 775	27 155	26 350	24 049
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ²⁾	4 051	3 422	1 382	1 808	6 084	3 027	2 611	2 249	2 412	1 942
Charges autres que d'intérêts ^{2),4)}	19 695	19 121	17 102	16 618	16 856	16 737	15 058	14 630	14 540	13 041
Bénéfice avant impôt sur le résultat	9 924	9 671	12 932	12 826	8 396	11 270	11 106	10 276	9 398	9 066
Charge d'impôt sur le résultat	2 032	2 221	2 758	2 871	1 543	2 472	2 382	2 033	2 030	1 853
Bénéfice net	7 892 \$	7 450 \$	10 174 \$	9 955 \$	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	134	112	258	331	75	408	176	238	251	199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 758 \$	7 338 \$	9 916 \$	9 624 \$	6 778 \$	8 390 \$	8 548 \$	8 005 \$	7 117 \$	7 014 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	472	419	260	233	196	182	187	129	130	117
Actionnaires ordinaires	7 286 \$	6 919 \$	9 656 \$	9 391 \$	6 582 \$	8 208 \$	8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés. Les montants pour les exercices 2015 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2024 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

3) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2024 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

4) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2019 au 31 octobre 2024 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T85 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019	2018
Actions ordinaires							
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 109 \$	18 707 \$	18 507 \$	18 239 \$	18 264 \$	18 234 \$	15 644 \$
Émission d'actions	1 945	1 402	706	268	59	255	2 708
Rachat aux fins d'annulation	–	–	(506)	–	(84)	(225)	(118)
Solde à la clôture de l'exercice	22 054 \$	20 109 \$	18 707 \$	18 507 \$	18 239 \$	18 264 \$	18 234 \$
Résultats non distribués							
Solde à l'ouverture de l'exercice	55 673	53 761	51 354	46 345	44 439	41 414	38 117
Ajustements selon les IFRS	–	(1)	–	–	–	(58)	(564)
Solde à la clôture de l'exercice	55 673	53 760	51 354	46 345	44 439	41 356	37 553
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 286	6 919	9 656	9 391	6 582	8 208	8 361
Dividendes sur les actions ordinaires	(5 198)	(5 003)	(4 858)	(4 371)	(4 363)	(4 260)	(3 985)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	–	–	(2 367)	–	(330)	(850)	(514)
Autres	(10)	(3)	(24)	(11)	17	(15)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	57 751 \$	55 673 \$	53 761 \$	51 354 \$	46 345 \$	44 439 \$	41 414 \$
Cumul des autres éléments du résultat global							
Solde à l'ouverture de l'exercice	(6 931)	(7 166)	(5 333)	(2 125)	570	992	1 577
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	–	–	–	51
Solde à la clôture de l'exercice	(6 931)	(7 166)	(5 333)	(2 125)	570	992	1 628
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	–	–	–	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global	784	278	(1 564)	(3 134)	(2 668)	(422)	(693)
Autres	–	(43)	(269)	(74)	(27)	–	57
Solde à la clôture de l'exercice	(6 147)\$	(6 931)\$	(7 166)\$	(5 333)\$	(2 125)\$	570 \$	992 \$
Autres réserves							
Solde à l'ouverture de l'exercice	(84)	(152)	222	360	365	404	116
Paiements fondés sur des actions ⁴⁾	13	14	10	7	5	7	6
Autres	3	54	(384)	(145)	(10)	(46)	282
Solde à la clôture de l'exercice	(68)\$	(84)\$	(152)\$	222 \$	360 \$	365 \$	404 \$
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	73 590 \$	68 767 \$	65 150 \$	64 750 \$	62 819 \$	63 638 \$	61 044 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres							
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 075	8 075	6 052	5 308	3 884	4 184	4 579
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	472	419	260	233	196	182	187
Dividendes sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres	(472)	(419)	(260)	(233)	(196)	(182)	(187)
Émission d'actions	1 004	–	2 523	2 003	1 689	–	300
Rachat d'actions	(300)	–	(500)	(1 259)	(265)	(300)	(695)
Solde à la clôture de l'exercice	8 779 \$	8 075 \$	8 075 \$	6 052 \$	5 308 \$	3 884 \$	4 184 \$
Participations ne donnant pas le contrôle							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 729	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452	1 592
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	–	–	–	(97)
Solde à la clôture de l'exercice	1 729	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452	1 495
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	134	112	258	331	75	408	176
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(88)	(101)	(115)	(123)	(148)	(150)	(199)
Incidence des taux de change et autres	(68)	194	(709)	(494)	(221)	(40)	980
Solde à la clôture de l'exercice	1 707 \$	1 729 \$	1 524 \$	2 090 \$	2 376 \$	2 670 \$	2 452 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	84 076 \$	78 571 \$	74 749 \$	72 892 \$	70 503 \$	70 192 \$	67 680 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés. Les montants pour les exercices 2015 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.
- 2) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 \$).
- 3) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
- 4) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés).

T86 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019	2018
Bénéfice net	7 892 \$	7 450 \$	10 174 \$	9 955 \$	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat							
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette des profits (pertes) de change latents	(1 865)	942	2 454	(3 520)	(2 239)	(819)	(606)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres (de créance et de capitaux propres) disponibles à la vente ²⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²⁾	612	378	(1 212)	(600)	293	105	(252)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 343	245	(4 537)	(806)	(32)	708	(361)
Variations nettes des produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance ¹⁾	1	(17)	–	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(1)	(16)	(344)	37	(2)	103	66
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(136)	114	678	1 335	(465)	(815)	318
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²⁾	338	(180)	(74)	408	(85)	95	60
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(581)	(985)	1 444	(199)	(298)	8	(22)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	1	2	2	5	(8)	(10)	(7)
Autres éléments du résultat global	712	483	(1 589)	(3 340)	(2 836)	(625)	(804)
Résultat global	8 604 \$	7 933 \$	8 585 \$	6 615 \$	4 017 \$	8 173 \$	7 920 \$
Résultat global attribuable aux :							
Actionnaires ordinaires de la Banque	8 070 \$	7 197 \$	8 092 \$	6 257 \$	3 914 \$	7 786 \$	7 668 \$
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	472	419	260	233	196	182	187
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	62	317	233	125	(93)	205	65
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	8 604 \$	7 933 \$	8 585 \$	6 615 \$	4 017 \$	8 173 \$	7 920 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés. Les montants pour les exercices 2015 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.
- 2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2024 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2017	2016	2015
15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$
313	391	104
(182)	(19)	(194)
15 644 \$	15 513 \$	15 141 \$
34 752	31 316	28 609
–	–	–
34 752	31 316	28 609
7 876	6 987	6 897
(3 668)	(3 468)	(3 289)
(827)	(61)	(761)
(16)	(22)	(140) ²⁾
38 117 \$	34 752 \$	31 316 \$
2 240	2 455	949
–	–	–
2 240	2 455	949
–	–	(5) ³⁾
(663)	(215)	1 511
–	–	–
1 577 \$	2 240 \$	2 455 \$
152	173	176
8	7	14
(44)	(28)	(17)
116 \$	152 \$	173 \$
55 454 \$	52 657 \$	49 085 \$
3 594	2 934	2 934
129	130	117
(129)	(130)	(117)
1 560	1 350	–
(575)	(690)	–
4 579 \$	3 594 \$	2 934 \$
1 570	1 460	1 312
–	–	–
1 570	1 460	1 312
238	251	199
(133)	(116)	(86)
(83)	(25)	35
1 592 \$	1 570 \$	1 460 \$
61 625 \$	57 821 \$	53 479 \$

2017	2016	2015
8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$
(1 259)	396	1 855
(55)	(172)	(480)
s. o.	s. o.	s. o.
(28)	258	55
–	–	–
56	31	(9)
592	(716)	(1)
s. o.	s. o.	s. o.
(21)	(16)	15
6	(10)	1
(709)	(229)	1 436
7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$
7 213 \$	6 772 \$	8 408 \$
129	130	117
192	237	124
7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$

T87 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019	2018
Performance d'exploitation							
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,94	5,78	8,05	7,74	5,43	6,72	6,90
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,87	5,72	8,02	7,70	5,30	6,68	6,82
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	10,2	10,3	14,8	14,7	10,4	13,1	14,5
Ratio de productivité (en pourcentage) ²⁾	58,5	59,4	54,4	53,2	53,8	53,9	52,3
Rendement des actifs (en pourcentage) ²⁾	0,56	0,53	0,79	0,86	0,59	0,83	0,92
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ³⁾	2,16	2,12	2,20	2,23	2,27	2,44	2,46
Mesures des fonds propres²⁾							
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ⁴⁾	13,1	13,0	11,5	12,3	11,8	11,1	11,1
Ratio de T1 (en pourcentage) ⁴⁾	15,0	14,8	13,2	13,9	13,3	12,2	12,5
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ⁴⁾	16,7	17,2	15,3	15,9	15,5	14,2	14,3
Ratio de levier (en pourcentage) ⁵⁾	4,4	4,2	4,2	4,8	4,7	4,2	4,5
Données sur les actions ordinaires							
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	71,69	56,15	65,85	81,14	55,35	75,54	70,65
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 244	1 214	1 191	1 215	1 211	1 216	1 227
Dividendes versés par action (en dollars)	4,24	4,18	4,06	3,60	3,60	3,49	3,28
Rendement de l'action (en pourcentage) ^{2), 6)}	6,5	6,5	5,1	5,2	5,8	4,9	4,2
Ratio cours/bénéfice (quatre derniers trimestres) ²⁾	12,0	9,7	8,2	10,5	10,2	11,2	10,2
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ²⁾	59,14	56,64	54,68	53,28	51,85	52,33	49,75
Autres données							
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	1 419 284	1 396 092	1 281 708	1 157 213	1 160 584	1 056 063	945 683
Nombre de succursales et de bureaux	2 236	2 379	2 439	2 573	2 618	3 109	3 095
Nombre de salariés	88 488	89 483	90 979	89 488	91 447	101 380	97 021
Nombre de guichets automatiques bancaires	8 533	8 679	8 610	8 610	8 791	9 391	9 029

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés. Les montants pour les exercices 2015 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Se reporter au glossaire à la page 132 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Se reporter à la page 20 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

4) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et ils sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018).

5) Les ratios de levier pour 2024 et 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et ils sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023). Les ratios de levier des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (novembre 2018).

6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

2017	2016	2015
6,55	5,80	5,70
6,49	5,77	5,67
14,6	13,8	14,6
53,9	55,2	54,2
0,90	0,81	0,84
2,46	2,38	2,39
11,5	11,0	10,3
13,1	12,4	11,5
14,9	14,6	13,4
4,7	4,5	4,2
83,28	72,08	61,49
1 199	1 208	1 203
3,05	2,88	2,72
4,0	4,7	4,4
12,7	12,4	10,8
46,24	43,59	40,80
912 619	913 844	860 607
3 003	3 113	3 177
87 761	88 901	89 214
8 140	8 144	8 191

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont calculés au moyen de paramètres fondés sur des modèles, des formules et des exigences pondérées en fonction des risques, comme il est stipulé dans le cadre de l'accord de Bâle III révisé. De plus, la Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché et des approches standards pour calculer le capital lié au risque d'exploitation, qu'elle convertit en actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs sous administration (ASA) : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (ASG) : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Base de mise en équivalence fiscale (BMEF) : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) : La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

Les autres instruments visés par la TLAC comprennent les actions et les passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux sur le montant brut des prêts douteux.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber les pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers et des expositions hors bilan pouvant faire l'objet d'une évaluation de la dépréciation. Cela comprend les comptes de correction de valeur au titre des actifs financiers productifs et des actifs financiers dépréciés.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixe s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Le ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux aux termes de l'IFRS 9 correspond à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts douteux.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de T1 et de T2 doivent permettre d'absorber des pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. Les investisseurs sont ainsi assurés que ces instruments subiront des pertes avant les contribuables si les administrations publiques déterminent qu'il est d'intérêt public de secourir une banque non viable.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés, qui ne figurent pas au bilan de la Banque conformément aux IFRS.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

Marge nette sur intérêts : Sert à évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu du coût du financement. Elle correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant brut des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant net des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite.

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Ratio des radiations nettes exprimées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) : Cours de clôture de l'action divisé par le bénéfice de base cumulatif par action ordinaire pour les quatre derniers trimestres.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts productifs à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Ratio du compte de correction de valeur pour pertes sur créances total à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable : Cette mesure financière est obtenue en divisant le cours de clôture de l'action pour une période donnée par la valeur comptable par action ordinaire.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits au bilan et des engagements hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Ratio de productivité : Ce ratio exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus. Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles révisées de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les autres fonds propres de T1, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et de billets avec remboursement de capital à recours limité. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles et de comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Ratio structurel de liquidité à long terme : Ratio du financement stable disponible par rapport au financement stable requis, selon les définitions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Rendement annuel total pour les actionnaires (RTPA) : Le rendement annuel total pour les actionnaires correspond à la variation globale du cours de l'action, majorée des dividendes payés au cours de l'exercice. Cette somme est ensuite divisée par le cours de l'action à l'ouverture de l'exercice pour obtenir le RTPA. Le rendement annuel total pour les actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels.

Rendement de l'action : Dividendes versés par action ordinaire divisés par la moyenne des cours le plus haut et le plus bas de l'action pour la période visée.

Rendement des actifs : Bénéfice net exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles

(à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'exploitation selon une répartition qui correspond à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'exploitation. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'exploitation par rapport aux fonds propres attribués.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes prédéterminées.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (ECD) : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition hors bilan en cas de défaut.

Probabilité de défaut (PD) : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (PCD) : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent.

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, d'une banque multilatérale de développement ou d'un organisme public (OP) selon la définition présentée dans la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

Titrisation : Placement figurant au bilan dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissible : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Taux des opérations de pension à un jour (CORRA) : Le CORRA sert de mesure du coût du financement à un jour en dollars canadiens sur le marché général des pensions pour les opérations garanties au moyen de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada.

Taux d'impôt effectif : Le taux d'impôt effectif est le taux d'impôt global payé par la Banque sur le bénéfice dégagé. Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la Banque divisée par le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (VàR) : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Valeur comptable par action ordinaire : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments hors bilan : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (p. ex. contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles révisées de Bâle III comportent une pondération plus élevée des risques liés à certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en raison de l'introduction d'une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 150 milliards de dollars canadiens et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle III : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres est établie selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé en comparant les actifs pondérés en fonction des risques des portefeuilles soumis à l'approche NI et à l'approche standard avec les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon une approche standard d'après le calibrage requis de plancher de fonds propres. Toute insuffisance par rapport aux exigences de niveau plancher de fonds propres au titre des actifs pondérés en fonction des risques est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques de la Banque.

États financiers consolidés

Table des matières

136	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
137	Rapport de l'auditeur indépendant
140	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
143	État consolidé de la situation financière
144	État consolidé du résultat net
145	État consolidé du résultat global
146	État consolidé des variations des capitaux propres
147	Tableau consolidé des flux de trésorerie
148	Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de sa situation financière. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des responsabilités ainsi que la communication de politiques et de directives sur le Code d'éthique de la Banque Scotia à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. En outre, l'auditeur en chef de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment les règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence significative sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2024 établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans les rapports adressés aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Scott Thomson

Le chef de groupe et chef des Affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC)

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC au titre des prêts de la Banque se chiffrait à 6 536 millions de dollars au 31 octobre 2024. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les calculs du CCPC de la Banque s'appuient sur un ensemble de modèles complexes, et ils reflètent des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur des prévisions raisonnables et justifiables. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation des pertes sur créances attendues dont la modélisation est étayée par les antécédents en matière de défauts et de pertes et les variables macroéconomiques qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du CCPC comptabilisé.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants de la direction inhérents à certaines données modélisées clés et méthodes de la Banque. Ces jugements de la direction ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes et des scénarios de remplacement et l'examen des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des experts en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables

macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer les modèles utilisés pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit des prêts attribuées par la Banque en fonction de la méthode d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 8 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque évalue certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur sur une base récurrente. Lorsque de tels instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard du choix des techniques d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les valeurs liquidatives, la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation des actions.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux techniques d'évaluation employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative par la direction; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les valeurs liquidatives à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 28 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture.

Nous avons déterminé que l'appréciation de certaines provisions pour positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) l'interprétation de la législation fiscale et l'appréciation de la valeur technique des positions fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation de la législation fiscale faite par la Banque selon nos connaissances et notre expérience; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule « Rapport annuel 2024 », autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel 2024 déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces

autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est James Edward Newton.

Toronto, Canada

Le 3 décembre 2024

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») aux 31 octobre 2024 et 2023, des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2024, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 3 décembre 2024, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été réalisés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés.

Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC)

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC au titre des prêts de la Banque se chiffrait à 6 536 millions de dollars au 31 octobre 2024. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les calculs du CCPC de la Banque s'appuient sur un ensemble de modèles complexes, et ils reflètent des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur des prévisions raisonnables et justifiables. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation des pertes sur créances attendues dont la modélisation est étayée par les antécédents en matière de défauts et de pertes et les variables macroéconomiques qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du CCPC comptabilisé.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants de la direction inhérents à certaines données modélisées clés et méthodes de la Banque. Ces jugements de la direction ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes et des scénarios de remplacement et l'examen des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements

qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer les modèles utilisés pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit des prêts attribuées par la Banque en fonction de la méthode d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 8 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque évalue certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur sur une base récurrente. Lorsque de tels instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard du choix des techniques d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les valeurs liquidatives, la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation des actions.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux techniques d'évaluation employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative par la direction; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les valeurs liquidatives à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 28 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture.

Nous avons déterminé que l'appréciation de certaines provisions pour positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) l'interprétation de la législation fiscale et l'appréciation de la valeur technique des positions fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation de la législation fiscale faite par la Banque selon nos connaissances et notre expérience; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2006 et nous avons été co-auditeurs au cours des 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2024

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2024, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2024 et 2023 et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 3 décembre 2024 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation incluse dans la rubrique « Contrôles et méthodes comptables » du rapport de gestion à la section « Contrôle interne à l'égard de l'information financière », de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2024

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Note	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	7	63 860 \$	90 312 \$
Métaux précieux		2 540	937
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	9 a)	119 912	107 612
Prêts	9 b)	7 649	7 544
Autres		2 166	2 712
		129 727	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés		200 543	199 325
Instruments financiers dérivés	11	44 379	51 340
Titres de placement	13	152 832	118 237
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	14	350 941	344 182
Prêts personnels	14	106 379	104 170
Prêts sur cartes de crédit	14	17 374	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	14	292 671	291 822
		767 365	757 283
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	14 e)	6 536	6 372
		760 829	750 911
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		148	18 628
Immobilisations corporelles	17	5 252	5 642
Participations dans des sociétés associées	18	1 821	1 925
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	19	16 853	17 193
Actifs d'impôt différé	28 c)	2 942	3 541
Autres actifs	20	30 301	35 184
		57 317	82 113
		1 412 027 \$	1 411 043 \$
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	21	298 821 \$	288 617 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	21	600 114	612 267
Dépôts d'autres institutions financières	21	44 914	51 449
		943 849	952 333
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	10	36 341	26 779
Autres			
Acceptations		149	18 718
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		35 042	36 403
Instruments financiers dérivés	11	51 260	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		190 449	160 007
Débentures subordonnées	22	7 833	9 693
Autres passifs	23	63 028	69 879
		347 761	353 360
		1 327 951	1 332 472
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	25 a)	22 054	20 109
Résultats non distribués		57 751	55 673
Cumul des autres éléments du résultat global		(6 147)	(6 931)
Autres réserves		(68)	(84)
		73 590	68 767
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		73 590	68 767
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	25 b)	8 779	8 075
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		82 369	76 842
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	32 b)	1 707	1 729
		84 076	78 571
		1 412 027 \$	1 411 043 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Aaron W. Regent
Président du conseil

Scott Thomson
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Revenus			
Revenus d'intérêts²⁾			
	33		
Prêts		47 811 \$	45 043 \$
Titres		9 160	6 833
Titres pris en pension et titres empruntés		1 602	1 478
Dépôts auprès d'autres institutions financières		3 086	3 470
		61 659	56 824
Charges d'intérêts			
	33		
Dépôts		39 480	35 650
Débitures subordonnées		490	471
Autres		2 437	2 441
		42 407	38 562
		19 252	18 262
Revenus d'intérêts nets			
Revenus autres que d'intérêts			
Revenus sur cartes		869	778
Frais liés aux services bancaires		1 955	1 879
Commissions de crédit		1 585	1 861
Fonds communs de placement		2 282	2 127
Commissions de courtage		1 251	1 117
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		1 096	1 029
Commissions de placement et honoraires de services-conseils		702	554
Opérations de change à des fins autres que de transaction		930	911
Revenus tirés des activités de transaction		1 634	1 580
Profit net sur la vente de titres de placement	13 e)	48	129
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	18	198	153
Résultats des services d'assurance		470	413
Autres honoraires et commissions		1 247	1 073
Autres		151	348
		14 418	13 952
		33 670	32 214
Total des revenus			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	14 e)	4 051	3 422
		29 619	28 792
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel		9 855	9 590
Locaux et technologie		2 896	2 657
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 760	1 820
Communications		381	395
Publicité et prospection		614	576
Honoraires		793	779
Taxes d'affaires et sur le capital		682	634
Autres		2 714	2 670
		19 695	19 121
Bénéfice avant impôt sur le résultat		9 924	9 671
Charge d'impôt sur le résultat	28	2 032	2 221
		7 892 \$	7 450 \$
Bénéfice net			
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	32 b)	134	112
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		7 758 \$	7 338 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		472	419
Actionnaires ordinaires		7 286 \$	6 919 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)			
De base	34	5,94 \$	5,78 \$
Dilué	34	5,87	5,72
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	25 a)	4,24	4,18

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 59 871 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 54 824 \$).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Bénéfice net	7 892 \$	7 450 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	(2 511)	1 345
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	886	(577)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	2	2
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	238	(176)
	(1 865)	942
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	2 977	176
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(2 126)	327
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	806	19
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(567)	106
	612	378
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	5 195	3 763
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(2 000)	(3 455)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	1 363	1 034
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(511)	(971)
	2 343	245
Variations nettes des produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance :		
Produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance, montant net	2	(19)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	1	(2)
	1	(17)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(1)	(16)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :		
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(195)	108
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(59)	(6)
	(136)	114
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	444	(253)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	106	(73)
	338	(180)
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :		
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(804)	(1 338)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(223)	(353)
	(581)	(985)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	1	2
Autres éléments du résultat global	712	483
Résultat global	8 604 \$	7 933 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	62	317
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	8 542 \$	7 616 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	472	419
Actionnaires ordinaires	8 070 \$	7 197 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments du résultat global

	Actions ordinaires (note 25)	Résultats non distribués ¹⁾	Écart de conversion	Instruments de créance (JVAERG)	Instruments de capitaux propres (JVAERG)	Couvertures de flux de trésorerie	Autres réserves	Autres réserves	Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Autres instruments de capitaux propres (note 25)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 32 b))	Total
Solde au 31 octobre 2023³⁾	20 109 \$	55 673 \$	(1 755)\$	(1 104)\$	14 \$	(4 545)\$	459 \$	(84)\$	68 767 \$	8 075 \$	76 842 \$	1 729 \$	78 571 \$
Bénéfice net	-	7 286	-	-	-	-	-	-	7 286	472	7 758	134	7 892
Autres éléments du résultat global	-	-	(1 804)	613	325	2 348	(698)	-	784	-	784	(72)	712
Total du résultat global	-	7 286 \$	(1 804)\$	613 \$	325 \$	2 348 \$	(698)\$	-	8 070 \$	472 \$	8 542 \$	62 \$	8 604 \$
Actions et instruments émis	1 945	-	-	-	-	-	(4)	-	1 941	1 004	2 945	-	2 945
Actions rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(300)	(300)	-	(300)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(5 198)	-	-	-	-	-	-	(5 198)	(472)	(5 670)	(88)	(5 758)
Paiements fondés sur des actions ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	13	13	-	13	-	13
Autres	-	(10)	-	-	-	-	-	7	(3)	-	(3)	4	1
Solde au 31 octobre 2024	22 054 \$	57 751 \$	(3 559)\$	(491)\$	339 \$	(2 197)\$	(239)\$	(68)\$	73 590 \$	8 779 \$	82 369 \$	1 707 \$	84 076 \$
Solde au 31 octobre 2022	18 707 \$	53 761 \$	(2 478)\$	(1 482)\$	216 \$	(4 786)\$	1 364 \$	(152)\$	65 150 \$	8 075 \$	73 225 \$	1 524 \$	74 749 \$
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 17, déduction faite de l'impôt	-	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Solde retraité au 1^{er} novembre 2022	18 707 \$	53 760 \$	(2 478)\$	(1 482)\$	216 \$	(4 786)\$	1 364 \$	(152)\$	65 149 \$	8 075 \$	73 224 \$	1 524 \$	74 748 \$
Bénéfice net	-	6 919	-	-	-	-	-	-	6 919	419	7 338	112	7 450
Autres éléments du résultat global	-	-	766	378	(201)	240	(905)	-	278	-	278	205	483
Total du résultat global	-	6 919 \$	766 \$	378 \$	(201)\$	240 \$	(905)\$	-	7 197 \$	419 \$	7 616 \$	317 \$	7 933 \$
Actions et instruments émis	1 402	-	-	-	-	-	(3)	-	1 399	-	1 399	-	1 399
Actions rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(5 003)	-	-	-	-	-	-	(5 003)	(419)	(5 422)	(101)	(5 523)
Paiements fondés sur des actions ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	14	14	-	14	-	14
Autres	-	(3)	(43)	-	(1)	1	-	57	11	-	11	(11)	-
Solde au 31 octobre 2023³⁾	20 109 \$	55 673 \$	(1 755)\$	(1 104)\$	14 \$	(4 545)\$	459 \$	(84)\$	68 767 \$	8 075 \$	76 842 \$	1 729 \$	78 571 \$

1) Comprend des résultats non distribués de 74 \$(2023 - 71 \$) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel, le risque de crédit propre à la Banque et les contrats d'assurance.

3) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

4) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 27).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	7 892 \$	7 450 \$
Ajustements pour :		
Revenus d'intérêts nets	(19 252)	(18 262)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 760	1 820
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 051	3 422
Dépréciation des participations dans des sociétés associées	343	185
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	13	14
Profit net sur la vente de titres de placement	(48)	(129)
(Profit net) perte nette sur les cessions	136	(367)
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(198)	(153)
Charge d'impôt sur le résultat	2 032	2 221
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Actifs détenus à des fins de transaction	(11 370)	(2 689)
Titres pris en pension et titres empruntés	108	(18 966)
Prêts	(17 712)	4 414
Dépôts	(816)	19 478
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(1 690)	(4 616)
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	28 753	15 937
Instruments financiers dérivés, montant net	4 159	2 080
Autres, montant net	457	(161)
Intérêts et dividendes reçus	61 292	56 916
Intérêts versés	(42 273)	(34 731)
Impôt sur le résultat payé	(1 985)	(2 139)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	15 652	31 724
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	25 557	(23 538)
Achat de titres de placement	(108 281)	(100 919)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	76 794	94 875
Acquisition/cession de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	-	895
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(489)	(442)
Autres, montant net	(1 031)	(911)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(7 450)	(30 040)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	1 000	1 447
Remboursement de débentures subordonnées	(3 250)	(78)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	1 004	-
Rachat d'actions privilégiées	(300)	-
Produit de l'émission d'actions ordinaires	1 945	1 402
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(5 670)	(5 422)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(88)	(101)
Paiement d'obligations locatives	(303)	(325)
Autres, montant net	(3 176)	311
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(8 838)	(2 766)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(131)	190
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(767)	(892)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ²⁾	10 173	11 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ²⁾	9 406 \$	10 173 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 7).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2024

Table des matières

Page	Note		Page	Note	
149	1	Entité présentant l'information financière	197	19	Goodwill et autres immobilisations incorporelles
149	2	Base d'établissement			
150	3	Méthodes comptables significatives	200	20	Autres actifs
164	4	Transition à l'IFRS 17	200	21	Dépôts
164	5	Réforme des taux d'intérêt de référence	201	22	Déventures subordonnées
164	6	Prises de position futures en comptabilité	201	23	Autres passifs
164	7	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	202	24	Provisions
164	8	Juste valeur des instruments financiers	203	25	Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
170	9	Actifs détenus à des fins de transaction	205	26	Gestion des fonds propres
171	10	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	206	27	Paiements fondés sur des actions
			208	28	Impôt sur le résultat
172	11	Instruments financiers dérivés	210	29	Avantages du personnel
180	12	Compensation d'actifs et de passifs financiers	216	30	Secteurs d'exploitation
180	13	Titres de placement	217	31	Transactions avec des parties liées
184	14	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	219	32	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
193	15	Décomptabilisation d'actifs financiers	220	33	Revenus et charges d'intérêts
194	16	Entités structurées	221	34	Résultat par action
196	17	Immobilisations corporelles	221	35	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
197	18	Participations dans des sociétés associées	223	36	Instruments financiers – gestion des risques
			230	37	Acquisitions et cessions

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709, rue Hollis, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au 40, rue Temperance, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 a été autorisée par le conseil d'administration le 3 décembre 2024.

Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que des autres éléments du résultat global et des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs et hypothèses qui sont jugés raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers et les provisions. La Banque a eu recours à des estimations, hypothèses et jugements qui reflètent cette incertitude. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens de la Banque avec d'autres entités.

États financiers consolidés

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 14 e)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 8
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 28
Avantages du personnel	Note 3 Note 29
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 19
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 37
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 13
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 17 Note 18 Note 19
Entités structurées	Note 3 Note 16
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 32
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 15
Provisions	Note 3 Note 24

3 Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a

droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Les participations de la Banque dans des partenariats sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation.

En ce qui a trait aux entreprises communes, la Banque comptabilise ses droits directs ainsi que sa quote-part des actifs, des passifs, des revenus et des charges détenus conjointement. Ces montants ont été inclus dans les états financiers consolidés aux postes appropriés.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit de la « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Lors de la sortie ou de la sortie partielle (selon les critères établis) d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de la création ou de l'acquisition, la Banque comptabilise les prêts, les titres de créance et de capitaux propres, les dépôts et les débiteurs subordonnés à la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'évaluation initiale d'un actif ou d'un passif financier se fait à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'achat ou à l'émission. Les coûts de transaction liés à des instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers

Classement et évaluation

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers comprennent à la fois les instruments de créance et de capitaux propres et sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (capitaux propres seulement);
- désignés à la JVRN.

Instruments de créance

Les instruments de créance, y compris les prêts et les titres de créance, sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- désignés à la JVRN.

Le classement des instruments de créance se fonde sur :

- i) le modèle économique en fonction duquel l'actif est détenu;
- ii) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Évaluation du modèle économique

L'évaluation d'un modèle économique implique de déterminer la façon dont les actifs financiers sont gérés de manière à réaliser des flux de trésorerie. L'évaluation du modèle économique de la Banque repose sur les catégories suivantes :

- détenus en vue de la perception : l'objectif du modèle économique est de détenir des actifs et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Toute vente d'actifs n'est qu'accessoire à l'objectif du modèle;
- détenus en vue de la perception et de la vente : la perception des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont essentielles à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- autre modèle économique : le modèle économique ne cadre pas avec les modèles « détenus en vue de la perception » et « détenus en vue de la perception et de la vente ».

La Banque évalue le modèle économique au niveau d'un portefeuille qui reflète la façon dont les groupes d'actifs sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Pour faire l'évaluation du modèle économique, la Banque tient compte des facteurs suivants :

- la manière dont la performance des actifs dans un portefeuille est évaluée et présentée aux chefs de groupe et aux autres décideurs clés au sein des secteurs d'activité de la Banque;
- la manière dont est établie la rémunération des dirigeants des secteurs d'activité de la Banque qui gèrent les actifs;
- la manière dont les dirigeants des secteurs d'activité sont rémunérés pour la gestion des actifs de la Banque selon la juste valeur des actifs gérés ou les flux de trésorerie contractuels perçus;
- si les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs au sein du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes antérieures ainsi que les attentes quant aux ventes futures.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique d'évaluer les modalités contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui concordent avec un contrat de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels concordent avec un contrat de prêt de base s'ils représentent des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère RPVI »).

Le principal correspond à la juste valeur de l'instrument lors de la comptabilisation initiale. Le principal peut varier au cours de la durée de vie de l'instrument en fonction des remboursements ou de l'amortissement d'une surcote ou d'une décote.

Les intérêts correspondent à la contrepartie payée au titre de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû ainsi que des autres risques et frais de base qui se rattachent à un prêt (risque de liquidité et frais d'administration), et ils prévoient aussi une marge bénéficiaire.

Si la Banque décèle des modalités contractuelles qui pourraient modifier de manière importante les flux de trésorerie d'un instrument de sorte qu'ils ne concordent plus avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la JVRN.

Instruments de créance évalués au coût amorti

Les instruments de créance sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les instruments de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est évalué en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière.

Instruments de créance évalués à la JVAÉRG

Les instruments de créance sont évalués à la JVAÉRG s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente d'actifs financiers lorsque les flux de trésorerie des actifs correspondent à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, les profits et les pertes latents sur les instruments de créance évalués à la JVAÉRG sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'instrument ne soit désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur. Lorsque l'instrument est désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur, toute variation de la juste valeur découlant de changements du risque couvert est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, tout comme les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture. Lors de leur décomptabilisation, les profits et les pertes réalisés sont reclassés depuis les « Autres éléments du résultat global » vers les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes de change liés au coût amorti de l'instrument de créance sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués à la JVAÉRG est déterminée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments de créance évalués à la JVAÉRG ne réduit pas la valeur comptable de l'actif présenté à l'état consolidé de la situation financière, qui reste à sa juste valeur. Un montant correspondant au compte de correction de valeur qui découlerait du fait que les actifs sont évalués au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, une charge correspondante étant inscrite au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net. Le compte de correction de valeur cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est recyclé à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation des instruments de créance.

Instruments de créance évalués à la JVRN

Les instruments de créance sont évalués à la JVRN si :

- i) les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- ii) les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii) les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de créance désignés comme étant à la JVRN

La Banque désigne certains instruments de créance comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable et que, ce faisant, une non-concordance comptable qui serait autrement survenue se trouve éliminée ou réduite de manière importante.

Les instruments de créance désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG).

Instruments de capitaux propres évalués à la JVRN

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la JVRN, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant à la JVAÉRG lors de l'achat, les coûts de transaction étant comptabilisés immédiatement comme composant des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les variations de la juste valeur et les dividendes reçus sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG

Au moment de la comptabilisation initiale, la Banque peut faire le choix de classer ses instruments de capitaux propres comme étant détenus à des fins autres que de transaction à la JVAÉRG. Ce choix est irrévocable et il est fait instrument par instrument.

Les profits et les pertes sur ces instruments, y compris lors de leur vente ou de leur décomptabilisation, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net par la suite. Par conséquent, il n'y a aucune exigence de dépréciation particulière. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Tous les coûts de transaction engagés lors de l'achat du titre sont ajoutés au coût de base du titre et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net lors de la vente du titre.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- au coût amorti;
- désignés à la JVRN.

Passifs financiers évalués à la JVRN

Les passifs financiers évalués à la JVRN sont détenus principalement en vue de leur rachat à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur et les profits ou les pertes étant comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les dépôts, les billets subordonnés et les débetures subordonnées sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés comme des charges d'intérêts. Les intérêts sur les billets subordonnés et les débetures subordonnées, y compris les coûts de transaction inscrits à l'actif, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en tant que charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La Banque désigne certains passifs financiers comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Les passifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN lorsqu'ils remplissent l'un des critères suivants :

- La désignation élimine ou réduit de manière importante une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.
- La gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.
- Le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de manière importante les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toutes les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, sauf pour ce qui est des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ne sont pas reclassées ultérieurement à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation ou de l'extinction des passifs.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent un recours important à de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-valeur pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant, ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie n'a pas changé de manière importante après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Dépréciation

Champ d'application

La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, pour les catégories suivantes d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les actifs financiers au coût amorti;
- les titres de créance classés comme étant à la JVAÉRG;
- les engagements de prêt hors bilan;
- les contrats de garantie financière.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues

Les calculs du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque correspondent aux extraits de modèles utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

Le modèle de dépréciation calcule les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide d'une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Étape 1 – Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois est comptabilisé. Les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des instruments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut correspondant à l'échéance restante est utilisée.
- Étape 2 – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un instrument financier après sa comptabilisation initiale, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans la deuxième étape. À ce moment, les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut sur la durée de vie restante estimée de l'instrument financier.
- Étape 3 – Les instruments financiers qui sont considérés être en défaut sont pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (la « PD »), à l'exposition en cas de défaut (l'« ECD ») et à la perte en cas de défaut (la « PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Informations prospectives

L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives pourraient nécessiter l'exercice d'un jugement important.

Facteurs macroéconomiques

Dans ses modèles, la Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives comme données d'entrée, notamment la croissance du PIB, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit.

Scénarios prospectifs divers

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par les Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont obtenues à l'aide de modèles internes et externes qui sont modifiés au besoin par les Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future la plus probable des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévisions possibles. Le processus nécessite la mise au point de trois scénarios économiques additionnels et la prise en compte des probabilités relatives de chaque résultat.

Le « scénario de base » représente le résultat le plus probable et est conforme aux renseignements utilisés par la Banque à d'autres fins, comme la planification stratégique et l'établissement des budgets. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes. La Banque a repéré et documenté les principaux inducteurs de risque de crédit et de pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et, grâce à une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes sur créances.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante de l'exposition au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture au risque de défaillance à compter de la date de la comptabilisation initiale. L'appréciation prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs.

Habituellement, l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit à l'égard des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts autres qu'aux particuliers tient compte des perspectives macroéconomiques, du jugement de la direction, des défauts et de la surveillance. Les facteurs macroéconomiques prospectifs forment une composante clé des perspectives macroéconomiques. L'importance et la pertinence de chaque facteur macroéconomique particulier dépendent du type de produit, des caractéristiques des instruments financiers, de l'emprunteur ainsi que de la région géographique. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles. En ce qui concerne les défauts et la surveillance, il existe une présomption réfutable d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Portefeuille de prêts aux particuliers – Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit est appréciée en fonction de seuils par produits qui tiennent compte de la variation de la PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers – La Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI) pour ses expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers. Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Durée de vie attendue

Pour évaluer les pertes sur créances attendues, la Banque tient compte de la période contractuelle maximale l'exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable, telles les cartes de crédit, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit et de la manière dont les pertes sur créances sont atténuées par des interventions de la direction.

Présentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers.
- Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune correction de valeur n'est comptabilisée à l'état de la situation financière, car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Le compte de correction de valeur est toutefois établi et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Risques de crédit hors bilan tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie : à titre de provision dans les autres passifs.

Actifs financiers modifiés

Si les modalités d'un actif financier sont modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif, une évaluation est effectuée pour déterminer si l'actif financier existant doit être décomptabilisé. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la date de création continue d'être utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, le nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur à la date de modification. La date de modification correspond également à la date de création de ce nouvel actif.

La Banque peut modifier les modalités contractuelles des prêts pour des raisons commerciales ou des raisons de crédit. Les modalités d'un prêt en règle peuvent être modifiées pour des raisons commerciales afin d'offrir une tarification concurrentielle aux emprunteurs. Les prêts sont également modifiés pour des raisons de crédit dans le cas où les modalités contractuelles sont modifiées de manière à accorder des conditions avantageuses à un emprunteur qui pourrait être en difficulté financière.

Toutes les modifications de modalités contractuelles d'actifs financiers peuvent donner lieu à la décomptabilisation de l'actif d'origine lorsque les changements des modalités des prêts sont considérés comme étant importants. Ces modalités comprennent le taux d'intérêt, le montant autorisé ou la durée. Le prêt initial est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne tous les prêts, productifs ou dépréciés, dont le changement de modalités n'a pas donné lieu à une décomptabilisation, la valeur comptable brute du prêt modifié est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés établie selon le taux d'intérêt effectif initial. Tout profit ou toute perte découlant de la modification est comptabilisé au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Définition de défaut

La Banque considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut et le classe comme étant douteux lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours, à moins que des informations raisonnables et justifiables ne démontrent qu'un critère de retard plus élevé pour constater un défaut est approprié.

Politique de radiation

La Banque radie un instrument financier douteux (et le compte de correction de valeur connexe), en tout ou en partie, lorsque son recouvrement est peu probable. Dans le cas des actifs financiers garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours sont radiées. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés est porté au crédit de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net.

Prêts acquis

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, aucune correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. Les prêts acquis appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : prêts productifs ou prêts dépréciés dès leur acquisition.

Les prêts productifs acquis sont comptabilisés de la même manière que les prêts productifs consentis et ils sont traités à l'étape 1 à la date d'acquisition. Ils feront l'objet d'une correction de valeur pour pertes sur créances sur 12 mois qui sera comptabilisée à titre de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net. L'ajustement de la juste valeur établi pour ces prêts à la date d'acquisition est amorti par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée de ces prêts.

Les prêts acquis dépréciés dès leur acquisition sont traités à l'étape 3 et peuvent toujours faire l'objet d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de toute leur durée. Toute variation des flux de trésorerie attendus depuis la date de l'acquisition donne lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas, à la clôture de toutes les périodes de présentation de l'information financière postérieures à la date d'acquisition.

Modification d'instruments financiers découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence – modifications de la phase 2

Lorsque la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier évalué au coût amorti change en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence (la « réforme des TIO »), la Banque met à jour le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier de la même façon que pour un instrument financier à taux variable et elle ne décomptabilise ni n'ajuste sa valeur comptable (mesure de simplification). La mesure de simplification est utilisée uniquement lorsque le changement nécessaire découle directement de la réforme des TIO et que la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est équivalente à la base précédente sur le plan économique. Si des changements sont apportés à un actif financier ou à un passif financier en plus de ceux que la réforme des taux d'intérêt de référence requiert d'apporter à la base de détermination des flux de trésorerie contractuels, la Banque met d'abord à jour les intérêts effectifs afin de refléter le changement exigé par la réforme des TIO et elle applique ensuite ses méthodes à la modification ou à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de la valeur est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») exigent l'achat de titres par la Banque auprès d'une contrepartie et qu'une entente soit conclue pour revendre les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque revend les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés à la Banque. La Banque a le droit de liquider les titres achetés en cas de défaut d'une contrepartie. Pour leur part, les titres mis en pension (les « mises en pension ») exigent la vente de titres par la Banque à une contrepartie et qu'une entente soit conclue simultanément pour racheter les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque rachète les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés de la Banque. La contrepartie a le droit d'utiliser la garantie donnée par la Banque en cas de défaut.

Ces ententes sont traitées comme un accord de financement garanti et sont initialement comptabilisées au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à l'état consolidé du résultat net.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert dans les obligations relatives aux titres vendus à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. Les revenus d'intérêt sur les garanties en trésorerie données et les charges d'intérêts sur les garanties en trésorerie reçues ainsi que les revenus de prêts et les frais d'emprunt de titres sont présentés dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix de marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction, au risque de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même que pour son propre compte.

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés autonomes séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés qui sont séparés du contrat hôte sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Comptabilité de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Également, la Banque a mis en œuvre les exigences de l'IFRS 9 en matière de présentation d'informations additionnelles sur la comptabilité de couverture se rapportant aux modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est hautement probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture.

La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts à l'intérieur d'une fourchette de 80 % à 125 %. Cette appréciation comprend une comparaison des conditions essentielles de l'élément couvert et de l'élément de couverture, ainsi qu'une analyse de régression, afin de déterminer i) s'il est attendu que la relation de couverture soit très efficace par la suite (appréciation prospective de l'efficacité); et ii) si la couverture était très efficace durant la période désignée (appréciation rétrospective de l'efficacité). Lors de l'appréciation prospective de l'efficacité d'une relation de couverture directement touchée par la réforme des TIO, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence n'est pas modifié par suite de la réforme des TIO. Lors de l'appréciation rétrospective de l'efficacité de la couverture, lorsque la relation de couverture directement touchée par la réforme des TIO se trouve à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % uniquement en raison de la réforme des TIO, la Banque continuera d'appliquer la comptabilité de couverture tant que les autres exigences à cet effet seront remplies.

Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Lorsque la base de détermination des flux de trésorerie contractuels de relations de couverture existantes change par suite de la réforme des TIO, la Banque modifie la documentation des couvertures sans mettre fin à la relation de couverture. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie pour lesquelles le taux d'intérêt de référence change par suite de la réforme des TIO, la Banque estime que la réserve de couverture correspondante figurant dans les AÉRG se fonde sur le taux de référence de rechange lorsqu'elle détermine si les flux de trésorerie futurs couverts sont susceptibles de se produire. En ce qui a trait aux changements apportés en plus de ceux requis par la réforme des TIO, la Banque détermine d'abord si les changements additionnels entraînent la cessation des relations de couverture avant d'appliquer l'exemption. En outre, lorsqu'elle détermine le risque couvert, la Banque peut désigner une composante de risque du taux d'intérêt de référence de rechange qui n'est pas actuellement séparément identifiable, car elle s'attend raisonnablement à ce que le taux d'intérêt de référence de rechange devienne séparément identifiable dans un horizon de 24 mois à compter du moment de la première désignation.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, l'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le cumul de l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti dans les « Revenus d'intérêts » sur la durée restante jusqu'à l'échéance ou radié dans les « Revenus autres que d'intérêts » directement si l'élément couvert cesse d'exister. La Banque utilise des couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs-dépôts et les débetures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et les swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le résultat net. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, le cumul du profit ou de la perte latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans les « Revenus d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel » étant donné que la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, si l'élément couvert est décomptabilisé ou si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le profit ou la perte latent est reclassé immédiatement dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel ». La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus et les charges prévus dont la réalisation est hautement probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs-dépôts, les débetures subordonnées et les transactions prévues dont la réalisation est hautement probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères.

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie de transactions prévues qui sont directement touchées par la réforme des TIO, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence ne sera pas modifié par suite de la réforme des TIO aux fins de l'appréciation servant à déterminer si les transactions sont hautement probables ou s'il est toujours attendu que les transactions se produisent.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des activités à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – jusqu'à 40 ans; agencements – jusqu'à 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions d'entreprises. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquiescer une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, un passif financier est comptabilisé en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui-ci est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net;
- les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée;
- les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net;
- les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital du siège social qui n'est pas directement attribuable est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle, selon la proportion de capital attribué avant l'attribution du capital du siège social. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie (la « JVDCS ») et la valeur d'utilité. Si la JVDCS ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La JVDCS s'entend du prix qui serait reçu pour la vente de l'UGT lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, moins les coûts de sortie, à la date d'évaluation. La Banque détermine la JVDCS au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par les multiples de valorisation et les cours des actions des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

La valeur d'utilité s'entend de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut faire preuve de jugement dans l'estimation des flux de trésorerie attendus, du taux d'actualisation et du taux de croissance final. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les budgets et les plans approuvés par la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, des conditions macroéconomiques, des prévisions de résultats et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux d'actualisation est fondé sur le coût du capital, tandis que le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme dans les pays concernés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément, obtenues dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou encore générées en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 ans à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation uniquement lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test à chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporaires, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporaires soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture. Il est possible que des passifs et des charges d'impôt additionnels soient inscrits dans l'avenir, selon l'approbation des positions fiscales de la Banque par les autorités fiscales compétentes dans les territoires où celle-ci mène des activités.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

À la passation d'un contrat, la Banque apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la Banque est le preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme ayant une durée de 12 mois ou moins ainsi que pour les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Banque comptabilise en charges le paiement au titre de la location associé à ces contrats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Actif

Un actif au titre du droit d'utilisation est un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, lequel se fonde sur le montant initial de l'obligation locative, majoré de tous les coûts directs engagés et de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des incitatifs à la location reçus, ainsi que des coûts estimatifs de démantèlement.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, s'il en est. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de sa durée d'utilité, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. L'amortissement est comptabilisé dans les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles à l'état consolidé du résultat net. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Obligation

À la date de début, la Banque évalue initialement l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée selon son taux d'emprunt marginal, qui tient compte du risque de crédit de la Banque et de l'environnement économique dans lequel le contrat de location est conclu. L'obligation locative est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si la Banque modifie son appréciation de la question à savoir si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le poste « Charges d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

Présentation

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les « Immobilisations corporelles » tandis que les obligations locatives sont présentées dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière.

Détermination de la durée du contrat de location

La probabilité que la Banque exerce l'option de renouvellement d'un contrat de location est déterminée en évaluant si la Banque a la « certitude raisonnable » d'exercer cette option. La Banque aura la certitude raisonnable d'exercer une option lorsque des facteurs créeront un incitatif économique important de le faire. Cette évaluation tient compte des critères suivants : emplacements clés dans son réseau de succursales, emplacements où elle a affecté des dépenses importantes à la rénovation, apport au bénéfice, valeur des emplacements selon le contexte économique en vigueur et durée restante des contrats de location en place.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus selon un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

La Banque détermine les contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire) en convenant de l'indemniser si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) porte préjudice au titulaire. Pour les contrats de courte durée, la Banque applique la méthode de la répartition des primes, qui exige que les primes attendues soient comptabilisées en résultat sur la période de couverture et qu'un passif au titre de la couverture restante soit établi lorsque des entrées de trésorerie sont reçues avant la comptabilisation des primes à titre de revenus d'assurance. Un passif au titre des sinistres survenus est établi en fonction des sinistres attendus et des charges nécessaires pour régler les événements assurés passés, après ajustement dans le cas de risques non financiers.

Pour les contrats de longue durée, la Banque comptabilise les flux de trésorerie d'exécution actualisés pondérés selon les probabilités et un ajustement au titre du risque non financier pour les groupes de contrats. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que ces groupes de contrats soient rentables, un passif au titre de la marge sur services contractuels est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, lequel représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net sur la durée de vie du contrat.

Les revenus d'assurance sont gagnés sur la période au cours de laquelle la Banque fournit la couverture d'assurance et à mesure que le risque est éliminé. Pour tous les contrats d'assurance, les pertes sur les contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges (revenus) d'intérêts, le coût (crédit) des services passés, le profit (la perte) au règlement et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des charges (revenus) d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés (ou le crédit) est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant des gains et des pertes actuariels, de l'incidence sur la juste valeur des actifs du plafonnement de l'actif et de l'excédent ou de l'insuffisance du rendement des actifs des régimes sur les revenus d'intérêts sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Régimes à cotisations définies

Les coûts de ces régimes correspondent aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passées en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable brute de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument et faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Si la Banque révisé ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant à la JVAÉRG. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Une fois que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont différées et amorties dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt si le rendement conservé par la Banque est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans les revenus d'intérêts tirés du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts.

Revenus tirés des frais et des commissions

Les revenus sont comptabilisés une fois que le client de la Banque a obtenu le contrôle du service. Il y a transfert du contrôle lorsque le client de la Banque a la capacité de décider de l'utilisation des services bancaires et d'en retirer des avantages et lorsque les obligations de prestation contractuelles envers le client ont été remplies. La Banque comptabilise les revenus avant déduction des charges lorsqu'elle agit pour son propre compte dans la prestation d'un service au client et après déduction des charges lorsqu'elle agit comme mandataire pour ces services. Pour déterminer si la Banque agit pour son propre compte ou comme mandataire, une part importante de jugement est nécessaire sur la question de savoir si cette dernière a le contrôle de ces services avant que ceux-ci ne soient transférés au client. De temps à autre, la Banque peut recevoir une contrepartie variable, comme des commissions de performance. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est hautement probable que la Banque n'aura pas besoin de contrepasser un montant important de revenus.

Les revenus sur cartes comprennent les commissions d'interchange, les frais annuels et les autres frais sur cartes. Les commissions d'interchange correspondent à un pourcentage du montant de la transaction et elles sont comptabilisées à la date de la transaction. Les frais annuels sont constatés en résultat sur 12 mois. Les autres frais sur cartes sont fondés sur les transactions et sont constatés à la date de la transaction.

La Banque exploite divers programmes de fidélisation qui permettent aux clients d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent ses produits et ses services.

Les passifs au titre des programmes de fidélisation font l'objet d'une réévaluation périodique visant à refléter le coût prévu de l'échange. Lorsque le client peut échanger les points contre des crédits, le coût du programme de fidélisation est présenté déduction faite des frais sur cartes. Lorsque les points ne peuvent être échangés que contre des biens ou des services, les revenus d'interchange attribués aux primes de fidélité sont comptabilisés au moment de l'échange contre des récompenses. Les frais de récompenses sont comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

Les frais liés aux services bancaires comprennent les frais gagnés sur les activités de dépôt de particuliers, d'entreprises et d'administrations publiques.

Les frais liés aux dépôts de particuliers comprennent les frais de tenue de compte et divers services liés aux transactions. Les frais liés aux dépôts d'entreprises et d'administrations publiques comprennent les services de gestion des dépôts et de la trésorerie liés aux entreprises ainsi que d'autres services de gestion de la trésorerie. Ces frais sont constatés à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients.

Les commissions de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de services au titre des lettres de crédit et de garanties, des engagements de prêt, des acceptations bancaires et des ententes de syndication de prêts. Ces commissions sont constatées à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis sur la base des ententes contractuelles avec les clients.

Les honoraires liés aux fonds communs de placement comprennent les frais de gestion et d'administration gagnés dans le cadre des activités de gestion de patrimoine de la Banque. Ces frais sont calculés en pourcentage de la valeur liquidative du fonds et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus. De temps à autre, la Banque peut également comptabiliser des commissions de performance provenant de certains fonds. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de courtage se rapportent aux commissions gagnées pour la prestation de services de courtage de plein exercice et à escompte aux clients. Ces commissions sont convenues contractuellement et peuvent être basées sur des actifs ou liées à des transactions individuelles. Elles sont constatées au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients ou à la date de la transaction.

Les frais de gestion de placements et frais de fiducie comprennent les services administratifs, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients. Ces frais sont convenus contractuellement et peuvent être liés à la valeur du portefeuille ou à des transactions individuelles. Ces frais sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients, dans la mesure où il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont trait aux commissions et aux honoraires gagnés pour les services fournis aux clients relativement au placement de titres de créance et de capitaux propres. Ces commissions et honoraires comprennent également les services aux clients dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de restructurations financières et d'autres activités de financement d'entreprises. Ces commissions et honoraires sont constatés lorsque le service a été rendu ou que des jalons contractuels ont été franchis. Les commissions d'exécution et d'achèvement sont des contreparties variables qui dépendent habituellement de la conclusion fructueuse d'une transaction.

Les autres honoraires et commissions comprennent les commissions perçues sur la vente de produits d'assurance de tiers aux clients de la Banque. Ces honoraires et commissions sont constatés lorsque l'obligation de prestation est remplie.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés lorsque le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende en ce qui a trait aux titres cotés en bourse.

Paielements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renonciations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » sont portés dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renonciations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Pour ce qui est des options sur actions classiques et des droits à l'appréciation d'actions, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et ne sont plus à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte quatre secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs d'activité se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs d'activité selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Bénéfice par action (le « BPA »)

Le BPA de base est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le BPA dilué est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du BPA dilué.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du BPA dilué est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liés aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), le nombre d'actions ordinaires supplémentaires liées aux débentures subordonnées FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV, de billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4 Transition à l'IFRS 17

Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre exhaustif fondé sur des principes visant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation pour les contrats d'assurance. L'IFRS 17 propose trois modèles pouvant s'appliquer à tous les contrats d'assurance : la méthode générale d'évaluation, la méthode fondée sur les honoraires variables et la méthode de la répartition des primes. L'IFRS 17 doit être adoptée de manière rétrospective intégrale à la transition. Si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées. La Banque a évalué les données et les hypothèses nécessaires à l'application de l'IFRS 17 et elle a déterminé que l'approche rétrospective intégrale pouvait être mise en œuvre pour ses contrats de courte durée, tandis que la méthode de la juste valeur pouvait être appliquée à ses contrats de longue durée. La Banque a retraité les résultats de l'exercice comparatif à compter de la date de transition du 1^{er} novembre 2022, conformément aux dispositions de la norme. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 n'est pas importante pour la Banque.

5 Réforme des taux d'intérêt de référence

La publication des échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») a cessé le 28 juin 2024. La Banque a modifié avec succès la totalité des contrats faisant référence au CDOR et aux acceptations bancaires pour les assortir de taux de rechange, par exemple le taux des opérations de pension à un jour en dollars canadiens (« Canadian Overnight Repo Rate Average » ou « CORRA ») ou le taux préférentiel.

6 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2026

IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – modifications

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié le document *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)*, qui porte sur le suivi après mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les modifications proposent une méthode de décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement lorsque certaines conditions sont remplies. Les modifications clarifient l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels tirés d'actifs financiers selon des événements éventuels, comme les taux d'intérêt liés aux cibles en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »), le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et les instruments liés par contrat. Les modifications proposent de nouvelles obligations d'information visant les instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements qui ne sont pas directement liés à des changements dans les risques se rattachant à un prêt de base, par exemple certains prêts assujettis à des cibles en matière de facteurs ESG. En outre, les modifications apportent des changements à certaines obligations d'information à l'égard des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications entrent en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2026 et l'adoption anticipée est autorisée. La Banque est tenue d'appliquer les modifications rétrospectivement, mais elle n'est pas tenue de retraiter les informations relatives à des périodes antérieures. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces modifications.

En vigueur au 1^{er} novembre 2027

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

7 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2024	2023
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	9 406 \$	10 173 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	54 454	80 139
Total	63 860 \$ ¹⁾	90 312 \$ ¹⁾

1) Déduction faite de comptes de correction de valeur de 3 \$ (2023 – 7 \$).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 5 322 millions de dollars (2023 – 5 758 millions de dollars), et ces soldes sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

8 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs.

Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources approuvées d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des bourses et des services d'établissement des prix. Les

politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois par année, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché et la fiabilité des quantités offertes sur le marché.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres techniques d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit poser des jugements importants dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent un recours important à de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Les données et les techniques d'évaluation utilisées spécifiquement pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 169 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations relatives aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit parce qu'il s'agit d'éléments à court terme, soit parce que leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts détenus à des fins de transaction comprennent les prêts qui servent de couverture aux swaps sur rendement total, qui servent de couverture aux passifs relatifs à des certificats de métaux précieux ou qui peuvent faire l'objet d'une vente dans le cadre d'une syndication. Les prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts ou de couverture aux passifs relatifs à des certificats de métaux précieux sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque. La juste valeur des prêts pouvant faire l'objet d'une vente dans le cadre d'une syndication se rapproche de leur valeur comptable, parce qu'il s'agit de prêts à court terme.

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fiables fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix, qui établissent la juste valeur à l'aide de données d'évaluation observables seulement, qui sont importantes à l'égard de la juste valeur globale.

Dans le cas des titres pour lesquels de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque a recours à un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument qui sont des données observables, comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat.

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix cotés non ajustés provenant de fournisseurs de données de marché indépendants ou de courtiers tiers sur des marchés actifs. Lorsque des prix directement tirés de marchés actifs ne sont pas disponibles, l'évaluation est effectuée au moyen d'une approche d'évaluation fondée sur les rendements. Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires. La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit et les courbes de taux d'intérêt. Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus ni aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix provenant de fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données importantes utilisées pour établir le prix de ces instruments.

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers et des fournisseurs indépendants de données de marché. Dans certains rares cas, on peut utiliser un modèle interne d'établissement des prix s'appuyant sur des données non observables qui sont importantes à l'égard de la juste valeur.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres d'entités non cotées, lorsque des prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage de la valeur de l'actif net sous-jacente tirée des états du commandité tiers.

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'évaluation observables comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen d'une technique d'évaluation à l'aide de données de marché observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Les produits dérivés évalués selon une technique d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables telles que la volatilité, la corrélation et les courbes des prix à terme peuvent inclure les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats d'options, contrats sur marchandises et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires.

États financiers consolidés

- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon les taux d'intérêt du marché pour des prêts dont le risque de crédit est similaire.
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs de ces prêts selon les taux d'intérêt du marché.
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe de particuliers au Canada qui sont payables à date fixe est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires.

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché.

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon les taux d'intérêt actuellement offerts pour des dépôts dont la durée est similaire.

En ce qui a trait aux billets structurés contenant des dérivés incorporés qui sont séparés de billets classiques, la juste valeur des dérivés incorporés est établie au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données observables sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions.

Certains dépôts désignés comme étant à la JVRN sont des billets structurés. Leur taux nominal et leurs modalités de remboursement peuvent être liés à la performance de paramètres du marché, tels que les taux d'intérêt, le rendement des actions et les cours de change. La juste valeur de ces billets structurés est déterminée au moyen de modèles qui intègrent des données de marché observables, telles que les courbes de taux d'intérêt, les cours des actions, la volatilité des actions et les cours de change. Certains billets structurés pourraient utiliser des données non observables importantes dans les modèles servant à leur évaluation, telles que la volatilité des taux d'intérêt et la corrélation des actions.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent inclure des titres de créance et de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer cette juste valeur est fondée sur les cours de marché, lorsque de tels cours existent sur des marchés actifs.

Débitures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débitures subordonnées, y compris les débitures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires. La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle ou des prix du marché pour des instruments assortis de durées et de risques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2024 ¹⁾		2023 ¹⁾	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Actifs :				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	63 860 \$	63 860 \$	90 312 \$	90 312 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	129 727	129 727	117 868	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	200 543	200 543	199 325	199 325
Instruments financiers dérivés	44 379	44 379	51 340	51 340
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	123 420	123 420	86 253	86 253
Titres de placement – coût amorti	28 422	29 412	29 816	31 984
Prêts	757 825	760 829	736 366	750 911
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	148	148	18 628	18 628
Autres actifs financiers	22 467	22 467	26 614	26 614
Passifs :				
Dépôts	941 290	943 849	942 112	952 333
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	36 341	36 341	26 779	26 779
Acceptations	149	149	18 718	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	35 042	35 042	36 403	36 403
Instruments financiers dérivés	51 260	51 260	58 660	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	190 449	190 449	160 007	160 007
Débitures subordonnées	7 814	7 833	9 358	9 693
Autres passifs financiers	53 342	53 387	49 363	51 302

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement à la JVAÉRG, des instruments dérivés et des instruments financiers évalués ou désignés comme étant à la JVRN est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024				2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente :								
Actifs :								
Métaux précieux¹⁾	– \$	2 540 \$	– \$	2 540 \$	– \$	937 \$	– \$	937 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	7 649	–	7 649	–	7 540	4	7 544
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	11 229	3 742	–	14 971	13 766	3 603	–	17 369
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	6 228	2 185	–	8 413	5 299	4 154	–	9 453
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	15 050	–	–	15 050	11 218	–	–	11 218
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	422	9 932	–	10 354	19	10 626	–	10 645
Titres de sociétés et autres titres de créance	4 940	6 990	4	11 934	3 431	7 748	–	11 179
Titres de capitaux propres	59 081	88	21	59 190	47 665	67	16	47 748
Autres	–	2 166	–	2 166	–	2 712	–	2 712
	96 950 \$	32 752 \$	25 \$	129 727 \$	81 398 \$	36 450 \$	20 \$	117 868 \$
Titres de placement²⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	12 739 \$	8 801 \$	– \$	21 540 \$	7 674 \$	4 713 \$	– \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	12 823	4 702	–	17 525	3 695	3 451	–	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	39 999	6 377	–	46 376	25 058	3 640	–	28 698
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 940	25 346	–	29 286	2 527	28 891	–	31 418
Titres de sociétés et autres titres de créance	133	3 359	35	3 527	–	2 512	40	2 552
Titres de capitaux propres	2 983	317	1 866	5 166	2 010	333	1 709	4 052
	72 617 \$	48 902 \$	1 901 \$	123 420 \$	40 964 \$	43 540 \$	1 749 \$	86 253 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	11 584 \$	– \$	11 584 \$	– \$	15 942 \$	– \$	15 942 \$
Contrats de change et sur l'or	–	26 004	–	26 004	–	29 465	2	29 467
Contrats sur titres de capitaux propres	150	4 313	44	4 507	54	3 066	27	3 147
Dérivés de crédit	–	180	2	182	–	342	2	344
Contrats sur marchandises	–	2 095	7	2 102	–	2 430	10	2 440
	150 \$	44 176 \$	53 \$	44 379 \$	54 \$	51 245 \$	41 \$	51 340 \$
Passifs :								
Dépôts³⁾	– \$	193 \$	– \$	193 \$	– \$	(95) \$	– \$	(95) \$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net								
Obligations liées aux titres vendus à découvert	30 721	4 319	2	35 042	29 921	6 482	–	36 403
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	–	17 895	13	17 908	–	25 079	2	25 081
Contrats de change et sur l'or	–	25 900	–	25 900	–	28 013	–	28 013
Contrats sur titres de capitaux propres	139	4 687	19	4 845	135	3 106	17	3 258
Dérivés de crédit	–	46	1	47	–	27	1	28
Contrats sur marchandises	–	2 550	10	2 560	–	2 274	6	2 280
	139 \$	51 078 \$	43 \$	51 260 \$	135 \$	58 499 \$	26 \$	58 660 \$
Instruments non comptabilisés à la juste valeur⁴⁾ :								
Actifs :								
Titres de placement – coût amorti	1 127 \$	27 295 \$	– \$	28 422 \$	1 627 \$	28 189 \$	– \$	29 816 \$
Prêts ⁵⁾	–	–	399 139	399 139	–	–	415 738	415 738
Passifs :								
Dépôts ⁵⁾	–	411 838	–	411 838	–	425 251	–	425 251
Débiteures subordonnées	–	7 814	–	7 814	–	9 358	–	9 358
Autres passifs	–	21 563	499	22 062	–	24 651	–	24 651

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu des titres de créance évalués au coût amorti de 29 412 \$ (31 octobre 2023 – 31 984 \$).

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

4) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.

5) Ces montants représentent des instruments à taux fixe.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2024 englobent des prêts, des obligations de sociétés structurées, des titres de capitaux propres, des dérivés et des obligations relatives aux titres vendus à découvert.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

	Au 31 octobre 2024						Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus ²⁾
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2023	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	
(en millions de dollars)							
Actifs détenus à des fins de transaction							
Prêts	4 \$	– \$	– \$	27 \$	– \$	(31)\$	– \$
Titres de sociétés et autres titres de créance	–	–	–	8	–	(4)	–
Titres de capitaux propres	16	(1)	–	9	(22)	19	(1)
	20	(1)	–	44	(22)	(16)	(1)
Titres de placement							
Titres de sociétés et autres titres de créance	40	(9)	4	7	–	(7)	(9)
Titres de capitaux propres	1 709	109	(29)	244	(207)	40	109
	1 749	100	(25)	251	(207)	33	100
Instruments financiers dérivés – actifs							
Contrats de taux d'intérêt	–	–	–	8	(8)	–	–
Contrats de change et contrats sur l'or	2	–	–	–	–	(2)	–
Contrats sur titres de capitaux propres	27	(7)	–	17	–	7	(7) ³⁾
Contrats de crédit	2	1	–	–	(1)	–	1
Contrats sur marchandises	10	(3)	–	–	–	–	(3)
Instruments financiers dérivés – passifs							
Contrats de taux d'intérêt	(2)	(1)	–	(12)	–	2	(1)
Contrats sur titres de capitaux propres	(17)	2	–	(4)	1	(1)	2 ³⁾
Contrats de crédit	(1)	1	–	–	(1)	–	1
Contrats sur marchandises	(6)	(4)	–	–	–	–	(4)
	15	(11)	–	9	(9)	6	(11)
Obligations relatives aux titres vendus à découvert							
	–	–	–	–	–	(2)	(2)
Total	1 784 \$	88 \$	(25)\$	304 \$	(238)\$	21 \$	1 934 \$

1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des pertes ou des profits se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou de niveau 2.

2) Ces montants représentent les profits et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

3) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

	Au 31 octobre 2023						Juste valeur au 31 octobre 2023
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2022	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	
(en millions de dollars)							
Actifs détenus à des fins de transaction	12	–	–	8	(33)	33	20
Titres de placement	1 688	56	16	233	(143)	(101)	1 749
Instruments financiers dérivés	10	(11)	–	(7)	(1)	24	15
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(3)	–	–	–	3	–	–

1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque comptabilise les transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs vers un autre à la clôture de l'exercice où les transferts ont lieu.

Les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1 et 2, selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de prix cotés sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 867 millions de dollars, des titres de placement de 3 010 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 396 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 712 millions de dollars, des titres de placement de 698 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 6 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 413 millions de dollars, des titres de placement de 1 204 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 114 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 758 millions de dollars, des titres de placement de 752 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 169 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Les transferts importants suivants entre les niveaux 2 et 3 ont été effectués selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de données non observables importantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 :

- Il n'y a eu aucun transfert important vers/ depuis le niveau 3.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 :

- Des placements dans des titres de participation de 101 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Technique d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables ¹⁾	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Titres de placement				
Titres de capitaux propres d'entités non cotées ²⁾	Titres comparables sur le marché	Évaluations du commandité selon la valeur liquidative nette	s. o.	(79)/79
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	80 % - 220 %	(2)/2
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation des actions	8 % - 414 % (36 %) - 94 %	(28)/28
Contrats sur marchandises	Flux de trésorerie actualisés	Courbes des prix à terme	6 % - 15 %	(4)/4

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers, par catégories de postes figurant aux états financiers.

2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées est effectuée au moyen de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables, puisque la Banque ne peut remettre ces instruments pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation n'est pas effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Évaluations du commandité selon la valeur liquidative

Les valeurs liquidatives fournies par le commandité représentent la juste valeur des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées.

Corrélation

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité des dérivés liés aux capitaux propres est une mesure de la variation du prix sous-jacent. La volatilité des taux d'intérêt mesure la variabilité du rendement d'un titre ou d'un taux d'intérêt. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix ou du rendement quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

Courbes des prix à terme

Les courbes des prix à terme mensuelles pour les contrats sur marchandises sont des données d'entrée nécessaires à l'évaluation. Une partie de ces courbes est non observable.

9 Actifs détenus à des fins de transaction**a) Titres détenus à des fins de transaction**

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)

	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans		
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	352 \$	1 646 \$	6 182 \$	3 626 \$	3 165 \$	– \$	14 971 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	920	893	1 774	937	3 889	–	8 413
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 724	2 439	7 237	2 461	1 189	–	15 050
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 458	3 663	3 883	1 046	304	–	10 354
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	59 190	59 190
Autres	316	2 468	5 792	2 728	623	7	11 934
Total	4 770 \$	11 109 \$	24 868 \$	10 798 \$	9 170 \$	59 197 \$	119 912 \$
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	1 570 \$	3 452 \$	9 779 \$	5 029 \$	7 397 \$	27 688 \$	54 915 \$
Dollar américain	1 604	3 643	10 711	4 426	1 570	24 796	46 750
Peso mexicain	704	1 714	2 135	101	63	59	4 776
Autres devises	892	2 300	2 243	1 242	140	6 654	13 471
Total des titres détenus à des fins de transaction	4 770 \$	11 109 \$	24 868 \$	10 798 \$	9 170 \$	59 197 \$	119 912 \$

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)

	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans		
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 736 \$	3 236 \$	8 216 \$	2 308 \$	1 873 \$	– \$	17 369 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 938	1 376	1 379	1 128	3 632	–	9 453
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 337	4 392	2 873	1 973	643	–	11 218
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 437	3 908	2 593	549	158	–	10 645
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	47 625	47 625
Autres	274	919	6 697	2 527	762	123	11 302
Total	8 722 \$	13 831 \$	21 758 \$	8 485 \$	7 068 \$	47 748 \$	107 612 \$
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	3 784 \$	5 178 \$	11 924 \$	4 347 \$	6 021 \$	30 154 \$	61 408 \$
Dollar américain	1 709	4 568	6 766	3 404	890	12 001	29 338
Peso mexicain	591	2 097	2 031	134	18	32	4 903
Autres devises	2 638	1 988	1 037	600	139	5 561	11 963
Total des titres détenus à des fins de transaction	8 722 \$	13 831 \$	21 758 \$	8 485 \$	7 068 \$	47 748 \$	107 612 \$

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Prêts détenus à des fins de transaction^{1),2)}		
États-Unis ³⁾	6 154 \$	5 844 \$
Europe ⁴⁾	458	601
Canada ⁴⁾	980	1 068
Autres ⁴⁾	57	31
Total	7 649 \$	7 544 \$

- 1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.
- 2) Les prêts sont principalement libellés en dollars américains.
- 3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts.
- 4) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps sur rendement total, qui servent de couverture aux passifs relatifs à des certificats de métaux précieux ou qui peuvent faire l'objet d'une vente dans le cadre d'une syndication.

10 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur ¹⁾ Profits (pertes)		Cumul des variations de la juste valeur ²⁾ Profits (pertes)	
	Aux		Pour les exercices clos les			
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Passifs :						
Passifs au titre de billets de premier rang ³⁾	36 341 \$	26 779 \$	(4 515)\$	762 \$	4 140 \$	8 655 \$

- 1) Variation dans l'écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable.
- 2) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.
- 3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

(en millions de dollars)	Passifs au titre de billets de premier rang				
	Montant à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾
				Profits (pertes)	Profits (pertes)
Au 31 octobre 2024	40 481 \$	36 341 \$	4 140 \$	(804)\$	(913)\$
Au 31 octobre 2023	35 434 \$	26 779 \$	8 655 \$	(1 338)\$	(109)\$

- 1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

11 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels¹⁾

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Le poste « Marchandises et autres contrats » comprend les dérivés liés à l'énergie, aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024			2023		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	606 019 \$	– \$	606 019 \$	445 831 \$	– \$	445 831 \$
Options achetées	5 848	–	5 848	12 829	–	12 829
Options vendues	5 430	–	5 430	11 787	–	11 787
	617 297	–	617 297	470 447	–	470 447
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	215	–	215	–	–	–
Swaps	427 122	53 481	480 603	383 961	40 250	424 211
Options achetées	45 572	–	45 572	42 320	–	42 320
Options vendues	49 595	–	49 595	50 717	–	50 717
	522 504	53 481	575 985	476 998	40 250	517 248
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	86 657	–	86 657	92 773	–	92 773
Swaps	5 694 823	278 314	5 973 137	5 057 948	219 390	5 277 338
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	5 781 480	278 314	6 059 794	5 150 721	219 390	5 370 111
Total	6 921 281 \$	331 795 \$	7 253 076 \$	6 098 166 \$	259 640 \$	6 357 806 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	21 952 \$	– \$	21 952 \$	21 336 \$	– \$	21 336 \$
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	21 952	–	21 952	21 336	–	21 336
De gré à gré						
Au comptant et à terme	541 732	21 156	562 888	448 449	23 364	471 813
Swaps	771 246	108 558	879 804	722 095	139 184	861 279
Options achetées	25 135	–	25 135	33 155	–	33 155
Options vendues	36 390	–	36 390	37 292	–	37 292
	1 374 503	129 714	1 504 217	1 240 991	162 548	1 403 539
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	24 865	–	24 865	16 011	–	16 011
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	24 865	–	24 865	16 011	–	16 011
Total	1 421 320 \$	129 714 \$	1 551 034 \$	1 278 338 \$	162 548 \$	1 440 886 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	59 329 \$	– \$	59 329 \$	54 880 \$	– \$	54 880 \$
Crédit	–	–	–	–	–	–
Marchandises et autres contrats	46 304	–	46 304	31 321	–	31 321
	105 633	–	105 633	86 201	–	86 201
De gré à gré						
Capitaux propres	83 455	965	84 420	72 005	818	72 823
Crédit	18 086	–	18 086	18 408	–	18 408
Marchandises et autres contrats	36 596	–	36 596	28 912	–	28 912
	138 137	965	139 102	119 325	818	120 143
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Crédit	9 069	–	9 069	9 553	–	9 553
Marchandises et autres contrats	251	–	251	150	–	150
	9 320	–	9 320	9 703	–	9 703
Total	253 090 \$	965 \$	254 055 \$	215 229 \$	818 \$	216 047 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	8 595 691 \$	462 474 \$	9 058 165 \$	7 591 733 \$	423 006 \$	8 014 739 \$

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	478 886 \$	127 133 \$	– \$	606 019 \$
Contrats de garantie de taux	85 447	1 217	208	86 872
Swaps	2 190 218	2 760 062	1 503 460	6 453 740
Options achetées	30 562	18 095	2 763	51 420
Options vendues	23 960	19 897	11 168	55 025
	2 809 073	2 926 404	1 517 599	7 253 076
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	16 289	5 663	–	21 952
Au comptant et à terme	543 486	38 039	6 228	587 753
Swaps	210 318	455 694	213 792	879 804
Options achetées	18 121	6 788	226	25 135
Options vendues	28 533	7 662	195	36 390
	816 747	513 846	220 441	1 551 034
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	103 234	39 521	994	143 749
Crédit	12 661	9 553	4 941	27 155
Marchandises et autres contrats	57 307	25 467	377	83 151
	173 202	74 541	6 312	254 055
Total	3 799 022 \$	3 514 791 \$	1 744 352 \$	9 058 165 \$

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	316 054 \$	129 359 \$	418 \$	445 831 \$
Contrats de garantie de taux	91 900	873	–	92 773
Swaps	1 887 305	2 452 721	1 361 523	5 701 549
Options achetées	32 854	19 765	2 530	55 149
Options vendues	30 878	19 808	11 818	62 504
	2 358 991	2 622 526	1 376 289	6 357 806
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	14 793	6 512	31	21 336
Au comptant et à terme	447 100	32 459	8 265	487 824
Swaps	204 224	439 600	217 455	861 279
Options achetées	23 978	8 480	697	33 155
Options vendues	28 148	8 392	752	37 292
	718 243	495 443	227 200	1 440 886
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	94 113	33 062	528	127 703
Crédit	13 824	7 485	6 652	27 961
Marchandises et autres contrats	39 421	20 372	590	60 383
	147 358	60 919	7 770	216 047
Total	3 224 592 \$	3 178 888 \$	1 611 259 \$	8 014 739 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, alors que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers correspond au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une importante proportion de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2024. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre des mesures et processus de gestion du risque de crédit similaires aux approches utilisées dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque. La Banque a recours à une mesure du risque, soit l'exposition future éventuelle pour les dérivés, afin d'évaluer l'utilisation par rapport aux limites de crédit établies pour la contrepartie. L'exposition future éventuelle mesure l'incidence de l'évolution du marché sur l'exposition aux dérivés tout au

long de la durée de vie des transactions avec des contreparties. En outre, l'exposition future éventuelle tient compte de facteurs d'atténuation du risque comme la compensation et le nantissement. Les limites et l'utilisation de l'exposition future éventuelle pour les contreparties aux dérivés sont autorisées et surveillées par l'unité de gestion du risque de la Banque.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garantie. Les modalités de l'accord général de compensation et des ASC de l'ISDA sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 84 du rapport annuel 2024).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (le « MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, de tous les contrats. Le MERC tient compte de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue¹. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (le « RCÉ ») correspond à l'exposition en cas de défaut (l'« ECD ») prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. L'actif pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (la « PD »), de la perte en cas de défaut (la « PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Marchandises et autres contrats » comprend les dérivés liés à l'énergie, aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base.

	2024 ¹⁾				2023 ¹⁾			
	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ²⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ²⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	606 019 \$	– \$	27 \$	1 \$	445 831 \$	– \$	17 \$	1 \$
Contrats de garantie de taux	86 872	70	88	57	92 773	128	59	39
Swaps	6 453 740	4 052	4 157	876	5 701 549	4 678	8 322	611
Options achetées	51 420	13	229	56	55 149	41	164	49
Options vendues	55 025	–	16	4	62 504	–	16	4
	7 253 076	4 135	4 517	994	6 357 806	4 847	8 578	704
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	21 952	–	354	7	21 336	–	388	8
Au comptant et à terme	587 753	1 560	4 868	1 168	487 824	1 544	4 458	1 168
Swaps	879 804	40	7 965	1 472	861 279	1 289	10 665	1 993
Options achetées	25 135	343	633	214	33 155	410	693	218
Options vendues	36 390	–	19	4	37 292	–	26	7
	1 551 034	1 943	13 839	2 865	1 440 886	3 243	16 230	3 394
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	143 749	1 586	10 848	1 742	127 703	1 102	7 747	1 325
Crédit	27 155	107	141	29	27 961	130	60	14
Marchandises et autres contrats	83 151	1 098	3 259	487	60 383	1 502	3 402	348
	254 055	2 791	14 248	2 258	216 047	2 734	11 209	1 687
Ajustement d'évaluation du crédit	–	–	–	4 631	–	–	–	4 703
Total des instruments dérivés	9 058 165 \$	8 869 \$	32 604 \$	10 748 \$	8 014 739 \$	10 824 \$	36 017 \$	10 488 \$
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales³⁾								
Cotés en bourse	744 882	–	5 158	117	577 984	–	4 078	93
De gré à gré	6 093 979	–	1 063	21	5 395 825	–	4 256	85
	6 838 861 \$	– \$	6 221 \$	138 \$	5 973 809 \$	– \$	8 334 \$	178 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) Les montants sont présentés compte non tenu des garanties et des accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 35 510 \$ (2023 – 40 516 \$) pour le MERC et 87 284 \$ (2023 – 87 034 \$) pour le RCÉ.

3) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

¹ Les décotes réglementaires conformément aux lignes directrices *Normes de fonds propres* du BSIF sont appliquées aux soldes de garantie de la mesure du MERC.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2024		2024		2023	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹⁾	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	91 \$	81 \$	70 \$	72 \$	128 \$	– \$
Swaps	7 969	9 676	7 767	9 357	8 844	11 112
Options	541	681	803	496	1 413	586
	8 601	10 438	8 640	9 925	10 385	11 698
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	5 268	4 602	6 672	5 482	7 319	5 574
Swaps	9 392	9 667	11 110	14 272	12 251	12 663
Options	462	487	492	446	627	601
	15 122	14 756	18 274	20 200	20 197	18 838
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	3 599	4 313	4 469	4 844	3 146	3 174
Crédit	228	29	182	47	344	28
Marchandises et autres contrats	2 449	2 597	2 102	2 560	2 440	2 280
	6 276	6 939	6 753	7 451	5 930	5 482
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	29 999 \$	32 133 \$	33 667 \$	37 576 \$	36 512 \$	36 018 \$
Couvertures						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			2 944 \$	7 983 \$	5 557 \$	13 383 \$
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			410	255	224	667
Swaps			7 320	5 445	9 046	8 508
			7 730 \$	5 700 \$	9 270 \$	9 175 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			38 \$	1 \$	1 \$	84 \$
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			10 712 \$	13 684 \$	14 828 \$	22 642 \$
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			44 379 \$	51 260 \$	51 340 \$	58 660 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 : favorable dans une mesure de 35 211 \$ et défavorable dans une mesure de 33 414 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

e) Activités de couverture

La Banque gère le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions au moyen d'opérations de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux fixe est convertie pour passer d'une exposition à un taux fixe à une exposition à un taux variable. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux variables est convertie pour passer d'une exposition à un taux variable à une exposition à un taux fixe. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Risque de change

Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, des swaps dans différentes monnaies et des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour gérer le risque de change conjointement avec le risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ou une combinaison de swaps dans différentes monnaies et de swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont surtout utilisés pour convertir l'exposition de change à taux fixe à une exposition à taux variable dans la monnaie fonctionnelle. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des contrats de change à terme et des actifs et passifs en monnaie étrangère sont utilisés pour gérer le risque de change, ou une exposition combinée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies sont utilisés pour compenser l'exposition au risque de change en échangeant les flux de trésorerie d'intérêts dans une monnaie contre une autre monnaie. Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie peuvent servir conjointement avec des swaps dans différentes monnaies à convertir l'exposition au change ou à faire passer une exposition dans la monnaie fonctionnelle d'un taux variable à un taux fixe. Des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont utilisés pour compenser l'exposition découlant des flux de trésorerie hautement probables, y compris les contreparties d'achats futurs pour les acquisitions d'entreprises et le produit de la vente tiré des cessions d'entreprises libellés dans une monnaie étrangère. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

En ce qui concerne les couvertures d'investissement net, la Banque désigne les passifs libellés en monnaie étrangère et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères. Les passifs non dérivés désignés sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'investissement net de manière à ce que l'incidence de la conversion des monnaies de l'investissement net soit compensée par l'incidence de change des passifs désignés. Les contrats de change à terme sont structurés de manière à vendre la monnaie fonctionnelle de l'investissement net en échange de la monnaie fonctionnelle de la Banque.

Risque sur actions

Le risque sur actions est créé par les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Banque offerts aux employés. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps sur rendement total sont principalement utilisés pour compenser l'exposition aux actions en échangeant les paiements d'intérêts contre les paiements fondés sur les rendements des actions sous-jacentes.

Pour tous les risques relevés ci-dessus, la relation économique et le ratio de couverture sont déterminés au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative. Cette évaluation intègre la comparaison des conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert ainsi qu'une analyse de régression. Pour ce qui est de l'analyse de régression, une relation de couverture est considérée comme étant hautement efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables dans la régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. Les principales sources d'inefficacité de la couverture comprennent les éléments suivants :

- l'utilisation de différentes courbes d'actualisation pour évaluer l'élément couvert et le dérivé de couverture dans les couvertures de juste valeur, afin de refléter le risque de crédit réduit des dérivés garantis;
- les différences dans les termes clés tels que la teneur du taux d'intérêt de référence sous-jacent, la fréquence de réinitialisation/de règlement et l'écart variable entre les instruments de couverture et l'élément couvert.

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, elle a appliqué les exigences d'information supplémentaires relatives à la comptabilité de couverture exigées par les modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9.

Le tableau ci-après présente un sommaire des montants notionnels des dérivés et des valeurs comptables de la trésorerie et des passifs-dépôts désignés comme instruments de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024				2023			
	Montants notionnels ¹⁾				Montants notionnels ¹⁾			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	32 689 \$	137 123 \$	25 427 \$	195 239 \$	20 101 \$	85 858 \$	13 987 \$	119 946 \$
Couvertures des flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps	29 411	72 802	13 160	115 373	19 356	78 159	24 809	122 324
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	5 516	19 291	4 359	29 166	10 921	16 826	8 175	35 922
Risque de change								
Swaps	50 198	93 095	19 808	163 101	68 514	102 582	26 521	197 617
Contrats de change à terme	–	–	–	–	214	–	–	214
Trésorerie	74	–	–	74	84	–	–	84
Risque sur actions – swaps sur rendement total	278	687	–	965	307	511	–	818
Couvertures d'investissement net								
Risque de change								
Contrats de change à terme	21 156	–	–	21 156	23 150	–	–	23 150
Passifs-dépôts	7 571	–	–	7 571	6 402	–	–	6 402
Total	146 893 \$	322 998 \$	62 754 \$	532 645 \$	149 049 \$	283 936 \$	73 492 \$	506 477 \$

1) Les montants notionnels se rapportant à des dérivés qui couvrent plusieurs risques visant tant des actifs que des passifs sont inclus dans plus d'une catégorie.

Le tableau qui suit présente le taux ou le prix moyen des instruments de couverture importants.

Aux 31 octobre	2024			2023		
	Taux ou prix moyen ¹⁾			Taux ou prix moyen ¹⁾		
	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix
Couvertures de juste valeur						
Risque de taux d'intérêt – swaps	3,16 %	s. o.	s. o.	2,51 %	s. o.	s. o.
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps	3,16 %	s. o.	s. o.	3,09 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps \$ US-\$ CA	1,89 %	1,30	s. o.	2,15 %	1,31	s. o.
Risque de change						
Swaps						
\$ US-\$ CA	s. o.	1,31	s. o.	s. o.	1,32	s. o.
Euro-\$ CA	s. o.	1,46	s. o.	s. o.	1,45	s. o.
livre sterling-\$ CA	s. o.	1,70	s. o.	s. o.	1,69	s. o.
Risque sur actions – swaps sur rendement total	s. o.	s. o.	69,11 \$	s. o.	s. o.	72,25 \$
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – contrats de change à terme						
\$ US-\$ CA	s. o.	1,35	s. o.	s. o.	1,34	s. o.
CLP-\$ CA	s. o.	0,0014	s. o.	s. o.	0,0016	s. o.
MXN-\$ CA	s. o.	0,07	s. o.	s. o.	0,07	s. o.
PEN-\$ CA	s. o.	0,36	s. o.	s. o.	0,35	s. o.

1) Le taux ou le prix moyen pondéré notionnel est calculé globalement pour toutes les relations de couverture de la Banque, y compris les couvertures d'actifs et de passifs.

Les tableaux suivants renferment des renseignements sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	2 064 \$	(2 672)\$	(197)\$	160 \$	(37)\$			
Titres de placement			(1 493)	1 484	(9)	72 595 \$	1 274 \$	(1 392)\$
Prêts			(876)	851	(25)	91 354	(35)	(268)
Passifs-dépôts			1 955	(1 959)	(4)	(71 363)	986	446
Débitures subordonnées			217	(216)	1	(4 293)	21	(1)
Total	2 064 \$	(2 672)\$	(197)\$	160 \$	(37)\$	88 293 \$	2 246 \$	(1 215)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	4 008 \$	(4 009)\$	(155)\$	140 \$	(15)\$			
Titres de placement			323	(343)	(20)	36 367 \$	(2 380)\$	55 \$
Prêts			(556)	573	17	83 899	(818)	(1 132)
Passifs-dépôts			113	(125)	(12)	(65 444)	3 062	770
Débitures subordonnées			(35)	35	–	(6 185)	238	(12)
Total	4 008 \$	(4 009)\$	(155)\$	140 \$	(15)\$	48 637 \$	102 \$	(319)\$

Les tableaux suivants renferment de l'information sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures d'investissement net.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 865 \$	(4 699)\$	1 775 \$	1 774 \$	29 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	245	(2 407)	1 363	1 369	7
Risque de change					
Swaps	6 090	(3 650)	1 826	1 787	10
Contrats de change à terme	–	–	5	5	–
Trésorerie	74	–	9	9	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	38	(1)	263	263	–
	8 312	(10 757)	5 241	5 207	46
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	410	(255)	178	178	–
Passifs-dépôts	s. o.	(7 571)	(62)	(62)	–
	410	(7 826)	116	116	–
Total	8 722 \$	(18 583)\$	5 357 \$	5 323 \$	46 \$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.

4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	2 690 \$	(8 217)\$	(413)\$	(500)\$	91 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	319	(3 818)	(670)	(638)	(15)
Risque de change					
Swaps	7 586	(5 847)	5 125	5 130	(1)
Contrats de change à terme	16	(4)	(141)	(133)	(11)
Trésorerie	84	–	(7)	(7)	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	1	(84)	(67)	(67)	–
	10 696	(17 970)	3 827	3 785	64
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	208	(663)	(1 188)	(1 188)	–
Passifs-dépôts	s. o.	(6 402)	(91)	(91)	–
	208	(7 065)	(1 279)	(1 279)	–
Total	10 904 \$	(25 035)\$	2 548 \$	2 506 \$	64 \$

Les tableaux suivants renferment de l'information sur l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net sur l'état consolidé des autres éléments du résultat global, avant impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2023	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2024	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2024	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(3 480)\$	1 746 \$	558 \$	(1 176)\$	(490)\$	(686)\$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(2 007)	1 356	(48)	(699)	(733)	34
Risque de change	(703)	1 830	(2 324)	(1 197)	(1 158)	(39)
Risque sur actions	(20)	263	(186)	57	57	–
	(6 210)	5 195	(2 000)	(3 015)	(2 324)	(691)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(4 061)	116	770	(3 175)	(3 102)	(73)
Total	(10 271)\$	5 311 \$	(1 230)\$	(6 190)\$	(5 426)\$	(764)\$

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres », à l'exception de l'amortissement, qui est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2022	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2023	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2023	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(3 458)\$	(504)\$	482 \$	(3 480)\$	(3 227)\$	(253)\$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(1 875)	(655)	523	(2 007)	(2 096)	89
Risque de change	(1 181)	4 989	(4 511)	(703)	(708)	5
Risque sur actions	(4)	(67)	51	(20)	(29)	9
	(6 518)	3 763	(3 455)	(6 210)	(6 060)	(150)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(3 484)	(1 279)	702	(4 061)	(3 966)	(95)
Total	(10 002)\$	2 484 \$	(2 753)\$	(10 271)\$	(10 026)\$	(245)\$

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres », à l'exception de l'amortissement, qui est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts ».

12 Compensation d'actifs et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Méthodes comptables significatives*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)						
Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ^{2),4)}	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	44 379 \$	– \$	44 379 \$	(29 949)\$	(5 559)\$	8 871 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	318 531	(117 988)	200 543	(19 551)	(178 816)	2 176
Total	362 910 \$	(117 988)\$	244 922 \$	(49 500)\$	(184 375)\$	11 047 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	51 260 \$	– \$	51 260 \$	(29 949)\$	(11 565)\$	9 746 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	308 437	(117 988)	190 449	(19 551)	(166 734)	4 164
Total	359 697 \$	(117 988)\$	241 709 \$	(49 500)\$	(178 299)\$	13 910 \$

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)						
Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ^{2),4)}	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	51 340 \$	– \$	51 340 \$	(33 899) \$	(6 479)\$	10 962 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	272 667	(73 342)	199 325	(17 356)	(179 466)	2 503
Total	324 007 \$	(73 342)\$	250 665 \$	(51 255)\$	(185 945)\$	13 465 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	58 660 \$	– \$	58 660 \$	(33 899)\$	(14 515)\$	10 246 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	233 349	(73 342)	160 007	(17 356)	(140 215)	2 436
Total	292 009 \$	(73 342)\$	218 667 \$	(51 255)\$	(154 730)\$	12 682 \$

- 1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
- 4) Les actifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 4 505 millions de dollars (2023 – 4 511 millions de dollars) et des garanties autres qu'en trésorerie de 1 054 millions de dollars (2023 – 1 968 millions de dollars). Les passifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 10 847 millions de dollars (2023 – 13 889 millions de dollars) et des garanties autres qu'en trésorerie de 718 millions de dollars (2023 – 626 millions de dollars).

13 Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par catégorie d'évaluation.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	118 226 \$	82 150 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	29 412	31 984
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	3 162	2 164
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	2 004	1 888
Titres de créance évalués à la JVRN	28	51
Total des titres de placement	152 832 \$	118 237 \$

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024				2023			
	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	21 473 \$	219 \$	152 \$	21 540 \$	12 794 \$	6 \$	413 \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	17 500	234	209	17 525	7 680	2	536	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	47 156	214	994	46 376	30 741	32	2 075	28 698
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	29 505	181	400	29 286	32 246	91	936	31 401
Autres titres de créance	3 514	22	37	3 499	2 597	2	81	2 518
Total	119 148 \$	870 \$	1 792 \$	118 226 \$	86 058 \$	133 \$	4 041 \$	82 150 \$

b) Titres de créance évalués au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024		2023	
	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	8 722 \$	8 721 \$	9 927 \$	10 211 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	17 440	18 440	17 912	19 788
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 044	2 041	1 860	1 871
Titres de créance de sociétés	216	210	117	114
Total	28 422 \$	29 412 \$	29 816 \$	31 984 \$

1) Les soldes sont présentés déduction faite de comptes de correction de valeur de 1 \$ (2023 – 1 \$).

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAÉRG, qui sont présentés dans le tableau suivant, puisque ces placements sont détenus à des fins stratégiques.

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	2 522 \$	713 \$	73 \$	3 162 \$
Total	2 522 \$	713 \$	73 \$	3 162 \$

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$
Total	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$

Des revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 122 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (2023 – 137 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 938 millions de dollars (2023 – 1 738 millions de dollars) pour des raisons économiques et conformément à sa stratégie d'investissement. Ces cessions ont entraîné un profit cumulatif de 21 millions de dollars (2023 – perte cumulative de 205 millions de dollars) qui demeure dans les autres éléments du résultat global.

d) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 873 \$	4 054 \$	11 699 \$	3 072 \$	842 \$	– \$	21 540 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	4,4	4,2	3,9	3,5	3,9	–	3,9
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	213	1 882	8 190	6 811	429	–	17 525
Rendement ¹⁾ (en %)	1,8	3,3	3,7	3,9	3,8	–	3,7
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 308	2 209	30 098	5 387	6 374	–	46 376
Rendement ¹⁾ (en %)	2,3	3,5	3,6	4,1	4,4	–	3,7
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 203	6 069	12 969	3 715	330	–	29 286
Rendement ¹⁾ (en %)	2,6	3,6	5,4	5,0	4,4	–	4,4
Autres titres de créance	1	452	2 768	268	10	–	3 499
Rendement ¹⁾ (en %)	10,7	6,1	3,7	4,5	5,9	–	4,1
	10 598	14 666	65 724	19 253	7 985	–	118 226
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	–	–
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	3 162	3 162
						3 162	3 162
Total des titres à la JVAÉRG	10 598	14 666	65 724	19 253	7 985	3 162	121 388
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne							
	610	2 099	5 740	272	–	–	8 721
Rendement ¹⁾ (en %)	4,6	2,1	4,0	4,7	–	–	3,6
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines							
	1	48	116	13	18 262	–	18 440
Rendement ¹⁾ (en %)	4,8	4,5	4,2	4,0	4,6	–	4,6
Titres de créance d'administrations publiques étrangères							
	324	689	858	139	31	–	2 041
Rendement ¹⁾ (en %)	3,6	8,6	3,2	4,0	4,3	–	5,2
Titres de créance de sociétés							
	–	–	81	–	129	–	210
Rendement ¹⁾ (en %)	–	–	6,4	–	5,5	–	5,8
	935	2 836	6 795	424	18 422	–	29 412
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres							
	–	–	–	–	–	2 004	2 004
Instruments de créance							
	2	–	26	–	–	–	28
Total des titres de placement	11 535 \$	17 502 \$	72 545 \$	19 677 \$	26 407 \$	5 166 \$	152 832 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	2 725 \$	6 799 \$	23 034 \$	8 491 \$	1 409 \$	1 464 \$	43 922 \$
Dollar américain	2 696	3 894	40 362	8 471	24 636	3 333	83 392
Peso mexicain	948	1 215	3 139	332	–	44	5 678
Autres devises	5 166	5 594	6 010	2 383	362	325	19 840
Total des titres de placement	11 535 \$	17 502 \$	72 545 \$	19 677 \$	26 407 \$	5 166 \$	152 832 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Durée à courir jusqu'à l'échéance

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	914 \$	4 964 \$	4 441 \$	1 265 \$	804 \$	– \$	12 388 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	4,0	4,5	3,5	3,1	4,3	–	3,9
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	128	185	3 732	3 053	48	–	7 146
Rendement ¹⁾ (en %)	3,3	1,6	2,8	3,3	4,6	–	3,0
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	714	2 848	18 782	2 723	3 631	–	28 698
Rendement ¹⁾ (en %)	4,8	2,3	2,8	4,0	3,0	–	2,9
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	7 126	8 629	11 241	4 073	331	–	31 400
Rendement ¹⁾ (en %)	2,0	3,6	4,5	5,4	3,8	–	3,8
Autres titres de créance	96	193	2 160	63	6	–	2 518
Rendement ¹⁾ (en %)	2,2	11,5	5,4	4,5	5,9	–	5,7
	8 978	16 819	40 356	11 177	4 820	–	82 150
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	–	–
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	2 164	2 164
						2 164	2 164
Total des titres à la JVAÉRG	8 978	16 819	40 356	11 177	4 820	2 164	84 314
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	700	2 147	6 959	405	–	–	10 211
Rendement ¹⁾ (en %)	3,4	3,2	3,4	4,7	–	–	3,4
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	–	14	163	4	19 607	–	19 788
Rendement ¹⁾ (en %)	–	5,5	5,0	4,5	4,5	–	4,5
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	151	481	1 030	185	24	–	1 871
Rendement ¹⁾ (en %)	6,0	9,2	5,6	2,6	1,5	–	6,2
Titres de créance de sociétés	–	1	2	28	83	–	114
Rendement ¹⁾ (en %)	–	5,6	3,9	3,2	5,6	–	5,0
	851	2 643	8 154	622	19 714	–	31 984
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	1 888	1 888
Instruments de créance	–	–	51	–	–	–	51
Total des titres de placement	9 829 \$	19 462 \$	48 561 \$	11 799 \$	24 534 \$	4 052 \$	118 237 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	1 724 \$	7 154 \$	13 739 \$	3 744 \$	941 \$	1 648 \$	28 950 \$
Dollar américain	1 028	3 853	26 261	4 944	23 245	1 965	61 296
Peso mexicain	737	1 447	2 468	540	–	149	5 341
Autres devises	6 340	7 008	6 093	2 571	348	290	22 650
Total des titres de placement	9 829 \$	19 462 \$	48 561 \$	11 799 \$	24 534 \$	4 052 \$	118 237 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

e) Profit net sur la vente de titres de placement

Le tableau qui suit présente le profit net sur la vente de titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Titres de créance évalués au coût amorti	1 \$	– \$
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	47	129
Profit net sur la vente de titres de placement	48 \$	129 \$

14 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024			2023		
	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	350 941 \$	1 208 \$	349 733 \$	344 182 \$	1 084 \$	343 098 \$
Prêts personnels	106 379	2 319	104 060	104 170	2 414	101 756
Prêts sur cartes de crédit	17 374	1 160	16 214	17 109	1 237	15 872
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	292 671	1 849	290 822	291 822	1 637	290 185
Total	767 365 \$	6 536 \$	760 829 \$	757 283 \$	6 372 \$	750 911 \$

b) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	297 677 \$	290 253 \$
Prêts personnels	82 892	80 732
Prêts sur cartes de crédit	8 982	8 216
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	133 810	114 991
	523 361	494 192
États-Unis		
Prêts personnels	4 009	4 408
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	55 237	61 342
	59 246	65 750
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	16 749	16 556
Prêts personnels	2 615	2 200
Prêts sur cartes de crédit	832	808
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	23 994	26 466
	44 190	46 030
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	20 410	21 499
Prêts personnels	4 868	5 081
Prêts sur cartes de crédit	3 551	3 654
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	20 330	22 383
	49 159	52 617
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 113	4 102
Prêts personnels	5 623	5 424
Prêts sur cartes de crédit	757	1 049
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	10 545	12 004
	21 038	22 579
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 196	2 390
Prêts personnels	2 186	2 349
Prêts sur cartes de crédit	1 446	1 684
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	5 518	6 327
	11 346	12 750
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	9 796	9 382
Prêts personnels	4 186	3 976
Prêts sur cartes de crédit	1 806	1 698
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	43 237	48 309
	59 025	63 365
Total des prêts	767 365	757 283
Acceptations ²⁾	148	18 628
Total des prêts et des acceptations ³⁾	767 513	775 911
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(6 537)	(6 462)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	760 976 \$	769 449 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Une proportion de 96,5 % des titulaires d'acceptations résident à l'extérieur du Canada (31 octobre 2023 - 0,6 %).

3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 137 804 \$ (2023 - 151 499 \$), en pesos chiliens à hauteur de 39 425 \$ (2023 - 41 499 \$), en pesos mexicains à hauteur de 31 522 \$ (2023 - 34 894 \$) et dans d'autres devises à hauteur de 54 549 \$ (2023 - 55 855 \$).

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2024	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	72 883 \$	233 469 \$	15 456 \$	25 264 \$	3 869 \$	350 941 \$	93 626 \$	253 954 \$	3 361 \$	350 941 \$
Prêts personnels	18 753	37 707	5 411	1 171	43 337	106 379	47 790	57 219	1 370	106 379
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	17 374	17 374	-	17 374	-	17 374
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	142 536	135 474	7 340	405	6 916	292 671	216 334	73 596	2 741	292 671
Total	234 172 \$	406 650 \$	28 207 \$	26 840 \$	71 496 \$	767 365 \$	357 750 \$	402 143 \$	7 472 \$	767 365 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(6 536)	(6 536)	-	-	(6 536)	(6 536)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	234 172 \$	406 650 \$	28 207 \$	26 840 \$	64 960 \$	760 829 \$	357 750 \$	402 143 \$	936 \$	760 829 \$

Au 31 octobre 2023	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	47 610 \$	254 546 \$	15 830 \$	23 946 \$	2 250 \$	344 182 \$	98 606 \$	242 589 \$	2 987 \$	344 182 \$
Prêts personnels	18 279	37 875	5 593	1 189	41 234	104 170	44 913	58 002	1 255	104 170
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	17 109	17 109	-	17 109	-	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	149 625	131 039	5 493	339	5 326	291 822	177 428	112 583	1 811	291 822
Total	215 514 \$	423 460 \$	26 916 \$	25 474 \$	65 919 \$	757 283 \$	320 947 \$	430 283 \$	6 053 \$	757 283 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(6 372)	(6 372)	-	-	(6 372)	(6 372)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	215 514 \$	423 460 \$	26 916 \$	25 474 \$	59 547 \$	750 911 \$	320 947 \$	430 283 \$	(319) \$	750 911 \$

d) Prêts douteux¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024			2023		
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 372 \$	645 \$	1 727 \$	1 864 \$	498 \$	1 366 \$
Prêts personnels	1 117	621	496	1 176	664	512
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 250	788	2 462	2 686	719	1 967
Total	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$
Par secteurs géographiques						
Canada	2 158 \$	569 \$	1 589 \$	1 564 \$	514 \$	1 050 \$
États-Unis	109	22	87	-	-	-
Mexique	1 343	424	919	1 183	372	811
Pérou	715	385	330	691	372	319
Chili	1 249	281	968	1 098	264	834
Colombie	322	109	213	356	97	259
Autres pays	843	264	579	834	262	572
Total	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 ont totalisé 84 \$ (2023 - 57 \$).

e) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide d'un ensemble de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transactions;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les indices des prix de l'immobilier) qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (de base, optimiste, pessimiste et très pessimiste).

La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou géopolitiques jusqu'à la date des états financiers.

La Banque a eu recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'établissement du compte de correction de valeur pour pertes sur créances afin de rendre compte, comme il est décrit plus haut, de tous les facteurs de risque pertinents jusqu'à la fin de la période de communication de l'information. La Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation importante du risque de crédit.

Au cours de la dernière année, les économies canadienne et américaine ont continué à faire preuve de résilience face à une politique monétaire restrictive, soutenues par la vigueur persistante des marchés du travail et de la consommation, en particulier aux États-Unis, et ces deux économies sont en bonne voie d'inscrire une croissance économique record en 2024, supérieure à celle prévue l'an dernier. Malgré la révision à la hausse de la croissance, des signes plus clairs de ralentissement sont apparus au Canada au cours des derniers mois, l'offre excédentaire ayant permis à la Banque du Canada de commencer à assouplir sa politique monétaire au début de l'année, alors que l'inflation poursuivait son ralentissement. Aux États-Unis, le marché du travail plus robuste et les mesures de relance budgétaire ont entraîné des révisions plus importantes de la croissance et des progrès plus lents en matière d'inflation, la banque centrale américaine procédant à un assouplissement un trimestre plus tard que prévu. Un atterrissage en douceur semble avoir été réussi, une réaccélération de la croissance étant attendue au Canada en 2025 après le ralentissement ordonné de 2024. Aux États-Unis, on prévoit une légère décélération par rapport à 2024, mais la croissance reste supérieure aux prévisions de 2023.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit un choc de demande négatif sur l'économie mondiale accompagné de conditions globalement plus strictes dans le secteur du financement privé, d'une croissance et d'une inflation plus faibles, et de taux de politique monétaire plus bas que dans le scénario de base. Enfin, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leur taux directeur à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

Les tableaux suivants présentent certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit. Dans le cas du scénario de Base et des scénarios optimiste et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
31 octobre 2024								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,8	2,2	2,8	3,1	-1,6	2,9	-4,4	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,2	2,0	2,4	2,5	1,6	1,7	5,8	2,2
Taux de chômage moyen (%)	6,7	6,0	6,3	5,0	8,4	6,9	11,1	7,3
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	3,3	2,6	3,5	3,6	2,9	2,0	4,0	3,2
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	1,6	4,2	2,4	5,5	-3,7	4,8	-5,8	4,1
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,34	1,30	1,33	1,28	1,43	1,28	1,49	1,30
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,6	2,2	2,3	3,1	-1,6	3,0	-4,0	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,4	2,3	2,6	2,7	1,3	2,0	6,2	2,5
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	4,1	2,9	4,1	3,4	3,6	1,8	4,8	3,4
Taux de chômage moyen (%)	4,3	4,3	4,2	3,9	6,0	4,9	8,1	5,2
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,1	2,6	2,9	-0,8	2,6	-2,9	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,3	3,9	3,0	3,1	4,1	4,0	6,3	4,9
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,0	2,2	4,6	3,2	0,1	3,0	-3,6	3,8
Taux de chômage moyen (%)	7,9	6,7	7,6	6,0	9,5	7,0	11,5	7,4
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,6	3,4	3,6	4,5	1,5	3,7	-0,5	4,3
Taux de chômage moyen (%)	6,7	6,2	6,2	5,2	8,1	6,5	11,8	8,0
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,6	2,7	3,7	3,8	1,4	3,1	-0,5	3,6
Taux de chômage moyen (%)	11,1	10,1	10,7	9,1	13,5	10,6	19,8	13,0
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,6	3,8	4,2	4,5	2,5	4,2	0,6	4,7
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	73	69	78	83	60	60	53	58
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,99	5,29	5,16	5,86	4,50	5,13	4,32	5,02
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	3,40	2,40	4,30	3,30	0,60	3,10	-1,50	3,50

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
31 octobre 2023								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,7	2,9	1,3	4,2	-2,2	3,5	-4,3	3,9
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,0	2,8	2,5	1,8	1,6	6,4	2,2
Taux de chômage moyen (%)	6,0	5,7	5,7	4,2	7,6	6,3	9,7	6,6
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,8	2,6	4,8	3,5	3,6	1,4	5,8	3,3
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-1,9	1,4	-1,4	2,9	-5,5	2,2	-6,8	1,5
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,27	1,24	1,27	1,22	1,41	1,26	1,47	1,28
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,0	1,9	1,5	2,7	-2,0	2,7	-3,8	3,0
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,2	2,2	3,5	2,6	1,9	1,8	7,0	2,5
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	5,3	2,5	5,4	3,4	4,2	0,8	6,3	3,1
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,5	3,9	4,1	5,6	5,0	7,2	5,2
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,2	2,6	3,3	-0,2	2,7	-2,8	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,7	3,9	3,6	3,2	4,7	4,1	6,8	4,9
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,9	2,8	4,6	-0,9	3,5	-3,1	4,1
Taux de chômage moyen (%)	8,5	7,0	8,2	6,3	9,6	7,3	11,3	7,6
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	2,7	2,7	3,9	0,8	3,1	-1,4	3,6
Taux de chômage moyen (%)	6,9	7,0	6,2	5,1	8,3	7,3	11,6	8,8
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,4	3,0	3,7	4,3	1,4	3,4	-0,9	3,9
Taux de chômage moyen (%)	9,2	9,9	8,6	7,9	11,1	10,3	15,6	12,3
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	3,8	4,5	4,9	2,8	4,2	0,5	4,7
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/lb	78	66	84	82	68	63	62	61
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	3,97	5,01	4,11	5,65	3,70	4,89	3,56	4,83
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,75	2,45	3,62	3,48	0,10	3,10	-1,48	3,45

iii) Sensibilité

Par rapport au scénario de base, la pondération de ces divers scénarios a fait passer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2 à 4 682 millions de dollars (2023 – 4 719 millions de dollars), contre 4 316 millions de dollars (2023 – 4 510 millions de dollars).

Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a amélioré certains de ses modèles établis selon l'IFRS 9. Les modèles améliorés sont plus sensibles aux changements dans les perspectives macroéconomiques. Si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs était calculé par la Banque à l'aide d'une moyenne pondérée selon les probabilités de ses deux scénarios pessimistes, le compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers productifs serait supérieur de 942 millions de dollars au compte de correction de valeur présenté au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 436 millions de dollars), compte non tenu des variations des ajustements qualitatifs par superposition et du jugement d'experts en matière de crédit. Les résultats réels différeront étant donné que ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon nos scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuels, si tous nos actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 693 millions de dollars (2023 – 553 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2023	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 084 \$	257 \$	(76)\$	(57)\$	1 208 \$
Prêts personnels	2 414	1 893	(1 857)	(131)	2 319
Prêts sur cartes de crédit	1 237	1 122	(1 166)	(33)	1 160
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 876	790	(424)	(206)	2 036
	6 611 \$	4 062 \$	(3 523)\$	(427)\$	6 723 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	6 372 \$				6 536 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations ²⁾	90				1
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ³⁾	149				186

1) Exclut les montants liés aux autres actifs et aux reprises de pertes de valeur de (11)\$. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 4 051 \$.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2022	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	899 \$	212 \$	(66)\$	39 \$	1 084 \$
Prêts personnels	2 137	1 377	(1 180)	80	2 414
Prêts sur cartes de crédit	1 083	1 017	(916)	53	1 237
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 368	825	(290)	(27)	1 876
	5 487 \$	3 431 \$	(2 452)\$	145 \$	6 611 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	5 348 \$				6 372 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations ²⁾	31				90
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ³⁾	108				149

1) Exclut les montants liés aux autres actifs et aux reprises de pertes de valeur de (9)\$. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 3 422 \$.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	165 \$	398 \$	645 \$	1 208 \$
Prêts personnels	544	1 154	621	2 319
Prêts sur cartes de crédit	288	872	–	1 160
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	586	475	788	1 849
Total ¹⁾	1 583 \$	2 899 \$	2 054 \$	6 536 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension, totalisant 200 \$.

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$
Prêts personnels	647	1 103	664	2 414
Prêts sur cartes de crédit	414	823	–	1 237
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	535	383	719	1 637
Total ¹⁾	1 861 \$	2 630 \$	1 881 \$	6 372 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension, totalisant 257 \$.

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$	197 \$	296 \$	406 \$	899 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(271)	164	373	266	(125)	74	253	202
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	41	–	–	41	35	–	–	35
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(9)	(22)	–	(31)	(9)	(16)	–	(25)
Changements de modèles et de méthodes ²⁾	(22)	3	–	(19)	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	215	(165)	(50)	–	183	(138)	(45)	–
Étape 2	(40)	197	(157)	–	(35)	149	(114)	–
Étape 3	–	(84)	84	–	–	(62)	62	–
Radiations, montant brut	–	–	(100)	(100)	–	–	(97)	(97)
Recouvrements	–	–	24	24	–	–	31	31
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(14)	(16)	(27)	(57)	19	18	2	39
Solde à la clôture de l'exercice²⁾	165 \$	398 \$	645 \$	1 208 \$	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$
Prêts personnels								
Solde à l'ouverture de l'exercice	647 \$	1 103 \$	664 \$	2 414 \$	665 \$	921 \$	551 \$	2 137 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(686)	976	1 497	1 787	(727)	1 027	964	1 264
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	365	–	–	365	376	–	–	376
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(97)	(190)	–	(287)	(91)	(172)	–	(263)
Changements de modèles et de méthodes ²⁾	(68)	96	–	28	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	658	(642)	(16)	–	618	(603)	(15)	–
Étape 2	(231)	344	(113)	–	(212)	297	(85)	–
Étape 3	(13)	(504)	517	–	(10)	(392)	402	–
Radiations, montant brut	–	–	(2 145)	(2 145)	–	–	(1 417)	(1 417)
Recouvrements	–	–	288	288	–	–	237	237
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(31)	(29)	(71)	(131)	28	25	27	80
Solde à la clôture de l'exercice²⁾	544 \$	1 154 \$	621 \$	2 319 \$	647 \$	1 103 \$	664 \$	2 414 \$
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	414 \$	823 \$	– \$	1 237 \$	436 \$	647 \$	– \$	1 083 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(361)	643	835	1 117	(300)	614	653	967
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	136	–	–	136	188	–	–	188
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(53)	(61)	–	(114)	(65)	(73)	–	(138)
Changements de modèles et de méthodes ²⁾	(38)	21	–	(17)	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	335	(335)	–	–	273	(273)	–	–
Étape 2	(135)	135	–	–	(140)	140	–	–
Étape 3	–	(330)	330	–	–	(255)	255	–
Radiations, montant brut	–	–	(1 356)	(1 356)	–	–	(1 113)	(1 113)
Recouvrements	–	–	190	190	–	–	197	197
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(10)	(24)	1	(33)	22	23	8	53
Solde à la clôture de l'exercice²⁾	288 \$	872 \$	– \$	1 160 \$	414 \$	823 \$	– \$	1 237 \$
Total des prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 326 \$	2 247 \$	1 162 \$	4 735 \$	1 298 \$	1 864 \$	957 \$	4 119 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(1 318)	1 783	2 705	3 170	(1 152)	1 715	1 870	2 433
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	542	–	–	542	599	–	–	599
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(159)	(273)	–	(432)	(165)	(261)	–	(426)
Changements de modèles et de méthodes ²⁾	(128)	120	–	(8)	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	1 208	(1 142)	(66)	–	1 074	(1 014)	(60)	–
Étape 2	(406)	676	(270)	–	(387)	586	(199)	–
Étape 3	(13)	(918)	931	–	(10)	(709)	719	–
Radiations, montant brut	–	–	(3 601)	(3 601)	–	–	(2 627)	(2 627)
Recouvrements	–	–	502	502	–	–	465	465
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(55)	(69)	(97)	(221)	69	66	37	172
Solde à la clôture de l'exercice²⁾	997 \$	2 424 \$	1 266 \$	4 687 \$	1 326 \$	2 247 \$	1 162 \$	4 735 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	635 \$	403 \$	748 \$	1 786 \$	322 \$	320 \$	695 \$	1 337 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(210)	288	622	700	168	172	427	767
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	936	–	–	936	467	–	–	467
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(860)	(126)	(9)	(995)	(391)	(50)	(31)	(472)
Changements de modèles et de méthodes ²⁾	200	37	–	237	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	154	(154)	–	–	108	(108)	–	–
Étape 2	(110)	114	(4)	–	(52)	63	(11)	–
Étape 3	–	(21)	21	–	–	(8)	8	–
Radiations, montant brut	–	–	(484)	(484)	–	–	(355)	(355)
Recouvrements	–	–	60	60	–	–	65	65
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(6)	(33)	(166)	(205)	13	14	(50)	(23)
Solde à la clôture de l'exercice²⁾	739 \$	508 \$	788 \$	2 035 \$	635 \$	403 \$	748 \$	1 786 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ^{2),3)}	(153)	(33)	–	(186)	(100)	(20)	(29)	(149)
Solde à la clôture de l'exercice²⁾	586 \$	475 \$	788 \$	1 849 \$	535 \$	383 \$	719 \$	1 637 \$

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

2) Les revenus d'intérêts sur les prêts douteux pour les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont totalisé 443 \$ (2023 – 378 \$).

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, les modalités contractuelles de certains actifs financiers ont été modifiées et la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation. La valeur comptable des prêts qui ont été modifiés à la deuxième étape et à la troisième étape, avant la modification, s'est chiffrée à 3 504 \$ (2023 – 2 096 \$) et à 726 \$ (2023 – 798 \$), respectivement.

6) Les cessions sont incluses dans les variations des taux de change et autres variations.

7) Comprend les changements attribuables aux améliorations apportées aux modèles établis selon l'IFRS 9, y compris les changements servant à refléter les ajustements selon l'approche par superposition d'experts en matière de crédit qui sont désormais intégrés dans le modèle.

f) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation du risque

Prêts hypothécaires à l'habitation Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Très faible	211 165 \$	3 262 \$	– \$	214 427 \$	202 322 \$	957 \$	– \$	203 279 \$
Faible	78 344	3 625	–	81 969	88 909	877	–	89 786
Moyenne	19 205	2 072	–	21 277	19 758	1 385	–	21 143
Élevée	2 561	5 280	–	7 841	3 424	3 428	–	6 852
Très élevée	13	2 814	–	2 827	63	2 242	–	2 305
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	18 614	1 614	–	20 228	17 792	1 161	–	18 953
Défaut	–	–	2 372	2 372	–	–	1 864	1 864
Total	329 902	18 667	2 372	350 941	332 268	10 050	1 864	344 182
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	165	398	645	1 208	265	321	498	1 084
Valeur comptable	329 737 \$	18 269 \$	1 727 \$	349 733 \$	332 003 \$	9 729 \$	1 366 \$	343 098 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Très faible	30 865 \$	– \$	– \$	30 865 \$	29 849 \$	211 \$	– \$	30 060 \$
Faible	20 686	12	–	20 698	27 594	558	–	28 152
Moyenne	13 053	38	–	13 091	8 725	599	–	9 324
Élevée	10 535	4 843	–	15 378	8 369	3 529	–	11 898
Très élevée	76	2 743	–	2 819	125	2 177	–	2 302
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	20 482	1 929	–	22 411	19 427	1 831	–	21 258
Défaut	–	–	1 117	1 117	–	–	1 176	1 176
Total	95 697	9 565	1 117	106 379	94 089	8 905	1 176	104 170
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	544	1 154	621	2 319	647	1 103	664	2 414
Valeur comptable	95 153 \$	8 411 \$	496 \$	104 060 \$	93 442 \$	7 802 \$	512 \$	101 756 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts sur cartes de crédit Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	2 382 \$	3 \$	– \$	2 385 \$	1 989 \$	42 \$	– \$	2 031 \$
Faible	2 872	25	–	2 897	3 329	89	–	3 418
Moyenne	4 631	55	–	4 686	4 262	116	–	4 378
Élevée	3 069	1 880	–	4 949	3 239	1 310	–	4 549
Très élevée	16	1 028	–	1 044	38	820	–	858
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	895	518	–	1 413	1 290	585	–	1 875
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	13 865	3 509	–	17 374	14 147	2 962	–	17 109
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	288	872	–	1 160	414	823	–	1 237
Valeur comptable	13 577 \$	2 637 \$	– \$	16 214 \$	13 733 \$	2 139 \$	– \$	15 872 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	115 396 \$	2 \$	– \$	115 398 \$	104 488 \$	3 \$	– \$	104 491 \$
Faible	17 947	26	–	17 973	20 037	1	–	20 038
Moyenne	8 128	22	–	8 150	8 518	11	–	8 529
Élevée	3 490	505	–	3 995	3 814	421	–	4 235
Très élevée	10	305	–	315	68	296	–	364
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	12 634	2 749	–	15 383	9 522	1 894	–	11 416
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable	157 605 \$	3 609 \$	– \$	161 214 \$	146 447 \$	2 626 \$	– \$	149 073 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

États financiers consolidés

Total des prêts aux particuliers	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Très faible	359 808 \$	3 267 \$	– \$	363 075 \$	338 648 \$	1 213 \$	– \$	339 861 \$
Faible	119 849	3 688	–	123 537	139 869	1 525	–	141 394
Moyenne	45 017	2 187	–	47 204	41 263	2 111	–	43 374
Élevée	19 655	12 508	–	32 163	18 846	8 688	–	27 534
Très élevée	115	6 890	–	7 005	294	5 535	–	5 829
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	52 625	6 810	–	59 435	48 031	5 471	–	53 502
Défaut	–	–	3 489	3 489	–	–	3 040	3 040
Total	597 069	35 350	3 489	635 908	586 951	24 543	3 040	614 534
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	997	2 424	1 266	4 687	1 326	2 247	1 162	4 735
Valeur comptable	596 072 \$	32 926 \$	2 223 \$	631 221 \$	585 625 \$	22 296 \$	1 878 \$	609 799 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Première qualité	146 999 \$	1 829 \$	– \$	148 828 \$	160 148 \$	1 205 \$	– \$	161 353 \$
Qualité inférieure	124 749	8 800	–	133 549	114 192	7 705	–	121 897
Sous surveillance	10	4 819	–	4 829	28	3 340	–	3 368
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	2 190	25	–	2 215	2 500	18	–	2 518
Défaut	–	–	3 250	3 250	–	–	2 686	2 686
Total	273 948	15 473	3 250	292 671	276 868	12 268	2 686	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	586	475	788	1 849	535	383	719	1 637
Valeur comptable	273 362 \$	14 998 \$	2 462 \$	290 822 \$	276 333 \$	11 885 \$	1 967 \$	290 185 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Première qualité	243 635 \$	1 124 \$	– \$	244 759 \$	240 044 \$	1 673 \$	– \$	241 717 \$
Qualité inférieure	59 572	2 894	–	62 466	62 634	5 288	–	67 922
Sous surveillance	–	1 142	–	1 142	1	1 103	–	1 104
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	3 921	–	–	3 921	5 205	–	–	5 205
Défaut	–	–	32	32	–	–	109	109
Total	307 128	5 160	32	312 320	307 884	8 064	109	316 057
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	153	33	–	186	100	20	29	149
Valeur comptable	306 975 \$	5 127 \$	32 \$	312 134 \$	307 784 \$	8 044 \$	80 \$	315 908 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts autres qu'aux particuliers	Au 31 octobre 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Première qualité	390 634 \$	2 953 \$	– \$	393 587 \$	400 192 \$	2 878 \$	– \$	403 070 \$
Qualité inférieure	184 321	11 694	–	196 015	176 826	12 993	–	189 819
Sous surveillance	10	5 961	–	5 971	29	4 443	–	4 472
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	6 111	25	–	6 136	7 705	18	–	7 723
Défaut	–	–	3 282	3 282	–	–	2 795	2 795
Total	581 076	20 633	3 282	604 991	584 752	20 332	2 795	607 879
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	739	508	788	2 035	635	403	748	1 786
Valeur comptable	580 337 \$	20 125 \$	2 494 \$	602 956 \$	584 117 \$	19 929 \$	2 047 \$	606 093 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

g) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt soit considéré comme en règle selon la politique de la Banque. Lorsque les emprunteurs ont choisi de participer à des programmes de report de paiements, les reports des paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ²⁾				2023 ²⁾			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 418 \$	718 \$	– \$	2 136 \$	1 329 \$	617 \$	– \$	1 946 \$
Prêts personnels	647	343	–	990	648	360	–	1 008
Prêts sur cartes de crédit	242	172	398	812	238	157	345	740
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	192	48	–	240	159	57	–	216
Total	2 499 \$	1 281 \$	398 \$	4 178 \$	2 374 \$	1 191 \$	345 \$	3 910 \$

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
- 2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.
- 3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

h) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale au moment de leur acquisition ou de leur montage. Le tableau qui suit présente les détails de ces actifs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Solde du principal impayé ¹⁾	243 \$	307 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(29)	(87)
Valeur comptable	214	220
Compte de correction de valeur à l'étape 3	(1)	(1)
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	213 \$	219 \$

- 1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

15 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (« TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont principalement vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou encore à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs. La SCHL achetait auparavant également des groupes de prêts hypothécaires garantis auprès de la Banque dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le « PAPHA »).

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne réunissent pas les critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	11 190 \$	13 508 \$
Autres actifs connexes ²⁾	7 202	8 600
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	17 923	20 222

- 1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 18 092 \$ (2023 – 20 264 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 17 692 \$ (2023 – 19 265 \$), ce qui correspond à une position nette de 400 \$ (2023 – 999 \$).
- 2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie et les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit au moyen d'une entité structurée consolidée. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 16.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la totalité des principaux risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	174 334 \$	140 296 \$
Titres prêtés	58 477	56 174
Total	232 811	196 470
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	190 449 \$	160 007 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 232 811 \$ (2023 – 196 470 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 190 449 \$ (2023 – 160 007 \$), ce qui correspond à une position nette de 42 362 \$ (2023 – 36 463 \$).

2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Se reporter à la note 36a)iv) – Instruments financiers – gestion des risques pour en savoir plus sur les titres reçus à titre de garanties.

16 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédant américain

Le fonds multicédant parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédant est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier de la CAAL consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédant se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle achète une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédant. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédant lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédant exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédant. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes épongées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédant.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédant américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédant, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédant, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédant américain.

La majorité des actifs du fonds multicédant de 11 milliards de dollars (2023 – 13 milliards de dollars) sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédant américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La Banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédant aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédant. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédant ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire et structures de financement par fonds propres

La Banque a recours à des structures de financement bancaires et par fonds propres pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Les activités des entités de financement structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque. Les structures de financement par capitaux propres comprennent la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui a été créée dans le cadre de l'émission par la Banque d'instruments de fonds propres réglementaires admissibles. Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements.

Obligations sécurisées

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « Société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2024, des obligations sécurisées de 47,0 milliards de dollars (2023 – 50,0 milliards de dollars) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling, en francs suisses, en euros, en dollars canadiens et en couronnes norvégiennes. Au 31 octobre 2024, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 48,0 milliards de dollars (2023 – 51,5 milliards de dollars). Ces montants excluent les activités liées aux obligations sécurisées détenues par la Banque et qui sont éliminées lors de la consolidation.

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit canadiennes au moyen d'une entité structurée parrainée par la Banque. Cette entité émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs tiers et le produit de ces émissions est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances sur cartes de crédit montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances sur cartes de crédit transférées et des fonctions administratives de l'entité.

Au 31 octobre 2024, des billets de catégorie A de 2,4 milliards de dollars américains (3,3 milliards de dollars canadiens équivalents) (2023 – 2,0 milliards de dollars américains, soit 2,8 milliards de dollars canadiens équivalents) et des billets subordonnés de catégories B et C de 209 millions de dollars américains (291 millions de dollars canadiens équivalents) (2023 – 174 millions de dollars américains, soit 241 millions de dollars canadiens équivalents) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2024, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient constitués de créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 3,8 milliards de dollars (2023 – 3,2 milliards de dollars).

Fiducie Scotiabank LRCN Trust

La Banque parraine la fiducie Scotiabank LRCN Trust établie en lien avec l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité. Au 31 octobre 2024, des billets avec remboursement de capital à recours limité émis en externe de 5,5 milliards de dollars (2023 – 4,5 milliards de dollars) étaient en circulation et inclus au poste « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » à l'état consolidé de la situation financière. Se reporter à la note 25 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information.

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées sur lesquelles la Banque n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Autres structures de financement	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	6 299 \$	13 695 \$	1 870 \$	21 864 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Actifs détenus à des fins de transaction	8	306	–	314
Titres de placement	–	842	–	842
Prêts ¹⁾	–	4 757	–	4 757
Autres	–	35	93	128
	8	5 940	93	6 041
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 842	1 842
Autres	–	–	28	28
	–	–	1 870	1 870
Risque de perte maximal de la Banque	6 307 \$	11 469 \$	76 \$	17 852 \$

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Autres structures de financement	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	5 291 \$	3 683 \$	1 872 \$	10 846 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Actifs détenus à des fins de transaction	8	18	–	26
Titres de placement	–	804	10	814
Prêts ¹⁾	–	1 182	61	1 243
Autres	–	2	9	11
	8	2 006	80	2 094
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 834	1 834
Instruments financiers dérivés	–	–	38	38
	–	–	1 872	1 872
Risque de perte maximal de la Banque	5 299 \$	3 296 \$	71 \$	8 666 \$

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 6,1 milliards de dollars (2023 – 2,1 milliards de dollars) à l'état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2024 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à des prêts accordés à des entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une CAAL qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédant au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 1,4 milliard de dollars (2023 – 1,8 milliard de dollars) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités structurées utilisées pour aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

La Banque fournit des facilités de crédit de premier rang à des entités structurées non liées créées par des tiers et dont le but est l'acquisition ou le montage de prêts aux fins de l'émission de titres adossés à des prêts avec flux groupés (« TPFPG »). Ces facilités de crédit bénéficient de fonds propres subordonnés fournis soit par le gestionnaire des garanties, soit par des tiers investisseurs au moyen d'un financement subordonné, d'une injection de capitaux ou d'un apport d'actifs. Les fonds propres subordonnés représentent la première tranche pour perte qui absorbe les pertes avant les titres de premier rang de la Banque. Le courtier membre du groupe de la Banque agit à titre d'arrangeur et d'agent de placement des TPFPG. Le produit de la vente des TPFPG sert à rembourser les facilités de crédit de premier rang. La Banque ne consolide pas ces entités, car elle n'exerce pas de pouvoir décisionnel sur leurs activités pertinentes, qui comprennent l'acquisition ou le montage de prêts et la gestion globale du portefeuille sous-jacent. Au 31 octobre 2024, la Banque avait financé 4 243 millions de dollars des facilités de crédit fournies à ces entités structurées (31 octobre 2023 – 220 millions de dollars).

Autres structures de financement

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités non consolidées.

La Banque utilise une structure de financement pour transférer le risque de crédit que posent certains prêts et elle achète de la protection de crédit visant des événements de crédit admissibles émanant de cette structure. La structure s'acquitte de ses obligations au moyen du produit en trésorerie tiré de l'émission de billets liés à des garanties. Les prêts ne sont pas vendus ni attribués à la structure et ils demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Le solde en principal total des billets liés à des garanties émis par cette structure et en circulation s'établissait à 1 002 millions de dollars au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 998 millions de dollars). Ces éléments sont pris en compte sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces structures, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas ces structures.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est impliquée de manière importante dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité.

Au 31 octobre 2024, la Banque avait tiré des revenus de 2 547 millions de dollars (2023 – 2 369 millions de dollars) des entités de fonds communs de placement non consolidées qu'elle parraine.

17 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2022	1 677 \$	2 362 \$	2 205 \$	1 795 \$	4 197 \$	12 236 \$
Entrées	97	161	130	129	143	660
Sorties/mises hors service	(64)	(781)	(1 657)	(118)	(118)	(2 738)
Écarts de conversion et autres	103	67	27	48	114	359
Solde au 31 octobre 2023	1 813 \$	1 809 \$	705 \$	1 854 \$	4 336 \$	10 517 \$
Entrées	120	232	73	134	125	684
Sorties/mises hors service	(149)	(183)	(155)	(67)	(77)	(631)
Écarts de conversion et autres	(48)	(78)	10	(44)	(43)	(203)
Solde au 31 octobre 2024	1 736 \$	1 780 \$	633 \$	1 877 \$	4 341 \$	10 367 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 octobre 2022	637 \$	1 777 \$	1 933 \$	1 117 \$	1 072 \$	6 536 \$
Amortissement	44	104	161	113	379	801
Sorties/mises hors service	(4)	(748)	(1 655)	(92)	(106)	(2 605)
Écarts de conversion et autres	9	135	(58)	14	43	143
Solde au 31 octobre 2023	686 \$	1 268 \$	381 \$	1 152 \$	1 388 \$	4 875 \$
Amortissement	49	94	140	116	331	730
Sorties/mises hors service	(50)	(75)	(145)	(40)	(62)	(372)
Écarts de conversion et autres	(22)	(26)	(14)	(40)	(16)	(118)
Solde au 31 octobre 2024	663 \$	1 261 \$	362 \$	1 188 \$	1 641 \$	5 115 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2023	1 127 \$	541 \$	324 \$	702 \$	2 948 \$	5 642 \$ ¹⁾
Solde au 31 octobre 2024	1 073 \$	519 \$	271 \$	689 \$	2 700 \$	5 252 \$¹⁾

1) Comprend des immeubles de placement de 36 \$ (2023 – 38 \$).

18 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes dans les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024				2023	
	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
Bank of Xi'an Co. Ltd. ^{2),3)}	Chine	Services bancaires	18,11 %	30 septembre 2024	658 \$	895 \$
Maduro & Curiel's Bank N.V. ⁴⁾	Curaçao	Services bancaires	48,10 %	30 septembre 2024	527	489

- 1) Reflète la date des plus récents états financiers. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées sont utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers.
- 2) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 570 \$ au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 529 \$).
- 3) La Banque exerce une influence notable sur Bank of Xi'an Co. Ltd. en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède.
- 4) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2024, ces réserves s'établissaient à 74 \$ (2023 – 71 \$).

Test de dépréciation de Bank of Xi'an Co. Ltd.

En date du 31 octobre 2024, la valeur de marché du placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. fondée sur le cours à la Bourse de Shanghai demeurait inférieure à sa valeur comptable. La Banque a soumis ce placement à un test de dépréciation trimestriel en raison de la période prolongée durant laquelle sa valeur de marché est demeurée inférieure à sa valeur comptable. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable du placement à sa valeur recouvrable calculée en fonction de la valeur d'utilité. Pour estimer la valeur d'utilité, la Banque utilise un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie qui s'appuie sur des hypothèses clés, y compris les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt pour l'entité sous-jacente, le taux de croissance final estimatif au-delà de cinq ans et le taux d'actualisation applicable. La valeur d'utilité au 31 octobre 2024 a été estimée selon un taux de croissance final de 2 % (2023 – 3 %) et un taux d'actualisation après impôt de 12 % (2023 – 12 %).

L'application de la méthode s'appuyant sur la valeur d'utilité a entraîné une charge de dépréciation de 343 millions de dollars (309 millions de dollars après impôt) inscrite dans les Autres charges autres que d'intérêts incluses dans le secteur Autres, en raison surtout de l'affaiblissement persistant des perspectives économiques en Chine (2023 – 185 millions de dollars ou 159 millions de dollars après impôt).

Sommaire de l'information financière

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des sociétés associées importantes de la Banque :

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2024	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 457 \$	471 \$	87 974 \$	81 577 \$
Maduro & Curiel's Bank N.V.	457	170	8 057	6 959

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2023	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Services Financiers Canadian Tire (« SFCT ») ²⁾	1 347 \$	368 \$	s. o. \$	s. o. \$
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 277	487	80 803	75 027
Maduro & Curiel's Bank N.V.	416	165	7 636	6 616

- 1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.
- 2) Le 31 octobre 2023, la Banque a finalisé la vente de sa participation de 20 % dans les SFCT à Société Canadian Tire. Se reporter à la note 37, « Acquisitions et cessions ».

19 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
	Solde au 31 octobre 2022	1 690 \$	3 599 \$	243 \$	2 401 \$	941 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	11	3	229	64	307
Solde au 31 octobre 2023	1 690	3 610	246	2 630	1 005	9 181
Acquisitions	–	–	–	–	–	–
Sorties ¹⁾	–	–	–	(92)	–	(92)
Écarts de conversion et autres	–	4	–	(138)	6	(128)
Solde au 31 octobre 2024	1 690 \$	3 614 \$	246 \$	2 400 \$	1 011 \$	8 961 \$

- 1) Au cours de l'exercice considéré, la Banque a comptabilisé une perte de valeur nette de 136 millions de dollars avant impôt au titre de l'entente visant la vente de CrediScotia Financiera, une filiale péruvienne comprise dans l'UGT Amérique latine, ce qui comprend une tranche de 92 millions de dollars liée au goodwill. Se reporter à la note 37, « Acquisitions et cessions » pour obtenir de plus amples renseignements.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent qu'une dépréciation pourrait s'être produite.

La Banque détermine la valeur comptable de ses UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital du siège social qui n'est pas directement attribuable est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle, selon la proportion de capital attribué avant l'attribution du capital du siège social. La valeur comptable ainsi obtenue pour l'UGT est ensuite comparée à la valeur recouvrable appropriée pour cerner toute dépréciation.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel aux 31 juillet 2024 et 2023, et aucune perte de valeur n'a été relevée. Aucune variation importante de cette évaluation n'a été relevée aux 31 octobre 2024 et 2023.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie

La valeur recouvrable de toutes les UGT autres que celle de l'Amérique latine a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (la « JVDCS »). Pour déterminer cette valeur, la Banque estime la juste valeur de l'UGT en appliquant des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, elle majore le résultat obtenu d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée des primes à l'acquisition versées globalement dans le secteur bancaire au cours des cinq dernières années pour des entreprises comparables et elle déduit les coûts de sortie estimés. L'évaluation de la juste valeur entre dans le niveau 3 en raison des importantes données non observables. Pour le test de dépréciation annuel de 2024, des ratios cours/bénéfice de 11 fois à 11,5 fois (2023 – de 9 fois à 10 fois) ont été utilisés.

La Banque a effectué une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la JVDCS. L'estimation des changements raisonnablement possibles aux hypothèses clés est fondée sur les indications disponibles à l'égard de chaque donnée, par exemple les risques liés aux prévisions du bénéfice net normalisé et la fourchette de ratios cours/bénéfice observés en externe. Les changements négatifs raisonnables aux perspectives du bénéfice net (diminution de 5 %) ou aux ratios cours/bénéfice (diminution de 1x), chacun étant considéré isolément, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur des UGT selon la méthode de la JVDCS.

Valeur d'utilité

La valeur recouvrable de l'UGT Amérique latine a été déterminée au moyen de la méthode de la valeur d'utilité, de la même façon qu'à l'exercice précédent. Pour estimer la valeur d'utilité, la Banque utilise un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie s'appuyant sur les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt, le taux de croissance final estimatif au-delà de cinq ans et le taux d'actualisation applicable. Les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt sont fondées sur les budgets et les plans approuvés de la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, de la conjoncture macroéconomique, des résultats prévus et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme en Amérique latine et le taux d'actualisation est fondé sur le coût du capital de sociétés comparables. Dans le cadre du test de dépréciation annuel pour l'exercice 2024, un taux de croissance final de 3 % (2023 – 3 %) et un taux d'actualisation de 12 % (2023 – 13 %) ont été utilisés.

La Banque a effectué une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la valeur d'utilité de l'UGT Amérique latine. L'estimation des changements raisonnablement possibles aux hypothèses clés est fondée sur les indications disponibles à l'égard de chaque donnée, par exemple le rendement passé par rapport aux prévisions, les risques liés aux prévisions des flux de trésorerie sous-jacents et la fourchette de taux d'actualisation observés en externe. Des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre de ces hypothèses clés, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur de l'UGT Amérique latine.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		Total
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde au 31 octobre 2022	6 687 \$	1 875 \$	4 415 \$	166 \$	13 143 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–
Entrées	1 125	–	–	–	1 125
Perte de valeur	(184)	(110)	–	(3)	(297)
Sorties/mises hors service	(2 141)	(2)	–	–	(2 143)
Écarts de conversion et autres	152	52	–	–	204
Solde au 31 octobre 2023	5 639 \$	1 815 \$	4 415 \$	163 \$	12 032 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–
Entrées	840	1	–	–	841
Perte de valeur	(188)	–	–	–	(188)
Sorties/mises hors service	(538)	–	–	–	(538)
Écarts de conversion et autres	24	(22)	–	–	2
Solde au 31 octobre 2024	5 777 \$	1 794 \$	4 415 \$	163 \$	12 149 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2022	3 809 \$	1 375 \$	– \$	– \$	5 184 \$
Amortissement	862	157	–	–	1 019
Perte de valeur	(134)	(34)	–	–	(168)
Sorties/mises hors service	(1 996)	(2)	–	–	(1 998)
Écarts de conversion et autres	25	(42)	–	–	(17)
Solde au 31 octobre 2023	2 566 \$	1 454 \$	– \$	– \$	4 020 \$
Amortissement	958	72	–	–	1 030
Perte de valeur	(91)	–	–	–	(91)
Sorties/mises hors service	(614)	–	–	–	(614)
Écarts de conversion et autres	(75)	(13)	–	–	(88)
Solde au 31 octobre 2024	2 744 \$	1 513 \$	– \$	– \$	4 257 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2023	3 073 ²⁾ \$	361 \$	4 415 \$	163 \$	8 012 \$
Au 31 octobre 2024	3 033 ²⁾ \$	281 \$	4 415 \$	163 \$	7 892 \$

1) Les contrats de gestion de fonds découlent des activités acquises précédemment de Fonds Dynamique (auparavant Patrimoine Dundee inc.), de Gestion financière MD inc. et de Jarislowsky, Fraser Limitée.

2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 194 \$ (2023 – 429 \$), des logiciels développés en interne de 1 939 \$ (2023 – 1 711 \$) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 900 \$ (2023 – 933 \$).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (2023 – 4,5 %) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés selon un taux de 10 % (2023 – 10 %). Les contrats de gestion de fonds ont été soumis à un test de dépréciation annuel sur la base de données aux 31 juillet 2024 et 2023 et aucune perte de valeur n'a été relevée. Aucun changement important de cette évaluation n'a été apporté aux 31 octobre 2024 et 2023. En outre, des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre de ces hypothèses clés, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ne sont soumises à un test de dépréciation que lorsque des événements ou des circonstances indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Au besoin, la dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée à sa valeur recouvrable, laquelle est habituellement déterminée au moyen de la valeur d'utilité. Au cours de l'exercice 2024, il a été relevé que des logiciels dont la valeur comptable nette s'élevait à 97 millions de dollars avaient subi une perte de valeur. Au cours de l'exercice 2023, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée dont la valeur comptable nette s'élevait à 126 millions de dollars ont été évaluées comme ayant subi une perte de valeur, ce qui comprend un montant de 76 millions de dollars ayant trait à la radiation intégrale d'une immobilisation incorporelle liée à des contrats au Pérou et un montant de 50 millions de dollars lié aux logiciels.

20 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Intérêts courus	5 352 \$	4 907 \$
Débiteurs et montants payés d'avance	2 118	2 456
Actifs d'impôt exigible	2 374	2 743
Dérivés de dépôts sur marges	9 976	12 254
Actifs au titre des fonds distincts	1 231	1 468
Actifs des régimes de retraite (note 29)	684	936
Montants à recevoir de courtiers et de clients	3 244	4 142
Autres	5 322	6 278
Total	30 301 \$	35 184 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

21 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024					2023
	Payables à vue ¹⁾		Payables sur préavis ²⁾	Payables à une date déterminée ³⁾	Total	
	Portant intérêt	Sans intérêt				
Particuliers	5 562 \$	10 134 \$	144 332 \$	138 793 \$	298 821 \$	288 617 \$
Entreprises et administrations publiques	181 060	31 454	55 688	331 912	600 114	612 267
Autres institutions financières	10 201	809	2 665	31 239	44 914	51 449
Total	196 823 \$	42 397 \$	202 685 \$⁴⁾	501 944 \$	943 849 \$	952 333 \$
Ventilation :						
Canada	143 254 \$	22 768 \$	166 410 \$	354 385 \$	686 817 \$	679 196 \$
États-Unis	43 176	32	1 545	45 689	90 442	96 807
Royaume-Uni	–	–	227	26 864	27 091	21 562
Mexique	225	6 887	11 835	17 804	36 751	41 424
Pérou	5 156	68	5 793	6 693	17 710	15 860
Chili	1 191	4 846	143	17 052	23 232	23 724
Colombie	31	494	3 414	4 163	8 102	9 580
Autres pays	3 790	7 302	13 318	29 294	53 704	64 180
Total⁵⁾	196 823 \$	42 397 \$	202 685 \$	501 944 \$	943 849 \$	952 333 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend des dépôts sans intérêt de 124 \$ (2023 – 123 \$).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 295 316 \$ (2023 – 320 088 \$), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 19 271 \$ (2023 – 20 200 \$), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 34 416 \$ (2023 – 38 127 \$) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 109 683 \$ (2023 – 116 926 \$).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2024	64 521 \$	37 062 \$	59 273 \$	115 757 \$	18 820 \$	295 433 \$
Au 31 octobre 2023	66 726 \$	39 525 \$	62 675 \$	130 384 \$	19 021 \$	318 331 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

22 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2024	2023
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	251 \$	252 \$
Décembre 2025 ³⁾	4,50	1 250 millions de dollars américains. L'intérêt sera payable en versements semestriels à terme échu le 16 juin et le 16 décembre de chaque année, jusqu'à l'échéance en décembre 2025.	1 740	1 714
Janvier 2029 ³⁾	3,89	1 750 millions de dollars. Le 18 janvier 2024, la Banque a racheté ces billets à un prix d'achat correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés.	–	1 752
Juillet 2029 ³⁾	2,836	1 500 millions de dollars. Le 3 juillet 2024, la Banque a racheté ces billets à un prix d'achat correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés.	–	1 339
Mai 2037 ³⁾	4,588	1 250 millions de dollars américains. Remboursables entre le 12 avril 2027 et le 4 mai 2032. Le 4 mai 2032, le taux d'intérêt appliqué correspondra au taux des effets du Trésor américain de 5 ans alors en vigueur majoré de 2,050 %.	1 704	1 676
Mai 2032 ³⁾	3,934	Remboursables à compter du 3 mai 2027. Après le 3 mai 2027, l'intérêt sera payable trimestriellement au taux des acceptations bancaires de trois mois alors en vigueur majoré de 1,52 %.	1 713	1 587
Décembre 2032 ³⁾	1,800	33 000 millions de yens japonais. Remboursables le 20 décembre 2027. Après cette date, l'intérêt sera payable en versements semestriels au taux de référence des obligations du Japon majoré de 1,681 % à la date de révision.	301	301
Août 2033 ³⁾	5,679	Remboursables à compter du 2 août 2028. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au CORRA composé quotidiennement majoré de 2,100 %.	1 016	962
Décembre 2033 ³⁾	1,830	12 000 millions de yens japonais. Remboursables le 1 ^{er} décembre 2028. Après cette date, le taux d'intérêt sur les débentures sera rajusté selon le taux des obligations du Japon alors en vigueur majoré de 1,477 % à la date de révision.	110	110
Août 2034 ³⁾	4,959	Remboursables à compter du 1 ^{er} août 2029. Après le 1 ^{er} août 2029, l'intérêt sera payable au taux CORRA composé quotidiennement majoré de 1,55 %.	998	–
			7 833 \$	9 693 \$

- Conformément aux dispositions de la ligne directrice *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
- Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison de l'incidence des couvertures de juste valeur utilisées pour gérer le risque de taux d'intérêt et des débentures subordonnées détenues dans le cadre des activités de tenue de marché.
- Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Aux termes de ces dispositions, les débentures en circulation sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de ne plus l'être, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion et, s'il y a lieu, sous réserve de la conversion de change selon les taux de change en vigueur au moment de la conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

23 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Intérêts courus		7 840 \$	7 686 \$
Obligations locatives ²⁾		2 982	3 202
Créditeurs et charges à payer		8 133	8 343
Passifs d'impôt exigible		1 070	728
Passifs d'impôt différé (note 28)		1 397	1 446
Certificats et lingots d'or et d'argent		578	439
Comptes sur marge et en garantie		8 186	8 531
Passifs au titre des fonds distincts		1 231	1 467
Montants à payer à des courtiers et à des clients		798	1 565
Provisions (note 24)		411	573
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan (note 14)		186	149
Passifs au titre des prestations de retraite (note 29)		523	521
Autres passifs de filiales et d'entités structurées		22 104	26 836
Autres		7 589	8 393
Total		63 028 \$	69 879 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Représente la valeur actualisée des obligations locatives.

États financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente les échéances des obligations locatives non actualisées selon les paiements au titre de la location devant être effectués après la date de clôture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Moins de un an	410 \$	428 \$
De un à deux ans	404	410
De deux à trois ans	401	405
De trois à quatre ans	381	398
De quatre à cinq ans	358	371
Plus de cinq ans	1 677	1 852
Total	3 631 \$	3 864 \$

24 Provisions

(en millions de dollars)

Au 1 ^{er} novembre 2022	287 \$
Provisions constituées durant l'exercice	470
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(184)
Solde au 31 octobre 2023	573 \$
Provisions constituées durant l'exercice	203
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(365)
Solde au 31 octobre 2024	411 \$

Questions d'ordre juridique

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font et ont fait l'objet de diverses procédures juridiques en instance ou menaces de procédures, y compris des poursuites civiles, des examens réglementaires, des enquêtes, des audits et des demandes d'informations par divers organismes de réglementation et organismes d'application de la loi dans différents territoires. Ces procédures s'appuient parfois sur de nouvelles théories et interprétations juridiques et peuvent être de nature criminelle ou civile, et certaines de celles-ci pourraient donner lieu à des pénalités d'ordre civil, réglementaire ou criminel. La Banque assure un suivi de toutes les procédures et elle exercera son jugement afin de les régler de la façon qui, à son avis, est la plus avantageuse pour elle. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, la direction ne croit pas actuellement que les obligations, s'il en est, découlant de litiges en cours ou de procédures réglementaires auront un effet défavorable significatif sur l'état consolidé de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Banque.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite ou d'une procédure réglementaire et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer de manière importante du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque est soumise à l'exercice d'un jugement important, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence significative sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'actions en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes totalisant 176 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotisation a été entendue par la Cour constitutionnelle du Pérou en juin 2023, et une décision en faveur du gouvernement péruvien a été rendue en mai 2024. Par conséquent, la Banque a versé un montant de 34 millions de dollars correspondant au principal et aux intérêts connexes calculés selon un taux raisonnable, et ce montant a été inscrit dans les Charges autres que d'intérêts – Autres. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus en situation de défaut pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts en situation de défaut, et en lien avec le traitement de Scotiabank Peru par la Cour constitutionnelle du Pérou, la Banque a déposé en octobre 2022 une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (l'« ICSID »), conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. En mai 2024, le tribunal de l'ICSID a rendu une décision qui a réduit la portée de l'action en justice, qui est actuellement en instance d'arbitrage. Par suite de ces faits nouveaux, la Banque a inscrit une provision pour frais juridiques de 142 millions de dollars dans les Autres passifs – Provisions, ce qui correspond au montant visé par la procédure d'arbitrage. La Banque a l'intention de continuer à défendre vigoureusement sa position.

Charge de restructuration

Exercice précédent

Au cours de l'exercice précédent, la Banque a inscrit une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 millions de dollars se rapportant à la réduction des effectifs par suite de la numérisation effectuée à l'échelle de la Banque, de l'automatisation, des changements dans les préférences bancaires des clients et des efforts constants pour simplifier les processus d'exploitation et optimiser les canaux de distribution. Ces montants sont tous inscrits dans le secteur Autres et une tranche de 316 millions de dollars correspond à une charge de restructuration incluse dans les Autres passifs – Provisions.

25 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

a) Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024		2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 214 044 420	20 109 \$	1 191 375 095	18 707 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 27)	497 930	37	415 247	28
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾	29 893 336	1 908	22 254 078	1 374
En circulation à la clôture de l'exercice	1 244 435 686²⁾	22 054 \$	1 214 044 420 ²⁾	20 109 \$

- 1) À compter du dividende déclaré le 28 février 2023 et versé le 26 avril 2023, la Banque a émis aux participants du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime ») des actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen du marché (selon la définition donnée dans le régime). Avant le dividende versé le 26 avril 2023, les actions ordinaires reçues par les participants aux termes du régime étaient préalablement rachetées sur le marché au cours alors en vigueur. En outre, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2024 et jusqu'à toute date à laquelle la Banque en déterminera autrement, la Banque a interrompu l'escompte sur le cours moyen (selon la définition donnée dans le régime) en ce qui a trait aux dividendes réinvestis et aux dividendes en actions aux termes du régime, et elle mettra fin à l'émission d'actions ordinaires à même son capital autorisé aux termes du régime. En outre, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2024 et jusqu'à toute date à laquelle la Banque en déterminera autrement, les achats d'actions ordinaires aux termes du régime seront effectués sur le marché secondaire, conformément aux dispositions du régime.
- 2) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2024, 26 564 849 actions ont été achetées et 26 566 901 actions ont été vendues (2023 – 19 133 834 actions achetées et 19 132 702 actions vendues).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 5 198 millions de dollars (4,24 \$ par action) et à 5 003 millions de dollars (4,18 \$ par action) respectivement pour les exercices 2024 et 2023. Lors de sa réunion du 2 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,06 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 janvier 2025. Se reporter à la note 25 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

La Banque n'a pas d'offre de rachat dans le cours normal des activités en vigueur à l'heure actuelle et elle n'a racheté aucune action ordinaire au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débentures subordonnées FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV, et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2024 s'établissait à 4 582 millions d'actions ordinaires (2023 – 5 046 millions d'actions ordinaires), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 22, « Débentures subordonnées », et à la note 25 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024				2023			
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Caractéristique de conversion	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Caractéristique de conversion
Actions privilégiées FPUNV								
Série 40 ^{a)}	–	–	0,303125	Série 41	12 000 000	300	1,212500	Série 41
Total des actions privilégiées	–	– \$			12 000 000	300 \$		

- 1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Modalités des actions privilégiées FPUNV

	Date d'émission initiale	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées FPUNV							
Série 40 ^{a)}	12 octobre 2018	25,00	0,362100	29 janvier 2019	2,43 %	27 janvier 2024	25,00

- a) Le 29 janvier 2024, la Banque a racheté pour 300 millions de dollars d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 40 représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) (les « actions de série 40 ») à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes déclarés et impayés. Le 28 novembre 2023, le conseil d'administration de la Banque Scotia a déclaré un dividende trimestriel de 0,303125 \$ par action de série 40. Il s'agit du dernier dividende sur les actions de série 40, qui a été payé le 29 janvier 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 janvier 2024.

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres comprennent les autres billets de fonds propres réglementaires admissibles de T1 (FPUNV).

Date d'émission initiale/série	Montant notionnel (en millions)	Prochaine date de révision du taux	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt après la révision du taux	Prochaine date de rachat	Fréquence de rachat après la révision du taux ¹⁾	2024		2023	
							Montant (en millions)	Distributions payées par billet ²⁾	Montant (en millions)	Distributions payées par billet ²⁾
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés^{3),4)}										
12 octobre 2017 ⁵⁾	1 250 \$ US	12 janvier 2025	7,566 %	SOFR ⁶⁾ +2,90961 %	12 janvier 2025	Trimestrielle	1 560 \$	83,86 \$ US	1 560 \$	76,23 \$ US
4 juin 2020	1 250 \$ US	4 juin 2025	4,900 %	TTA ⁶⁾ +4,551 %	4 juin 2025	Tous les cinq ans	1 689 \$	49,00 \$ US	1 689 \$	49,00 \$ US
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{3),7)}										
Série 1 ⁸⁾	1 250 \$	27 juillet 2026	3,700 %	GDC ⁹⁾ +2,761 %	27 juin 2026	Tous les cinq ans	1 250 \$	37,00 \$	1 250 \$	37,00 \$
Série 2 ¹⁰⁾	600 \$ US	27 octobre 2026	3,625 %	TTA ⁶⁾ +2,613 %	27 octobre 2026	Trimestrielle	753 \$	36,25 \$ US	753 \$	36,25 \$ US
Série 3 ¹¹⁾	1 500 \$	27 juillet 2027	7,023 %	GDC ⁹⁾ +3,95 %	27 juin 2027	Tous les cinq ans	1 500 \$	70,23 \$	1 500 \$	70,23 \$
Série 4 ¹²⁾	750 \$ US	27 octobre 2027	8,625 %	TTA ⁶⁾ +4,389 %	27 octobre 2027	Trimestrielle	1 023 \$	86,25 \$ US	1 023 \$	86,73 \$ US
Série 5 ¹³⁾	750 \$ US	27 janvier 2029	8,000 %	TTA ⁶⁾ +4,017 %	27 janvier 2029	Trimestrielle	1 004 \$	63,33 \$ US	– \$	– \$ US
Total des autres instruments de capitaux propres							8 779 \$		7 775 \$	

- 1) Chaque titre est rachetable au gré de la Banque à la première date de révision du taux et chaque trimestre ou période de cinq ans par la suite, selon le cas. Les billets avec remboursement de capital à recours limité (ARL) de série 1 et de série 3 sont remboursables au cours du mois précédant chaque date de révision du taux. Les titres sont également rachetables par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Tous les rachats sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et sont réalisés selon un prix de rachat équivalent à la valeur nominale majorée de l'intérêt cumulé et impayé (à moins d'annulation, selon le cas).
- 2) Distributions payées du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'exercice visé, selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou 1 000 \$ US, selon le cas.
- 3) Les titres ont égalité de rang entre eux et ils représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.
- 4) Bien que l'intérêt soit payable sur les titres lorsqu'il devient exigible, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements d'intérêts. Se reporter à la note 25 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.
- 5) SOFR à terme de trois mois de CME. Le 28 juin 2023, la Banque a annoncé la transition du taux d'intérêt à l'égard de ces titres, soit du TIOL en dollars américains de trois mois au SOFR à terme de trois mois majoré d'un ajustement de l'écart de 26,161 points de base, pour les périodes d'intérêt ouvertes à compter du 12 juillet 2023.
- 6) Taux du Trésor américain de cinq ans alors en vigueur.
- 7) Les intérêts sur les billets ARL ne peuvent être différés. Toutefois, le non-paiement des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables entraîne un événement de recours. Un événement de recours à l'égard d'une série donnée a lieu a) en cas de non-paiement en trésorerie par la Banque du principal, majoré des intérêts courus et impayés, à la date d'échéance; b) en cas de non-paiement en trésorerie des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables; c) en cas de non-paiement en trésorerie du prix de rachat en lien avec le rachat des billets ARL; d) en cas de survenance d'un événement de défaut (faillite, insolvabilité ou liquidation de la Banque); ou e) en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV. À la survenance d'un événement de recours, le recours dont disposeront les porteurs de billets se limitera à leur quote-part des actifs de la série détenus dans la fiducie Scotiabank LRCN Trust, une entité consolidée, soit au départ les autres billets de fonds propres de catégorie 1 visés ou, en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV, les actions ordinaires. Se reporter à la note 25 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.
- 8) Le 15 juin 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 (FPUNV) (les « billets ARL de série 1 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,70 % d'une valeur de 1 250 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 1, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 ») d'une valeur de 1 250 millions de dollars à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.
- 9) Taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur.
- 10) Le 7 octobre 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 (FPUNV) (les « billets ARL de série 2 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,625 % d'une valeur de 600 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 2, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 ») d'une valeur de 600 millions de dollars américains à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.
- 11) Le 16 juin 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (FPUNV) (les « billets ARL de série 3 ») assortis d'un taux fixe révisable de 7,023 % d'une valeur de 1 500 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 3, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 3 ») d'une valeur de 1 500 millions de dollars à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.
- 12) Le 25 octobre 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 (FPUNV) (les « billets ARL de série 4 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,625 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 4, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 4 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.
- 13) Le 12 janvier 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 (FPUNV) (les « billets ARL de série 5 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,000 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 5, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 5 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

Les provisions contractuelles relatives aux FPUNV visant les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, déclenchent la conversion de ces titres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel, selon le cas, est fondé sur le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les billets ci-dessus sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À l'émission, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission respective, la Banque a attribué une valeur négligeable à chaque composante passif des billets et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influencer sur la valeur de la composante passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a versé des distributions globales de 469 millions de dollars (2023 – 405 millions de dollars), déduction faite de l'impôt sur le résultat de 93 millions de dollars (2023 – 75 millions de dollars), à l'égard de ces billets, sur la base des taux de change en vigueur aux dates de paiement, s'il y a lieu.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre façon les actions en question si une telle déclaration de dividendes ou un tel retrait d'actions la placent en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas verser de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires jusqu'au versement intégral de telles distributions ou jusqu'au douzième mois suivant le non-paiement de telles distributions. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, lorsque le fiduciaire n'a pas renoncé aux distributions ou ne détient plus les autres billets de fonds propres de catégorie 1 en question, ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées et à ne pas racheter, acheter ou annuler d'une autre manière les actions en question jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

Advenant le cas où les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit n'ont pas été versés ou qu'il y a insuffisance de fonds réservés à cette fin, la Banque a choisi de ne pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre manière ses actions ordinaires.

À l'heure actuelle, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas d'incidence sur le versement de dividendes ou sur l'annulation d'actions privilégiées et ordinaires.

26 Gestion des fonds propres

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique intérieure (« BISⁱ ») et a haussé de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les BISⁱ maintiennent une réserve pour stabilité intérieure (« RSI »). En décembre 2022, le BSIF a annoncé que la RSI serait portée à 3,0 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques (« APR ») à compter du 1^{er} février 2023 et il a accru la fourchette de cette réserve pour la faire passer de 0 % à 4,0 %. En juin 2023, le BSIF a annoncé que la RSI serait portée à 3,5 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 1^{er} novembre 2023. En outre, en juin 2024, le BSIF a maintenu la RSI à 3,5 % des APR. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BISⁱ et la RSI, s'établissent à 11,5 %, à 13,0 % et à 15,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un coussin d'exploitation au-delà du minimum exigé de 3,5 %, y compris le supplément de 0,5 % s'appliquant aux BISⁱ, depuis le deuxième trimestre de 2023.

Les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Fonds propres¹⁾		
Actions ordinaires et assimilées de T1	60 631 \$	57 041 \$
Fonds propres de T1, montant net	69 499	65 223
Fonds propres réglementaires totaux	77 708	75 651
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) ²⁾	137 752	134 504
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres		
Actifs pondérés en fonction des risques ¹⁾	463 992 \$	440 017 \$
Risque de levier ³⁾	1 563 140	1 562 963
Ratios réglementaires¹⁾		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	13,1 %	13,0 %
Ratio de T1	15,0 %	14,8 %
Ratio total des fonds propres	16,7 %	17,2 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ²⁾	29,7 %	30,6 %
Ratio de levier ³⁾	4,4 %	4,2 %
Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes ²⁾	8,8 %	8,6 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et ils sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent ont été calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023).

2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Ratio de capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

3) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et ils sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023).

Au 31 octobre 2024, la Banque dépassait les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux.

27 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La Banque attribue des options sur actions aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés ainsi que des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Au total, 141 millions d'actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 118 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 11 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 12 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 8 décembre 2024 et le 7 décembre 2033.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Le régime d'options sur actions comprend les éléments suivants :

• Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux salariés sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions.

Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 124 millions de dollars au 31 octobre 2024 (2023 – 115 millions de dollars).

En 2024, une charge de 13 millions de dollars (2023 – 14 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2024, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 10 millions de dollars (2023 – 9 millions de dollars), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 2,03 ans (2023 – 2,06 ans).

• Droits à l'appréciation d'actions

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2024, 81 414 DAA ont été attribués (2023 – 111 692). Au 31 octobre 2024, 570 156 DAA étaient en circulation (2023 – 609 406), et les droits visant 566 349 DAA étaient acquis (2023 – 604 748).

L'incidence sur les états financiers de la Banque des DAA en circulation dont les droits étaient acquis n'était pas significative.

Détermination des justes valeurs

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2024 et 2023 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2024	Attributions de 2023
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,26 %	3,33 %
Rendement prévu de l'action	4,47 %	5,79 %
Volatilité prévue	19,76 %	20,58 %
Durée prévue de l'option	6,90 années	6,93 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	7,68 \$	6,81 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur ses actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

	2024		2023	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	11 558	72,74 \$	9 907	73,24 \$
Attribuées	2 676	59,99	2 478	68,58
Exercées en tant qu'options	(498)	66,04	(415)	59,07
Exercées en tant que DAA	–	–	(7)	55,63
Renonciations	(600)	70,34	(272)	74,07
Échéances	(1 680)	68,84	(133)	72,92
En circulation à la clôture de l'exercice	11 456	70,75 \$	11 558	72,74 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice	4 737	73,10 \$	5 088	71,90 \$
Disponibles aux fins d'attribution	11 902		12 480	

Au 31 octobre 2024	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
De 55,63 \$ à 68,32 \$	2 892	7,62	60,59 \$	494	63,49 \$
De 68,33 \$ à 74,34 \$	6 405	5,63	70,80 \$	3 520	72,66 \$
De 74,35 \$ à 85,46 \$	2 159	5,56	84,24 \$	723	81,81 \$
	11 456	6,12	70,75 \$	4 737	73,10 \$

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant allant de 50 % à 60 % des cotisations admissibles, selon la région, jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2024, les cotisations de la Banque ont totalisé 94 millions de dollars (2023 – 87 millions de dollars). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2024, 21 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (2023 – 20 millions). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. La plupart des attributions d'unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2024, une charge totale de 357 millions de dollars (2023 – 320 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des profits sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 196 millions de dollars (2023 – pertes de 131 millions de dollars).

Au 31 octobre 2024, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 1 010 millions de dollars (2023 – 741 millions de dollars).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime d'UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2024, 2 732 877 unités (2023 – 2 243 413) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 1 893 903 unités étaient acquis (2023 – 1 579 420).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2024, 420 889 unités étaient en circulation (2023 – 336 929).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2024, 8 478 453 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2023 – 6 717 498), et les droits visant 5 665 778 unités étaient acquis (2023 – 4 804 239).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Les attributions d'UAP sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'unités à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la

performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2024, 6 766 501 unités (2023 – 7 382 945) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 4 843 892 unités étaient acquis (2023 – 6 059 966).

28 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Impôt sur le résultat exigible		
Canada		
Impôt fédéral	138 \$	736 \$
Impôt provincial	275	626
Ajustements liés aux périodes antérieures	(40)	715
Étranger	1 219	1 053
Ajustements liés aux périodes antérieures	2	(6)
	1 594	3 124
Impôt sur le résultat différé		
Canada		
Impôt fédéral	388	(604)
Impôt provincial	181	(274)
Étranger	(131)	(25)
	438	(903)
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	2 032 \$	2 221 \$
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres		
Impôt sur le résultat exigible	1 019 \$	(168)\$
Impôt sur le résultat différé	41	(331)
	1 060	(499)
Présenté dans :		
Autres éléments du résultat global	1 156	(420)
Résultats non distribués	(96)	(79)
Autres réserves	-	-
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	1 060	(499)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	3 092 \$	1 722 \$
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	438 \$	(833)\$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	-	(70)
	438 \$	(903)\$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

	2024 ¹⁾		2023 ¹⁾	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)				
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	2 755 \$	27,8 %	2 682 \$	27,7 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :				
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	(746)	(7,5)	(692)	(7,1)
Bénéfice non imposable provenant des titres	(28)	(0,3)	(341)	(3,5)
Autres, montant net ²⁾	51	0,5	572	5,9
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	2 032 \$	20,5 %	2 221 \$	23,0 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) L'exercice 2023 comprend une charge d'impôt de 579 \$ au titre du DRC et un avantage fiscal de 48 \$ découlant du profit non imposable lié à la cession de la participation dans les SFCT.

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les composantes importantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les ¹⁾		Aux ¹⁾	
	2024	2023	2024	2023
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	29 \$	(201)\$	930 \$	1 281 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	54	(172)	1 076	1 155
Rémunération différée	(100)	(77)	317	274
Revenus différés	(137)	(100)	255	138
Immobilisations corporelles	(10)	(19)	262	339
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(48)	(48)	387	321
Titres	(17)	(15)	260	386
Obligations locatives	28	(1)	891	936
Risque de crédit propre à la Banque	–	–	250	31
Autres	(57)	(177)	673	542
Total des actifs d'impôt différé	(258)\$	(810)\$	5 301 \$	5 403 \$
Passifs d'impôt différé :				
Couvertures de flux de trésorerie	– \$	– \$	57 \$	127 \$
Rémunération différée	(24)	(19)	187	180
Revenus différés	(20)	(23)	50	36
Immobilisations corporelles	(243)	174	684	569
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	1	1	82	120
Titres	(14)	(152)	354	385
Participation dans des filiales et des sociétés associées	52	43	29	67
Immobilisations incorporelles	(344)	160	1 809	1 454
Autres	(104)	(91)	504	370
Total des passifs d'impôt différé	(696)\$	93 \$	3 756 \$	3 308 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net²⁾	438 \$	(903)\$	1 545 \$	2 095 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 1 545 \$ (2023 – 2 095 \$), est composé d'actifs d'impôt différé de 2 942 \$ (2023 – 3 541 \$) et de passifs d'impôt différé de 1 397 \$ (2023 – 1 446 \$) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 095 \$	803 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	(438)	903
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	(41)	331
Sortie dans le cadre de cessions	–	–
Autres	(71)	58
Solde à la clôture de l'exercice	1 545 \$	2 095 \$

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 18 millions de dollars (31 octobre 2023 – 10 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées se chiffre à 18 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 3 millions de dollars de 2024 à 2033 et 15 millions de dollars sans date d'échéance.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 73 millions de dollars (2023 – 2 563 millions de dollars) qui ont été comptabilisés par la Banque au Canada ou par certaines filiales au Canada ou à l'étranger ayant subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions quant aux résultats imposables futurs devant dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser ces actifs d'impôt différé.

Les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2024 s'élèvent à environ 57 milliards de dollars (2023 – 50 milliards de dollars).

Avis de nouvelle cotisation

La Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 1 634 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011 à 2019. Les dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à ceux couverts de façon prospective par les règles fiscales présentées en 2015 et en 2018. La Banque a déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard des avis de nouvelle cotisation fédéraux visant les années d'imposition 2011 et 2012. En outre, une filiale de la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation pour les mêmes raisons à l'égard de ses années d'imposition 2018 et 2019 totalisant 3 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts.

Une filiale de la Banque a reçu de l'ARC des avis de nouvelle cotisation à l'égard de retenues d'impôt relativement à certaines transactions de prêt de titres pour les années d'imposition 2014 à 2019 totalisant 637 millions de dollars en impôts, pénalités et intérêts. La filiale a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de cotisation fédéral visant les années d'imposition 2014 à 2018 et elle a l'intention de déposer un avis d'opposition à l'égard de l'avis de cotisation fédéral visant l'année d'imposition 2019.

En ce qui a trait à ces deux questions, la Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Dividende pour la relance du Canada

Au cours de l'exercice précédent, la Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat additionnelle de 579 millions de dollars qui reflète la valeur actualisée du montant à payer au titre du dividende pour la relance du Canada (le « DRC »). Le DRC est une mesure fiscale du gouvernement du Canada selon laquelle la Banque doit payer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, sur la base du revenu imposable moyen des années d'imposition 2020 et 2021.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 12 août 2024, le ministère des Finances Canada a publié un projet de loi portant sur l'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital pour le faire passer de 50 % à 66,7 % en ce qui a trait aux gains et pertes réalisés après le 24 juin 2024.

Un avis de motion de voies et moyens a été déposé le 23 septembre 2024 afin d'adopter le projet de loi visant l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital. On s'attend à ce que cette mesure soit incluse dans un projet de loi futur. Elle n'aura pas d'incidence significative sur la Banque.

Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles. En juin 2024, le Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* dans le cadre du projet de loi C-69. Au cours de l'exercice, certains autres pays ont également adopté leur propre loi de l'impôt minimum mondial, introduisant un impôt complémentaire minimum national. Ces lois s'appliqueront à la Banque à compter de l'exercice 2025.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

La Banque a effectué une évaluation de l'incidence éventuelle de l'impôt minimum mondial sur ses activités et elle continue d'assurer le suivi des lois pertinentes ainsi que des lignes directrices disponibles quand elles sont publiées dans les différents territoires. L'impôt minimum mondial devrait s'appliquer au bénéfice gagné dans certains territoires, notamment les Bahamas, la Barbade, les îles Caïmans et l'Irlande. Selon cette évaluation préliminaire, la Banque prévoit une hausse d'environ 1 % de son taux d'imposition effectif pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2025.

29 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme étant significatifs, et ils ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS ») au Canada, lequel comprend un volet à prestations définies fermé. Les employés embauchés au Canada à compter du 1^{er} mai 2018 participent au volet à cotisations définies seulement. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité du capital humain et de la rémunération (le « CCHR ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placement du Régime (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CCHR examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CCHR, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants.
- Le comité de fiducie globale (le « CFG ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFG confie des mandats précis aux gestionnaires de portefeuille.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (le « CRCC ») est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations définies du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations définies.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1^{er} novembre 2023. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	72 %	15 %	13 %	50 %	50 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	74 %	11 %	15 %	– %	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	73 %	27 %	– %	46 %	54 %

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	71 %	15 %	14 %	48 %	52 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	73 %	11 %	16 %	– %	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	71 %	26 %	3 %	42 %	58 %

1) Exclut les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2024 et pour l'exercice précédent.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :		
RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies)	69 \$	15 \$
Autres régimes	47	103
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	62	64
Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie)	184	159
Cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies financées au moyen de l'excédent des régimes de retraite	(54)	(59)
Total des cotisations ¹⁾	308 \$	282 \$

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 137 \$ au titre du RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies), de 63 \$ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 67 \$ au titre des autres régimes d'avantages et de 194 \$ au titre de tous les régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2025.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	362 \$	339 \$	930 \$	873 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	8 529	7 330	217	241
Situation de capitalisation				
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	8 529 \$	7 330 \$	217 \$	241 \$
Juste valeur des actifs	9 260	8 139	84	113
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	731 \$	809 \$	(133)\$	(128)\$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	362	339	930	873
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	369 \$	470 \$	(1 063)\$	(1 001)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	(208)	(55)	-	-
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	161 \$	415 \$	(1 063)\$	(1 001)\$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2024	2023	2024	2023
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)				
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	7 669 \$	7 630 \$	1 114 \$	1 123 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	205	218	20	20
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	456	428	77	77
Cotisations des salariés	27	26	–	–
Prestations versées	(404)	(406)	(101)	(94)
Perte (gain) actuariel	959	(278)	59	(42)
Coût des services passés	–	(1)	(1)	(2)
Acquisition d'entreprises	–	–	–	(1)
Règlements	(2)	–	–	–
Variation de change	(19)	52	(21)	33
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	8 891 \$	7 669 \$	1 147 \$	1 114 \$
Variation de la juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	8 139	8 309	113	116
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	494	480	9	12
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	955	(351)	8	2
Cotisations de l'employeur	62	59	62	64
Cotisations des salariés	27	26	–	–
Prestations versées	(404)	(406)	(101)	(94)
Frais de gestion	(13)	(12)	–	–
Acquisition d'entreprises	–	–	–	–
Règlements	(3)	–	–	–
Variation de change	3	34	(7)	13
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	9 260 \$	8 139 \$	84 \$	113 \$
Situation de capitalisation				
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	369	470	(1 063)	(1 001)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale ¹⁾	(208)	(55)	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	161 \$	415 \$	(1 063)\$	(1 001)\$
Ventilation :				
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	684	936	1	2
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	(523)	(521)	(1 064)	(1 003)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	161 \$	415 \$	(1 063)\$	(1 001)\$
Charge au titre des prestations de l'exercice				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	205	218	20	20
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	(32)	(33)	68	65
Frais de gestion	12	13	–	–
Coût des services passés	–	(1)	(1)	(2)
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	1	–	–	–
Réévaluation d'autres avantages à long terme	–	–	6	(2)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net (A)	186 \$	197 \$	93 \$	81 \$
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies (B)	183 \$	158 \$	1 \$	1 \$
Réévaluations				
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	955	(351)	8	2
(Perte) gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations	(959)	278	(53)	40
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	(146)	139	–	–
Gains (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (C)	(150)\$	66 \$	(45)\$	42 \$
Total du coût au titre des prestations (A + B - C)	519 \$	289 \$	139 \$	40 \$
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et les gains et (les pertes) actuariels				
(Rendement) réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	(1 436)\$	(117)\$	(19)\$	(14)\$
Gains et (pertes) actuariels découlant de variations d'hypothèses démographiques	7	(40)	–	7
Gains et (pertes) actuariels découlant de variations d'hypothèses financières	(952)	406	(53)	28
Gains et (pertes) actuariels découlant de variations de données liées à l'expérience	(14)	(88)	(6)	7
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis				
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	67	57	–	–
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	4	4	–	–
Variation du plafond de l'actif (du passif déficitaire)				
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	55	176	–	–
Charges d'intérêts	6	19	–	–
Réévaluations	146	(139)	–	–
Conversion des devises	1	(1)	–	–
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	208 \$	55 \$	– \$	– \$

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 13,6 ans au 31 octobre 2024 (2023 – 12,9 ans).

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2024	2023	2024	2023
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)				
Canada				
Participants actifs	51 %	48 %	3 %	3 %
Participants inactifs et retraités	49 %	52 %	97 %	97 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique				
Participants actifs	28 %	27 %	32 %	35 %
Participants inactifs et retraités	72 %	73 %	68 %	65 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis				
Participants actifs	31 %	39 %	43 %	41 %
Participants inactifs et retraités	69 %	61 %	57 %	59 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes	5,22 %	6,13 %	6,51 %	7,36 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	4,80 %	5,70 %	4,69 %	5,80 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	3,85 %	3,96 %	4,37 %	4,61 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	6,13 %	5,77 %	7,36 %	7,01 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	6,13 %	5,76 %	7,36 %	6,96 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	6,06 %	5,80 %	7,31 %	7,09 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	6,07 %	5,71 %	7,27 %	7,09 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	5,70 %	5,41 %	5,80 %	5,40 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	5,70 %	5,40 %	5,80 %	5,31 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	5,60 %	5,41 %	5,62 %	5,49 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	5,61 %	5,30 %	5,53 %	5,49 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	3,96 %	3,90 %	4,61 %	4,67 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice				
Taux de départ	s. o.	s. o.	5,72 %	5,68 %
Taux final	s. o.	s. o.	4,71 %	4,93 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s. o.	s. o.	2041	2040
Espérance de vie présumée au Canada (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	23,6	23,6	23,6	23,6
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,7	24,7	24,7	24,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,5	24,5	24,5	24,5
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,6	25,6	25,6	25,6
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,6	21,6	21,6	21,6
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,0	23,9	24,0	23,9
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	21,7	21,6	21,7	21,6
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	22,0	22,0	22,0	22,0
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,5	23,4	23,5	23,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	23,4	23,3	23,4	23,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,8	24,8	24,8	24,8

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)				
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 360 \$	98 \$	132 \$	6 \$
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	72	3	–	–
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	99	12
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	(82)	(10)
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	156	9	17	1
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	2	–	3	–
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	2	–	3	–

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires apparentés, se voient habituellement confier des mandats précis pour chaque type d'actif.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. Les dérivés ne peuvent être utilisés sans autorisation à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement à la gestion de la durée et à la couverture des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, les importants transferts de types d'actifs sont peu fréquents et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. des modifications au régime) ou dans la stratégie de placement. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque au 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Réel 2024	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	3 %	– %	1 %
Placements en titres de capitaux propres				
Négoiés sur un marché actif	43 %	39 %	12 %	34 %
Non négociés en bourse	5 %	5 %	– %	– %
	48 %	44 %	12 %	34 %
Placements en instruments à revenu fixe				
Négoiés sur un marché actif	10 %	5 %	87 %	61 %
Non négociés en bourse	29 %	35 %	– %	– %
	39 %	40 %	87 %	61 %
Biens immobiliers				
Négoiés sur un marché actif	– %	– %	1 %	4 %
Non négociés en bourse	1 %	1 %	– %	– %
	1 %	1 %	1 %	4 %
Autres				
Négoiés sur un marché actif	– %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	10 %	12 %	– %	– %
	10 %	12 %	– %	– %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2024

Catégories d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
Trésorerie et équivalents de trésorerie			– %	– %
Placements en titres de capitaux propres			41 %	12 %
Placements en instruments à revenu fixe			44 %	87 %
Biens immobiliers			1 %	1 %
Autres			14 %	– %
Total			100 %	100 %

30 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, les Services bancaires et marchés mondiaux et la Gestion de patrimoine mondiale. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien ^(1,2)	Opérations internationales ^(1,2)	Gestion de patrimoine mondiale ⁽¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ⁽¹⁾	Autres ^(1,3)	Total ⁽²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁽⁴⁾	10 842 \$	8 889 \$	936 \$	1 441 \$	(2 856)\$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ^(5,6)	2 848	3 100	4 826	3 972	(328)	14 418
Total des revenus	13 690	11 989	5 762	5 413	(3 184)	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	2 285	27	47	1	4 051
Amortissements ⁽⁷⁾	568	568	187	258	179	1 760
Autres charges autres que d'intérêts	5 550	5 563	3 423	2 941	458	17 935
Charge d'impôt sur le résultat	1 607	734	539	479	(1 327)	2 032
Bénéfice net	4 274 \$	2 839 \$	1 586 \$	1 688 \$	(2 495)\$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	125	10	–	(1)	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 274 \$	2 714 \$	1 576 \$	1 688 \$	(2 494)\$	7 758 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	449	232	35	495	208	1 419
Passifs moyens (en milliards de dollars)	389	180	40	475	254	1 338

- 1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a entraîné une baisse de la majoration au titre de la BMEF pour l'exercice 2024.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 de 55 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de (9)\$ pour le Réseau canadien, de 248 \$ pour les Opérations internationales, de 18 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (59)\$ pour le secteur Autres.
- 7) Comprend une charge de dépréciation au titre des immobilisations incorporelles liées aux logiciels incluse dans le secteur Autres.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien ^(1,2)	Opérations internationales ^(1,2)	Gestion de patrimoine mondiale ⁽¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ⁽¹⁾	Autres ^(1,3)	Total ⁽²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁽⁴⁾	9 761 \$	8 131 \$	842 \$	1 572 \$	(2 044)\$	18 262 \$
Revenus autres que d'intérêts ^(5,6)	3 046	2 910	4 449	3 980	(433)	13 952
Total des revenus	12 807	11 041	5 291	5 552	(2 477)	32 214
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	1 868	10	101	–	3 422
Amortissements ⁽⁷⁾	583	563	179	221	274	1 820
Autres charges autres que d'intérêts	5 283	5 356	3 171	2 841	650	17 301
Charge d'impôt sur le résultat	1 514	699	491	621	(1 104)	2 221
Bénéfice net	3 984 \$	2 555 \$	1 440 \$	1 768 \$	(2 297)\$	7 450 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	106	9	–	(3)	112
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 984 \$	2 449 \$	1 431 \$	1 768 \$	(2 294)\$	7 338 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	450	237	34	490	185	1 396
Passifs moyens (en milliards de dollars)	372	179	40	455	273	1 319

- 1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 de 473 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 72 \$ pour le Réseau canadien, de 250 \$ pour les Opérations internationales, de 18 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale, de 1 \$ pour les Services bancaires et marchés mondiaux et de (188)\$ pour le secteur Autres.
- 7) Comprend une charge de dépréciation au titre des immobilisations incorporelles liées aux logiciels et des autres immobilisations corporelles incluse dans le secteur Autres.

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'activité précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 ¹⁾ (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	8 933 \$	870 \$	2 397 \$	1 425 \$	2 020 \$	690 \$	1 849 \$	1 068 \$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	8 535	1 588	996	530	433	479	1 180	677	14 418
Total des revenus ³⁾	17 468	2 458	3 393	1 955	2 453	1 169	3 029	1 745	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 701	28	380	501	626	561	150	104	4 051
Charges autres que d'intérêts	11 198	1 383	1 610	741	969	723	1 440	1 631	19 695
Charge d'impôt sur le résultat	951	182	337	170	156	(33)	306	(37)	2 032
Bénéfice net	3 618	865	1 066	543	702	(82)	1 133	47	7 892
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	24	3	42	(50)	115	-	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 618 \$	865 \$	1 042 \$	540 \$	660 \$	(32)\$	1 018 \$	47 \$	7 758 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	874 \$	218 \$	64 \$	27 \$	56 \$	14 \$	35 \$	131 \$	1 419 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	854 \$	189 \$	59 \$	21 \$	53 \$	14 \$	32 \$	116 \$	1 338 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (68)\$ pour le Canada, de 11 \$ pour le Mexique, de 4 \$ pour le Pérou, de 6 \$ pour le Chili, de 109 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 136 \$ pour les autres pays.

3) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 ¹⁾ (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	8 535 \$	1 019 \$	2 168 \$	1 320 \$	1 830 \$	564 \$	1 743 \$	1 083 \$	18 262 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	8 597	1 351	865	451	593	418	1 126	551	13 952
Total des revenus ³⁾	17 132	2 370	3 033	1 771	2 423	982	2 869	1 634	32 214
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 492	59	270	404	604	392	123	78	3 422
Charges autres que d'intérêts	10 982	1 246	1 488	727	1 014	661	1 427	1 576	19 121
Charge d'impôt sur le résultat	1 041	276	312	162	135	(21)	300	16	2 221
Bénéfice net	3 617	789	963	478	670	(50)	1 019	(36)	7 450
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	-	22	1	18	(34)	108	-	112
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 620 \$	789 \$	941 \$	477 \$	652 \$	(16)\$	911 \$	(36)\$	7 338 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	844 \$	215 \$	58 \$	28 \$	61 \$	14 \$	34 \$	142 \$	1 396 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	832 \$	180 \$	53 \$	21 \$	59 \$	12 \$	31 \$	131 \$	1 319 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (115)\$ pour le Canada, de 3 \$ pour le Pérou, de 10 \$ pour le Chili, de (2)\$ pour la Colombie, de 117 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 140 \$ pour les autres pays.

3) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

31 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	25 \$	23 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	29	32
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	2
Total	56 \$	57 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 27 pour en savoir davantage sur ces régimes.

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Prêts	10 \$	13 \$
Dépôts	5	6

Au 31 octobre 2024, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 267 millions de dollars (31 octobre 2023 – 266 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 199 millions de dollars (31 octobre 2023 – 165 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2024	2023
Bénéfice net (perte nette)	(15)\$	(22)\$
Prêts	209	209
Dépôts	253	277
Garanties et engagements	46	55

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 6,0 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,2 milliards de dollars) qui correspondent à une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 6,7 millions de dollars (31 octobre 2023 – 6,9 millions de dollars).

32 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales¹⁾

Le tableau qui suit présente certaines des filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions	
		2024 ²⁾	2023 ²⁾
Au Canada			
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	4 160 \$	3 723 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	23 860	22 925
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)		
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Gestion financière MD inc.	Ottawa (Ontario)	2 826	2 711
Jarislowsky, Fraser Limitée	Montréal (Québec)	956	997
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	73	63
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	4 154	4 529
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)	704	610
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	843	780
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)	408	388
Roynat Inc.	Calgary (Alberta)	741	674
Avantage Concessionnaire Scotia Inc.	Hamilton (Ontario)	924	912
À l'étranger			
Scotia Holdings (USA) LLC ³⁾	New York (New York)	7 654	7 218
Scotia Capital (USA) Inc.	New York (New York)		
Scotia Financing (USA) LLC	New York (New York)		
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	7 489	7 423
Scotiabank Chile S.A. (99,79 %)	Santiago, Chili		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,39 %)	Ville de Mexico, Mexique	6 966	6 812
Scotiabank Inverlat, S.A.	Ville de Mexico, Mexique		
Scotia Peru Holdings S.A.	Lima, Pérou	5 779	5 700
Scotiabank Peru S.A.A. (99,31 %)	Lima, Pérou		
Multiacciones S.A.S.	Bogota, Colombie	973	1 100
Scotiabank Colpatría S.A. (55,98 %) ⁴⁾	Bogota, Colombie		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	796	914
Scotia Uruguay Holdings S.A.	Montevideo, Uruguay	681	585
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay		
Scotiabank Republica Dominicana, S.A. – Banco Multiple (99,80 %)	Saint-Domingue, République dominicaine	943	934
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	1 608	1 527
Scotia Group Jamaica Limited (71,78 %)	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,90 %)	Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank (Barbados) Limited	Bridgetown, Barbade	237	307
BNS International (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	11 180	13 842
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

3) Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023, Scotia Holdings (US) Inc. s'est convertie en une société à responsabilité limitée et elle a changé de nom pour Scotia Holdings (USA) LLC.

4) En juillet 2023, la Banque a effectué un apport de capital à Scotiabank Colpatría S.A., ce qui a porté sa participation à 55,98 % après l'émission subséquente d'actions supplémentaires.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les participations importantes ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Pour les exercices indiqués				
	2024 ¹⁾		2023 ¹⁾		
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Scotiabank Chile S.A.	0,21 % – 49,10 %	256 \$	24 \$	248 \$	17 \$
Scotiabank Colpatría S.A. ^{2),3)}	44,02 %	405	–	483	–
Scotia Group Jamaica Limited	28,22 %	350	13	326	11
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,10 %	464	49	449	53
Autres	0,0005 % – 49,35 % ⁴⁾	232	2	223	20
Total		1 707 \$	88 \$	1 729 \$	101 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

2) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Colpatría S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.

3) En juillet 2023, la Banque a effectué un apport de capital à Scotiabank Colpatría S.A., ce qui a porté sa participation à 55,98 % après l'émission subséquente d'actions supplémentaires.

4) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle :

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Total	4 455 \$	226 \$	93 051 \$	82 223 \$	4 176 \$	1 901 \$	102 652 \$	91 928 \$

33 Revenus et charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾		2023 ¹⁾	
	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti ²⁾	53 966 \$	42 177 \$	51 013 \$	38 348 \$
Évalués à la JVAÉRG ²⁾	5 905	–	3 811	–
Autres	59 871	42 177	54 824	38 348
	1 788 ³⁾	230 ⁴⁾	2 000 ³⁾	214 ⁴⁾
Total	61 659 \$	42 407 \$	56 824 \$	38 562 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Les revenus et charges d'intérêts sur les actifs et passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.

4) Comprend des intérêts sur les obligations locatives de 119 \$ (2023 – 114 \$) et des charges financières découlant des contrats d'assurance de 30 \$ (2023 – 25 \$).

34 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾
Bénéfice de base par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 286 \$	6 919 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 226	1 197
Bénéfice de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,94 \$	5,78 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 286 \$	6 919 \$
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ³⁾	(49)	(36)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	7 237 \$	6 883 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 226	1 197
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ³⁾ (en millions)	6	7
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 232	1 204
Bénéfice dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,87 \$	5,72 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

3) Certaines options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

35 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

	2024	2023
	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)		
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	62 966 \$	48 417 \$
Facilités de trésorerie	7 665	7 060
Engagements d'indemnisation	791	940

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédant d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements importants aux termes de ces engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Lettres de crédit commerciales	1 049 \$	695 \$
Engagements de crédit ¹⁾		
Échéance initiale d'au plus un an	30 304	61 338
Échéance initiale de plus de un an	242 489	222 705
Prêts de titres	58 477	56 174
Engagements d'achat de titres et autres engagements	844	736
Total	333 163 \$	341 648 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie et exclut les engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

c) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024	2023
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	229 \$	133 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	2 020	763
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	2 460	1 810
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	5 334	8 403
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	25 487	26 871
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	149 669	150 698
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 16) ²⁾	47 560	51 538
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 16)	4 022	3 169
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 15)	18 392	22 108
Autres	228	521
Total des actifs donnés en nantissement	255 401 \$	266 014 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	174 335	140 296
Total³⁾	429 736 \$	406 310 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Exclut les prêts hypothécaires liés aux obligations sécurisées détenues par la Banque ou utilisées pour les opérations de prêt de titres.

3) Comprend les actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement sur titres ou de transactions sur dérivés.

d) Autres contrats à exécuter

Avec prise d'effet en juillet 2018, la Banque a conclu un contrat de 800 millions de dollars sur 20 ans visant les droits sur le nom d'un aréna.

La Banque et ses filiales ont aussi conclu d'autres contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

36 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2024 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque déterminent la tolérance de la Banque au risque, établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Le conseil d'administration de la Banque (le « conseil ») approuve l'appétence au risque, soit directement, soit par l'intermédiaire de son comité d'évaluation des risques;
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 8. La note 11 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global détermine l'appétence au risque et élabore la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées respectivement tous les ans et tous les deux ans par le conseil d'administration.

L'appétence au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. L'appétence au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à s'assurer que les objectifs du portefeuille global sont atteints.

La politique de gestion du risque de crédit énonce, entre autres choses, les systèmes d'évaluation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit ainsi que la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la facilité. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 11 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'importance significative sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles internationaux de sociétés et d'entreprises. Aux termes de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques et une marge de prudence adéquate en ce qui a trait à la probabilité de défaut (la « PD »), à la perte en cas de défaut (la « PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (l'« ECD »). L'Accord de Bâle III révisé prévoit de nouvelles exigences de NI relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche NI avancée, y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »). Pour ces catégories d'actifs (grandes entreprises, banques, etc.), l'approche NI fondation utilise les paramètres de PD élaborés en interne par la Banque, combinés aux paramètres de PCD et d'ECD prescrits à l'international. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Catégories	2024 ¹⁾				2023 ¹⁾
	Exposition en cas de défaut ²⁾				
	Montants prélevés ³⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁴⁾	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI					
Sociétés	204 357 \$	75 655 \$	77 588 \$	357 600 \$	391 575 \$
Autres banques	17 153	14 446	25 049	56 648	55 096
Emprunteurs souverains	245 009	3 350	10 499	258 858	253 293
	466 519	93 451	113 136	673 106	699 964
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	42 169	5 094	18 112	65 375	58 259
Autres banques	2 760	310	143	3 213	2 895
Emprunteurs souverains	23 878	156	286	24 320	25 522
	68 807	5 560	18 541	92 908	86 676
Total des prêts autres qu'aux particuliers	535 326 \$	99 011 \$	131 677 \$	766 014 \$	786 640 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI					
Prêts garantis par des biens immeubles	249 586 \$	56 809 \$	– \$	306 395 \$	288 659 \$
Expositions renouvelables admissibles	17 220	50 365	–	67 585	58 679
Autres prêts aux particuliers	33 666	4 999	–	38 665	39 273
	300 472	112 173	–	412 645	386 611
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	63 468	104	–	63 572	64 996
Autres prêts aux particuliers	53 820	9 332	62	63 214	60 440
	117 288	9 436	62	126 786	125 436
Total des prêts aux particuliers	417 760 \$	121 609 \$	62 \$	539 431 \$	512 047 \$
Total	953 086 \$	220 620 \$	131 739 \$	1 305 445 \$	1 298 687 \$
Par secteurs géographiques⁵⁾					
Canada	583 348 \$	161 659 \$	38 171 \$	783 178 \$	766 005 \$
États-Unis	141 510	35 889	60 802	238 201	223 574
Chili	52 760	3 983	3 436	60 179	66 733
Mexique	52 418	3 254	2 767	58 439	62 296
Pérou	27 774	2 261	2 574	32 609	32 467
Colombie	13 033	1 278	704	15 015	16 833
Autres pays					
Europe	15 975	5 659	17 142	38 776	43 281
Antilles	32 347	2 248	1 575	36 170	33 974
Amérique latine (autres)	15 897	958	887	17 742	21 672
Autres pays	18 024	3 431	3 681	25 136	31 852
Total	953 086 \$	220 620 \$	131 739 \$	1 305 445 \$	1 298 687 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres ni des autres actifs. Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.

3) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit, les autres prêts personnels et les prêts aux petites entreprises traités à titre d'autres prêts aux particuliers.

4) Les autres expositions comprennent des instruments de crédit hors bilan tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, des instruments dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

5) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. Depuis le premier trimestre de 2024, la Banque calcule les fonds propres au titre du risque de marché au moyen de l'approche standard conformément à la nouvelle révision complète du portefeuille de négociation, y compris les exigences au titre de la limite entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités aux fins de conformité avec les exigences de la nouvelle révision complète du portefeuille de négociation. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	Total
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments financiers dérivés	Capitaux propres	Égaleme nt soumi es au risque de crédit			
Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	60 501 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 359 \$	63 860 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	2 540	–	2 540
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	331	–	–	–	–	–	–	119 581	–	119 912
Prêts	933	–	–	–	–	–	569	6 716	–	7 649
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 166	–	2 166
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	200 543	–	–	–	–	–	200 543
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	44 379	–	39 736	–	–	44 379
Titres de placement	147 607	–	–	–	–	5 008	–	–	217	152 832
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	61 467	289 358	–	–	–	–	–	–	116	350 941
Prêts personnels	711	101 821	3 847	–	–	–	–	–	–	106 379
Prêts sur cartes de crédit	–	13 892	162	–	–	–	–	–	3 320	17 374
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	261 903	12 904	17 627	–	–	–	–	–	237	292 671
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(363)	(1 170)	–	–	–	–	–	–	(5 003)	(6 536)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	149	–	–	–	–	–	–	–	(1)	148
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	5 252	5 252
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	62	–	–	1 759	1 821
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	16 853	16 853
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	5 968	1 220	–	343	–	–	–	448	25 264	33 243
Total	539 207 \$	418 025 \$	21 636 \$	200 886 \$	44 379 \$	5 070 \$	40 305 \$	131 451 \$	51 373 \$	1 412 027 \$

1) Comprendent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 56,3 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	Total
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments financiers dérivés	Capitaux propres	Égaleme nt soumi es au risque de crédit			
Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	86 883 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 429 \$	90 312 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	937	–	937
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	–	–	–	–	–	–	–	107 614	(2)	107 612
Prêts	584	–	–	–	–	–	433	6 960	–	7 544
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 712	–	2 712
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	199 325	–	–	–	–	–	199 325
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	51 340	–	36 512	–	–	51 340
Titres de placement	117 172	–	–	–	–	4 022	–	–	(2 957)	118 237
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	65 381	278 688	–	–	–	–	–	–	113	344 182
Prêts personnels	800	99 214	4 156	–	–	–	–	–	–	104 170
Prêts sur cartes de crédit	–	14 100	251	–	–	–	–	–	2 758	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	264 824	11 690	15 479	–	–	–	–	–	(171)	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(474)	(975)	–	–	–	–	–	–	(4 923)	(6 372)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	18 718	–	–	–	–	–	–	–	(90)	18 628
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	5 642	5 642
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	59	–	–	1 866	1 925
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	17 193	17 193
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	7 129	1 170	–	237	–	–	–	–	29 935	38 471
Total	561 017 \$	403 887 \$	19 886 \$	199 562 \$	51 340 \$	4 081 \$	36 945 \$	118 223 \$	52 793 \$	1 410 789 \$

1) Comprendent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 60,2 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, une importante proportion du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2023.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

Notations externes équivalentes					
S&P et Fitch	Moody's	Morningstar DBRS	Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD ²⁾
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0565 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0565 % – 0,0689 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0689 % – 0,0813 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0813 % – 0,1185 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1185 % – 0,1860 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1860 % – 0,2581 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,2581 % – 0,3581 %
BB	Ba2	BB		77	0,3581 % – 0,6668 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,6668 % – 1,3555 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,3555 % – 2,3298 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	2,3298 % – 5,7966 %
CCC+	Caa1	–		65	5,7966 % – 14,9037 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	14,9037 % – 27,2859 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	27,2859 % – 46,7412 %
–	–	–		30	46,7412 % – 100,0000 %
Défaut	–	–	Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2024. Les fourchettes n'incluent pas la limite supérieure pour la rangée.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) – Catégories de notations internes	2024 ¹⁾					2023 ¹⁾
	Exposition en cas de défaut ²⁾					Total
	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	
Première qualité	99 – 98	150 557 \$	1 521 \$	22 044 \$	174 122 \$	171 655 \$
	95	35 852	12 679	22 751	71 282	67 579
	90	14 275	12 368	22 953	49 596	63 244
	87	30 694	16 237	16 768	63 699	69 282
	85	28 252	13 252	8 476	49 980	58 705
Qualité inférieure	83	48 999	13 854	6 489	69 342	77 643
	80	40 114	10 144	4 512	54 770	54 968
	77	29 630	6 880	4 219	40 729	37 164
	75	19 495	4 373	3 456	27 324	26 291
	73	8 142	1 253	745	10 140	10 015
Sous surveillance	70	2 845	505	441	3 791	3 226
	65	1 258	193	141	1 592	1 208
	60	903	53	30	986	1 225
	40	672	111	106	889	203
	30	225	6	1	232	106
Défaut	21	1 287	22	4	1 313	1 009
Total		413 200 \$	93 451 \$	113 136 \$	619 787 \$	643 523 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques ⁴⁾		53 319	–	–	53 319	56 441
Total		466 519 \$	93 451 \$	113 136 \$	673 106 \$	699 964 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend des instruments de crédit hors bilan tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, des instruments dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

4) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard a recours à des notations de crédit externes des emprunteurs (par ex., S&P, Fitch, Morningstar DBRS, etc.), si elles sont disponibles, pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Les expositions sont pondérées en fonction des risques selon des pourcentages prescrits et un processus de mise en correspondance défini par les Normes de fonds propres du BSIF. Au 31 octobre 2024, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 93 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 87 milliards de dollars). Au sein de ce portefeuille, la majeure partie des expositions liées aux prêts à des sociétés et à des entreprises se rapporte à des contreparties non cotées, principalement au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Chili, au Pérou et en Colombie.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2024, une tranche de 24 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 51 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2024 ¹⁾						2023 ¹⁾
	Exposition en cas de défaut ²⁾						
	Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
Extrêmement faible ³⁾	0,0000 % – 0,0500 %	78 914 \$	53 982 \$	11 735 \$	612 \$	145 243 \$	123 755 \$
Très faible	0,0501 % – 0,1999 %	93 065	19 270	29 997	6 587	148 919	145 654
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	40 708	5 502	12 655	20 146	79 011	80 470
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	10 400	–	8 818	6 260	25 478	24 230
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	28	617	3 349	3 530	7 524	7 506
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	1 969	152	339	772	3 232	1 882
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	971	134	583	575	2 263	2 363
Défaut	100 %	568	115	109	183	975	751
Total		226 623 \$	79 772 \$	67 585 \$	38 665 \$	412 645 \$	386 611 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2024 et 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Le BSIF a révisé le plancher de probabilité de défaut pour les prêts aux particuliers, qui est passé de 0,03 % à 0,05 % en 2023 aux termes du dispositif de Bâle III révisé.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2024, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 127 milliards de dollars (2023 – 125 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement en Amérique latine et aux Antilles. Une tranche de 64 milliards de dollars (2023 – 65 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à ses activités en lien avec les marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque doit alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2024, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de trésorerie et de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 359 milliards de dollars (2023 – 315 milliards de dollars). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts sur marge, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés. La Banque emprunte aussi des titres aux termes d'ententes d'emprunt de titres standard, qu'elle est en mesure de redonner en nantissement. Compte tenu de ces titres empruntés, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement se chiffrait à environ 300 milliards de dollars (2023 – 313 milliards de dollars), dont une tranche d'environ 60 milliards de dollars n'a pas été vendue ou redonnée en nantissement (2023 – 75 milliards de dollars).

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantisements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 35 c). Les nantisements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs acquis en échange de prêts se chiffrait à 312 millions de dollars au 31 octobre 2024 (2023 – 334 millions de dollars). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques à la Banque;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 11 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (la « VaR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité et les modèles de simulation. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VaR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VaR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires). La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue de protéger les revenus d'intérêts nets dans les limites du cadre de tolérance au risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma avant impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2024						2023	
	Revenus d'intérêts nets			Valeur économique des capitaux propres			Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total		
+100 points de base	26 \$	(47)\$	(21)\$	(332)\$	(1 006)\$	(1 338)\$	(99)\$	(1 256)\$
-100 points de base	(63)\$	32 \$	(31)\$	26 \$	754 \$	780 \$	68 \$	824 \$

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujéti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2024, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 45 millions de dollars (31 octobre 2023 – 63 millions de dollars), en raison principalement de sa position en dollars américains du fait des activités de la Banque aux États-Unis et des activités menées dans cette devise à l'échelle internationale, ainsi que de l'exposition aux devises des pays d'Amérique latine. Au 31 octobre 2024, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 324 millions de dollars (2023 – 356 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles et de VaR. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG est présentée à la note 13.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris le plafond de la VaR à l'échelle de l'entreprise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des Affaires financières. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront

une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation (RCPN) au premier trimestre de 2024, des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans le calcul de la VaR. Les montants de la période précédente ont été révisés de manière à refléter ce changement. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024			Au 31 octobre 2023
		Moyenne	Haut	Bas	
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	12,5 \$	13,6 \$	34,3 \$	6,8 \$	13,7 \$
Écart de crédit	7,3	8,4	13,6	5,9	8,1
Taux d'intérêt	17,5	12,3	26,9	5,8	15,2
Titres de capitaux propres	5,4	5,1	10,1	3,0	4,9
Change	2,9	3,2	9,4	1,1	3,0
Marchandises	2,8	2,6	4,6	1,3	2,9
Propre à la dette	3,6	3,4	4,8	2,3	3,7
Effet de la diversification	(15,0)	(13,1)	s. o.	s. o.	(11,0)
VaR à l'échelle de la Banque	12,1 \$	14,9 \$	24,2 \$	8,3 \$	17,3 \$

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut le risque lié aux tiers, le risque de fraude et le risque juridique. Il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers avec lesquels la Banque a conclu un arrangement commercial ou stratégique aux fins de l'impartition, de la fourniture de produits, de la prestation de services ou d'autres avantages. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La gestion du risque d'exploitation s'entend de la discipline à laquelle la Banque s'astreint à l'égard de l'identification, de l'appréciation, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et du signalement systématiques du risque d'exploitation.

37 Acquisitions et cessions

Acquisitions

Acquisition annoncée qui devrait se réaliser ultérieurement

KeyCorp

Le 12 août 2024, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente en vue de l'acquisition d'une participation pro forma d'environ 14,9 % dans KeyCorp, en contrepartie d'environ 2,8 milliards de dollars américains, dans le cadre d'un achat entièrement en trésorerie d'actions ordinaires avec droit de vote nouvellement émises, à un prix fixe de 17,7 \$ US par action. La transaction s'effectuera en deux étapes, soit un investissement initial de 4,9 % (l'« investissement initial ») et un investissement supplémentaire d'environ 10 % (l'« investissement supplémentaire »), pour une participation pro forma totale d'environ 14,9 %, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation. Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la Banque pourra désigner deux membres du conseil d'administration de KeyCorp.

L'acquisition de l'investissement initial d'environ 47,8 millions d'actions a été réalisée le 30 août 2024 contre un montant en trésorerie de 0,8 milliard de dollars américains et a été comptabilisée à titre de participation en titres de capitaux propres à la juste valeur, et les variations subséquentes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, l'investissement supplémentaire devrait être conclu au cours de l'exercice 2025. Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la participation de la Banque dans KeyCorp totalisera environ 14,9 % et sera comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exercera une influence notable sur KeyCorp au sens des IFRS en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède.

Toute différence entre le prix fixe de la transaction et le cours des actions KeyCorp à la date d'acquisition de l'investissement supplémentaire sera comptabilisée en résultat net à titre de profit (perte) au cours de la période où la transaction sera conclue, avec une augmentation (diminution) correspondante de la valeur comptable de la participation dans une société associée.

Une fois l'investissement supplémentaire effectué, l'incidence totale des deux étapes de la transaction sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque devrait être d'environ 55 points de base.

Cessions

Cession annoncée qui devrait se réaliser ultérieurement

CrediScotia Financiera

Le 6 mai 2024, la Banque a conclu une entente visant la vente de CrediScotia Financiera, une filiale de crédit à la consommation en propriété exclusive établie au Pérou, à Banco Santander. Cette transaction est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et à la satisfaction des conditions de clôture usuelles.

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 143 millions de dollars au titre des revenus autres que d'intérêts ainsi qu'un crédit de 7 millions de dollars au titre des charges autres que d'intérêts (collectivement, 90 millions de dollars après impôt) au cours de l'exercice écoulé, dont la majeure partie a trait au goodwill. La perte a été inscrite dans le secteur Autres. À la clôture, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque augmentera d'environ trois points de base.

Cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice précédent

Services Financiers Canadian Tire (« SFCT »)

Le 31 octobre 2023, la Banque a conclu la vente de sa participation de 20 % dans les SFCT à Société Canadian Tire.

Le placement de la Banque dans les SFCT était classé à titre de participation dans une société associée. La valeur comptable de la participation de la Banque de 543 millions de dollars a été décomptabilisée à la date de clôture et un profit net d'environ 367 millions de dollars (319 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé dans les Revenus autres que d'intérêts – Autres et présenté dans le secteur Autres. Cette transaction a accru le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) de la Banque d'environ 16 points de base.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 193^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 8 avril 2025, au Musée canadien de l'immigration du Quai 21, 1055 Marginal Road, Halifax (Nouvelle-Écosse), à compter de 9 h 30 (heure de l'Atlantique). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 11 février 2025. Veuillez consulter notre site Web au <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/investisseurs-et-actionnaires/rapport-annuel-et-assemblee-annuelle.html> pour obtenir des mises à jour concernant l'assemblée.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'Agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires

Le régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquiescer de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7

Dates de paiement des dividendes pour 2025

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES DATES DE PAIEMENT

7 janvier	29 janvier
1 ^{er} avril	28 avril
2 juillet	29 juillet
7 octobre	29 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour un survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG TRADITIONNELS

Fitch	AA
Moody's	Aa2
Morningstar DBRS	AA
Standard & Poor's	A+

TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG¹⁾

Fitch	AA-
Moody's	A2
Morningstar DBRS	AA (bas)
Standard & Poor's	A-

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

Fitch	F1+
Moody's	P-1
Morningstar DBRS	R-1 (élevé)
Standard & Poor's	A-1

DÉBENTURES SUBORDONNÉES²⁾

Fitch	A
Moody's	Baa1
Morningstar DBRS	A (élevé)
Standard & Poor's	A-

DÉBENTURES SUBORDONNÉES (FPUNV)

Fitch	A
Moody's	Baa1 (hyb)
Morningstar DBRS	A (bas)
Standard & Poor's	BBB+

AUTRES BILLETS DE FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SUBORDONNÉS (FPUNV)

Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Morningstar DBRS	BBB (élevé)
Standard & Poor's	BBB-

BILLETS AVEC REMBOURSEMENT DE CAPITAL À RECOURS LIMITÉ (FPUNV)

Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Morningstar DBRS	BBB (élevé)
Standard & Poor's	BBB-

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF (FPUNV)

Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Morningstar DBRS	Pfd-2
Standard & Poor's	BBB-/P-2 (bas) ³⁾

1) Sujets au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes.

2) À l'exception des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

3) Selon l'échelle canadienne.

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et les perspectives qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées, ses dépôts et titres de créance de premier rang traditionnels ayant obtenu les cotes suivantes : AA par Fitch, Aa2 par Moody's, AA par Morningstar DBRS et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA- par Fitch, A2 par Moody's, AA (bas) par Morningstar DBRS et A- par S&P. Au 31 octobre 2024, toutes ces agences de notation accordaient une perspective stable à la Banque.

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Renseignements supplémentaires

SIÈGE SOCIAL

Banque Scotia
40, rue Temperance
Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-575-2424

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Communications mondiales

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company, N.A.
Téléphone : 1-781-575-2000
Courriel : service@computershare.com

Adresse municipale/messagerie
A/S : Services aux actionnaires
150 Royall Street, Canton (MA) 02021

Adresse postale
CP 43078
Providence (RI) 02940-3078

Secrétariat général

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com





ScotiaINSPIRE_{MC}

Nous nous sommes engagés à investir 500 millions de dollars dans la collectivité d'ici 2030.

Nous aidons à soutenir des initiatives qui offrent à chacun la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

ScotiaINSPIRE est notre engagement de 500 millions de dollars sur dix ans et notre stratégie d'impact social visant à consolider la résilience et le progrès économique des groupes sous-représentés.

En travaillant ensemble, nous pouvons contribuer à créer un monde plus inclusif où tous peuvent s'épanouir.

Visitez banquescotia.com/scotiainspire pour en savoir plus.





Banque Scotia^{MD}

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

946005F (12/24)